



Tunisie : l'engagement des femmes pour leurs droits

Paroles de femmes dans la transition démocratique

IEP de Toulouse

Mémoire de recherche présenté par Mme Aurélia DUBOIS

Directrice du mémoire : Laure ORTIZ

Date : 2012



Tunisie : l'engagement des femmes pour leurs droits

Paroles de femmes dans la transition démocratique

IEP de Toulouse

Mémoire de recherche présenté par Mme Aurélia DUBOIS

Directrice du mémoire : Laure ORTIZ

Date : 2012

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Mme Laure Ortiz qui a encadré ce travail et accompagné ma réflexion.

Mes remerciements vont également aux nombreuses personnes, anonymes ou personnalités de la vie publique tunisienne, qui se sont rendues disponibles pour me rencontrer et répondre à mes questions : leurs témoignages chargés d'émotions, livrés avec beaucoup de pudeur et de liberté, ont constitué une grande richesse humaine et idéologique, alimentant d'autant plus ce travail.

Enfin, ce mémoire n'aurait pu voir le jour sans le soutien indéfectible de mes parents, ayant fait tout leur possible pour qu'il soit le plus abouti.

Avertissement :

L'IEP de Toulouse n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les
mémoires de recherche.

Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

ABRÉVIATIONS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A.F.T.U.R.D. : Associations des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement

A.T.F.D. : Association Tunisienne des Femmes Démocrates

C.E.D.A.W. : Convention on the Elimination of all forms of Discriminations Against Women

C.R.E.D.I.F. : Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme

C.S.P. : Code du Statut Personnel

C.P.R. : Congrès pour la République

F.D.T.L. : Front Démocratique pour le Travail et les Libertés (Ettakatol)

H.I.R.O.R.R.P.T.D. : Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution et de la Réforme Politique et de la Transition Démocratique

I.S.I.E. : Instance Supérieure Indépendante pour les Élections

P.C.T. : Parti Communiste Tunisien

P.C.O.T. : Parti Communiste Ouvrier Tunisien

P.D.M. : Pôle Démocrate Moderniste

P.D.P. : Parti Démocrate Progressiste

P.L.M. : Parti Libéral Maghrébin

R.C.D. : Rassemblement Constitutionnel Démocratique

U.G.T.T. : Union Générale des Travailleurs Tunisiens

U.G.E.T. : Union Générale des Étudiants de Tunisie

U.M.F.T. : Union Musulmane des Femmes Tunisiennes

U.N.F.T. : Union Nationale des Femmes Tunisiennes

U.T.I.C.A. : Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : L'APPROPRIATION DE LA QUESTION FÉMININE PAR LES ACTEURS POLITIQUES	15
CHAPITRE I : « LA TRACE ET L'HÉRITAGE » DE HABIB BOURGUIBA	15
SECTION 1 – UN HOMME POLITIQUE QUI SE TOURNE PROGRESSIVEMENT VERS LE « FÉMINISME » (1929 – 1956)	16
SECTION 2 – « BOURGUIBA FÉMINISTE » ? L'AMBIVALENCE DU FÉMINISME D'ÉTAT AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE (1956 – 1987).....	22
CHAPITRE II : ZINE EL-ABIDINE BEN ALI, À LA POURSUITE DE L'ŒUVRE ENTREPRISE PAR HABIB BOURGUIBA ?	32
SECTION 1 – LES ERREMENTS DE L'HOMME QUANT À LA CONDITION DES FEMMES (1987 – 1989)	32
SECTION 2 – UNE DÉGRADATION CONTINUE DE LA CONDITION DES FEMMES EN DÉPIT D'AVANCÉES JURIDIQUES (1989 – 2011) .	39
CHAPITRE III : LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LES DROITS DES FEMMES	49
SECTION 1 – LA PRISE EN COMPTE TIMIDE DE LA PLACE DES FEMMES SUR LA SCÈNE PUBLIQUE PAR LES GOUVERNEMENTS TRANSITOIRES (JANVIER À DÉCEMBRE 2011)	49
SECTION 2 – L'IMPACT DE L'ISLAM POLITIQUE SUR LES DROITS DES FEMMES	61
DEUXIEME PARTIE : LE REGARD DES FEMMES SUR LEUR CONDITION, QUELS ENGAGEMENTS POUR LEURS DROITS ?	75
CHAPITRE I : LES STRUCTURES D'ACTION PRIVILÉGIÉES PAR LES FEMMES	76
SECTION 1 – LA SOCIÉTÉ CIVILE LARGEMENT INVESTIE PAR LES FEMMES	76
SECTION 2 – UN MONDE POLITIQUE ENCORE PEU ATTRACTIF	90
CHAPITRE II : L'EXPÉRIENCE CONCRÈTE DES ENGAGEMENTS FÉMININS	103
SECTION 1 – LA STRUCTURATION DES ENGAGEMENTS DES FEMMES	103
SECTION 2 – LES LIMITES DES ENGAGEMENTS DES FEMMES	115
CONCLUSION	135
POSTAMBULE	137
ANNEXES	138
BIBLIOGRAPHIE	188
TABLE DES MATIERES	198
RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS	202

« Nous, femmes arabes impliquées dans les luttes pour la démocratie, la dignité et l'égalité, nous, actrices au premier plan des changements exceptionnels que connaît le monde arabe, tenons à rappeler à l'opinion publique que les femmes sont en droit de bénéficier au même titre que les hommes du souffle de liberté et de dignité qui gagne cette région du monde.

Depuis toujours, les femmes mènent des luttes pour obtenir des acquis, plus ou moins importants selon les pays. Mais ces acquis demeurent en deçà de leurs aspirations et font de leur statut un des plus reculés dans le monde. (...)

Aujourd'hui que le monde arabe est en phase de construction démocratique pour la consolidation de l'État de droit et des droits humains, nous considérons que si l'égalité ne peut se réaliser sans la démocratie, la pleine jouissance de cette démocratie ne peut se réaliser sans une égalité totale entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi nous appelons les États, les partis politiques et la société civile dans ces pays à tout faire pour que la dignité des femmes et leur égalité avec les hommes ne soient pas une fois de plus sacrifiées au nom de prétendues priorités.

Aucune démocratie en effet ne peut se construire au détriment de la moitié de la société. Ensemble nous avons fait notre présent, ensemble nous construirons un avenir meilleur. »

INTRODUCTION

On pourrait s'étonner d'un énième sujet portant sur les femmes tunisiennes, thème pour le moins assez banalisé depuis la période insurrectionnelle du mois de janvier 2011. L'intérêt – voire l'inquiétude – des Occidentaux pour le statut de la femme tunisienne s'est exprimé avec constance, et une prémisse récurrente ponctuait les observations sur la Tunisie, pays « éclairé » du Maghreb, où le « *statut des femmes est le plus avancé du monde arabe* ». À l'occasion des contestations sociales et politique qui ont secoué cet État, les observateurs du monde entier n'ont eu de cesse de rappeler que « la démocratie se mesure à l'aune des droits des femmes », préoccupation qu'ils ne manifestaient pourtant qu'en sourdine lors des vingt-trois années du régime de Zine el-Abidine Ben Ali. L'action du gouvernement tunisien à venir allait donc être analysée et jugée au regard de ce souci : l'intégration des femmes tunisiennes dans la vie politique et publique du pays, l'avancée de leurs droits, et les transformations – ou non – de leur statut tout au long de la transition démocratique.

1) *Une révolte aux airs de révolution*

Le point de départ de cette nouvelle visibilité médiatique est la « révolution » qui a eu lieu entre le 17 décembre 2010, jour de l'immolation de Mohammed Bouazizi, et le 14 janvier 2011, jour du départ précipité de Ben Ali devant la colère de son peuple.

Durant ces quatre semaines de manifestations et de *sit-in*, « *les médias français ont choisi une figure symbolique de la révolte contre la dictature de Ben Ali : la jeune manifestante tunisienne* »¹ qui incarne dans notre imaginaire collectif la figure de la Marianne républicaine. Les femmes, contestataires, jeunes et moins jeunes, voilées et non voilées, de toutes professions et catégories sociales, étaient présentes, faisaient le corps des manifestations, revendiquaient leur(s) droit(s) à la liberté et à la dignité. Une présence sur le devant d'une scène révolutionnaire qui n'a eu de cesse d'être soulignée et félicitée².

¹ E. Grangé, « Ouvrons l'œil : les Marianne Tunisiennes », article publié le 20 janvier 2011 sur <http://lewebpedagogique.com/lapasserelle/2011/01/20/ouvrons-loeil-les-marianne-tunisiennes/>

² À l'occasion d'une manifestation organisée le 25 février 2012 par l'U.G.T.T. pour protester contre les menaces proférées à son encontre par le gouvernement, nous avons pu constater cette grande présence féminine au sein des mouvements de protestation (voir le reportage photo en annexe n°8)

Qu'en est-il justement de la révolution ? Ce terme a été constamment usité dans les médias qui ont invariablement parlé de la « révolution tunisienne », ou de la « révolution du jasmin », allant même jusqu'à caractériser l'ensemble des soulèvements dans les pays de la zone méditerranéenne de « printemps arabe ». Est-il pertinent pour décrire les « événements » qui ont eu lieu en Tunisie ? Les opinions s'opposent à ce sujet.

Ainsi, Tahar ben Jelloun considère-t-il que « *si, aujourd'hui, ces révoltes peuvent être qualifiées de « révolutions », c'est parce qu'elles sont d'abord et avant tout portées par des revendications d'ordre éthique et moral* »³.

A contrario, Mathieu Guidère tempère plus les enthousiasmes de chacun en rappelant que « *la vague révolutionnaire semble, jusqu'à présent du moins, avoir pour objectif principal le renversement des dirigeants en place, mais ne vise pas à un changement des structures ni des mentalités. C'est une révolution politique et non pas une révolution socioculturelle (...) or, une révolution n'est aboutie que si elle s'accomplit aussi dans les esprits* »⁴.

Pour d'autres, les « révolutions » resteront inachevées tant que les femmes ne pourront exercer leur influence « *sur les affaires de la cité (...) [car] la Révolution, c'est d'abord celle qui porte un projet de liberté pour les femmes* »⁵.

Cette incertitude quant au terme à employer se retrouve chez les Tunisiens eux-mêmes, alternant entre fierté d'être à l'initiative d'une « *contagion protestataire* »⁶ dans l'ensemble de la région méditerranéenne et déception de ne pas avoir réussi à modifier profondément leur propre situation, auquel cas, la « révolution » leur semble un terme bien inapproprié...

Étant donné les hésitations sémantiques au sujet de la « révolution » tunisienne, nous préférons utiliser les termes « révolte », « processus révolutionnaire », « insurrection » ou encore « soulèvement ».

³ T. Ben Jelloun, *L'étincelle : révoltes dans les pays arabes*, p.14.

⁴ M. Guidère, « Regard de Mathieu Guidère sur le monde arabe après les révoltes » p.6-10, interview publiée dans le magazine trimestriel *Moyen-Orient*, numéro 11.

⁵ F. Zouari, « Réjouissez vous des révoltes arabes ! », pp.193-207, *Confluences Méditerranée*, 2011/2, n°77, L'Harmattan

⁶ J. Beauchart, « Révoltes et révolutions arabes : contagion et transition », p.51-56, *Moyen-Orient* n°11

2) De l'actualisation de la question des droits des femmes en Tunisie

Durant cet intervalle contestataire, les femmes tunisiennes ont été de véritables actrices dans la transition démocratique⁷. Elles ont fait preuve d'une « *détermination et d'un courage* »⁸ inégalés, d'une conviction inébranlable, jusqu'au sacrifice de leur vie pour une dizaine d'entre elles. S'y est ajouté – dans l'inconscient collectif – une dimension sacrificielle en tant que femme, mère, épouse ou fille « de ». Cette dimension trouve son explication dans le fait que leurs droits restent essentiellement structurés autour de la sphère familiale : elles sont traitées en tant que mère et épouse et non comme « *personnes titulaires de droits propres* »⁹.

Néanmoins, fortes d'un demi-siècle de mesures et dispositions légales censées légitimer leur présence dans l'espace public, s'exprimant par une participation assez conséquente pour un État musulman au sein de la population active recensée (25%), les femmes tunisiennes se sont senties investies d'une véritable responsabilité démocratique, allant bien au-delà des frontières de leur pays¹⁰. Elles se décrivent elles-mêmes comme « *femmes modernes qui participent activement à dessiner le paysage politique, social et culturel du pays* »¹¹.

Cependant, cette participation leur a également valu de subir des violences spécifiquement genrées, « *exercées sur les femmes parce qu'elles sont des femmes* »¹², dans les manifestations : insultes à caractère sexiste, attouchements... La présence de ces formes de violences a alimenté la crainte d'un retour en arrière pour leur statut et leur acceptation dans une société restée – on s'en est alors rendu compte – profondément machiste en dépit de la représentation que l'on s'en faisait en Occident.

⁷ De nombreux articles de journaux et d'observatoires en témoignent. À titre d'exemple, le 7 mars 2011, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme publiait un article de Sophie Bessis, secrétaire générale adjointe, intitulé « Les Tunisiennes se battent pour participer pleinement au processus de transition », <http://www.fidh.org/Interview-de-Sophie-Bessis>

⁸ Neila Jrad, « Tunisie, les femmes à la rue », *Attarik aljadid, la Voie nouvelle*, n°216, 29 janvier 2011

⁹ N. Chaabane, « Nous ne serons pas le dindon de la farce ! », mars 2011, *Le Nouvel Observateur*

¹⁰ N. Ben Smaïl, « Nous, Tunisiennes, avons une responsabilité vis-à-vis des femmes arabes qui nous observent », 1^{er} juillet 2011, AWID

¹¹ Pétition « Revendications de femmes tunisiennes », Collectif national pour les droits des femmes

¹² Neila Jrad, *op. cit.*

Pourtant, malgré cette expression de violence sociale, les défenseur-e-s des droits humains et les féministes tunisiennes continuent de croire et d'espérer que la « *révolution s'[étant] faite avec les femmes, la construction de la démocratie se fera avec elles* »¹³. En effet, un tel engagement ne saurait se solder par un échec démocratique, se traduisant par l'éviction des femmes de la sphère publique. L'expérience tunisienne se doit d'aller à l'encontre de ces « syndromes révolutionnaires », issus de précédents historiques souvent pris comme références : la Révolution française et la guerre d'indépendance puis la guerre civile d'Algérie (1992-1999).

Les dés étaient lancés. La participation des femmes à la chute du régime Ben Ali allait-elle leur valoir d'être enfin considérées comme des citoyennes à part entière ? Sauraient-elles aller à l'encontre des réflexes discriminatoires, dont on trouve toujours trace y compris dans la législation, pourtant présentée comme « exemplaire » dans l'ensemble du monde arabo-musulman ?

En effet, la présence et la visibilité des femmes peuvent en partie s'expliquer par l'existence d'un corpus législatif se voulant moderniste, ou « *moins inégalitaire* »¹⁴ que les autres codes de la famille dans les pays d'islam.

3) *Le Code du Statut Personnel : un outil de changement inachevé*

Si, dans les pays Occidentaux, la Tunisie est montrée en exemple pour son traitement « privilégié » des femmes, c'est en raison d'un double héritage historique : la renaissance (Nahdha) de la pensée intellectuelle arabe tunisienne à la fin du XIX^{ème} siècle¹⁵ et le Code du Statut Personnel (CSP) promulgué le 13 août 1956 par décret beylical, à l'initiative de Habib Bourguiba, alors Président du Conseil et homme de l'indépendance.

¹³ S. Bessis, « Les Tunisiennes se battent pour participer pleinement au processus de transition », <http://www.fidh.org/Interview-de-Sophie-Bessis>

¹⁴ N. Chaabane, « Nous ne serons pas le dindon de la farce ! », mars 2011, *Le Nouvel Observateur*

¹⁵ Dont les plus grandes figures restent Khereddine Pacha, Abdelaziz Thâalbi, Mohamed Snoussi mais surtout Tahar el-Haddad pour son ouvrage *Notre femme dans la loi et la société* (1930) dans lequel il défend l'émancipation et la libération de la femme. Cette prise de position lui valut de voir ses propos condamnés par la Zitouna et le contraignit à l'exil.

Le CSP proclame l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan de la citoyenneté, mais, ce faisant, il illustre à lui seul toute la complexité et la dualité du corps social tunisien. Se voulant à la fois avant-gardiste et traditionaliste, il fait appel à un « *double registre, à la fois laïc et religieux, traditionnel et moderne, qui installe une schizophrénie juridique génératrice de troubles d'identification* »¹⁶.

En effet, ce subtil mélange de mesures traditionnelles et modernes, a été impulsé en se basant sur l'*ijtihad* qui revendique une interprétation moderne du texte coranique. Ce même *ijtihad* a contribué à délimiter les frontières de la réforme : en s'appuyant sur les arguments religieux, ceux-ci ont été relégitimés dans un contexte politico-social d'incertitudes et de crises, rendant ainsi difficiles les « *avancées de la liberté* »¹⁷ et les changements profonds de mentalité. L'islam conserve donc sa « *fonction de source d'inspiration de l'action politique* »¹⁸, et en l'encadrant d'autant plus.

Le CSP est donc un compromis, afin de s'insérer sans trop de houle au sein d'une société qui reste attachée aux valeurs religieuses et à sa structure patriarcale. Cela explique sa structure à double vitesse : novateur lorsque le Coran laissait place à l'innovation et sinon pérennisant les dispositions traditionnelles relatives à la famille, les femmes étant maintenues dans un rapport inégalitaire avec les hommes.

En outre, dans certains domaines, les mesures mises en place par le CSP restent, en cas de vide juridique, sujettes à la libre interprétation et la discrétion des magistrats : s'exprime alors un « *double registre des juges (...) entre esprit de tradition et esprit d'innovation* »¹⁹. Une situation dangereuse, alimentant de fait cette « schizophrénie juridique », et rendant difficile l'identification à un seul et même corpus de loi.

¹⁶ S. Ben Achour, « Les chantiers de l'égalité au Maghreb », http://www.manifeste.org/article.php3?id_article=130

¹⁷ S. Bessis et S. Belhassen

¹⁸ S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit*

¹⁹ S. Ben Achour, « Le Code tunisien du statut personnel, 50 ans après : les dimensions de l'ambivalence », p55-70, *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006

Ayant été porté par l'État, le CSP a coupé court aux initiatives et aux revendications des femmes engagées dans la reconnaissance de leurs droits. L'État, incarné par la volonté du Combattant suprême, s'est porté garant des limites à ne pas dépasser en termes de libération et libéralisation des droits des femmes. Mais ce « féminisme d'État » qui caractérise l'action « *continue des pouvoirs publics pour transformer la condition socio-juridique des femmes* »²⁰ a fini par « *prendre les femmes en otage du politique* »²¹ et par « *brouiller le discours sur l'égalité* »²². La figure du « *patriarche* »²³ éclairé qu'était Habib Bourguiba colle en effet à « *l'émancipation de la femme* »²⁴ tunisienne : une allégorie qui réactive, là encore, les structures de domination des hommes sur les femmes. Cependant, bien que présentées comme facteur de développement, « *ces actions [de l'État] ne visent pas toujours à transformer les rôles traditionnels des femmes, mais à les rendre plus efficaces dans le cadre de la structure patriarcale de la famille* »²⁵.

Composé de douze livres devant régir l'ensemble des éléments relatifs à la famille et, par extension, à la femme, le Code du Statut Personnel comprend 213 articles.

Ses mesures les plus connues concernent :

LE MARIAGE	
Le mariage par consentement mutuel	Article 3
L'âge légal porté à 18 ans pour les deux époux	Article 5
L'abolition de la polygamie	Article 18
<i>Certaines dispositions contraignant les droits des femmes restent néanmoins d'actualité</i>	
Maintien de la dot pour la validité du mariage	Article 3
Cependant, la dot appartient à l'épouse , doit être licite et non dérisoire	Articles 12 et 13
Le « <i>mari, en tant que chef de famille, doit subvenir aux besoins de l'épouse et des enfants</i> »	Article 23

²⁰ S. Ben Achour, « Féminisme d'État : figure ou défiguration du féminisme ? », in *Mélanges Mohammed Charfi*, Tunis, Centre de Publication Universitaire, 2001, p.413

²¹ S. Ben Achour, « Féminisme d'État : figure ou défiguration du féminisme ? », *op. cit.*

²² S. Ben Achour, « Le féminisme d'État : figure ou défiguration du féminisme ? », *op. cit.*

²³ S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit.*

²⁴ S. Ferchiou, « Femmes tunisiennes : entre féminisme d'État et résistance », in *Femmes de Méditerranée, politique, religion, travail*, S. Bessis et A. Dore-Audibert

²⁵ S. Ferchiou, « Femmes tunisiennes : entre féminisme d'État et résistance », in *Femmes de Méditerranée, politique, religion, travail*, S. Bessis et A. Dore-Audibert

LA DISSOLUTION DU MARIAGE	
<p>Le divorce peut être demandé par la femme ou le mari et ne peut avoir lieu que devant le tribunal.</p> <p>Il y a donc abolition de la répudiation unilatérale.</p>	<p>Articles 29 et 30</p>
LA QUESTION DE L'HERITAGE	
<p>En matière d'héritage, « <i>le huitième est la quote-part de l'épouse si le mari défunt a laissé des descendants pouvant avoir vocation à sa succession</i> »</p>	<p>Article 95</p>

Source : <http://www.jafbase.fr/docMaghreb/TunisieStatutpersonnel.PDF>

Cependant, si le CSP était, malgré ses insuffisances, une incontestable avancée dans la Tunisie de l'après-indépendance, il semble aujourd'hui partiellement inadapté à la société pour plusieurs raisons.

D'abord, en cinquante-six ans d'existence, malgré un certain nombre d'amendements, il n'a connu qu'une réforme majeure en 1993. Celle-ci n'a pas pris acte des évolutions sociétales observées entre 1956 et 1993, à savoir une participation accrue des femmes à la vie économique des ménages et de leur pays, sans compter la persistance des tâches invisibles de « *l'économie de soutien* »²⁶. C'est cette situation qui amène associations féministes et femmes conscientes de leur position à revendiquer de manière constante une égalité totale de leurs droits, à commencer par l'héritage.

Ensuite, il a échoué à entraîner une modification voire une révolution en profondeur des mentalités. Nombreux sont celles et ceux qui, aujourd'hui encore, disposent d'une connaissance erronée ou une méconnaissance à la fois du CSP et des droits des femmes. Issu de la volonté politique toute-puissante, il n'a pas été l'objet de débats publics ou de travaux préparatoires, qui auraient pu servir de base à une concertation nationale et donc à élaborer un projet commun de société. Il a été réalisé dans l'urgence des situations troubles du pays. En conséquence, « *il reste entaché d'un vice d'origine [qui] attise le débat politique sur sa légitimité démocratique* »²⁷.

²⁶ R. Stavenhagen, « La femme invisible : une conspiration du silence étouffe l'importance du rôle économique des femmes dans la société », *Le courrier de l'UNESCO*, juillet 1980

²⁷ S. Ben Achour, « Le Code tunisien du statut personnel, 50 ans après : les dimensions de l'ambivalence », p55-70, *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006

La Tunisie peut être fière de son Code du Statut Personnel, mais ce dernier n'a profité réellement qu'à une infime partie de la société : les catégories sociales éclairées et urbaines²⁸. Dans le reste du pays, les avancées législatives n'ont guère pénétré et fort reste le poids des coutumes et traditions face à la loi. Cette situation n'a rien d'étonnant quand on sait que la Tunisie est également considérée comme un pays à double vitesse, où les « périphéries » rurales ont été délaissées au profit du « centre » urbanisé et côtier.

Cinquante-six ans après sa promulgation le CSP risque de devenir l'un des enjeux majeurs de la nouvelle Tunisie en construction. Pour les féministes les plus convaincu(e)s, il a été un élément déterminant de l'émancipation des femmes ; il doit donc être conservé, complété et amplifié afin d'aboutir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

A l'opposé, nombreux sont celles et ceux – principalement des hommes, et de plus en plus entreprenants, - qui contestent ce texte fondateur faisant la part trop belle aux femmes, au mépris, prétendent-ils, des préceptes fondamentaux de la religion musulmane.

Entre les deux, se situe la masse des femmes du peuple qui bénéficient légalement des apports de ce texte sans trop en connaître la véritable portée, sans en comprendre les enjeux véritables et conditionnées par la tradition ancestrale à se soumettre à la parole des prédicateurs ou des hommes en général.

Une grande part du devenir de la femme tunisienne se trouve dans la réponse apportée à la confrontation de ces trois positions par les responsables politiques sortis de mouvements de contestation qui paraissent déjà bien loin, et c'est en ce sens que se justifie le travail qui va suivre.

²⁸ A. Lamchichi, « Le statut de la femme dans les sociétés musulmanes : une bataille ardente et obstinée », p.11-21, *Confluences Méditerranée*, 2006/4 n°59, L'Harmattan

4) Un travail centré sur l'analyse des discours de femmes engagées

Dans le cadre des recherches menées pour la réalisation de ce mémoire, deux méthodes ont été privilégiées : les lectures théoriques et la réalisation d'une enquête en Tunisie.

D'abord ont été consultés des ouvrages généraux sur la Tunisie, puis plus spécialisés sur les femmes – tunisiennes ou du Maghreb – afin de disposer d'un fonds documentaire assez conséquent²⁹. Cette démarche visait à maîtriser le cadre d'étude, notamment politique, et à connaître l'histoire des combats féminins et féministes en Tunisie. Une mention particulière doit être accordée à Madame Sana Ben Achour, juriste de grand renom qui m'a fait l'honneur de me recevoir chez elle à La Marsa, et dont les divers articles m'ont été d'un grand apport.

Un suivi attentif de l'actualité politique au travers des différents sites et publications de la presse tunisienne de langue française et la presse internationale a également été réalisé. La consultation de blogs de militant-e-s et des « pages » des partis politiques, associations et syndicats tunisiens sur les réseaux sociaux a permis de saisir « à chaud » les réactions de la société civile et le ressenti politique aux décisions du gouvernement.

Mes recherches et réflexions ont été fortement influencées par la lecture des articles d'Ilhem Marzouki³⁰. En effet, dans ses études sociologiques cette dernière met en avant la réalité de la vie des femmes, loin des clichés habituels sur leur émancipation. Sa volonté de mettre l'accent sur le ressenti des femmes m'a paru essentielle et fondamentale pour les recherches à mener.

Cette démarche m'a dès lors amenée à m'intéresser au quotidien et à la perception propre par les femmes de leurs droits et de leurs situations : un positionnement qui permettrait de dépasser la vision des femmes appréhendées comme *objets* de l'action politique, en tant qu'enjeu idéologique, pour les rétablir dans leur dimension de *sujet* actif et participatif.

²⁹ Pour cela, la médiathèque de Toulouse, ainsi que les bibliothèques universitaires de Perpignan, Toulouse Le Mirail, L'Arsenal et l'IEP ont été une véritable ressource. Un certain nombre d'articles plus récents étaient également consultables sur les sites de Cairn ou Persee.

³⁰ Ilhem Marzouki est une universitaire spécialiste des femmes en Tunisie, décédée en 2008. Son engagement lui vaudra un hommage ultime de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates qui organise depuis le 8 mars 2009 une Université Féministe Ilhem Marzouki, un lieu d'échanges, de rencontres et de réflexion autour de la pensée féministe et de l'action militante pour les droits et l'égalité entre les sexes.

La présence des femmes dans les manifestations, leurs revendications et leurs combats lors des contestations de janvier 2011 – et même avant – me semblait, dès le début, un élément sur lequel m'appuyer. Profondément intéressée par l'enjeu que représente la question des droits des femmes, et sensibilisée dans le cadre familial par le cas de la Tunisie (mon père y ayant enseigné pendant quatre ans sous Habib Bourguiba), j'espérais comme tant d'autres que le statut des femmes serait affecté positivement et que cet engagement leur vaudrait une reconnaissance sociale et politique. Le thème de recherche s'est donc peu à peu précisé, pour aboutir à l'engagement en faveur des femmes tunisiennes comme vecteur et facteur de transformation du corps social.

Étant donné l'actualisation que ce travail demandait, je me suis rendue à deux reprises en Tunisie : une semaine en septembre 2011, avant les élections à l'Assemblée Nationale Constituante, pour une première prise de contact avec le pays³¹.

Pendant le deuxième séjour du 14 au 28 février 2012, je suis allée à la rencontre de femmes engagées, avec lesquelles j'étais entrée en relation de plusieurs manières : contact préalable par mail avec les différents partis politiques et avec l'envoyée spéciale du journal *Libération* en Tunisie, Élodie Auffray ; consultation de documents de présence à des séminaires de formation, ... Une fois sur place, des déplacements aux sièges des partis et des syndicats de Tunis m'ont permis d'obtenir le nom de nouvelles personnes, sans compter l'efficacité du « bouche à oreille » et du réseau de connaissances dont disposaient les hommes et les femmes engagées.

J'ai retenu les entretiens réalisés avec les 25 femmes et les 3 hommes (dont le responsable de la communication d'Ennahdha, M. Abdallah Zouari) qui ont été le plus complets³². D'autres échanges, informels et improvisés en fonction des circonstances (à l'Office du tourisme, à l'hôtel, dans les taxis, dans la rue-même...) ont été incomplets, mais ont constitué, cependant, un complément d'information intéressant.

³¹ Mon sujet n'était alors que peu défini puisque, passant d'un parcours sans mémoire (Carrières Administratives) à un parcours où le mémoire était obligatoire (Développement Économique et Coopération Internationale), je n'avais commencé mes recherches qu'à partir du mois d'août 2011

³² Les différentes grilles d'entretien sont à retrouver en annexes n°1, 2 et 3

Les entretiens³³ se sont pour l'essentiel concentrés sur la capitale, Tunis, où se trouvent les grandes antennes des partis, des syndicats et de nombreuses associations. Même s'il a été possible d'enquêter trois jours dans le Sahel pour aller à la rencontre de syndicalistes, de diverses personnalités et d'une ouvrière du textile à Ksar Hellal, Monastir, Sousse et Akouda, il s'agit tout de même d'un biais dont il faut tenir compte pour l'analyse des résultats de l'enquête. Toutefois, s'agissant de personnes fixées à Tunis, elles entretiennent encore de fortes relations avec leur région d'origine (Bizerte, Gafsa, Kébili, Sfax, l'Italie, la France). La plupart des personnes rencontrées font partie de l'élite intellectuelle – et sociale – tunisoise, où les avancées en matière de droits des femmes sont un socle commun de réflexions et de connaissances³⁴. Cependant, il faut aussi reconnaître que, à travers le pays, ce sont les femmes issues de ce milieu qui animent la plupart des associations. Par ailleurs, elles présentaient le grand avantage d'être francophones, ma connaissance de l'arabe étant balbutiante.

Les principaux obstacles à un élargissement géographique de ces enquêtes ont été le manque de temps disponible, eu égard au calendrier universitaire et à la date du début de mon stage, sans oublier le coût financier d'un séjour prolongé.

De retour en France, afin d'accorder plus de représentativité à l'échantillon, l'enquête a été reproduite sous le format numérique³⁵ que permet l'application *Google docs* et diffusée par le biais du réseau social *Facebook* : 32 personnes ont ainsi répondu au questionnaire (25 femmes et 7 hommes). Bien que toujours accessible en ligne, la grande majorité des réponses est parvenue entre le 27 mai et le 5 juin 2012.

Tableau n°1 : Nombre de personnes interrogées pour les besoins de l'enquête

	Sur place	Par internet	Total
<i>Femmes</i>	25	25	50
<i>Hommes</i>	3	7	10

Comme j'étais également intéressée par la perception des hommes sur l'engagement des femmes et sur leur vision de leur statut, mon questionnaire, bien que s'adressant spécifiquement aux femmes, ne cherchait nullement à exclure ceux-là.

³³ Quelques entretiens ont été sélectionnés et sont accessibles en annexe n°6

³⁴ A ce sujet, une analyse des données recueillies lors des différents entretiens, formalisée sous forme de tableaux, peut être consultée en annexe n°5

³⁵ La grille d'entretien par internet se situe en annexe n°4

La diffusion de l'enquête sur internet a permis un double élargissement de l'échantillon :

- Par les âges : davantage de jeunes (deux fois plus que dans les entretiens), ce qui était très intéressant sachant le rôle tenu par la jeunesse tunisienne dans les événements révolutionnaires.
- Par la géographie : des intervenants du Sud (Tozeur, Sfax), du centre-est (Kairouan, Nabeul), de France et de Belgique se sont ainsi exprimés.

Enfin, par souci d'objectivité, la répartition des partis politiques a été la plus large possible (voir tableau en annexe n°5) : 8 femmes appartenant aux partis de la « troïka » (Ennahdha, Ettakatol et CPR) et 22 femmes appartenant aux partis d'opposition.

Les résultats de cette enquête m'ont permis de structurer ma réflexion sur l'impact des dimensions individuelles – les itinéraires biographiques de chacun et chacune – dans l'émergence et la structuration des mouvements de lutte et de défense des droits des femmes.

A noter que les témoignages recueillis lors d'entretiens ou sur internet seront signalés dans le mémoire par le recours aux crochets en fin de certaines citations : par exemple, [Leïla Ben Amor].

Je tiens à signaler et à souligner la remarquable disponibilité dont toutes les personnes que j'ai rencontrées ont fait preuve à mon égard. Alors que je n'étais qu'une inconnue, elles ont accepté un entretien – souvent le jour même –, se sont livrées sans détour et m'ont parlé avec beaucoup de liberté sur cet événement fondateur dans leur vie : leur(s) engagement(s) et ses (leurs) raisons. Ces moments étaient souvent chargés d'émotions, positives et négatives, et d'idéaux républicains et démocrates... Pour toute cette richesse humaine qu'elles m'ont apportée, je les remercie profondément.

5) Problématique et plan retenus

Il était primordial pour moi de replacer la perception que les actrices (et les quelques acteurs interrogés) avaient de leurs engagements et comment ils et elles évaluaient leur impact sur la structure étatique.

Faisons-nous face à une réappropriation des enjeux féminins et féministes par les premières concernées, les femmes ? La société civile peut-elle devenir un relais durable des aspirations des femmes ? Est-ce que, au contraire, le « féminisme d'État » que l'on dit caractéristique de la Tunisie n'a-t-il pas tout aspiré à lui, rendant caduques les revendications des femmes, et impensable un changement par la base ?

Bien que beaucoup d'ouvrages et d'articles aient déjà été consacrés à l'histoire de la Tunisie et la politique conduite par les pouvoirs successifs sur la question des droits des femmes, il semble néanmoins pertinent de contextualiser le cadre socio-politique dans lequel notre étude s'est faite. En effet, la société tunisienne d'aujourd'hui, traversée et travaillée par ses ambivalences, ne peut se comprendre sans un retour en arrière, vers l'époque où les premiers jalonnements en matière de droits des femmes ont été posés. Cette rétrospective nous permettra de mieux appréhender les réalités du présent, de savoir à qui et à quoi s'opposent les femmes engagées, et pour quoi.

C'est ainsi que notre première partie traitera des engagements (ou des désengagements) des différents régimes pour les droits des femmes, ce qui nous permettra d'aborder l'appropriation progressive de la question féminine par les acteurs politiques. Cette rétrospective ne nous empêchera pas d'aborder également la réalité complexe de la situation politique de l'après Ben Ali, puisqu'il est – là aussi – question d'une certaine conception de ce qui peut être engagé et toléré en matière de droits et libertés féminins.

Par la suite, notre deuxième partie s'intéressera au regard que portent les femmes sur leur condition : quels sont les engagements qui en découlent ? Après un rappel des structures au sein desquelles les femmes trouvent les ressources nécessaires pour s'investir et agir pour leurs droits, nous étudierons la « réalité » des engagements féminins, telle que nous l'aurons perçue au travers des différents entretiens réalisés. Dans cette optique, le travail présenté ne saurait être une vérité générale sur l'engagement des Tunisiennes.

Ce cheminement qui entérine l'opposition entre l'État et la société civile (une opposition qui était nettement apparue lors des entretiens), nous amènera parfois à étudier certaines questions selon le point de vue de l'un ou de l'autre, permettant d'aborder les rapports complexes et complémentaires qu'entretiennent ces deux entités.

6) Présentation des principaux résultats de ce travail

Ce travail met l'accent sur la profonde ambiguïté qui a toujours prévalu dans le rapport entretenu par l'État avec la question des droits des femmes, réactivée depuis la présence d'un parti islamiste au gouvernement. Bien que s'étant approprié le sujet, allant jusqu'à développer une politique qualifiée de « féminisme d'État », l'État n'a pas su accepter le fait que les femmes fassent l'acquisition pleine et entière des droits qu'il leur avait octroyés.

En réaction à cette mainmise de l'État sur leur statut et ses délimitations, certaines femmes se sont constituées en mouvements d'opposition pour développer un ensemble de pratiques ayant pour objectif l'accumulation de capital politique, devant favoriser leur inscription dans l'espace public.

Depuis le début de la transition démocratique, on assiste à une véritable éclosion de mouvements associatifs dynamiques, par les biais desquels sont structurées les différentes revendications de la société civile. Les femmes, sur le devant de la scène lors des différentes manifestations avant la chute de Ben Ali, s'évertuent à rester présentes et actives au sein de ces mouvements.

Le discours qu'elles développent alors sur leurs engagements, sur les formes qu'ils prennent, sur les contraintes auxquelles elles doivent faire face, permet de développer une iconographie actualisée de la représentation des femmes en Tunisie et des combats qu'elles doivent mener. La mise en perspective historique de cette question permet de dresser un panorama intéressant à l'heure où la question des droits des femmes est particulièrement prégnante, et alors mêmes que les derniers événements ont souligné l'ardente nécessité de leur mobilisation.

PREMIÈRE PARTIE

L'APPROPRIATION DE LA QUESTION FÉMININE PAR LES ACTEURS POLITIQUES

Cette première partie sera l'occasion d'étudier, par le biais de trois chapitres, la façon dont les différents dirigeants tunisiens se sont approprié les questions relatives aux femmes. Le premier chapitre est ainsi consacré à l'influence de Bourguiba sur les différents débats sur la cause des femmes qui émergent en Tunisie entre les années 1930 et les années 1980 (Chapitre I). Le deuxième chapitre aborde le difficile positionnement de Ben Ali, un homme qui eu du mal à trouver sa voie (Chapitre II). Le troisième chapitre permet d'étudier la situation politico-sociale actuelle qui, on le verra, se caractérise essentiellement par l'incertitude qui pèse sur les droits des Tunisiennes et sur les possibles avancées de ces derniers (Chapitre III).

Chapitre I : « La trace et l'héritage »³⁶ de Habib Bourguiba

Habib Bourguiba, on le sait, a profondément marqué le visage de la Tunisie par son inscription dans la durée et par ses décisions. Celles-ci ont impulsé un certain nombre de directions et de politiques qui ont toujours un impact aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après leur mise en œuvre.

L'homme d'État que nous connaissons s'est très tôt illustré en tant que leader du mouvement d'indépendance, une qualité qui l'a amené à prendre position sur des questions polémiques de l'époque ayant trait à l'émancipation des femmes (section 1). Une fois l'indépendance acquise, il a fait montre d'un certain dirigisme dans ses politiques – notamment celles que l'on a qualifiées de « féministes » –, imposant ses décisions et ses volontés, sans se soucier de leur ambivalence (section 2).

Dans ce chapitre, pas question d'étudier en profondeur cette œuvre qui a déjà fait l'objet de nombreux ouvrages ; mais un rappel simplifié de son implication dans la question des droits des femmes qui continue d'influencer les débats aujourd'hui.

³⁶ Reprise du titre de l'ouvrage de Michel Camau et Vincent Geisser (dir.) : *Habib Bourguiba, La trace et l'héritage*, Centre de Science Politique Comparative, IEP Aix-en-Provence, 2004

Section 1 – Un homme politique qui se tourne progressivement vers le « féminisme » (1929 – 1956)

Habib Bourguiba n'est pas un féministe historique. Ses premières prises de position dans les années 1930 sur des sujets épineux portés par des femmes remettant en cause leur oppression ne sont pas exemptes de paradoxes (A). D'ailleurs, il fait preuve d'une relative indifférence à l'égard des revendications féminines, sans pour autant les mépriser (B). Il faut dire qu'il considérait alors que tout sujet autre que la politique³⁷ (et donc, l'indépendance) n'était nullement prioritaire.

A. Les premiers débats sur le voile et l'identité arabo-musulmane

Les débats sur le voile émergent dans le courant des années 1920 et sont portés par des femmes qui osent publiquement remettre en cause la place qui leur est faite dans la société (1). Cependant, très tôt ces questions sont appropriées par les hommes engagés dans le mouvement de libération, qui décident de ce que doit être l'habillement des femmes, dans un contexte particulier, celui des revendications nationalistes et anti-colonialistes (2).

1) Une revendication de femmes qui devient l'affaire d'hommes

Les prémices de l'histoire des femmes revendiquant une libéralisation de leur condition datent du début du XX^e siècle. Elles se manifestent par une crispation des débats autour de la question du voile, point nodal de bien des questions de préservation de l'identité arabo-musulmane dans un contexte de lutte contre l'essaimage occidental.

L'Histoire a retenu le nom de Manoubia Ouertani qui, en 1924, prononça une intervention publique à visage découvert, dans laquelle elle dénonce la condition faite aux femmes et où elle réclame qu'on leur octroie des droits auxquels elles peuvent légitimement prétendre³⁸ : c'est la « *première affaire du voile* »³⁹.

³⁷ Il aurait en effet affirmé que « *hormis la politique, tout pour l'heure est secondaire* ».

³⁸ S. Bessis et S. Belhassen, *Femmes du Maghreb, l'enjeu*, France, JC Lattès, 1992

³⁹ S. Bessis, « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien », pp.101-113, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

Quelques années après, en 1929, Habiba Menchari, provoqua la « *seconde affaire du voile* » dans une conférence sur « La femme musulmane de demain. Pour ou contre le voile »⁴⁰.

Si ces différentes « *actions audacieuses demeurèrent des faits isolés* »⁴¹, elles provoquèrent de nombreuses polémiques dans un contexte où le port du voile restait assimilé à une garantie de la résistance du corps social à l'occidentalisation imposée par le gouvernorat Français. Dès cette époque, le voile a été identifié comme un enjeu au niveau « *culturel (religion musulmane), social (la désagrégation sexuelle), économique (l'entrée des femmes dans la vie active), politique (domination coloniale)* »⁴², opposant conservateurs et réformistes.

Lors de ses débuts dans l'action politique, Habib Bourguiba défendait « *un islam du vécu qu'il associe à la mobilisation du peuple pour la libération du joug national* »⁴³, ce qui l'amena à se prononcer en faveur du port du voile et de la chéchia comme signes distinctifs d'appartenance à une nation et à une identité particulière.

L'intérêt qu'il manifeste pour la « *seconde affaire du voile* » en 1929 traduit notamment « *une instrumentalisation sans états d'âme de la condition féminine au service de la cause qu'il a alors entrepris de servir, celle du nationalisme* »⁴⁴.

Habib Bourguiba, pourtant considéré aujourd'hui comme le père de l'émancipation des femmes tunisiennes, affirmait alors au sujet du voile : « *Nous sommes en présence d'une coutume entrée depuis des siècles dans nos mœurs, évoluant avec ceux-ci, à la cadence, c'est-à-dire assez lentement. (...) Avons-nous intérêt à hâter, sans ménager les transitions, la disparition de nos mœurs, de nos coutumes, bonnes ou mauvaises ? (...) Ma réponse, étant donné les circonstances toutes spéciales dans lesquelles nous vivons, fut catégorique. Non.* »⁴⁵.

⁴⁰ I. Marzouki, *Le mouvement des femmes en Tunisie au XXème siècle*, Tunis, Cérès Productions, 1993

⁴¹ I. Marzouki, *op. cit.*

⁴² I. Marzouki, *op. cit.*

⁴³ L. Hajji, « Pour une relecture critique de la relation de Bourguiba à l'islam », pp.53- 69, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁴⁴ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁴⁵ H. Bourguiba, « Le voile », in *L'étendard tunisien*, 11 janvier 1929, cité dans *Femmes du Maghreb, l'enjeu*, S. Bessis et S. Belhassen.

On est bien loin de l'image mythique de l'après indépendance, représentant le Combattant Suprême exhortant les femmes à se dévoiler, voire même les dévoilant à l'occasion du 13 août 1966⁴⁶.

Ainsi le voile a-t-il servi de signe distinctif d'une certaine identité opposée à une autre, utilisé comme une « *arme de combat passif contre les menaces colonialistes de dépersonnalisation, d'assimilation, de « francisation » des Tunisiens et de leurs mœurs.* »⁴⁷. Les femmes souhaitant s'émanciper un minimum ne purent donc imposer d'elles-mêmes leur décision de se dévoiler, une telle décision étant bien trop enserrée dans des considérations nationalistes et identitaires problématiques.

2) *L'amélioration du statut des femmes : une épineuse question dans un contexte de résistance à la puissance colonisatrice*

Les revendications d'indépendance grondaient en Tunisie, se caractérisant par un « *conservatisme de résistance* »⁴⁸ à l'oppression coloniale (cette dernière étant avide de changements identifiés sous le signe du « progrès »). Cette résistance s'est alors trouvée comme point d'ancrage « *la cellule familiale, autour du pôle féminin, maternel, promu en pôle identitaire* »⁴⁹. Les femmes doivent donc « *se mettre au service du mouvement nationaliste et ne pas l'affaiblir par l'expression de divergences sur leur condition* »⁵⁰. Une telle conception a eu des répercussions importantes sur les mouvements féminins qui apparurent par la suite.

⁴⁶ Une image « mythique » : le 13 août 1966, à l'occasion de la journée de la femme en Tunisie, Habib Bourguiba dévoile une femme au milieu de la foule devant les caméras de télévision. Source : B. Gastineau, « Transition de la fécondité, développement et droits des femmes en Tunisie », Série « Population – Santé ». Document de recherche n° 21. Laboratoire Population-Environnement-Développement, Marseille, 2011, 19 pages.

⁴⁷ S. Bakalti, *La femme tunisienne au temps de la colonisation (1881-1956)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 307 pages

⁴⁸ C. Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les femmes : maternité et patriarcat au Maghreb*, Tunis, Cérés Editions, 1995, 356 pages.

⁴⁹ C. Lacoste-Dujardin, *op.cit.*

⁵⁰ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

La Femme était considérée par les conservateurs comme « *le dernier rempart contre la colonisation ; il ne fallait en aucun cas permettre à la culture occidentale de l'affaiblir ou de l'assimiler* »⁵¹ explique ainsi Bchira Ben Mrad, fondatrice en 1936 de l'Union Musulmane des Femmes de Tunisie (UMFT), première organisation de femmes qui soit d'envergure.

La posture traditionaliste de Bourguiba (lui permettant d'obtenir le soutien essentiel des conservateurs) est symptomatique de son opposition de nationaliste aux socialistes. Ceux-ci, assimilationnistes, mettent en avant les droits de l'individu et, de fait, « *l'opposition entre libération nationale et libération de la personne, en particulier à propos de l'émancipation des femmes* »⁵² en désignant la « *culture arabe et musulmane comme un frein au progrès* »⁵³.

Cependant, Bourguiba ne s'oppose pas vraiment à l'avancée de la société tunisienne⁵⁴. Il réclame la patience, c'est-à-dire que l'évolution de la société tunisienne sera possible une fois celle-ci libérée du joug colonialiste, seulement lorsque « *les élites nationalistes tiendront les leviers politiques* »⁵⁵. Il affirmait même : « *l'évolution doit se faire, sinon c'est la mort* »⁵⁶ ajoutant, sur la question du voile que « *le jour où la femme tunisienne, en sortant sans son voile, n'éprouvera plus cette impression étrange qui est comme le cri de révolte de son atavisme inconscient, ce jour-là le voile disparaîtra de lui-même, sans danger, car ce dont il était le symbole aura disparu* »⁵⁷.

Au-delà de la position attentiste de Habib Bourguiba sur le voile, il est intéressant de revenir sur le rapport relativement distant qu'il entretint avec les organisations féminines qui furent un premier jalon pour la dynamique de l'engagement féminin tunisien.

⁵¹ « Bchira B. Mrad, la femme que les terroristes français voulaient tuer », in *Réalités* du 17 août 1984, n°42, citée par I. Marzouki, *op. cit.*

⁵² C. Liauzu, « Bourguiba, héritier de Tahar Haddad et des militants réformistes des années 1920 ? », pp. 21-29, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁵³ C. Liauzu, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁵⁴ « *Le rôle de l'élite n'est pas de forcer son allure au risque de se détacher complètement de la masse qu'elle a charge de guider* », H. Bourguiba, *L'Etendard tunisien*, 1^{er} février 1929, cité par C. Liauzu, *idem*

⁵⁵ C. Liauzu, *idem*

⁵⁶ H. Bourguiba, *L'Etendard tunisien*, 11 janvier 1929

⁵⁷ H. Bourguiba, *L'Etendard tunisien*, 11 janvier 1929

B. Une relative indifférence face à la constitution d'organisations féminines

Malgré le manque de « considération » qu'ont les hommes vis-à-vis des femmes qui se prononcent pour une évolution de leur statut et de leur position dans la société, celles-ci, en s'organisant en mouvements autonomes, vont contribuer à la dynamique de libération nationale, et permettre aux femmes d'acquérir une certaine légitimité dans la sphère publique.

1) *Des organisations de femmes, musulmanes avant tout.*

Les femmes restèrent longtemps marginales dans leurs prises de position publiques. La politique, les discours, demeuraient le « *monopole des hommes lettrés* »⁵⁸ qui ne mettaient nullement l'accent sur l'émancipation des femmes puisque la seule question ayant de l'importance restait la libération d'un peuple tout entier. Toute remise en cause de l'ordre établi était condamnée, et les revendications des femmes restaient « *engluées au plus profond des politiques nationales* »⁵⁹.

Pourtant, des organisations féminines se mirent progressivement en place et réussirent à se créer une certaine audience au sein de la population féminine et musulmane. En effet, elles se constituèrent sous l'impulsion des cadres dirigeants de la Zitouna, la grande université de Tunis, véritable référence en matière d'enseignement religieux.

Le plus bel exemple reste l'Union Musulmane des Femmes de Tunisie (UMFT) qui allait servir de « *puissant relais du mouvement nationaliste en milieu féminin musulman* »⁶⁰. Il n'y était point question de féminisme : il s'agissait de « *concilier tradition et modernisation dans le respect de la religion* »⁶¹ en œuvrant par la bienfaisance. Cependant, leur volonté « *d'orienter la jeune fille et la femme tunisiennes vers l'instruction et la morale dans le cadre de l'esprit islamique et d'élever leur niveau culturel, social et civique* »⁶² contribua à la formation de militantes, qui s'investirent ensuite dans les nouvelles organisations qui allaient se créer.

⁵⁸ S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit.*

⁵⁹ Z. Daoud, *Féminisme et politique au Maghreb : 60 ans de lutte*, Casablanca, Collection Eddif, 1994, 315 pages

⁶⁰ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁶¹ Z. Daoud, *op. cit.*

⁶² I. Marzouki, *op. cit.*

Deux autres organisations féminines virent également le jour sous l'influence de la Zitouna : la Section Féminine de l'Association des Jeunes Musulmans (1944) et le Club de la Jeune Fille Tunisienne (1954). Elles « *se voulaient être une émergence de la réalité du pays et se revêtaient d'une coloration musulmane et nationaliste* »⁶³.

2) *Des organisations permettant les premières prises de positions publiques des femmes.*

Ces premiers mouvements de femmes avaient notamment pour but d'ouvrir les femmes à l'instruction et à la culture – domaines dont elles étaient pour beaucoup exclues en raison de leur sexe.

Ils donnèrent également aux adhérentes et sympathisantes l'occasion de faire leurs premières passes d'armes en matière d'élocution⁶⁴, et donc de se former à prendre position dans des débats publics et à légitimer leurs actions. L'apprentissage de la prise de parole en public généra une « *libération symbolique* »⁶⁵ de ces femmes qui n'avaient pas connu les bienfaits de l'éducation et qui avaient désormais l'opportunité de se réunir en groupes où, par une action commune, elles remportaient des victoires « *sur l'ignorance [...] proprement féminine* »⁶⁶.

Ces organisations ont ainsi permis aux femmes de faire « *leur entrée en tant que corps organisé dans la vie publique du pays, de leur engagement militant pour la cause nationale* »⁶⁷. Elles ont alors reçu le soutien « *constant de Bourguiba qui a assisté à la plupart de [leurs] réunions pour coordonner la résistance nationale* »⁶⁸. Des actions communes pouvaient être envisagées, d'autant que l'audience de ces organisations au sein de la population féminine musulmane leur conférait des moyens d'influence non négligeables.

⁶³ I. Marzouki, *op. cit.*

⁶⁴ I. Marzouki, *op. cit.*

⁶⁵ I. Marzouki, *op. cit.*

⁶⁶ I. Marzouki, *op. cit.*

⁶⁷ I. Marzouki, *op. cit.*

⁶⁸ Anonyme, *Bchira ben Mrad, la femme que les terroristes français voulaient tuer*, citée par I. Marzouki, *op. cit.*

Pourtant, elles ne furent pas porteuses d'une réelle demande en termes de droits. Certes, quelques cellules féminines étaient adossées à des partis politiques qui « *s'ils en parlent à l'occasion, ne font pas de ces droits une priorité* »⁶⁹. Le Néo-Destour le premier se garda bien d'évoquer cette épineuse question qui risquait de remettre en cause le consensus populaire si péniblement acquis. Le seul droit qui fut « *unaniment réclamé* »⁷⁰ était celui de l'éducation. Plus ponctuellement, le droit de vote et d'éligibilité ne fut demandé qu'à partir de 1955 par l'UMFT et les cellules féminines destouriennes – soit un an seulement avant l'indépendance !

Si Habib Bourguiba a d'abord manifesté une certaine « *indifférence à toutes les manifestations d'un féminisme relativement précoce en Tunisie* »⁷¹, il n'en demeura pas moins respectueux des femmes de son entourage. Ce respect et sa profonde conscience de la dureté des conditions de vie des femmes tunisiennes⁷², le rendirent assez sensible à leur condition, dont il va s'efforcer de faire disparaître les carcans traditionnels.

Section 2 - « Bourguiba féministe »⁷³ ? L'ambivalence du féminisme d'État au lendemain de l'indépendance (1956 - 1987)

Une fois l'indépendance acquise, Habib Bourguiba impose sa « *marque de fabrique* » qui reste, aujourd'hui encore, unanimement saluée dans l'ensemble du monde, surtout occidental : le Code du Statut Personnel (A). Cependant, alors que la lutte nationaliste n'est plus d'actualité, le sujet – crucial – des droits des femmes continue d'être instrumentalisé par le régime ; les réformes entreprises sont à saluer mais restent encore insuffisantes pour le mouvement féministe qui voit alors le jour (B).

⁶⁹ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁷⁰ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁷¹ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁷² Il ne cessa de dénoncer ces conditions, une sensibilité qu'il tiendrait du souvenir de sa mère, « *morte à ses yeux prématurément en 1913 de l'épuisement généré par le métier d'épouse et de mère* », S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁷³ Reprise du titre de l'article publié par S. Bessis au sein de l'ouvrage collectif dirigé par M. Camau et V. Geisser, *op. cit.*

A. Le Code du Statut Personnel : le projet d'un réformateur ?

Le Code du Statut Personnel est considéré comme un véritable projet « révolutionnaire » (1), même s'il faut bien reconnaître qu'il reste prisonnier de ses ambivalences, ce qui tend à en limiter la portée (2).

1) Genèse d'un projet « révolutionnaire » pour l'époque

C'est peu après l'indépendance du pays que la Tunisie découvrit le « Combattant suprême » sous un autre jour, celui de « libérateur des femmes ». Cette vision nous vient également de son profond sens de la mise en scène : « *Bourguiba qui n'avait pas son pareil pour forger lui-même sa légende, s'est attaché à construire a posteriori l'édifiante histoire des raisons qui l'ont poussé à devenir féministe* »⁷⁴. Cette action lui vaudra d'ailleurs d'être porté aux sommets, et effacera même les aspects les plus sombres de sa personnalité (populisme, accès de violence, refus de la contestation et culte du chef)

Le 13 août 1956, alors Président du Conseil, Habib Bourguiba promulgue par voie de décret le « Code du Statut Personnel », un des premiers actes de l'État Tunisien nouveau-né. Ce Code s'attaque aux « *structures juridico-sociales traditionnelles* »⁷⁵, que Bourguiba n'a de cesse de démanteler, soucieux d'impulser une dynamique au pays devant lui permettre de rattraper un retard économique, politique et social séculaire.

Le Code du Statut Personnel codifie les relations entre individus au sein de la famille. Par certaines dispositions, il contribue à moderniser le statut de la femme, celle-ci obtenant ainsi un certain nombre de garanties, ainsi qu'on l'a vu précédemment⁷⁶. Pour l'époque, il fait l'effet d'une véritable révolution dans le corps social, contribuant à consolider l'aura d'un Bourguiba qui devient le libérateur des femmes.

⁷⁴ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁷⁵ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁷⁶ N. Gafsia, « Bourguiba et le Code du Statut Personnel : réflexions sur le recours à l'*ijtihad* », pp. 69-79, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

Ce faisant, la femme tunisienne « *se rapproche un tant soit peu du profil de citoyenne* »⁷⁷ grâce à cette réforme positive, même si elle reste « *maintenue dans la subordination aux hommes* »⁷⁸, contrairement à ce que l'on croit de l'autre côté de la Méditerranée.

La promulgation de ce statut est d'autant plus étonnante qu'il n'existait pas de revendications poussées de la part des femmes en la matière, les quelques associations féminines remplissant un rôle de soutien à la stratégie de libération nationale. « *La promulgation du CSP a[yant] été exclusivement attribuée au réformisme bourguibien* »⁷⁹, c'est d'ailleurs ce qui sera par la suite reproché à Bourguiba : l'absence de débat⁸⁰ sur cette question, une décision unilatérale, véritable fait du Prince, qui procède en « *quelques semaines à une révolution juridique* »⁸¹ devant affecter durablement, aussi bien à l'étranger qu'à l'intérieur de ses frontières, le visage de la Tunisie.

Il est néanmoins certain que quelques penseurs⁸² réformistes avaient déjà entamé, dès le XIX^e siècle, ce travail de modernisation et d'actualisation de la position des femmes : « *la question féminine fai[san]t figure de sujet récurrent des interrogations tunisiennes sur la modernité* »⁸³ dont Habib Bourguiba a pu s'inspirer.

Pour d'autres, la réflexion de Bourguiba aurait été influencée par sa compagne de l'époque, Wassila Ben Ammar, qui fut un membre actif de l'UMFT. Ce serait sur ses conseils – et par le grand respect qu'il lui vouait – que Bourguiba aurait entrepris de moderniser la condition des femmes.

⁷⁷ A. Benzakour-Chami, « Femmes et institutions », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, 1998, pp. 169-179

⁷⁸ I. Marzouki, « La subjectivité fait-elle le sujet féminin ? Une lecture sociologique de l'expérience tunisienne », in *Les femmes entre violences et stratégies de liberté ; Maghreb et Europe du Sud*, par C. Veauvy, M. Rollinde et M. Azzoug (dir.), Editions Bouchene, 2004

⁷⁹ I. Marzouki, « La conquête de la banalisation par le Code du Statut Personnel Tunisien », pp.71-95, dossier « Femmes, famille et droit », in *L'Année du Maghreb II | 2005-2006*

⁸⁰ « *En dehors de six ou sept réunions en Conseil des ministres, l'élaboration du Code du statut personnel a été réalisée dans l'urgence, en l'absence d'un débat public et de travaux préparatoires, afin de répondre à des impératifs d'ordre institutionnel du nouvel État en voie de construction* », N. Gafsia, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁸¹ N. Gafsia, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁸² À titre d'exemple, dès 1897, le cheikh Mohammed Esnoussi publie *L'Epanouissement de la fleur ou étude sur la femme en islam*, où il préconise l'éducation des filles ; en 1905, César Benattar, Hadi Sebaï et Abdelaziz Thaalbi publient *L'Esprit libéral du Coran* dans lequel ils se prononcent pour l'éducation des filles et la suppression du voile ; enfin, Tahar Haddad crée de nombreuses polémiques avec la publication en 1930 de *Notre femme dans la législation et la société...*

⁸³ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

Le CSP a été accompagné par des mesures encourageant le travail des femmes et leur accordant une certaine autonomie (droit de se déplacer, droit d'ouvrir des comptes bancaires ou de créer des entreprises sans l'autorisation de leur époux...), et par une « *énergique politique de planification familiale* »⁸⁴ à partir des années 1960. La maîtrise de la fécondité apparaît comme un moyen d'atteindre le modèle des « nations développées » et cette politique est rendue possible par l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse ainsi que l'accessibilité aux moyens contraceptifs. Le contrôle de la croissance démographique en Tunisie est abouti, à l'inverse des pays voisins.

L'ensemble de ces mesures contribua à caractériser le régime tunisien comme étant celui où s'applique un « *féminisme d'État* », même si, comme nous le verrons par la suite, celui-ci s'avéra bien « tempéré ».

2) *Le « libérateur de la femme » prisonnier de ses ambivalences*

Les avis divergent sur la façon de considérer l'impact du CSP sur les droits des femmes tunisiennes. Le CSP est en effet symptomatique de la profonde ambivalence d'une société déchirée entre deux références culturelles qui s'opposent et que l'on oppose en les considérant comme incompatibles. Il reste « *porteur d'une tension entre esprit de tradition et esprit d'innovation* »⁸⁵.

Cette tension est alimentée par la stratégie dont a usé et même abusé Habib Bourguiba dans son entreprise de justification permanente du bien-fondé de son action : le recours à l'argumentaire religieux en invoquant un « *ijtihad nouveau* » qu'il s'estime en mesure d'exploiter : « *De par mes fonctions et responsabilités de chef d'État (musulman), je suis qualifié pour interpréter la loi religieuse* »⁸⁶, reprenant à son compte le rôle traditionnel du « Calife », Commandeur des croyants. Bourguiba s'attaque aux archaïsmes, aux superstitions et aux traditions de la société tunisienne, car « *nous devons à notre tour fournir le même effort pour adapter la vie de la communauté aux impératifs de notre temps, dans le cadre des principes généraux de l'islam* »⁸⁷.

⁸⁴ S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁸⁵ S. Ben Achour, *La construction d'un pôle de constitutionnalité autour du statut*, Colloque international de Kairouan, 2005

⁸⁶ Habib Bourguiba, discours du 26 juin 1966, cité par S. Bessis, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

⁸⁷ Habib Bourguiba, discours du 3 août 1956, cité par N. Gafsia, *idem*, in M. Camau et V. Geisser (dir.), *op. cit.*

Cependant, il se garde bien de brocarder la religion, grâce à laquelle il légitime paradoxalement sa volonté de modernisation.

Ainsi, moins qu'une émancipation ou une libération de la femme comme cela a pu être affirmé, on est seulement en présence d'une entreprise de modernisation de son statut, entreprise bien délimitée par un certain nombre de « lignes rouges » indiquées par la religion, à ne surtout pas transgresser. C'est en s'appuyant sur cette justification que, par exemple, l'inégalité dans l'héritage, ou que le statut de l'homme chef de famille est maintenu. Certes, il importe de recontextualiser le Code dans son époque, le milieu des années 1950, où de trop grandes avancées n'auraient pu être acceptées ni absorbées par la société.

Cependant, le recours à l'*ijtihad* a rendu difficile voire impossible le dépassement des limites ainsi fixées et a contribué à réactualiser et à relancer le discours religieux dans l'espace public, pour justifier les changements souhaités. De même, la référence religieuse a constitué un véritable terreau pour maintenir la suprématie masculine sur les femmes, limitant les progrès juridiques et sociaux de celles-ci.

Il convient également de noter que cette modernisation du statut de la femme a très vite connu un ralentissement, montrant les limites de la volonté du Combattant Suprême à agir en ce domaine. La question des femmes reste considérée comme une variable d'ajustement du et de la politique, essentielle dans les premiers pas d'un État balbutiant mais vite optionnelle lorsque l'autoritarisme s'exprime dans toute sa puissance.

B. L'institutionnalisation du mouvement féminin et sa contestation

Soucieux d'appuyer et de relayer l'action du gouvernement à l'ensemble de la société, ce dernier va institutionnaliser une « Union nationale » des femmes tunisiennes (1). Cependant, celle-ci n'étant pas indépendante, des organismes féminins voire féministes voient le jour afin de contester la position officielle du régime (2).

1) *La création de l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, organe de propagande du pouvoir.*

La promulgation du CSP a été très rapidement suivie par l'annonce de la création d'un nouvel organe, l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT), se révélant être une structure officielle de l'appareil d'État qui se met rapidement en place à l'indépendance. Bourguiba a recherché la fin de la fragmentation de l'autorité politique, et cela doit se manifester par la concentration de toutes les sources du pouvoir entre ses mains. Le Néo-Destour, devenu un véritable parti-État, bénéficia du soutien des différentes Unions Nationales : celles-ci lui permirent d'irriguer l'ensemble du corps social de ses concepts, de ses décisions, et de sa propagande.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de l'UNFT en 1956, qui resta pendant longtemps l'unique organisation féminine tunisienne avant que n'apparaisse un mouvement féministe et non plus uniquement féminin.

La participation des femmes à la vie économique du pays, devant être soutenue par les actions de l'UNFT, était un véritable engagement de Bourguiba, car il considérait que les femmes, dotées d'un statut plus souple, seraient le vecteur de la modernisation tant désirée.

Le cadre d'action de l'UNFT était donc ainsi délimité : agir pour une participation des femmes à la vie économique du pays, à condition de respecter le cadre de la vie familiale⁸⁸. La famille était – et est toujours – vue comme une primauté absolue, en tant que « *cellule de base de la société* »⁸⁹ : la promotion de la femme se fera parallèlement à une défense du respect de la morale (qui doit renforcer la cohésion sociale). On assiste alors à des campagnes destinées à responsabiliser les femmes⁹⁰ tout en modifiant les mentalités afin que la femme devienne un élément « *utile au corps social* ». Si les femmes doivent s'impliquer dans la vie économique, cela doit se faire en « *conformité avec leurs dispositions naturelles* » (infirmières, secrétaires, enseignantes, couturières, assistantes sociales, ...), et en gardant toujours l'optique que la protection de la famille prime sur le reste.

⁸⁸ En 1974, lors de la conférence mondiale sur la population de Bucarest, le Ministre tunisien de la santé publique a conclu son discours sur ces mots : « *Nous demeurons profondément convaincus que la société puise sa force, son progrès et son harmonie dans l'équilibre et le bien-être de la famille.* » cité par F. Sandron, B. Gastineau, *La transition de la fécondité en Tunisie*, L'Harmattan, 2002, 251 pages.

⁸⁹ Z. Daoud, *op. cit.*

⁹⁰ « *Nous ne voulons pas des femmes libérées, nous voulons des femmes responsables !* » slogan lancé par Habib Bourguiba

Ainsi, est-ce autour de cette tension que se font les avancées en matière de droits des femmes – mais que se constatent également les nombreux replis de leur émancipation. L'ordre patriarcal reste la norme en Tunisie, et cette position se réaffirme à partir des années 1970 : le discours officiel se durcit dans une position plus conservatrice, on a même parlé d'un « bond en arrière » opéré par Bourguiba. Les rétractations en matière d'émancipation sont légions (« *il n'est pas nécessaire que la femme exerce des activités rémunérées hors de son foyer* »⁹¹ ou encore « *il ne s'agit pas de revendiquer des emplois pour les femmes, ce qui les éloignerait de leurs foyers et les obligerait à négliger leurs obligations essentielles de maîtresses de maison* ») et c'est à l'UNFT d'agir pour influencer sur la baisse de la participation des femmes à l'économie, en mettant l'accent sur leurs responsabilités en tant qu'épouses et mères (les relations familiales seraient apaisées si les femmes acceptaient de moins négliger leur devoir de maîtresses de maison).

L'UNFT fut, en toute occasion, l'exécutante fidèle de la politique nationale à l'égard des femmes. Son impact n'est pas à négliger, puisque la structure dispose d'un performant maillage sur l'ensemble du territoire tunisien, ce qui lui permet donc de transmettre les différents mots d'ordre du régime, quand bien même ceux-ci seraient contradictoires.

2) *La constitution d'un mouvement féministe d'opposition*

La main de fer avec laquelle Bourguiba tient le sort des femmes, et ses prises de décisions unilatérales quant à la direction de la politique à mener, contribuent à l'émergence d'un mouvement féministe tunisien. Celui-ci arrive assez tardivement car l'action surprenante de Bourguiba en 1956 avait privé les féministes de « *toute possibilité d'intervention propre* »⁹² et les avait placées également sous sa tutelle « bienveillante ».

Cette subordination des femmes à « leur » libérateur renforce également la suprématie masculine en ce qu'elle fait des femmes des éternelles obligées de Bourguiba, un homme, dont les décisions erratiques ont un profond impact sur leur vie.

À compter des années 1970, la parole des femmes – surtout issues des milieux aisés et cultivés – se libère au sein d'espaces culturels, et se développe alors une pensée féministe et progressiste.

⁹¹ Habib Bourguiba, VIème congrès de l'UNFT, 1976

⁹² I. Marzouki, *Les mouvements des femmes en Tunisie*, op. cit.

Le recours aux clubs plutôt qu'aux lieux de lutte plus « institutionnels » s'explique par le verrouillage total de ces dernières instances par le pouvoir : c'est donc un moyen de contestation, une manifestation d'opposition à la « *monopolisation des centres de décision et d'action* »⁹³. En effet, l'opposition partisane est assez impuissante face au parti-État ; elle trouve donc « *un terrain de substitution dans les quelques ONG du tissu associatif, et certaines organisations professionnelles* »⁹⁴.

Le premier Club dont l'histoire a conservé la trace, est le Club Tahar Haddad ou Club d'Études de la Condition des Femmes, qui se forme en 1978, rapidement suivi par la Commission d'Étude de la Condition des Femmes au Travail (1982). On voit là les deux champs d'action dans lesquels les femmes décident de s'insérer entre les interstices laissés par le pouvoir : la culture et le syndicalisme. Ces groupes vont effectuer un « *double travail de déstructuration de la culture patriarcale et de la construction de soi* »⁹⁵, et rejeter toute tentative de médiation masculine ou de récupération par le pouvoir, ce dernier ayant beaucoup trop considéré les femmes comme des « alibis » à sa politique.

La constitution du Club Tahar Haddad fut audacieuse car il fut à la fois envisagé comme un défi lancé à l'UNFT, et comme un lieu de « *rassemblement massif* » exclusivement féminin, s'inscrivant dans la logique selon laquelle un lieu non mixte permettrait aux femmes, en sortant de l'isolement et en unissant leurs forces, de « *passer de l'état de soumission passive à celui de révolte ouverte* »⁹⁶. Ce lieu devait donc représenter un « *repaire commun pour débattre de leur cause hors de tout conditionnement ou dirigisme extérieur* »⁹⁷. Cette volonté de non mixité provenait de l'expérience faite par de nombreuses femmes, membres du Club, ayant appartenu à des structures syndicales ou politiques : elles y avaient découvert que la domination masculine n'était absolument pas l'objet d'un débat interne, et que se reproduisaient « *à l'échelle d'une micro-société les mêmes handicaps dont elles souffrent au niveau macro-social* »⁹⁸.

De ce fait, au sein du Club Tahar Haddad émergea l'idée de constituer une commission syndicale féminine : la Commission d'Étude de la Condition des Femmes au Travail au sein de l'U.G.T.T., fut ainsi créée le 8 mars 1982.

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ T. Desrues et M. Hernando De Larramendi, « Introduction », dossier : S'opposer au Maghreb, in *L'Année du Maghreb*, V | 2009, pp.7-36

⁹⁵ Amal Ben Aba, cité par Z. Daoud, *op. cit.*

⁹⁶ I. Marzouki, *Les mouvements de femmes en Tunisie, op. cit.*

⁹⁷ *Idem.*

⁹⁸ *Idem.*

Elle se proposait, comme toute structure syndicale de mener un combat pour plus de justice et d'équité sociales, mais en focalisant sa lutte sur le devenir des femmes travailleuses, catégorie particulièrement opprimée du système capitaliste. L'importance grandissante alors des femmes dans le monde du travail faisait en effet surgir un grand nombre de problèmes spécifiques, allant bien au-delà de ceux qu'elles partagent avec les hommes, et constituant des atteintes à leurs droits en tant que femmes (licenciements abusifs, manque de protection sociale et juridique en cas de maternité, salaire moins important pour la même charge de travail, etc.). Elle révélait aussi l'accumulation des tâches alourdissant leur condition nouvelle, leur statut de travailleuse « externe » venant se plaquer sur celui de mère et d'épouse, « *maîtresse du foyer et éducatrice* »⁹⁹, cette « double journée » pouvant devenir une « triple journée » si jamais ces femmes se trouvent activement engagées au sein de structures de contestation et de mobilisation.

Dans la période charnière des années 1980 – alors que le pouvoir bourguibien vacillait et finissait par être renversé – deux autres associations virent le jour. Issue du Club Tahar Haddad, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), devint très rapidement la figure de proue du féminisme non étatique tunisien. Dans les milieux essentiellement universitaires apparut bientôt l'Association de la Femme Tunisienne pour la Recherche et le Développement (AFTURD), dont la contribution à la connaissance de la condition féminine, loin de la tutelle de l'État, devint essentielle.

La création de ces organes coïncide, à l'opposé, avec l'apparition dans le champ public d'un mouvement islamiste rapidement officialisé (en 1981 pour le Mouvement de la Tendance Islamique, MTI) et qui va s'évertuer, méthodiquement, à remettre en question les différentes mesures adoptées pour l'implication des femmes dans la vie publique. Le mouvement islamique s'impose dans un pays où les gauches ont été affaiblies par un pouvoir hégémonique ne supportant pas d'être contesté et où la surenchère religieuse de ce dernier rend difficile toute répression. Le mouvement islamique qui s'affirme se pose en véritable « *alterface du féminisme* »¹⁰⁰ et, dès la fin des années 1970, ces deux tendances vont s'affronter avec constance.

⁹⁹ *Idem.*

¹⁰⁰ Z. Daoud, *op. cit.*

Les féministes ont fini par adopter une position défensive. Alors qu'initialement, elles réclamaient de nouvelles avancées juridiques (notamment l'égalité dans l'héritage), elles doivent alors faire face à une multiplication d'attaques¹⁰¹, de la part des islamistes, mais également de membres du parti au pouvoir et de quelques-unes des formations politiques légales, à l'encontre des dispositions modernistes du CSP les concernant.

La contestation croissante, qui touche les différents secteurs de la société, contribue à affaiblir le pouvoir malade de Bourguiba. Les Tunisiens aspirent au changement – changement de régime, changement de politique, changement de président. Ce changement devient effectif le 7 novembre 1987, lors du « coup d'État médical » opéré par le général Zine el-Abidine Ben Ali, qui prend la direction du pays pour les 23 années à suivre.

¹⁰¹ Par exemple, les féministes se sont élevées contre un projet de référendum remettant en cause l'existence du CSP

Chapitre II : Zine el-Abidine Ben Ali, à la poursuite de l'œuvre entreprise par Habib Bourguiba ?

Zine el-Abidine Ben Ali a dirigé la Tunisie d'une main de fer pendant 23 ans, une poigne que beaucoup ont vu comme un héritage « maladroit » et mal assumé de son prédécesseur. Les quarante années du règne de Bourguiba ont en effet profondément marqué la Tunisie dans la détermination de la culture politique du pays : l'autoritarisme, matérialisé par un parti monolithique dont l'action se prolonge dans les structures étatiques créées par la suite (entre autres, les « Unions nationales »). Cet autoritarisme s'est radicalisé sous Ben Ali, bien que ce dernier ait eu recours à « *la rhétorique de la démocratie libérale [en] introduis[ant] une dose d'ouverture politique et [en] organis[ant] des élections partiellement concurrentielles afin de paraître en phase avec les normes internationales* »¹⁰².

Cet héritage se traduit également par la reprise de la thématique des droits des femmes sous la coupe du régime, bien que celui-ci ait désiré dans un premier temps s'en défaire (section 1). Pourtant, malgré les différentes avancées légales de la condition des femmes, force est de constater que leur situation s'est dégradée en l'espace de ces vingt dernières années (section 2).

Section 1 - Les errements de l'homme quant à la condition des femmes (1987 - 1989)

« Errements ». Tel est le mot qui convient pour décrire les trois premières années de Ben Ali : celui-ci a en effet hésité entre deux politiques. La première, est de courtiser l'opposition islamiste, lui faire une place de choix dans le discours officiel afin de mieux l'aspirer (A). La deuxième, est de renouveler l'engagement du régime en faveur des droits des femmes, et donc prendre le parti de la « modernité », pourtant jugée trop occidentale de prime abord (B).

¹⁰² S. King, *Market Reforms and Corporate-Authoritarianism*, cité par J. P. Entelis « L'héritage contradictoire de Bourguiba : modernisation et intolérance politique », pp. 223-249, in M. Camau et V. Geisser, *op. cit.*

A. La recherche d'un compromis entre islam et modernité

Avec le coup d'État, Ben Ali cherchait à imposer la rupture, aussi bien dans la politique que dans les discours et les comportements officiels. Cela s'est d'abord manifesté par la brocardisation des orientations politiques trop « occidentalistes » et donc reniant l'identité arabo-musulmane (1). Pourtant, ce changement d'orientation vire tout aussi brutalement qu'il avait tenté de s'imposer (2).

1) Une rupture initiale avec les orientations « occidentalistes » de Bourguiba

Le nouveau président voulant rompre avec les politiques du passé, l'opinion publique tunisienne et internationale a alors loué l'ouverture dont il faisait preuve en autorisant la libéralisation de différents secteurs de la société (opposition politique, liberté de la presse, ...): les années 1987 à 1989 ont été l'occasion d'adopter des « *mesures d'assainissement de la vie politique et de réislamisation de la société* »¹⁰³.

Désirant introduire une véritable rupture avec son prédécesseur, le président Ben Ali a beaucoup « flirté » avec la tentation de l'islam officiel, sans doute dans l'optique d'affaiblir la portée de l'islam d'opposition.

Revenant sur les décisions de Bourguiba, Ben Ali a tenté de prouver son attachement à l'islam et a alors réhabilité l'Université de la Zitouna¹⁰⁴; réintroduit la diffusion de l'appel à la prière dans les médias nationaux (télévision et radio); créé un prix présidentiel de récitation du Coran et mis en place un Haut Conseil Islamique destiné à façonner un islam officiel. Il justifie ainsi son action en février 1988: « *Notre premier geste a été de rendre à notre auguste religion la place qui lui revient dans ce pays, tant nous sommes persuadés qu'elle constitue le fondement même de notre civilisation (...) Nous repoussons tout ce qui est étranger à l'authenticité islamique tunisienne ou contraire aux bonnes traditions de nos pères.* »¹⁰⁵.

¹⁰³ S. Ben Achour, « Le Code tunisien du statut personnel : 50 ans après, les dimensions de l'ambivalence », dossier : Femmes, famille et droit, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp. 55-70

¹⁰⁴ Grande université de Tunis affiliée à la Mosquée de la Zitouna; Bourguiba avait mis fin au lien unissant ces deux entités dès 1956. Sous Bourguiba, la religion avait été étatisée et l'islam traditionnel avait été affaibli.

¹⁰⁵ Zine el-Abidine Ben Ali, *La Presse*, 4 février 1988.

Parallèlement, des gages de liberté sont accordés à l'opposition, y compris l'opposition islamiste qui avait été à la fois acceptée et combattue par Habib Bourguiba. Les membres du MTI détenus en prison sont graciés et le parti obtient une certaine latitude d'action. Afin de se conformer au Code électoral qui interdit que les statuts d'un parti contiennent des références à la religion, le MTI renaît sous l'identité du parti « Ennahdha », qui se veut plus « modéré » que son prédécesseur.

Le point d'orgue de cette politique de rupture se manifeste par la tenue d'élections législatives prétendues « libres » en avril 1989. Cette année est à retenir puisqu'elle est pour beaucoup considérée comme la date butoir d'un changement d'orientation politique pour un renouveau du « *syndrome autoritaire* »¹⁰⁶ en Tunisie.

Bien que le parti Ennahdha ne se soit pas présenté en tant que tel puisqu'il n'avait pas obtenu le visa le légalisant, ses candidats avaient rejoint des listes indépendantes. Au sortir des urnes, la rumeur créditait ces listes indépendantes de 30% des voix – une rumeur condamnée à le rester, puisque c'est le parti-État, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), qui obtint l'ensemble des sièges de la Chambre des Députés.

2) *Une rupture qui disparaît brutalement pour laisser place au « féminisme d'État »*

C'est la rupture avec cette politique d'ouverture à l'opposition, notamment islamiste, qui va amener le président Ben Ali à renouer avec le « féminisme d'État » tunisien. Là encore, les femmes sont la variable d'ajustement d'un discours sur la modernité, les femmes devant en être l'instrument.

Ce retournement de situation s'explique en partie par la volonté de la Tunisie de s'insérer durablement dans le jeu des relations internationales et de l'économie mondialisée, et du fait que les droits des femmes ont très tôt représenté une « carte de visite » sur la « fréquentabilité » d'un régime qui se prononce publiquement pour la modernité.

¹⁰⁶ M. Camau et V. Geisser, *Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, 2003, 372 pages

Cependant, cette modernité est trouble dans ses fondements. L'identité arabo-islamique avait été profondément remise au goût du jour bien avant Ben Ali, à partir des années 1980. L'argument utilisé par la classe politique pour réprimer les islamistes – considérés par Bourguiba comme le « *pire ennemi de sa philosophie politique* »¹⁰⁷ –, c'était le comportement de « bon musulman » de ce dernier. Cette stratégie était fort éloignée des sorties « laïcisantes » que Bourguiba avait multipliées dès l'indépendance.

Le débat qui s'ouvre alors en Tunisie est appelé à durer : il oppose les musulmans « progressistes » aux musulmans « rétrogrades », la religion d'État à l'État théocratique. Toute discussion autour d'une éventuelle sécularisation de la vie politique du pays est proscrite. La réactivation du débat religieux, autour de la bonne « musulmanité » semble indiquer une impossible avancée en matière d'égalité réelle entre les sexes.

Les nombreuses attaques à l'encontre du CSP – ses adversaires s'étant sentis soutenus par la ligne politique du nouveau régime – finissent néanmoins par provoquer l'intervention du chef de l'État qui va alors placer hors d'atteinte les principes du statut personnel en adoptant un Pacte National (**voir encadré**), signé par les différents partis de l'opposition – en dehors d'Ennahdha – qui explicite les principes relatifs au statut personnel. Les signataires s'engagent ainsi à « *s'en inspirer dans notre action, à nous conformer à sa morale et à ses dispositions, à prêcher ses principes et ses objectifs et à le considérer comme un contrat commun qui nous lie et qui est à même de réunir les Tunisiens autour d'un même consensus, notamment en cette étape transitoire et décisive que vit notre patrie pour asseoir la démocratie et consolider l'État de droit et qui exige de nous un minimum d'entente et de concorde.* »¹⁰⁸.

Extrait du Pacte National du 7 novembre 1988 sur le CSP :

« Le Code du Statut Personnel et les lois le complétant sont venus, après l'indépendance, introduire un ensemble de réformes dont les plus importantes sont l'abolition de la polygamie, l'octroi à la femme du droit de se marier sans tuteur, une fois qu'elle a atteint l'âge de raison, et l'institution de l'égalité entre l'homme et la femme concernant le divorce et ses procédures. Ces réformes visent à libérer la femme et à l'émanciper, conformément à une aspiration fort ancienne dans notre pays se fondant sur une règle solide de l'ijtihad, et sur les objectifs de la Charia et constituant une preuve de la vitalité de l'Islam et de son ouverture aux exigences de l'époque et de l'évolution.

L'État tunisien se doit de conforter cette orientation rationnelle qui procède de l'ijtihad et d'œuvrer pour que l'ijtihad et la rationalité aient clairement leur impact sur l'enseignement, les institutions religieuses et les moyens d'information. »

¹⁰⁷ S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit.*

¹⁰⁸ Pacte National du 7 Novembre 1988

Il est à remarquer le refus d'Ennahdha de signer ce Pacte National : les islamistes conservent leur entière liberté de s'attaquer au CSP si la situation politique tourne en leur faveur.

B. Un engagement renouvelé en « faveur » des droits des femmes

Le changement de politique passe alors par la consolidation des garanties juridiques dont disposent les femmes (1) et par la mise en place d'un ensemble de dispositifs permettant la promotion de la visibilité féminine aux plus hautes instances (2).

1) La consolidation des garanties juridiques dont disposent les femmes

Le régime a donc choisi son camp : s'inscrire dans la continuité de la politique amorcée par Bourguiba, une stratégie payante en termes de communication à l'international – d'autant que l'islamisme commence à monter en puissance dans les pays musulmans (en particulier en Algérie, pays frontalier de la Tunisie). Ce choix permet à Ben Ali de se positionner comme un rempart contre l'islamisme radical¹⁰⁹ et donc d'accréditer la Tunisie d'une légitimité et d'une visibilité sans commune mesure dans la région. La Tunisie s'engage dans ce que l'on a appelé un « miracle économique », en tant que « *porte ouverte sur la modernité* »¹¹⁰.

Ce positionnement va être renforcé par les réformes successives du Code du Statut Personnel ainsi que des Codes du travail et de la nationalité.

Après avoir inscrit les principes du CSP dans un Pacte National, Ben Ali renoue avec les avancées juridiques en matière de condition des femmes, même si « *la réhabilitation de la femme, la reconnaissance de ses acquis et la consécration de ses droits [se fait] dans le cadre des valeurs religieuses et civiles auxquelles notre peuple est fier d'adhérer* »¹¹¹.

¹⁰⁹ « Ben Ali s'est servi des femmes pour prouver à l'Occident sa légitimité en dompteur de l'intégrisme », M. Gozlan, *Tunisie-Algérie-Maroc, La colère des peuples*, Éditions de l'Archipel, 2009

¹¹⁰ F. Bécet, *Tunisie, porte ouverte sur la modernité*, Le Cherche midi Éditeur, 2009

¹¹¹ Zine el-Abidine Ben Ali, discours du 13 août 1992

Le discours du 13 août 1992 – à l’occasion de la célébration de la promulgation du CSP, journée considérée comme alternative au 8 mars – est identifié comme le discours qui pose les « *bases de la période béaliste du féminisme d’État tunisien et renoue avec la continuité bourguibienne* »¹¹².

Le CSP est profondément amendé le 12 juillet 1993, même si les nouvelles mesures ne répondent pas à tous les souhaits du mouvement féministe qui lui, milite pour une « *reconnaissance claire de l’égalité des sexes* »¹¹³. Les réformes concernent ainsi : l’abolition du devoir d’obéissance de l’épouse aux prérogatives du mari ; l’établissement du « partenariat » au sein du couple qui passe par l’entraide dans la gestion du foyer ; les droits de la mère sont renforcés pour la tutelle de l’enfant (auparavant unilatéralement accordée au mari) ; le partage de l’autorité entre les deux époux (et non plus uniquement le père).

En parallèle, le Code de la nationalité est modifié et permet désormais à la femme de transmettre son patronyme et sa nationalité à son enfant – même si elle est mariée à un étranger, sous réserve que le père donne son accord. Le Code du travail intègre un nouvel article qui considère que « *il ne peut être fait de discrimination entre l’homme et la femme dans l’application des dispositions dudit code* ».

Enfin, un intérêt est porté aux violences conjugales, jusque là ignorées ou du moins non visibilisées : elles sont réprimées avec plus de vigueur puisqu’une modification du Code pénal prévoit que si un époux tue sa femme pour adultère, il sera condamné pour homicide volontaire.

L’ensemble de ces mesures « *relativise incontestablement le privilège de la masculinité* » selon Sophie Bessis¹¹⁴, même s’il convient de noter que le mari conserve son statut de « chef de famille », une disposition qui continue de mettre les femmes dans une position de subordination à l’homme.

¹¹² S. Bessis, « Le féminisme institutionnel en Tunisie », in *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°9/1999

¹¹³ S. Bessis, *idem*, in *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°9/1999

¹¹⁴ S. Bessis, *idem*, in *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°9/1999

2) *Un changement de pratiques renforçant la visibilité des femmes dans les instances dirigeantes*

Le gouvernement ne se limite pas à la réforme du Code du Statut Personnel, la pratique officielle change en même temps que le discours : il s'engage dans la promotion des droits des femmes par la mise en place de mécanismes institutionnels spécifiques.

Sont ainsi créés une Commission Consultative « Femme et développement », un Secrétariat d'État chargé de la Femme et de la Famille et un Centre d'Information et de Documentation sur les Femmes (CREDIF), l'ensemble de ces dispositions devant augurer le changement de cap du régime. Des femmes sont également nommées dans les cabinets ministériels. Ces nominations restent cependant très limitées et presque symboliques et concernent surtout des domaines que l'on considère traditionnellement dévolus aux femmes : culture, santé, et surtout, Ministère de la femme et des enfants¹¹⁵.

Plus symboliquement, en 1992, la mixité dans les réceptions officielles est de nouveau la règle (« *membres du gouvernement et grands commis de l'État étant encouragés à y être accompagnés de leurs épouses* »¹¹⁶). Celle-ci avait pris fin lors des années de rupture de Ben Ali, lorsqu'il s'efforçait de courtiser les mouvements islamistes et de leur complaire.

En parallèle, l'épouse du président, Leïla Trabelsi, « *assume son rôle protocolaire de Première Dame* »¹¹⁷, tendant à rendre visible, par sa présence, l'ensemble des femmes. Elle se comporte également comme la porte-parole officielle à la fois des mesures entreprises par Ben Ali, et du rôle des femmes dans la construction de la Tunisie moderne. Elle participe à des initiatives à l'échelle régionale et internationale, comme les Sommets de la femme arabe ou le Congrès mondial des femmes chefs d'entreprise.

Ces différentes actions doivent permettre la participation des femmes à tous les niveaux, une participation servant de base à un consensus national contre l'intégrisme. La femme sous Ben Ali redevient l'objet de discours politiques mettant l'accent sur la modernité du pouvoir, et servent de faire-valoir du régime à l'étranger.

¹¹⁵ R. Bel Hadj Zekri, *Femmes et syndicats dans les pays du Sud de la méditerranée : rapport de synthèse*, Forum Syndical Euromed

¹¹⁶ S. Bessis, *idem*, in *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°9/1999

¹¹⁷ S. Khiari, « De Wassila à Leïla, premières dames et pouvoir en Tunisie », dossier spécial sur les Premières dames en Afrique, *Politique Africaine*, n°95, octobre 2004, Karthala Editions.

Pourtant, l'image de ce pays que l'on considère comme entré dans la modernité et comme une véritable démocratie, justement parce qu'il défend les droits des femmes dans un contexte arabo-musulman, ne correspond pas réellement aux réalités du terrain, que ce soit pour les droits des femmes, ou pour les droits humains fondamentaux en général.

L'action du régime a été on ne peut plus paradoxale, d'une part en mettant simultanément en avant les femmes actives, libérées du carcan patriarcal, et d'autre part en réprimant les velléités populaires de contestation.

Le fait que le régime porte la défense des droits des femmes comme un étendard pourrait faire croire que celles-ci vivent leur condition fortement améliorée en l'espace de vingt ans. Or, le constat n'est pas aussi évident que cela. Les premières concernées tendent même à considérer que leur condition se serait, au contraire, dégradée, portant le stigmate d'un régime honni.

En effet, l'autoritarisme du régime de Ben Ali s'est très rapidement affirmé, un autoritarisme beaucoup plus radical que sous Bourguiba, bien que certaines méthodes d'enracinement aient été les mêmes. Et c'est dans ce cadre que « *la question des droits des femmes est devenue le crédo d'un régime autoritaire qui a vite fait de faire taire les voix discordantes, inscrivant la cause des femmes dans un 'insupportable duel' droits des femmes contre libertés publiques, droits des femmes contre droits de l'homme* »¹¹⁸.

Section 2 - Une dégradation continue de la condition des femmes en dépit d'avancées juridiques (1989 - 2011)

L'inconvénient d'une politique étatiste en matière de droit des femmes, c'est que l'on a tôt fait d'y voir la marque de l'instrumentalisation et de considérer qu'au final, les femmes demeurent des « alibis » des discours officiels, destinés à complaire aux partenaires économiques du pays (A). Cette vision est d'autant plus confortée que les actions de répression et d'expression de la volonté autoritaire la plus aboutie du régime ont œuvré pour la dévalorisation permanente des femmes lorsque celles-ci étaient des opposantes politiques, contribuant à l'entretien de la misogynie ambiante (B).

¹¹⁸ S. Ben Achour, *idem*, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp. 55-70

A. Les « femmes-alibis » du régime de Ben Ali

Le régime a exploité la question des droits des femmes comme un véritable « étendard » dont la portée devait surtout avoir des répercussions à l'international (1). La « couverture » que ce thème a pu représenter pour le pays n'a pas empêché le pouvoir de fortement réprimer toute revendication ou manifestation féminine qui tenterait de contrevenir à sa politique autoritaire (2).

1) Un étendard destiné aux Occidentaux devant masquer les réalités de la dictature

Le programme de promotion de la femme tunisienne s'est fait par la récupération des mots d'ordre de la société civile, tout en les dépouillant de leur contenu et de leur revendication démocratique et en en faisant les thèmes du « *consensualisme régnant* »¹¹⁹. Une attitude que dénoncent les personnes de la société civile, comme Faïza Skandrani : « *Les ONG féministes ont participé à l'élaboration de ces lois : on se bat, et ce sont les hommes politiques qui récupèrent nos combats !* » [Faïza Skandrani].

C'est ainsi qu'en matière de politique étatique « féministe », nombreux sont celles et ceux qui dénoncent le fait que les femmes soient des « *femmes-alibis* »¹²⁰ dans les discours politiques. Certains évoquent même un « *étatisme* »¹²¹ de la question, au lieu d'un « féminisme ». Cette situation se manifeste par ce que l'on a dénommé le « double discours », celui-ci se caractérisant par un discours officiel, où l'on décrit une politique de tolérance soutenue par quelques actions de modernisation (mais la lecture religieuse reste la donne), et par une réalité de la société qui fait la part belle au *statu quo*, avec une résistance culturelle à la modernisation.

Si les pays en voie de développement s'obligent ce double discours, c'est notamment parce que la visibilité des femmes, leur représentation (politique, sociale, économique) est devenue un critère de démocratisation pour les instances internationales, dont les décisions restent fondamentales pour la reconnaissance du pays au-delà de ses frontières.

¹¹⁹ S. Ben Achour, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, *op. cit.*

¹²⁰ A. Lambaret, « Les femmes 'alibis' des discours arabes officiels », Institut Tunisien des Relations Internationales, 2009

¹²¹ S. Ben Achour, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, *op. cit.*

On est aujourd'hui dans un monde où les droits humains (à titre d'exemple, l'égalité femmes – hommes, la non discrimination à raison de la couleur, de la race, de la religion, la liberté d'opinion et d'expression) constituent désormais « *le paramètre d'appréciation des grands systèmes politiques* »¹²².

La Tunisie ne fait pas exception à cette réalité. Cette politique s'est révélée payante puisque la plupart des observateurs (notamment français, pour ne citer qu'eux) a consacré de nombreux articles élogieux sur la situation politique en Tunisie en se basant sur la condition des femmes, « écran de fumée » masquant les réalités de la dictature.

Pourtant, les femmes ont l'incontestable sentiment que leur cause a été profondément instrumentalisée par le régime, les discours se traduisant rarement en actes qui soient positifs ou osant remettre en cause l'ordre social établi. Les mesures jugées trop « téméraires » sont écartées. La politique du régime est donc qualifiée d'opportuniste et est d'autant plus rejetée par les rares organisations féministes qu'elle ne cherche pas à secouer la norme patriarcale et que les avancées obtenues restent bien en-deçà des revendications et des exigences de ces dernières.

La politique « féministe » du régime est d'autant plus critiquée qu'elle n'est pas suivie par la défense et la promotion des droits fondamentaux de la personne. À croire que ce soit une affaire de choix : soit la femme voit ses droits « défendus », soit on garantit la liberté politique, la liberté d'opposition, la liberté d'expression, la liberté d'être et d'exister dans des conditions décentes. Les droits civils et politiques les plus élémentaires sont bafoués par le régime – on ne compte pas le nombre d'opposants politiques qui finissent torturés, emprisonnés, mis au secret. Toutes les organisations de défense des droits de l'Homme l'ont démontré au cours de différents rapports¹²³ tous plus alarmants les uns que les autres, mais ne réussissant pas à ouvrir les yeux des Occidentaux. On peut donc conclure que « *les gestes concédés de temps à autre par le pouvoir ne sont qu'une façade à destination de l'Occident, ou sont lâchés sous la pression* »¹²⁴.

¹²² M. Charfi, « Droits de l'Homme, droit musulman et droit tunisien », *Revue Tunisienne du Droit*, 1983 cité par Sana Ben Achour, « Droits fondamentaux de la personne : jeu du droit et permanence d'un débat », in *Regards croisés sur les constitutions tunisienne et française*, 2003

¹²³ Il suffit de parcourir l'ouvrage publié par Reporters sans frontières, *Tunisie, le livre noir*, publié en 2002 aux Éditions La Découverte pour s'en rendre compte

¹²⁴ F. Beaugé, « Pas de smic démocratique en Tunisie » (janvier 2007) in *La Tunisie de Ben Ali : miracle ou mirage ?*, Éditions du cygne, 2010

2) *La multiplication de campagnes de diffamation à l'encontre des opposantes du régime*

Au-delà de l'absence de droits et libertés civils et politiques les plus élémentaires, on ne peut négliger d'évoquer ici la conduite du régime avec les femmes que l'on pourrait qualifier de « libérées » du carcan patriarcal ou qui, du moins, exploitent au maximum l'espace de libertés qui leur est octroyé par un régime qui se proclame haut et fort « féministe ».

On constate ainsi que le féminisme d'État n'admet pas les expressions sociales du féminisme autres que celles qui sont le « *prolongement de sa propre action et de ses propres paradigmes* »¹²⁵.

Par exemple, Sana Ben Achour, dans son article « La féminisation de la magistrature en Tunisie, entre émancipation féminine et autoritarisme politique », relève le cas de magistrates s'étant engagées dans la défense des intérêts moraux et matériels de la profession qui se virent indirectement sanctionnées par une injonction de mutation ayant des répercussions sur leur vie familiale. Ces affaires ont suscité la réaction de défenseurs des droits humains – et notamment l'ATFD – qui considèrent que ces mesures répressives sont en « *contradiction avec le discours officiel sur le rôle des femmes dans le champ public et la société civile* »¹²⁶.

Autre fait, autre méthode d'intimidation et de rappel à l'ordre social établi : en 2005, la journaliste Sihem Bensedrine, opposante historique au régime politique (en sa qualité de porte-parole du Conseil National pour les Libertés en Tunisie), et journaliste politique ayant fondé le journal *Kalima*¹²⁷, fait l'objet d'une « campagne de haine »¹²⁸ voire même obscène, en raison de son indépendance d'esprit et de sa persévérance à critiquer le régime. Ainsi, deux quotidiens arabophones à fort tirage ont-ils lancé de véritables appels à la lapidation de cette femme, présentée comme « prostituée », « créature du diable », « vipère haineuse », « vendue aux sionistes et aux francs-maçons ». Elle avait déjà été victime d'une précédente campagne dégradante en 1993 (photomontage pornographique distribué en milliers d'exemplaires à Tunis).

¹²⁵ S. Ben Achour, *idem*, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp. 55-70

¹²⁶ S. Ben Achour, *idem*, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp. 55-70

¹²⁷ Le journal *Kalima* a été décliné par la suite en version web à partir de 2004 car n'ayant pu être légalisé

¹²⁸ F. Beaugé, « En Tunisie, une journaliste cible d'une campagne de haine » (mai 2005), *op. cit.*

L'intéressée qualifia l'action sans appel : « *Ce sont quelques unes des méthodes d'un régime qui met en avant son féminisme d'État mais ne tolère pas que les femmes puissent exercer leur citoyenneté, encore moins être ses adversaires politiques* ».

Les restrictions des droits politiques et civils des femmes sont également à l'ordre du jour, malgré l'affichage qu'en donne le régime. Militantes des droits de l'Homme, épouses d'islamistes en prison ou en exil, organismes de défense des droits des femmes... sont tous logés à la même enseigne : agressions, harcèlement (sexuel et moral), restriction du droit de réunion et de manifestation¹²⁹, ...

Tous ces exemples mettent l'accent sur la permanence d'une profonde misogynie partagée par l'ensemble du corps social et politique. Les femmes que l'on prétend vouloir indépendantes doivent le rester sur le papier : « *la modernisation exige une conformation des femmes au modèle édifié par les hommes* »¹³⁰, d'autant que « *la sortie des femmes vers l'espace public n'a pas correspondu à l'éclatement des normes, pesanteurs et tabous quadrillant l'entité féminine et ses rôles sociaux* »¹³¹.

B. Un climat peu propice à l'amélioration de la condition féminine

Malgré sa volonté de mettre en avant des femmes à des postes à responsabilité, et de promouvoir un ensemble de politiques et de décisions « progressistes », l'action du régime, dans un mouvement de balancier impitoyable, a également fortement contribué à la dégradation du climat social dans lequel évoluent les femmes, et donc ne leur a pas permis de « s'épanouir » en tant que femmes libres et émancipées (1). Par ailleurs, il serait intéressant d'étudier l'influence qu'a eue sur la condition des femmes la mise en avant d'un certain nombre de femmes « exemplaires » pour le régime, à commencer par la grande visibilité accordée à la Première Dame, Leïla Trabelsi-Ben Ali (2).

¹²⁹ « Vue d'ensemble sur la situation des droits de l'homme : rapport 2002 de *Human Rights Watch* » et « Dégradation persistante de la situation des droits humains en Tunisie : rapport d'*Amnesty International* » publiés dans *Tunisie, le livre noir*, documents réunis par Reporters sans Frontières

¹³⁰ I. Marzouki, *idem*, in C. Veauvy, M. Rollinde et M. Azzoug (dir.), *op. cit.*

¹³¹ I. Marzouki, *idem*, in C. Veauvy, M. Rollinde et M. Azzoug (dir.), *op. cit.*

1) *L'absence de diffusion de la culture des droits des femmes*

La promotion des droits des femmes a été, on l'a vu, instrumentalisée par le régime. La décision politique ne s'est pas traduite par des actions contribuant au changement des mentalités. Cela est d'ailleurs étrange, quand on sait que l'impulsion donnée par le pouvoir date de 1956 et que la culture de l'égalité aurait dû être relayée par les différents organes officiels institués (UNFT, CREDIF, Ministère des droits des femmes et de la famille...). Les politiques officielles ont même renforcé les préjugés familiaux et sociaux : « *La société a résisté à l'émancipation féminine ; leurs nouveaux rôles semblent davantage tolérés que réellement acceptés : ils doivent être assumés discrètement sans renoncer à leurs tâches anciennes* »¹³².

C'est un fait, la simple connaissance par la femme de ces droits qui sont les siens n'est pas unanimement partagée en Tunisie. Une profonde inégalité se manifeste dans l'appropriation de leurs droits par les Tunisiennes : à l'élite urbaine et éduquée, la connaissance et l'expérience concrète de leurs droits ; aux classes populaires et défavorisées du centre et des périphéries du pays, le maintien des traditions qui, on le sait, n'ont jamais été facteurs de libération des femmes. « *Les progrès réalisés sont insuffisants et restent limités à une partie de la population féminine : les femmes appartenant aux élites et aux couches moyennes urbaines. L'analphabétisme et l'illettrisme augmentent chez les femmes pauvres, à la campagne* »¹³³ explique ainsi Abderrahim Lamchichi.

Le témoignage d'une jeune femme originaire de Kébili, gouvernorat rural et défavorisé du sud Tunisien, et ayant créé l'association « La voix de la femme », conforte cette vision : « *Je cherche des solutions pour aider la femme de l'intérieur : elle est analphabète et doublement discriminée, en tant que femme et issue de l'intérieur du pays* ». Elle a beaucoup insisté sur le poids des coutumes comme étant un des freins à l'implication des femmes dans la vie publique : « *Il y a le problème du poids et de l'autorité de la coutume. Il y a beaucoup de Tunisie et c'est un grand problème. Il n'y a pas de loi qui freine la femme de marcher seule dans la rue, mais dans certains villages, elles n'ont pas le droit* » [Neïla Brahim]. L'émancipation féminine reste cantonnée par la « *part importante des coutumes patriarcales ancestrales non forcément religieuses* »¹³⁴.

¹³² S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit.*

¹³³ A. Lamchichi, *op. cit.*

¹³⁴ *Idem*

L'acquisition d'un certain nombre de droits n'a d'ailleurs nullement « aidé » les femmes en général, puisque cet état a été vécu par une grande majorité d'hommes comme une régression des leurs. Leïla Ben Amor, faisant partie de la base historique des femmes engagées au sein du Club Tahar Haddad, s'est intéressée à l'évolution des mentalités depuis les années 1970 et a constaté la méconnaissance de beaucoup autour du CSP : « *Il y a des jeunes qui ne connaissent pas le CSP. Certains vont dire « Habib Bourguiba a favorisé la femme », parce que l'on pense que cela s'est fait au détriment des hommes. Certains musulmans voient dans le CSP non pas une protection pour la famille, mais plus un avantage accordé à la femme pour avoir un statut meilleur que celui de l'homme. C'est une interprétation erronée* » [Leïla Ben Amor].

Une certaine réticence à la présence de femmes dans la vie publique se manifeste dans le corps social. La représentativité politique des femmes reste faible (même si des progrès ont été réalisés) et si à chaque gouvernement, la tradition veut désormais que des ministères ou des secrétariats d'État soient « réservés » aux femmes, ceux-ci restent purement symboliques et dans des domaines traditionnels que l'on considère comme féminins. D'ailleurs, il n'est « symboliquement » pas accepté qu'une femme occupe un poste à responsabilités en ayant un aval hiérarchique sur un homme.

Enfin, le maintien de l'inégalité entre hommes et femmes se constate également et surtout dans le domaine professionnel. Le « *plafond de verre limite la promotion professionnelle des femmes* »¹³⁵ : celles-ci sont très peu représentées dans les structures et les postes à responsabilités. Cette inégalité se retrouve même dans les syndicats qui restent très majoritairement encadrés par des hommes. L'inégalité se traduit également en termes de « *rémunération, de hiérarchie et de promotion* »¹³⁶ et, souligne d'ailleurs Radhia Bel Hadj Zekri dans son rapport, « *dans les secteurs où les femmes sont majoritaires, les salaires sont plus faibles* »¹³⁷.

Le témoignage que nous avons recueilli d'une ouvrière du textile va également dans ce sens : « *pour les patrons, les femmes travaillent beaucoup – comme les hommes – mais elles restent moins payées* » [Mounira Zayati].

¹³⁵ R. Bel Hadj Zekri, *op. cit.*

¹³⁶ *Idem.*

¹³⁷ *Idem.*

2) Une représentation ambigüe des femmes de pouvoir dans l'imaginaire tunisien

Au-delà de ce manque de relais de la culture de l'égalité dans le corps social, il est intéressant de revenir sur la représentation des femmes dans l'imaginaire tunisien.

L'histoire de la Tunisie a gardé la trace de femmes puissantes et combattantes, ayant permis l'union du peuple et consolidant l'empreinte des civilisations qui se sont succédées. On doit la naissance de la ville de Carthage (« ville nouvelle ») à Elyssa, « *mère fondatrice et aimante de sa patrie* »¹³⁸ et que nous connaissons plus sous le nom de Didon. Al-Kahina, la « reine des Aurès », la « prophétesse », régna sur plusieurs tribus berbères : elle fut le symbole de la résistance berbère aux envahisseurs arabes¹³⁹. De même, les Kairouanaises étaient réputées pour leur sagesse et leurs connaissances : elles étaient – chose rare – femmes lettrées. C'est d'ailleurs grâce à une riche et pieuse Kairouanaise qu'une mosquée fut érigée dans la ville de Fès ; cette mosquée fut longtemps considérée comme « *la plus célèbre institution d'enseignement dans la région de Marrakech* »¹⁴⁰.

Les grandes figures féminines sont plus nombreuses que ces quelques exemples. Leurs gestes jalonnent l'épopée tunisienne et participent à l'idée que la Tunisie fut longtemps un pays aux traditions matriarcales et profondément féministe. Pourtant, malgré ce glorieux passé féminin, à l'heure actuelle prévalent et circulent des images hautement négatives de femmes tunisiennes mises sur le devant de la scène publique.

Beaucoup s'accordent à dire que le régime de Ben Ali a favorisé un véritable travail de « sape » sur l'image des femmes tunisiennes, en parallèle à la prise de mesures devant leur permettre d'acquiescer de nouveaux droits. Cela a amené à considérer son « combat » pour les droits des femmes comme un « *cache-sexe pour dissimuler l'obscénité de la dictature* »¹⁴¹.

¹³⁸ <http://www.femme.valorisation-patrimoine.nat.tn/html/fboni1.html>

¹³⁹ « Figure altière et courageuse, âme pétrie d'autorité, de sagesse et de savoir, investie par le ciel d'une mission divine, Dihya- al-Kahina, symbolise à elle seule l'amour pour la patrie, et la résistance jusqu'à la mort à toute forme d'asservissement. », <http://www.femme.valorisation-patrimoine.nat.tn/html/fpriest.html>

¹⁴⁰ <http://www.femme.valorisation-patrimoine.nat.tn/html/faroa.html>

¹⁴¹ Martine Gozlan, *Tunisie – Algérie – Maroc, La colère des peuples*, Éditions de l'Archipel, 2011

On repense aux attaques qu'ont subies les militantes des droits de l'Homme ainsi que les opposantes au régime (Radhia Nasraoui, Sihem Ben Sedrine, les militantes de l'ATFD, pour ne citer que les exemples les plus connus) : si certaines de ces attaques ont été les mêmes que pour les hommes (séquestration, torture, ...), d'autres ont été spécifiquement genrées, attentant publiquement à leur « honneur » (campagnes de diffamation, attouchements et violences sexuelles, harcèlement...). Le « régime de Ben Ali a pris l'habitude de salir ses opposants »¹⁴², déclare ainsi Taoufik Ben Brik à *Libération* en septembre 2010.

Très instructif également : le sort qu'a subi la Première Dame, Leïla Trabelsi – Ben Ali dans l'opinion publique. Si les médias officiels ne lui ont pas initialement accordé une grande visibilité¹⁴³ (« *Leïla Trabelsi n'a guère d'existence officielle : dans la presse et les sites de propagande du régime, dans les affichages de rue que celui-ci réalise, elle reste discrète.* »¹⁴⁴), c'est surtout au sein des journaux d'opposants, publiés sous le manteau ou à l'étranger, que les critiques (« *blagues, rumeurs et médisances* »¹⁴⁵) fusèrent et furent les plus destructrices.

Il suffit de repenser au traitement dont elle fut l'objet pendant et après les mouvements révolutionnaires de l'année 2011 : présentée comme la cause de tous les maux des Tunisiens, elle a été constamment dévalorisée (d'ailleurs, elle a été plus communément désignée sous la dénomination suivante : la « coiffeuse », en référence à son ancienne profession et une façon indirecte d'émettre des doutes sur la « probité » de sa personne¹⁴⁶) et diabolisée.

Un tel acharnement en a fait « *l'incarnation du mal* »¹⁴⁷ et, pour Sadri Khiari, qui a essayé d'analyser le rôle occupé par les Premières Dames en Tunisie, « *cette perception négative de Leïla, qu'elle soit méritée ou pas, a pour véhicule privilégié un imaginaire sexiste. On lui reproche d'empiéter sur le territoire masculin, le pouvoir et l'argent* »¹⁴⁸.

¹⁴² Interview menée par Christophe Ayad, <http://www.liberation.fr/monde/01012291160-le-regime-de-ben-ali-a-pris-l-habitude-de-salir-ses-opposants>

¹⁴³ La présence de Leïla Ben Ali-Trabelsi au sein des journaux officiels est allée en grandissant, au fur et à mesure qu'elle étendait son pouvoir alors que son mari, fatigué et malade, déclinait progressivement.

¹⁴⁴ S. Khiari, *op. cit.*

¹⁴⁵ *Idem.*

¹⁴⁶ « *Son mode de vie, dans l'imaginaire sexiste tunisien, emprunte des traits qui correspondent à [l'idée] d'une femme à la vie dissolue* », S. Khiari, *op. cit.*

¹⁴⁷ *Idem.*

¹⁴⁸ *Idem.*

Faïza Zaouaoui Skandrani, fondatrice et présidente de l'association « Égalité et Parité », a consolidé cette vision des choses : « *on a gardé l'image de trois femmes symboles : 1) Leïla Trabelsi – Ben Ali, qui a fait tout le tort qu'on connaît : c'est la corrompue ; 2) Rhiad Zghal, une professeure d'économie qui, au Sénat, avait demandé que l'on baisse les décibels des mosquées : c'est l'athée¹⁴⁹ ; 3) la policière, qui a tout déclenché : c'est la violente* ». En ce qui concerne la « policière », Faïza Skandrani considère qu'il s'agit d'un « *mythe qui a été construit* », servant de base justificatrice au « *vent d'antiféminisme qui se transforme en bourrasque* » soufflant actuellement en Tunisie.

Ces trois « femmes symboles », et surtout les actions menées par Leïla Trabelsi – Ben Ali, en font les objets des critiques nombreuses d'un certain nombre d'hommes. Et Sadri Khiari de conclure que : « *À travers elle, c'est la femme que l'on cherche aussi à viser, c'est-à-dire les femmes* »¹⁵⁰.

¹⁴⁹ La sénatrice Tunisienne Rhiad Zghal s'est prononcée le 14 décembre 2010 pour la baisse du volume de l'appel à la prière ou Al Adhan émis par les mosquées. Elle justifiait une telle demande par la multiplication du nombre de mosquées et leur rapprochement, les appels à la prière émis simultanément avec des tonalités et volumes différents constituant un désagrément pour les citoyens qui habitent à proximité des mosquées, mais aussi pour les élèves et étudiants qui fréquentent les écoles et universités avoisinantes. Cette proposition a suscité d'importantes réactions indignées sur la toile, où il a été notamment demandé que Mme Zghal soit déchuée de sa nationalité.

<http://www.tunivisions.net/27326/152/149/tunisie-faut-il-diminuer-le-son-de-lappel-a-la-priere-ij.html>

¹⁵⁰ S. Khiari, *op. cit*

Chapitre III : La transition démocratique et les droits des femmes

Les vingt-trois années du régime de Ben Ali ont subitement pris fin le 14 janvier 2011 par la révolte populaire orchestrée par le slogan « Dégage ! ». Bien qu'un certain nombre de signes avant-coureurs se soient exprimés dès le début des années 2000, trahissant le profond malaise social et l'envie de changement de la population tunisienne épuisée par les privations et les manques de toute sorte, la révolte de décembre 2010 a étonné et forcé l'admiration de la zone méditerranéenne.

La transition démocratique s'est installée avec plus ou moins de facilité en Tunisie. À l'heure actuelle, elle est toujours en cours, et devrait se terminer une fois les travaux de l'Assemblée Nationale Constituante achevés, et des élections générales effectuées.

Dans ce contexte, quelle position a été adoptée par les gouvernements provisoires successifs sur la question des droits des femmes, une question et un souci loin d'être anodins dans un pays où ce thème a toujours été très largement entendu comme dépendant du pouvoir ? La première section abordera les différentes avancées réalisées par les gouvernements au pouvoir de janvier à décembre 2011 ; la deuxième section s'intéressera aux décisions du gouvernement sorti des urnes.

Section 1 - La prise en compte timide de la place des femmes sur la scène publique par les gouvernements transitoires (janvier à décembre 2011)

En un peu moins d'un an, huit gouvernements se sont succédés (**voir chronologie ci-après**), preuve d'une certaine instabilité au plus haut niveau politique pendant cette transition démocratique. Beaucoup de difficultés résidaient dans l'incapacité à satisfaire l'ensemble des mouvances politiques ainsi que les différentes personnalités au pouvoir. Ces huit gouvernements devaient, entre autres, tenir compte de la visibilité des femmes dans l'espace public (A), et faire en sorte que les femmes participent au processus démocratique (B).

Chronologie n°1 : Les différents gouvernements de transition (année 2011)

17 janvier : gouvernement d'union nationale de Mohamed Ghannouchi avec des personnalités de l'opposition et des membres du RCD nommés à 8 postes clés (dont l'intérieur).

27 janvier : proclamation de la composition du nouveau gouvernement de Mohamed Ghannouchi

27 février : démission de Mohamed Ghannouchi remplacé par Béji Caïd Essebsi qui procède à des remaniements ministériels

1^{er} mars : démission de 5 ministres du gouvernement provisoire

7 mars : remaniement ministériel : Béji Caïd Essebsi compose un gouvernement de 32 ministres dont deux femmes

28 mars : remaniement partiel du gouvernement

25 mai : démission de Slim Amamou

1^{er} juillet : remaniement partiel du gouvernement

24 novembre : Le Premier Ministre du gouvernement sortant, Béji Caïd Essebsi, présente la démission du gouvernement de transition. Elle est effective le 24 décembre 2011.

A. Une visibilité mitigée des femmes dans l'espace public

Si les femmes ont participé activement aux soulèvements populaires qui ont contribué à la fuite du président Ben Ali (1), il convient de noter que leur place dans la vie publique reste limitée (2).

1) Une révolte populaire soutenue par une mobilisation féminine

La mobilisation des femmes dans les soulèvements populaires entamés dès le 17 décembre 2010 a été de grande ampleur. Cette mobilisation a non seulement été « physique », mais s'est également manifestée dans le monde virtuel, sur la blogosphère, de nombreuses blogueuses ayant entrepris un travail de dénonciation des actions du régime (censure, violences policières, ...). L'une d'entre elles, Lina Ben Mhenni, est désormais devenue célèbre et très médiatisée pour avoir couvert certains moments forts de la « révolution ».

Toutefois, elle n'est pas la seule à s'être illustrée dans ces situations : Nadia from Tunis¹⁵¹, Bedlam Beggar¹⁵², Emna El Hammi¹⁵³, Sarah Ben Hamadi¹⁵⁴ font partie de ces courageuses témoins qui ont pris la plume pour dénoncer et porter à la connaissance de l'ensemble de la blogosphère (et donc traverser les frontières) les exactions du régime de Ben Ali, puis les dérapages des gouvernements de transition, ne se laissant pas duper par leur façade démocratique.

Une blogueuse a répondu à notre enquête par internet, et pointe les apports de la blogosphère à la société, participant notamment à la prise de conscience des réalités : « *Je suis blogueuse depuis 2007, et à partir de là, j'ai ouvert les yeux sur la réalité des choses : censure, chômage, les événements du bassin minier en 2008 à Rédeyef, l'arrestation de la blogueuse Fatma Arabica en 2009, la vraie histoire de la mort de Zouhair Yahyaoui, l'arrestation des étudiants syndicalistes, la propagande de Ben Ali, etc. La blogosphère est un coin nulle part ailleurs, qui a su faire sa démocratie à lui, sa parité, son militantisme et son autonomie de la société « relativement » patriarcale.* »

Souvent l'engagement « physique » a constitué la suite logique de l'engagement virtuel ; la blogueuse exprime bien cet aspect : « *la blogosphère était impeccable pour mon cas à l'époque : être virtuellement différente tout d'abord, puis passer à la rue* ». Le témoignage de Soumaya Chaabane va également dans ce sens : après des mois de libération de la parole sur Facebook, et malgré la censure, elle a décidé de s'investir plus « concrètement ». Les soulèvements de décembre 2010 à janvier 2011 furent l'occasion pour elle d'éprouver réellement son engagement et de faire prendre corps à ses convictions et ses aspirations démocratiques. Par la suite, elle a continué à s'intéresser aux changements que connaissait son pays et ce n'est qu'au terme d'une année et demie de politisation qu'elle s'apprête à intégrer un parti politique.

Nombreuses furent les femmes (engagées ou non) qui descendirent dans les rues dès 2008, lors des soulèvements de la région de Gafsa ; et nombreuses furent celles qui, de nouveau en 2010, n'hésitèrent pas à s'unir pour dénoncer la tyrannie du régime.

¹⁵¹ <http://www.nadiafromtunis.blogspot.fr>

¹⁵² <http://www.mideastyouth.com/author/bedlam/>

¹⁵³ Elle tient un blog pour Libération, « Ma Tunisie sans Ben Ali » : <http://tunisie.blogs.liberation.fr/>

¹⁵⁴ <http://un-oeil-sur-la-planete.blogspot.fr/>

Ces femmes, dont la présence fut réelle, eurent également une certaine visibilité dans les médias photographiques plus que dans les reportages télé. C'est cette visibilité qui fut unanimement saluée dans les pays occidentaux, et interprétée comme une preuve concrète de l'avancée de la Tunisie en matière de droits des femmes.

Il faut d'ailleurs rappeler que les revendications exprimées par les femmes tunisiennes ne différaient nullement de celles des hommes : la liberté, la dignité, la justice. C'est une observation qui revenait souvent dans les entretiens : ce n'était pas une « révolution des femmes », mais celle d'un peuple tout entier.

2) *Une place limitée et menacée pour les femmes dans la vie publique*

Même après la fuite de Ben Ali et de son épouse, et le changement de gouvernement, les femmes restèrent profondément mobilisées afin de ne pas être « oubliées » des gouvernements successifs, la crainte d'un « retour en arrière » s'exprimant de manière assez forte. Cette crainte était notamment alimentée par l'accueil triomphal¹⁵⁵ réservé à Rached Ghannouchi, chef du parti islamiste Ennahdha en exil depuis 20 ans, lors de son retour en Tunisie dès le 30 janvier 2011, et à la grande visibilité médiatique qui en avait découlé.

Celle-ci était jugée injustifiée aux yeux de beaucoup de Tunisiens et Tunisiennes car le parti Ennahdha s'était tenu à l'écart des mouvements populaires : l'absence de slogans islamistes avait été soulignée comme preuve des aspirations démocratiques du peuple Tunisien. Un tel engouement autour de la personnalité de Rached Ghannouchi a très vite suscité la crainte de la récupération de la « révolution » au profit d'un seul et unique parti. Une visibilité d'autant plus difficile à accepter que la couverture médiatique accordée aux femmes engagées pour la « libération » de leur pays était devenue nettement moins grande dans les médias nationaux.

De même, dans l'espace politique, la visibilité des femmes n'a pas suivi celle qu'elles avaient occupée dans les manifestations et *sit-in*. En effet, les différents gouvernements provisoires ne se sont pas illustrés par leur rupture avec le précédent régime en matière de présence des femmes dans les postes à responsabilité.

¹⁵⁵ Comme en témoigne l'article dithyrambique publié dans le journal *La Presse* : « Retour à Tunis de Rached Ghannouchi, après un exil de vingt ans : un accueil mérité » (<http://www.lapresse.tn/31012011/21601/un-accueil-merite.html>)

Les deux premiers gouvernements provisoires de M. Mohamed Ghannouchi¹⁵⁶ comptaient à chaque fois seulement deux femmes ministres et une femme secrétaire d'État. Les domaines qui leur étaient attribués concernaient toujours ce que l'on considère comme en accord avec des qualités dites « féminines » : culture¹⁵⁷ et affaires de la femme¹⁵⁸, éducation¹⁵⁹ (secrétaire d'État auprès du ministère de l'Enseignement supérieur), santé publique¹⁶⁰.

Toutefois, une innovation à souligner : pour la première fois dans l'histoire politique tunisienne, une femme ministre (Mme Habiba Zehi Ben Romdhane, ministre de la Santé Publique) exerçait son autorité sur un secrétaire d'État du sexe opposé (M. Lamine Moulahi).

Par la suite, les différents gouvernements de M. Béji Caïd Essebsi se sont illustrés également par la très faible présence de femmes : une femme ministre et une femme secrétaire d'État dans des cabinets ministériels comptant parfois plus de trente membres !

Pour ce qui est des quatre instances extraordinaires¹⁶¹ créées après le 14 janvier 2011 pour assurer une transition démocratique crédible, la représentation des femmes n'y est ni quantitative, ni qualitative, comme en témoigne ce tableau récapitulatif ci-après.

¹⁵⁶ Premier Ministre sous Ben Ali depuis 1999, remplacé par Béji Caïd Essebsi en février 2011

¹⁵⁷ Moufida Tlatli, cinéaste (connue pour son film *Les silences du palais*), fut ministre de la Culture pendant dix jours, avant d'être remplacée par Azedine Beschaouch

¹⁵⁸ Lilia Laâbidi fut ministre des Affaires de la Femme du 17 janvier au 24 décembre 2011

¹⁵⁹ Faouzia Charfi fut secrétaire d'État auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du 17 janvier au 2 mars 2011

¹⁶⁰ Habiba Zéhi Ben Romdhane fut ministre de la Santé Publique du 27 janvier au 1^{er} juillet 2011

¹⁶¹ La Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de réforme politique et de la transition démocratique, La Commission nationale d'établissement des faits relatifs aux affaires de malversation et de corruption, La Commission d'établissement des abus et des violations subis par la population, à partir du 17 décembre 2010, début du déclenchement des événements qui ont précédé le départ de Ben Ali, La Haute instance indépendante pour les élections (ISIE)

Tableau n°2 : La représentation des Tunisiennes au sein des instances extraordinaires¹⁶²

Nom de l'instance	Organisation	Nombre de membres	Origine des membres	Nombre de femmes	Représentativité des femmes	
Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution et de la Réforme Politique et de la Transition Démocratique (HIRORRPTD)	Comité d'experts	18		6	33% ¹⁶³	
	Conseil	155	Partis politiques :		11	23%
			36			
			ONG et instances		5	
			33			
			Régions sinistrées		0	
			12			
			Familles des martyrs		0	
			2			
Personnalités		20				
72						
Commission Nationale pour l'établissement des faits relatifs à la malversation et la corruption	Comité technique	11	Juristes, universitaires, experts financiers et fonciers	2	18%	
	Instance générale	14	Membres désignés par des organisations	0	0	
Commission d'établissements des abus subis par la population		15	Membres de la société civile	9	60% ¹⁶⁴	
Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE)		13	Élus par la HIRORRPTD	2	15% ¹⁶⁵	

¹⁶² Données recueillies dans le rapport réalisé par L. Mefarej pour l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique : « La représentation féminine après le 14 janvier », 26 pages

¹⁶³ La vice-présidence est assurée par une femme, Mme Lakdar Latifa

¹⁶⁴ Notamment quatre membres de l'ATFD

¹⁶⁵ La vice présidence est assurée par Mme Souad Triki Kalai. En fait également partie Mme Monia El Abed de l'Association Tunisienne des Femmes Juristes

Parmi une des mesures adoptées par le Conseil des ministres de ce gouvernement de transition qui aurait pu, à terme, être favorable à la visibilité des femmes puisque participant à l'élimination de toutes formes de discrimination à leur égard, on retrouve la levée des réserves à la Convention CEDAW le 16 août 2012. En 1985, l'État bourguibien, bien qu'ayant ratifié la CEDAW, avait émis à son encontre un ensemble de réserves aux articles qui auraient pleinement remis en cause les dispositions non-égalitaires du CSP : les articles 9§2¹⁶⁶, 15§4¹⁶⁷ et 16¹⁶⁸. Ces réserves avaient été rappelées dans une Déclaration générale déterminant que le « *gouvernement tunisien [...] n'adoptera aucune décision administrative ou législative qui serait susceptible d'aller à l'encontre des dispositions du chapitre premier¹⁶⁹ de la Constitution* », une décision restée en vigueur jusqu'en 2012 et empêchant l'évolution du CSP vers plus d'égalité.

Les réserves particulières émises contre les différents articles pré-cités de la CEDAW ont bien été levées par le gouvernement, ce qui est une reconnaissance que les femmes « *doivent jouir des mêmes droits civiques et politiques, des mêmes droits civils et familiaux, des mêmes droits économiques, sociaux et culturels que les hommes¹⁷⁰* », et auraient dû engendrer un certain nombre de réformes au sein des différents codes et textes juridiques : Code de la nationalité, Code du statut personnel, loi de 1968 relative à la condition des étrangers et le droit des femmes migrantes. Cependant, la Déclaration Générale a été maintenue, ce qui bloque toute réforme, celle-ci ne devenant possible que lorsque la future Constitution aura été adoptée puisque la Constitution de 1959 a été abrogée le 3 mars 2011 ! Cette situation complexe a amené la défense de l'égalité des femmes avec les hommes dans une impasse, et sa résolution ne semble pas prêt d'aboutir.

C'est cette réalité (le manque de priorité accordée à la présence des femmes dans le pouvoir politique, alors que l'on présente habituellement l'égalité femmes – hommes comme une préoccupation constante) qui a amené à la fois les associations féministes et le Ministère des Affaires de la Femme¹⁷¹ à se positionner pour responsabiliser les femmes tunisiennes à la

¹⁶⁶ Cet article reconnaît les mêmes droits aux deux parents de donner leur nationalité à leurs enfants.

¹⁶⁷ Cet article détaille les dispositions relatives au droit de la femme de choisir sa résidence et son domicile : le CSP qui évoque spécifiquement cette question considère que le mari étant chef de famille, la femme se doit de le suivre dans le domicile qu'il aura déterminé être celui de sa famille.

¹⁶⁸ L'article 16 de la CEDAW traite de l'octroi du nom de famille aux enfants, et à l'acquisition de la propriété par voie successorale

¹⁶⁹ Dans la version arabe, il est question plus précisément de l'article premier

¹⁷⁰ Rapport réalisé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), « La levée des réserves à la convention CEDAW et le maintien de la déclaration générale », 2011

¹⁷¹ La Ministre Mme Lilia Laâbidi s'est illustrée par une activité incessante pendant l'année où elle occupa cette fonction, multipliant colloques, conférences, interventions... autour de la participation politique des femmes.

démocratie, leur donner les clés pour participer pleinement au processus en cours, et surtout, prendre part au vote décisif du 23 octobre (élection de l'Assemblée Nationale Constituante).

B. S'assurer l'appropriation du processus démocratique par les femmes

Le processus démocratique, afin qu'il soit le plus complet et égalitaire possible, doit être approprié par les femmes tunisiennes. Les actions entreprises par le gouvernement et par les associations ne se cantonnent pas aux Tunisoises, mais bien aux Tunisiennes dans leur ensemble. Cette précision est d'importance dans un contexte où la révolte fatale au régime de Ben Ali a pris sa source dans les régions défavorisées de l'intérieur : les gouvernements provisoires vont essayer de ne pas commettre la même erreur que le gouvernement précédent.

La transition démocratique a donc mis l'accent sur deux stratégies : préparer les femmes au vote (1) et leur assurer une place dans le pouvoir politique de demain (2).

1) La préparation des femmes au vote

À quelques mois d'un scrutin dont l'enjeu était crucial pour le pays, tout aussi cruciale était la question de la participation des femmes au vote, ce qui explique la multiplication des actions de formation entre janvier et octobre 2011.

Dans un pays où les élections depuis l'indépendance ne furent jamais libres, où elles étaient contrôlées par le Ministère de l'Intérieur et où le mot de « démocratie », bien qu'il ait été mis en avant par les régimes successifs, a été vidé de son sens¹⁷², il était donc important d'assurer une éducation – rapide certes, mais prioritaire – des citoyennes et des citoyens à la pratique et à la culture de la démocratie.

Des ateliers de formation destinés aux femmes ont vu le jour dans les différents gouvernorats tunisiens, initiés par les associations, mais également les organismes plus institutionnels : CREDIF, UNFT, Ministère des Affaires de la Femme, etc. assez souvent soutenus par des organismes internationaux, notamment européens. Ces ateliers cherchaient à sensibiliser les femmes de toutes conditions sur leurs droits, et à leur donner un certain nombre d'outils adéquats leur permettant de s'insérer dans les sphères publique et politique, puisque, jusqu'alors, elles en restaient pratiquement exclues.

¹⁷² « Il n'y a pas de tradition de la démocratie » affirme ainsi Faïza Skandrani.

À titre d'exemple, le CREDIF, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), a mené un programme de formation dans quatre gouvernorats pendant quatre jours sur le thème « Femme et révolution ». Ce projet comportait deux volets : « *documenter le rôle des femmes tunisiennes dans la révolution et former des femmes qui avaient décidé de participer à la vie publique* », comme nous l'a expliqué Houda Dridi, chef du service du département de la formation au CREDIF. Les quatre gouvernorats concernés étaient ceux de Kasserine (Kairouan inclus), Sidi Bouzid, Monastir (Sfax et Sousse inclus) et le grand Tunis (Manouba, Tunis et Ben Arous inclus). L'accent a été réellement mis sur les régions de l'intérieur car « *c'est là où il y avait plus de résistances* » [Houda Dridi, 27 février 2012] que ce soit en matière de droits des femmes, d'implication dans la vie publique ou encore de la politique issue du centre tunisois. Les deux axes majeurs de cette formation ont porté sur la « *vulgarisation politique* » car « *pour participer de façon efficace à la vie politique, il faut maîtriser un certain nombre de concepts, comme les droits de l'Homme, les droits de la femme, ...* » et sur la « *programmation neuro-linguistique* » devant être utile pour « *la gestion des conflits, l'appel à la mobilisation* ». Ce dernier point a semblé essentiel car le constat a été fait de « *l'existence de lacunes dans toute la Tunisie en matière de communication, c'est-à-dire de maîtrise des outils pour transmettre des concepts de manière transparente* » [Houda Dridi].

Si la participation des femmes a été effective et efficace, cette formation permit la réalisation d'une étude sur la place des femmes dans le processus révolutionnaire, dont les résultats furent présentés officiellement en février 2012. Ces derniers sont sans appel : « *La femme est absente dans la mémoire collective, presque inexistante dans la Constituante, dans le gouvernement, écartée des postes de leadership dans les partis politiques; cela démontre que la mémoire politique est courte* »¹⁷³ (Leïla Joudane, représentante du FNUAP).

¹⁷³ La Presse, Tunisie : femme et révolution, 23 février 2012 : <http://fr.allafrica.com/stories/201202230457.html>

2) *Essayer de renforcer la présence des femmes en politique : l'adoption d'un décret-loi sur la parité hommes – femmes sur les listes électorales*

Pourtant, les mois de transition entre la chute du régime de Ben Ali et l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante avaient vu prendre une mesure inédite et révolutionnaire dans l'histoire tunisienne : l'adoption¹⁷⁴, par l'HIRORRPTD, le 11 avril 2011, du décret-loi relatif à l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Ce décret-loi décide que la constitution des listes électorales devra impérativement tenir compte de la parité, et faire figurer en alternance des candidats hommes et femmes. Dans l'hypothèse où la parité ne serait pas respectée, la liste devrait être invalidée¹⁷⁵. Cette mesure avait été qualifiée de « victoire féminine »¹⁷⁶, et vue comme une formidable avancée pour la condition des Tunisiennes. Désormais, celles-ci auraient l'opportunité d'être représentées à égalité avec les hommes au sein de la future Assemblée Constituante et donc de peser sur la ligne suivie par la future Constitution. Cette mesure a été vue comme un pas supplémentaire pour la construction de la démocratie dans laquelle le pays s'est engagé.

Enfin, le mode de scrutin choisi est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce scrutin électoral est « *le plus favorable aux femmes à la condition qu'il se déroule dans le cadre de grandes circonscriptions, que la parité des listes soit une obligation ainsi que l'alternance* »¹⁷⁷ (Françoise Gaspard).

L'adoption de la parité sur les listes électorales (et du scrutin proportionnel) ne fut pas simple : elle nécessita la mobilisation, non seulement de la société civile et des partis politiques progressistes, mais également de personnalités respectées pour leur trajectoire, comme le professeur et juriste M. Yadh Ben Achour qui préside la HIRORRPTD. Les débats à ce sujet furent également nombreux et animés, ils portèrent sur le bien-fondé d'imposer la parité, quand les systèmes de quotas auraient pu être plus efficaces et constituer une étape progressive pour l'apprentissage de l'égalité. Cette proposition affronta notamment l'opposition initiale du parti Ennahdha¹⁷⁸ qui finit par se prononcer en sa faveur.

¹⁷⁴ Le texte ainsi adopté avait été au préalable formulé par une commission d'experts où siégeaient des militantes féministes de l'ATFD et de l'AFTURD, puis, par la suite, discuté au sein de la Haute Instance.

¹⁷⁵ FIDH, « Parité sur les listes électorales : la Tunisie montre l'exemple », 13 avril 2011

¹⁷⁶ <http://www.come4news.com/tunisie-legalite-et-la-parite-sur-les-listes-electorales,une-victoire-feminine-329575>

¹⁷⁷ Interview de Françoise Gaspard réalisée par Caroline Flepp le 18 avril 2011 : <http://www.egalite-infos.fr/2011/04/18/%C2%AB-ladoption-dun-scrutin-uninominal-aurait-ete-une-catastrophe-pour-les-tunisiennes-%C2%BB/>

¹⁷⁸ Le scrutin uninominal, par exemple, était soutenu par de nombreux membres de la Haute Instance, en premier lieu desquels les membres du parti Ennahdha. Or, ce scrutin aurait constitué une « *catastrophe pour les*

Cependant, très rapidement cette mesure est critiquée : imposer la parité ne garantira pas la présence égale d'hommes et de femmes à l'ANC. En effet, proposer une liste respectant la même proportion d'hommes et de femmes, ce n'est pas s'assurer que les femmes soient en tête de liste. Il y eut même le cas de listes composées d'un seul candidat qui (en raison du poids des traditions, ainsi que des freins que s'imposent les femmes – en plus de ceux issus de la société – pour s'engager en politique), était un homme. La plupart des formations ont en effet placé « *des personnalités connues à la tête de leur liste* »¹⁷⁹, un critère défavorable aux femmes, qui « *souffrent d'un manque de visibilité dans l'espace public* »¹⁸⁰. Ainsi, le grand nombre de listes qui se présenta aux élections du 23 octobre 2011 n'était pas garant de l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes.

Tableau n°3 : Données chiffrées sur les élections du 23 octobre 2011¹⁸¹

Les élections à l'Assemblée Nationale Constituante - Palais du Bardo			
SIEGES	Nombre total de sièges à pourvoir : 217 :		<i>1 siège pour 6.000 habitants (moyenne)</i>
CIRCONSCRIPTIONS	Tunisie	27 circonscriptions pour 24 gouvernorats (Tunis, Nabeul et Sfax comptent 2 circonscriptions électorales chacun)	199 sièges
	Étranger	6 circonscriptions électorales à l'étranger	18 sièges
LISTES	1 517 listes	11 686 candidats dont 5000 femmes	<i>1 tunisien sur 1000 s'est présenté aux élections</i>
PARTIS	111 partis légalisés		162 partis refusés
RESULTATS	Taux de participation : 52%		
<i>4,44 millions d'électeurs inscrits sur les listes mais plus de 8 millions de Tunisiens en âge de voter disposant d'une CNI</i> 56% d'hommes - 44% de femmes			
Suffrages exprimés sur des listes 4.053.148 (94,1%),	Bulletins invalides 155.911 (3,6%)		Bulletins blancs 99.829
ELUS	158 hommes		59 femmes, soit 27,2% des élus
Ennahdha 1.501.320 voix - 37,04 % 89 sièges	CPR 341.549 voix 29 sièges	La Pétition Populaire 252.025 voix 26 sièges	Ettakatol 250.686 voix 20 sièges

Tunisiennes » selon Françoise Gaspard, car il facilite l'élection de notables (il crée un lien entre les électeurs et l'élu)...

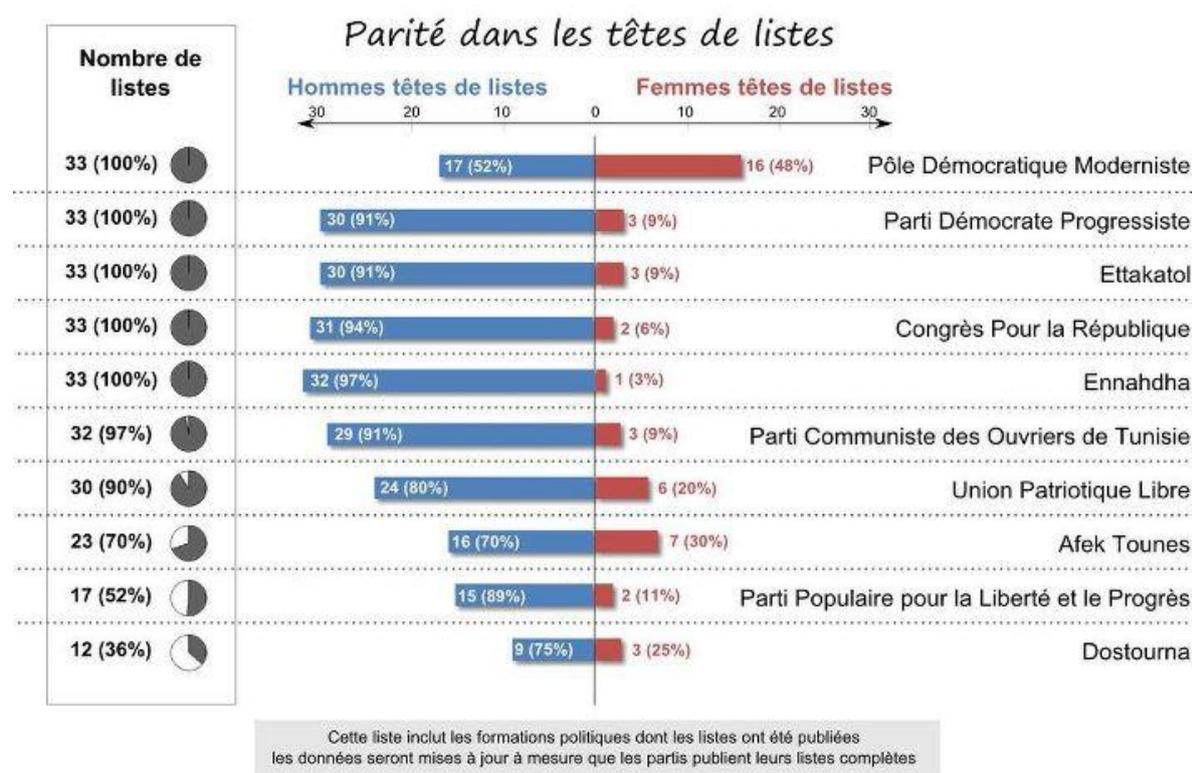
¹⁷⁹ La Croix, « En Tunisie, un difficile chemin vers l'élection », 9 octobre 2011 : http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/En-Tunisie-un-difficile-chemin-vers-l-election- NG_-2011-10-09-721077

¹⁸⁰ La Croix, *idem*

¹⁸¹ Données issues du Rapport final de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne, *Election de l'Assemblée Nationale Constituante – 23 octobre 2011*, 2011, 46 pages

Les élections ayant eu lieu, l'expérience prouve effectivement que la parité (notamment des têtes de liste) a été loin d'être respectée et que les partis ont trouvé un moyen de contourner cette obligation électorale, et de ne pas mettre une femme en position d'éligibilité. 1519 listes ont été validées par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) : 830 listes de partis, 655 listes indépendantes et 34 listes de coalitions.

Peu de partis ont présenté des listes avec des femmes en tête de liste : c'est le Pôle Démocrate Moderniste (PDM) regroupant des partis politiques¹⁸² et des initiatives citoyennes¹⁸³ qui, en présentant 33 listes (17 menées par un homme, 16 menées par une femme), a le plus respecté cette obligation de parité (48%) sur l'ensemble du territoire et des circonscriptions de l'étranger. A titre de comparaison, Ennahdha – qui présentait également 33 listes – n'a constitué qu'une seule liste menée par une femme (3%), Mme Souad Abderrahim dans la circonscription de Tunis-2.



Graphique n°1 : La parité des têtes de liste pour les principaux partis tunisiens¹⁸⁴

¹⁸² Le mouvement Ettajdid, le Parti socialiste de gauche, le Parti Républicain, la Voix du Centre

¹⁸³ Appel pour un pôle démocratique culturel, Assez de divisions, Allons de l'avant, Initiative Citoyenne, Collectif national des indépendants du PDM, Ligue des Indépendants Progressistes

¹⁸⁴ Source : Observatoire Politique Tunisien, <http://observatoirepolitiquetunisien.wordpress.com/2011/09/22/ou-son-les-femmes/>

Sur l'ensemble des listes présentées, la parité des têtes de liste est très loin d'avoir existé : 93% des têtes de listes sont des hommes, contre 7% de femmes. La plus grande représentativité des femmes au niveau des têtes de liste a été atteinte dans la circonscription de Tunis 2 (17%). Cela peut s'expliquer par la tradition historique d'une capitale privilégiée et où l'implantation des mesures adoptées par les différents régimes en faveur de l'égalité femmes – hommes est la plus forte.

Section 2 - L'impact de l'islam politique sur les droits des femmes

Les élections du 23 octobre 2011 ont été l'occasion pour les Tunisiens de faire entendre véritablement leur voix, pour la première fois dans l'histoire de leur république. Les résultats définitifs ont accrédité le parti islamiste Ennahdha de 41,47% des suffrages (1,5 millions des voix exprimées), soit 91 sièges sur 217 à l'Assemblée Nationale Constituante. Cette Assemblée est-elle vraiment représentative du peuple tunisien ? 17 partis « seulement » se partagent 183 sièges pour 110 partis autorisés, et les listes « indépendantes », souvent régionalistes, obtiennent 34 sièges. Le taux de participation n'a été que de 52%, si bien que les voix d'Ennahdha ne représentent, au final, « que » 37% des suffrages validés¹⁸⁵...

Un gouvernement de coalition a, par la suite, été composé, intégrant deux autres formations non islamistes et opposantes historiques de l'ancien régime qui avaient obtenu un nombre important de sièges : le Congrès pour la République (CPR) et Ettakatol. C'est donc une « troïka » qui gouverne la Tunisie, le temps que l'Assemblée Nationale Constituante accomplisse son travail de rédaction d'une nouvelle Constitution.

Le nouveau visage tunisien a suscité énormément d'interrogations aussi bien dans les pays occidentaux qu'en Tunisie même. En effet, le parti Ennahdha, arrivé en tête lors des élections, reste inconnu du grand public quant à ses positions sur des thèmes aussi fondamentaux que le type de régime à adopter¹⁸⁶, la défense des droits humains et l'acceptation de la libération du statut de la femme.

¹⁸⁵ Mounira Jameleddine a ainsi fourni cette analyse des élections : « *La dispersion [des voix] a permis l'arrivée au pouvoir des islamistes : 1,3 million de voix ont été perdues et ne sont pas représentées à l'Assemblée Nationale Constituante à cause de l'éparpillement. Quand on y réfléchit, seulement 1,7 million de personnes ont voté pour Ennahdha, c'est-à-dire 37% des votants. Mais cela signifie que 63% des votants s'opposent à ce parti. C'est rassurant pour l'avenir, si on arrive à une coordination au niveau des associations et des partis de gauche.* »

¹⁸⁶ Il semblerait qu'il soit favorable au parlementarisme

Pour les associations féministes, la méfiance prévaut : ce parti serait, selon elles, adepte du « double discours », adaptant ses propos en fonction de son public.

Le parti islamiste développe, en effet, un discours particulier sur la Femme, laquelle est perçue dans son unicité due à son appartenance à un sexe déterminé (A). Il défend même un « féminisme islamique », en cohérence avec les principes du Coran, une posture qui pourrait le rendre garant du maintien d'un certain nombre d'acquis des Tunisiennes. Cependant, si à l'heure actuelle, le gouvernement semble partisan d'un certain *statu quo* sur des questions aussi sensibles, il n'en demeure pas moins que le paysage politico-social s'avère inquiétant suite à la multiplication « d'affaires » qui n'a pas entraîné de réactions claires pour le monde politique (B).

A. L'islam en politique : quelle place pour les femmes ?

Ennahdha s'affirme en tant que mouvement représentant l'islam dit « politique », et cela se traduit dans sa conception des femmes. Ce parti n'est pas homogène : il est constitué de différents courants qui sont loin de partager tous la même conception de la Démocratie.

1) Historique du discours d'Ennahdha sur les femmes

La position du parti Ennahdha vis-à-vis des femmes a toujours été empreinte d'ambiguïté, ce qui peut expliquer les réticences des partis qui se présentent sous la bannière de la démocratie et du progressisme à croire les différentes proclamations de ses dirigeants. Elle a longtemps oscillé entre le rejet des dispositions du Code du Statut Personnel, jugées « contraires à l'islam », et leur acceptation.

On l'a vu, le mouvement islamiste en Tunisie a commencé à faire entendre sa voix et a pris de l'ampleur dès le début des années 1980, dans un contexte de crise économique, politique, sociale et spirituelle. L'autoritarisme du régime était de plus en plus contesté, le modèle socio-économique imposé et importé de l'Occident ne correspondait plus aux attentes d'une société affectée si vite par ces mutations qu'elle ne trouvait pas de réponses adéquates pour s'y adapter « en douceur ».

Dans le même temps, Habib Bourguiba, en décidant de contrer l'opposition par le recours à la religion et la langue arabe, et en relançant l'arabisation de l'enseignement¹⁸⁷, a indirectement encouragé l'apparition et le renforcement de ce mouvement islamiste.

L'islam constitue « *un réseau dense, implicite ou explicite, de pratiques, de rites, dans lesquels s'inscrit et se déploie l'intégralité du quotidien* »¹⁸⁸. Le quotidien redevient en effet profondément ponctué par les revendications et les aspirations de chacun vers un « plus d'islam » dans la société, qui se manifeste également par un rétrécissement de l'espace dévolu à la liberté des femmes, que ce soit dans les usages comme dans les discours.

La vision qu'ont les islamistes des femmes est profondément ambivalente et correspond à un mélange d'idéalisation du passé et d'acceptation d'un certain nombre de transformations économiques et sociales irréversibles. La synthèse réalisée entre le courant conservateur, proche du salafisme, et la modernité permet à ce mouvement de séduire autant les jeunes générations en quête de leur identité, que les anciennes générations avides de retrouver des repères traditionnels rassurants.

C'est au travers de la religion que sont puisés un ensemble de concepts et de pratiques qui ont un impact indéniable sur la structure sociale. Selon l'islam – et tel est le discours d'Ennahdha – hommes et femmes sont complémentaires et non égaux (« *L'homme et la femme sont complémentaires : ils sont « un »* », affirme Assia Naffati, députée élue pour la liste Ennahdha de Bizerte). Les différences sexuelles justifient la répartition des tâches en tenant compte des capacités de chacun ; elles justifient une « *stratégie de délimitation, et de séparation entre le monde des hommes et celui des femmes* »¹⁸⁹. La division sexuelle des rôles doit être respectée, d'autant qu'elle confère aux femmes un « statut » stable et clairement délimité dans l'enceinte du foyer. Quant à la mixité, bien qu'elle soit à proscrire, elle peut être tolérée si les femmes s'efforcent de ne pas entretenir la *fitna* (discorde) inhérente à leur sexe. Comme le résume Rached Ghannouchi, leader d'Ennahdha : « *Dans une société musulmane, la morale régit, régleme, éduque les instincts* ».

¹⁸⁷ En 1970, le gouvernement parraine la création de « L'association pour la sauvegarde du Coran ». En 1971 a lieu le premier congrès de cette association, dont l'objectif est de restaurer la pratique religieuse et propager les valeurs « authentiques » de l'islam. En 1973 a lieu le premier salon tunisien du livre qui aide à la diffusion des écrits des Frères Musulmans Égyptiens considérés comme un antidote à la littérature marxiste (la pensée marxiste a été fortement réprimée par le pouvoir). Source : *Femmes du Maghreb, l'enjeu*, S. Bessis et S. Belhassen

¹⁸⁸ M. Harbi, *Jeune Afrique Plus*, sept-oct. 1990, n°8 cité par S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit.*

¹⁸⁹ O. Lamou, « Les femmes dans le discours islamiste », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp. 89-96

Dans le cadre tunisien, eu égard au rôle des femmes pendant la période d'oppression, le parti a fini par prendre acte de leur présence dans la vie publique et par l'accepter, y compris en politique. Il se pose comme un parti islamiste modéré et progressiste, une position qu'il n'a cessé de rappeler, prétendant prendre pour modèle le régime turc. Pourtant, les attaques du parti à l'égard du CSP n'ont pas manqué dans les années 1980 : ainsi, en avril 1989, le candidat des islamistes pour les législatives a prononcé un discours prônant le retour à une stricte application de la *Charia*. Cependant, après la mobilisation importante qui a suivi, le parti a fini par reconnaître que « *ses dispositions ne sont pas en général incompatibles avec l'islam* », admettant qu'il « *n'y pas lieu de revenir sur l'interdiction de la polygamie* »¹⁹⁰ (position qui n'était pas la sienne au début des années 1980, le MTI ayant demandé la révision de ce point dans le CSP). Cet engagement a été réitéré après le scrutin d'octobre 2011, même s'il était beaucoup moins clair : la monogamie est certes le principe retenu en islam, mais la polygamie devrait être autorisée dès lors qu'il s'agit de résoudre des problèmes sociaux qui se posent, notamment en temps de guerre¹⁹¹.

De même, en 2011, en réponse aux interrogations suscitées par la victoire du parti, ses dirigeants ont multiplié les signes d'acceptation à destination des partisans du CSP, allant même jusqu'à créer la surprise de vouloir « *consolider les acquis de la femme, par exemple sur l'inégalité des salaires, ou sur la création de crèches sur le lieu de travail.* »¹⁹². Ce discours se retrouve chez les député-e-s d'Ennahdha qui considèrent que « *le CSP ne doit pas changer. Les acquis de la femme, Ennahdha a promis que rien ne changera. Le CSP est bien, sauf pour l'adoption présente dans un article. C'est interdit par la religion* » [Imen Ben Mohammed, Députée Ennahdha pour l'Italie]. Cette crispation autour de l'adoption illustre le souci du mouvement Ennahdha de préserver à la fois la cellule familiale et la conformité du droit civil à la loi islamique.

Quoi qu'il en soit, le regard que portent les islamistes sur les femmes est primordial : « *la question du rôle et du statut de la femme se situe au cœur de leur rhétorique, parce qu'elle est au cœur des débats sur la maîtrise des mutations culturelles ayant affecté les sociétés musulmanes à l'heure de la mondialisation* »¹⁹³. Cet intérêt n'est pas sans rappeler

¹⁹⁰ Rached Ghannouchi, 1990

¹⁹¹ Intervention de Rached Ghannouchi dans un débat organisé par la fondation américaine pour la paix : <http://www.africanmanager.com/140324.html>

¹⁹² Rached Ghannouchi, interview dans *Le Monde*, 27 octobre 2011

¹⁹³ A. Lamchichi, « Condition féminine », *Confluences Méditerranée*, n°41, 2002, pp. 89-106

l'accent porté par les précédents gouvernements, y compris dans le contexte des soulèvements contre la colonisation, sur le statut des femmes, point nodal dans une société en mutation.

Le meilleur exemple de la conception de la femme dans le parti islamiste reste ce témoignage éloquent d'une députée Nahdhaouia : « *En tant qu'islamiste, je défends les droits de la famille. Le tissu de la société, c'est la famille, et non pas l'homme et la femme. (...) C'est la famille qui nous intéresse, comme ça on cible les vrais problèmes : l'arrachement familial qui se développe dans la société. Ben Ali, pendant des années, a parlé des droits des femmes : il n'a rien à donner. La femme a tout. Qu'est ce que la femme attend du gouvernement ? Sa liberté, elle l'a. Je préfère « familialiser » l'État. (...) La femme tunisienne est une femme musulmane. C'est l'islam qui lui a tout donné.* » [Assia Naffati]. Ce souci de préserver la cellule familiale se retrouve également au point n°9 du programme officiel d'Ennahdha : « *Nous œuvrons à la protection de la famille et de l'enfance, ainsi qu'au traitement des phénomènes du mariage tardif, de l'augmentation du taux de divorce et du vieillissement de la population.* »¹⁹⁴. Un chapitre entier est également consacré à « La famille : stabilité et bien-être » où est mise en avant l'image d'une famille à protéger, à « préserver », à « défendre », à « immuniser » contre « tout ce qui menace sa stabilité »¹⁹⁵.

On rejoint là cette phrase publiée dans le quotidien algérien *El Moujahid* : « *La femme qui est totalement intégrée dans la famille constitue la pierre angulaire de l'édification sociale* », d'où l'intérêt de réussir à les mobiliser autour des mots d'ordre de l'islamisme.

2) Les femmes engagées sous la bannière de l'islam

Dès l'apparition des mouvements islamistes dans la sphère publique et politique, ceux-ci se sont fortement appuyés sur des militantes féminines, vues comme un puissant levier d'action et de changement dans la société. En investissant l'espace public sous la bannière de l'islam, et compte tenu de leur poids dans la sphère privée – qui reste leur domaine d'excellence – ces femmes peuvent être des relais de la parole des partis islamistes. Ce phénomène s'est d'abord manifesté avec les « Sœurs musulmanes », pendant des « Frères musulmans » en Égypte, avant de se généraliser dans l'ensemble des pays arabo-musulmans.

¹⁹⁴ Le programme du mouvement Ennahdha, document résumé (fr.), p.7

¹⁹⁵ Le programme du mouvement Ennahdha, document résumé (fr.), p.25

Au sein des mouvances islamistes se sont ainsi développés des cercles, où sont formées de nombreuses femmes à devenir des militantes, des « *propagandistes formées politiquement* »¹⁹⁶. Leur discours prône l'intégration de l'être humain, en respectant sa dignité. Les militantes, jeunes pour la plupart, et ayant un haut niveau d'instruction¹⁹⁷, voient dans la pratique de l'islam qu'elles défendent le moyen d'obtenir des droits, et surtout le respect de la société, à commencer par celui des hommes¹⁹⁸. Les femmes deviennent de véritables « *actrices sociales* »¹⁹⁹ dans les luttes politiques et non plus uniquement des symboles.

Il est d'ailleurs intéressant de noter ce paradoxe soulevé par Abderrahim Lamchichi : les pays où les mouvements islamistes classiques ont eu un certain succès sont aussi ceux où les femmes ont fait une percée importante dans la vie publique.

Le parti Ennahdha, dès son existence, a été le premier parti à intégrer deux femmes dans ses structures dirigeantes. La présence de femmes dans le parti, qui peuvent prendre la parole librement et le représenter, peut-être également envisagée comme un argument « marketing » : « *une telle tolérance peut être utile à leur image de marque* »²⁰⁰ et renforce leur volonté d'être perçus comme des partis modérés et progressistes.

Le soutien que constituent les militantes participe à l'élaboration d'une « mythologie » propre au parti, fondamentale pour la mise en place de repères et de symboles communs. Ainsi les femmes d'Ennahdha sont-elles encensées et louées pour leur implication, leur dévouement sans faille, qui a permis de soutenir le combat mené par le parti contre l'oppression. Cependant, elles sont surtout entendues dans leur relation avec l'homme, leur mari, même si pour Assia Naffati : « *A Ennahdha, on a plusieurs femmes militantes, combattantes. On a des femmes qui ont été en exil, emprisonnées. Nous, c'est 40 ans de combat qui sont avec nous* ». La période de répression du mouvement s'étant traduite soit par l'emprisonnement d'un grand nombre de militants, soit par l'exil, leurs épouses ont connu

¹⁹⁶ Z. Daoud, *op. cit.*

¹⁹⁷ En cela, elles correspondent au « *profil social des femmes islamistes* » étudié par G. Martin Muñoz dans son article « Islamistes et pourtant modernes » (*Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4) : elles sont « *jeunes pour la plupart, citadines et éduquées (elles se sont emparées du savoir et ont conquis l'autonomie intellectuelle pour réinterpréter leur rôle en accord avec « l'islam véritable* ») »

¹⁹⁸ « *Les jeunes filles prétendent s'inscrire dans un islam qui leur donne des droits et les respecte* », A. Benzakour-Chami, *op. cit.*

¹⁹⁹ N. Göle, cité par F. Brion et M. Bouselmati, « La plume et le voile. Résistances littéraires et vestimentaires en Islam », in F. Brion, *Féminité, minorité, islamité: questions à propos du hijâb*, Éditions Bruylant-Academia, 2004, 173 pages

²⁰⁰ S. Bessis et S. Belhassen, *op. cit.*

« les pires souffrances : derrière chaque détenu d'opinion résistant... il y a une femme » (déclaration de Rached Ghannouchi, 22 avril 2012).

Lors de l'entretien avec Imen Ben Mohammed, députée pour l'Italie, celle-ci est revenue sur le courage de sa mère et, par extension, sur celui de toutes les militantes du parti : « *Ma mère était plus militante que mon père. Elle a vécu dans une situation de très grande pauvreté quand mon père était recherché par le régime. Toutes les femmes d'Ennahdha ont lutté pour la liberté (...). Les femmes d'Ennahdha sont vraiment militantes. Elles militent pour leur famille quand leur mari est en prison. Elles sont obligées d'éduquer, de nourrir leurs enfants quand elles vivent dans la crainte du terrorisme de la police qui peut, à tout moment, débarquer chez elles. Pour les femmes dont le mari est en prison, au départ, elles ne savent même pas s'il est en vie ou s'il est mort. Elles vivent dans l'angoisse.* ».

Dévouées à leur famille et au parti, les femmes présentent la dimension sacrificielle de la « mère » et de « l'épouse » respectable, œuvrant inlassablement pour la réussite de l'opposition. Une posture qui n'est pas éloignée de la représentation des femmes dans le Coran : « *Dans le Coran, le Prophète s'adresse aux hommes uniquement, à l'exclusion des femmes qui ne sont jamais mentionnées que comme des objets des actes des hommes. A travers les passages concernant les femmes, sont retenus deux aspects, exclusifs de tout autre : épouse ou génitrice* »²⁰¹.

L'attachement du parti à ses militantes s'est également exprimé lors de la campagne électorale en octobre 2011, par leur présence dans les meetings, et dans les résultats du scrutin : sur les 91 députés obtenus par le parti, 42 sont des femmes. La première vice-présidente de l'Assemblée est une élue du parti : Mehrezia Laâbidi, franco-tunisienne, qui occupait le poste de co-présidente de la section France du mouvement « *Religions for peace* ».

Les femmes sont donc représentées au sein de la Constituante, reste à savoir si leur position sera favorable au maintien d'un certain nombre d'acquis auxquels les féministes « modernistes » sont attachées et qu'elles craignent de voir mis à mal par le contexte trouble dans lequel se trouve le pays depuis janvier 2011.

²⁰¹ C. Lacoste-Dujardin, *op. cit.*

B. Une actualité politique et sociale inquiétante, malgré des discours qui se veulent rassurants

Si les associations et les particuliers maintiennent une mobilisation autour du statut de la femme, c'est entre autres parce que, le plus souvent, les situations d'après « révolution » n'ont jamais été favorables aux droits des femmes. Ces moments sont propices aux déchaînements des passions, à l'avènement de groupes extrémistes (1) et surtout veulent marquer une réelle rupture avec le régime renversé. Dans le cas présent, la « marque de fabrique » du régime, c'était le statut des femmes. Ce dernier est ainsi devenu l'objet de plusieurs attaques (2).

1) *L'apparition de groupuscules extrémistes salafistes et leur relation ambiguë à Ennahdha*

Profitant de la liberté proclamée, les groupuscules salafistes se sont très vite réveillés en Tunisie²⁰², se caractérisant par le recours prononcé à la provocation et à la violence comme mode opératoire privilégié pour imposer leurs convictions. La visibilité et la couverture médiatique accordée à leurs actions a permis d'exagérer et d'amplifier le phénomène – initialement marginal – ; de bénéficier d'une tribune où leurs vues pouvaient librement s'exprimer ; de maintenir la pression sur les débats et les orientations données à la Constitution en cours d'élaboration.

Le salafisme (de *salaf* : ancien, aïeul, précurseur...) est une idéologie religieuse islamique qui idéalise le passé et érige la vie du Prophète et de ses compagnons en modèle de vie musulmane. Elle « prône le retour à une pureté des origines, à l'imitation des Anciens »²⁰³. Le *salaf* « renvoie à l'essence de l'islam et de la doctrine religieuse »²⁰⁴. Le *salafisme* signifie également « réformisme musulman » : il souhaite « purger l'islam de ses travers, de ses dérives, de ses dissidences qui l'ont affaibli puis abaissé au cours des siècles »²⁰⁵. Historiquement, l'idéologie salafiste a toujours été présente au Maghreb, depuis la dynastie des Almohades. Celle qui s'exprime dans ces pays, jusque dans les années 1920-

²⁰² Dès le 29 janvier 2011, à l'occasion d'une « marche pour la citoyenneté et l'égalité » organisée par les associations féministes (ATFD et AFTURD) et réunissant deux à trois mille personnes exprimant leur détermination à défendre les acquis du CSP, de premières attaques ont été recensées.

²⁰³ P. Vermeren, *Maghreb, les origines de la révolution démocratique*, Pluriel, Hachette, 2011, 420 pages

²⁰⁴ P. Vermeren, *op. cit.*

²⁰⁵ P. Vermeren, *op. cit.*

1930, « *n'exclut pas une modernisation de l'islam et des sociétés islamiques dans le respect de leurs principes religieux* », et n'est pas encore caractérisée par l'anti-occidentalisme.

Aujourd'hui, ce qui est désigné par « salafisme » correspond plutôt à la manifestation d'un extrémisme éloigné de la conception « *salaf* » ancienne. Il est désormais fortement marqué par la pensée intégriste portée par les Frères musulmans en Egypte dès les années 1940 qui « *veulent appliquer la rigueur musulmane dans sa pureté cristalline* »²⁰⁶.

La mouvance salafiste n'est pas apparue subitement en Tunisie avec le départ de Ben Ali : elle disposait déjà de nombreux adeptes dans plusieurs villes du pays, sans être aussi active et visible qu'aujourd'hui. La dictature de Ben Ali, induisant un vide politique et culturel dans la société, a été une véritable « *machine à produire* »²⁰⁷ du salafisme. Quant à la sociologie des recrues de cette nébuleuse de groupuscules radicaux, il s'agit souvent de « *jeunes âgés de 16 à 30 ans, issus de milieux modestes, avec un niveau scolaire moyen, généralement désœuvrés, faiblement instruits et très peu structurés sur les plans intellectuel, politique et religieux* »²⁰⁸.

Depuis le 14 janvier 2011, la société tunisienne a été confrontée à une multiplication des modes d'actions (force de la conviction, mais surtout force brutale s'exprimant par les violences verbales et/ou physiques, sit-in et manifestations, blocage d'universités, prêche dans les mosquées...) de ces groupuscules qui souhaitent opérer une « islamisation extrême » et à marche forcée des comportements et de la législation, jugés contraires aux préceptes de l'islam (« *ils veulent nettoyer la Tunisie de toutes les traces d'impiété* »²⁰⁹). Ce faisant, ils ne s'attaquent pas uniquement au statut de la femme, mais leurs cibles sont bien plus variées : liberté d'expression (notamment artistique²¹⁰) et de la presse²¹¹, liberté de conscience²¹², liberté dans les comportements vestimentaires (imposer le *niqab* ou le *kami*, la « tenue » du

²⁰⁶ P. Vermeren, *op. cit.*

²⁰⁷ V. Geisser : « Ennahdha et les salafistes, radioscopie d'une relation ».

²⁰⁸ *Idem.*

²⁰⁹ *Idem.*

²¹⁰ En juin 2012, à l'occasion du Printemps des arts au Palais El Ebdellia à La Marsa, un certain nombre d'œuvres ont été considérés comme « blasphématoires » : des salafistes ont même réussi à pénétrer dans la galerie d'art et ont pu saccager les œuvres incriminées, provoquant par la suite un certain nombre de troubles dans le pays et le rétablissement du couvre-feu.

²¹¹ On peut penser à « l'affaire Attounsia » : le directeur avait été arrêté et jugé en février 2012 pour atteinte aux bonnes mœurs suite à la parution en couverture d'une photo d'un joueur tunisien avec sa compagne qui pose nue.

²¹² En octobre 2011, la chaîne de télévision privée Nessma TV a diffusé le film franco-iranien *Persepolis* : la séquence où Allah apparaît à la fillette en vieillard barbu a été jugée « blasphématoire » par les islamistes. Les salafistes ont, par la suite, attaqué le siège de la chaîne et tenté de mettre le feu au domicile de son PDG. Ce dernier a par ailleurs été mis en examen pour « atteinte au culte », « atteinte aux bonnes mœurs », « trouble à l'ordre public ». Il a été condamné en mai 2012 à une amende de 2400 dinars.

salafiste, tous deux d'origine afghane) ou alimentaires (consommation d'alcool²¹³), l'identité de la nation (attaque à l'encontre de l'hymne ou du drapeau tunisiens²¹⁴)...

Les provocations salafistes se sont multipliées après le 23 octobre 2011, favorisées par le résultat du vote et par les atermoiements du deuxième gouvernement de transition de Hamadi Jebali. Ce manque de fermeté peut susciter de légitimes interrogations quant à sa volonté de réellement contrôler et pénaliser les différents débordements et actes de violences commis. Plus que de volonté, il semblerait que, pour les spécialistes de la politique tunisienne, entre autres Vincent Geisser, ce soit surtout à un problème de « capacité » que se heurte Ennahdha, qui ne s'attendait pas à être confronté à un mouvement aussi fortement ancré dans le paysage souterrain tunisien. Dans ce contexte, suite à la nécessité de composer avec les contradictions et les courants internes au parti²¹⁵, il a fallu réaliser une synthèse qui semble à beaucoup bien décevante et inquiétante face aux attentes de la société dans son ensemble.

2) La multiplication d'affaires mettant en cause certains droits des femmes

Les groupuscules salafistes et certains membres du gouvernement ont eu des attitudes et des comportements que l'on peut juger contradictoires avec les différents acquis des femmes tunisiennes.

a) L'affaire de la Manouba

De premiers incidents avaient eu lieu le 6 octobre 2011 à l'université de Sousse suite au refus d'inscrire une étudiante intégralement voilée²¹⁶. Peu après, la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba a été le théâtre de l'affrontement entre deux Tunisiens et

²¹³ Une « police des mœurs » sévirait d'ailleurs à Sejnane, ville du nord-ouest tunisien, condamnant et jugeant toute personne se rendant coupable d'actes contraires à la charia. Des personnes sont condamnées si elles s'avèrent consommer de l'alcool.

²¹⁴ En mars 2012, en pleine affaire de la Manouba éclate « l'affaire du drapeau tunisien » : un jeune salafiste s'en est pris au drapeau tunisien qui flottait au dessus de la faculté. Il a retiré ce dernier pour pouvoir hisser le drapeau noir salafiste où est inscrite cette parole « Allah est grand ». Une étudiante s'est opposée à cette action et a, par la suite, été décorée pour son geste, par le Président de la République Moncef Marzouki.

²¹⁵ Vincent Geisser identifie trois stratégies qui traduisent trois conceptions politiques au sein du parti : la **stratégie de répression pacifique** (afin d'éviter que la menace salafiste n'emporte à la fois l'hégémonie politique et électorale d'Ennahdha ainsi que la démocratie tunisienne), la **stratégie du laisser-faire** (le problème salafiste sera surmonté par la reconquête progressive des cœurs et des esprits), la **stratégie de collaboration** (les ultraconservateurs du parti espèrent la salafisation des esprits de la jeunesse tunisienne, et du parti pour qu'il garde une influence sur les plus radicaux).

²¹⁶ Un décret existe depuis 1981 (entré en vigueur en 1985), condamnant le port du voile (*hijab*) dans les établissements publics. En ce qui concerne la Manouba, l'interdiction du port du voile intégral (*niqab*) se fait en application des décisions du Conseil scientifique de l'Université.

deux conceptions de la liberté individuelle à propos du port du *niqab* lors des cours par certaines étudiantes. De multiples actes de violences ont été perpétrés par un groupe de salafistes ayant investi les locaux de la faculté pour un long *sit-in*. Ce conflit s'est progressivement radicalisé (multiplication des altercations entre étudiant-e-s et professeur-e-s, développement d'une multitude d'épiphénomènes autour du « bon respect » de la loi islamique) et étendu à d'autres universités (Sousse, Sfax, Kairouan, Tunis).

La question du port du *niqab* a ainsi émergé en Tunisie de façon soudaine et brutale²¹⁷, divisant la population entre les partisans du respect de la liberté individuelle et ceux qui considèrent qu'il représente une menace pour la société (problèmes de sécurité, de communication) en empêchant la reconnaissance de l'identité de celles qui le portent. Parmi ces derniers, les associations féministes se positionnent comme les plus farouches opposantes au port du *niqab*, vu comme le symbole de l'avilissement de soi et la peur de l'Autre.

Les manifestations de violence (agressions verbales ou physiques, notamment dirigées contre des femmes), se sont rapidement banalisées, d'autant que les dirigeants du pays, en se gardant d'intervenir et de se positionner clairement sur la question, ont contribué, par leur passivité, à laisser un espace d'expression publique de plus en plus large aux extrémistes. En ce sens, cela correspond totalement aux objectifs poursuivis par le salafisme : « *L'un des présupposés de base du salafisme est que l'espace public, lieu du politique sécularisé par excellence, doit être saturé par le particularisme religieux* »²¹⁸.

L'affaire de la Manouba est hautement symbolique pour l'avenir de la Tunisie : elle représente le lieu de savoir pris d'assaut par des groupes qui exigent que les femmes – et pas n'importe lesquelles : des étudiantes – acceptent la démarcation d'avec le monde extérieur, concrétisée par un voile intégral, qu'ils jugent incontournable. Or, « *si le rempart (le statut des femmes dans ce pays) cède, tel un tsunami, la vague va emporter tout le reste. Il n'y aura plus après des droits fondamentaux pour tout le monde* »²¹⁹. Par la déstabilisation de l'université, c'est la nation toute entière qui risque de vaciller durablement.

²¹⁷ Après le 14 janvier 2011 déjà, de nombreuses Tunisiennes ont profité de la liberté retrouvée pour porter le *hijab*, suscitant des remarques étonnées et impressionnées des visiteurs et des journalistes (« La Tunisie se voile », etc.). On a vu aussi apparaître dans les rues du Tunis et même sur les plages des silhouettes inconnues jusqu'alors en Tunisie, vêtues de noir de la tête aux pieds, gantées et le visage intégralement masqué. La réaction était la même pour tous, passant par le déni : « Ce ne sont pas des Tunisiennes, ce sont des Libyennes qui s'habillent ainsi »...

²¹⁸ J. Sayah, « Retour sur une occupation pas comme les autres », *La Presse*, 12 janvier 2012

²¹⁹ J. Sayah, *op. cit.*

b) *Les scandales provoqués par des représentant-e-s de la nation*

Les dérapages au sujet de la condition féminine en Tunisie ont été fréquents de la part de certaines élues ou de la ministre des Affaires de la Femme, Madame Sihem Badi²²⁰ (CPR), provoquant l'immédiate réaction de la société civile, bien décidée à ne pas laisser passer des atteintes aux acquis fondamentaux des femmes.

Dès le lendemain des élections de l'ANC, la députée Nahdhaouia Madame Souad Abderrahim²²¹, s'illustre par sa position sur les mères célibataires tunisiennes : « *Les mères célibataires ne devraient pas aspirer à un cadre légal qui protège leurs droits (...) elles sont une **infamie** pour la société tunisienne ! (...) On ne peut pas appliquer des programmes incompatibles avec notre société tunisienne, les mères célibataires ne doivent pas être protégées par la loi, mais plutôt **rééduquées moralement***²²² ». Elle a par la suite nuancé sa position, en affirmant qu'elle pensait aux jeunes filles qui décideraient « volontairement » d'être mères célibataires. En mettant l'accent sur la préservation d'une cellule familiale « normale », cette députée profite également d'un vide juridique laissé par le CSP, puisque la mère célibataire « *n'est pas seulement dans une situation de discrimination et d'inégalité, elle est surtout dans une situation de non-reconnaissance par le législateur et subit le poids des mœurs ancestrales et des traditions patriarcales qui n'admettent pas « légalement » l'existence de relations sexuelles en dehors du mariage* »²²³. Les mentalités restent profondément conservatrices et continuent de réprouber la condition des mères célibataires.

On peut ainsi s'apercevoir que les propos tenus par les membres du gouvernement sur la cellule familiale sont beaucoup plus conservateurs que le discours général d'Ennahdha, qui met en avant sa conception modérée de l'islam.

²²⁰ Il est assez remarquable de constater que ce sont surtout des femmes qui sont les premières à remettre en cause ce statut...

²²¹ Pharmacienne et femme politique, Mme Souad Abderrahim a été « l'atout modernité » du parti Ennahdha : non voilée, ce fut la seule femme tête de liste du parti (pour la circonscription Tunis-2) aux élections de la Constituante.

²²² C'est nous qui soulignons ces termes. À noter qu'ils furent régulièrement utilisés dans les régimes totalitaires : doivent-ils inquiéter les démocrates ?

²²³ *Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne : Analyse de la situation : Tunisie, 2009-2010*

D'autres dérapages proviennent de la Ministre des Affaires de la femme, et ont failli ébranler la stabilité du mariage civil tunisien (qui est un contrat). Suite à la multiplication des mariages coutumiers (*orfi*) dans le milieu étudiant, elle avait tenu des propos favorables à ces derniers, en mettant en avant la liberté de la femme²²⁴. Contrairement au mariage civil institué par le CSP, qui doit être validé devant deux notaires ou l'officier de l'état civil, en présence de deux témoins, le mariage *orfi* se conclut seulement devant deux témoins. Ces mariages constituent donc une infraction au Code du Statut Personnel et à l'état civil, et sont passibles de trois mois d'emprisonnement : « *sans contrat, il peut être considéré comme du concubinage ou de la prostitution. Dans les deux cas, c'est un délit puni par la loi tunisienne. On considère que le concubinage, c'est une absence de mœurs qui ne peut pas protéger la famille, ni les enfants* », complète Leïla Ben Amor. Il est d'ailleurs illégal « *aussi bien au niveau du droit tunisien que de la charia* »²²⁵ et c'est pour cela qu'il se réalise à l'heure actuelle dans la plus grande clandestinité. En outre, ce « mariage » n'apporte aucune protection juridique à la femme, notamment en cas de séparation des « époux » : celle-ci devient très facile – aucune intervention de la justice – et rétablit indirectement la répudiation, faisant fi du divorce légal régi par le CSP. Enfin, il condamne les enfants issus de cette union à l'illégitimité et donc à l'opprobre sociale.

Quelques jours plus tard, la ministre a rectifié ses propos suite à l'émoi provoqué au sein des associations féministes. Cependant, elle a rappelé que le mariage *orfi* « *n'a pas de fondement ni sur le plan religieux, ni sur le plan juridique* », faisant passer la loi religieuse avant la loi civile, hiérarchisation qui a été – là aussi – très mal perçue par la société civile, puisque venant d'une représentante de l'autorité publique.

²²⁴ « *Le mariage coutumier est une vieille pratique dans la société tunisienne. Il s'agit d'une forme d'engagement entre deux personnes s'inscrivant dans le cadre des libertés personnelles. La femme est libre de choisir la forme d'engagement qui lui convient* », a dit Sihem Badi lors d'un entretien téléphonique avec une journaliste, le 1^{er} février 2012

²²⁵ Dalenda Larguèche, directrice du CREDIF, dans un article publié par Lepoint.fr : « Tunisie : la révolution sexuelle des salafistes », 20 février 2012

En réalité, il est difficile de saisir le sens des propos contradictoires tenus à plusieurs reprises par la ministre, capable d'affirmer un jour que le port du *niqab* ne devrait pas justifier la suspension de cours ou d'examens (et ceci au nom de la liberté individuelle²²⁶), et d'imposer un autre jour aux personnels des crèches l'interdiction de ce même *niqab*²²⁷... Mais cela a surtout pour effet de compliquer la compréhension du programme politique de la « troïka ».

Dans le domaine particulièrement sensible du droit des femmes, le Président de la République lui-même n'échappe pas à la critique après avoir donné l'impression d'une hiérarchisation des femmes à « protéger ». Dans son discours d'investiture, le 13 décembre 2011, Monsieur Moncef Marzouki a en effet déclaré : « *Nous protégerons les femmes qui portent le niqab, les femmes qui portent le hijab et les safirat...* ». Ce dernier terme a fait débat : « *safirat* » est un terme péjoratif, utilisé dans les pays du Golfe, qui désigne les « femmes à la tête nue ». Ce faisant, celles qui ne portent pas le voile ont eu l'impression d'être déconsidérées et dévalorisées, ne méritant qu'une protection ultime, et ce de la part de celui qui représente désormais la Tunisie à l'étranger. D'autant que cette phrase n'a rien d'anodin ayant été prononcée alors que l'affaire de la Manouba n'était pas résolue.

Cette multiplication de petites phrases en apparence anodines fait que, progressivement, le regard change sur le statut des femmes tunisiennes. En effet, ce genre de comportement ne se limite pas aux représentants politiques, mais se banalise au sein de la société.

Néanmoins, il faut souligner l'engagement de Tunisiennes et Tunisiens pour éviter que ces dérapages ne soient suivis par des mesures concrètes qui changeraient complètement la condition des femmes. La passivité ne semble pas être de mise au sein d'une société civile mobilisée, qui reste toujours prête à réagir promptement.

²²⁶ La ministre a déclaré à *La Presse* en janvier 2012 : « *L'usage du niqab ne doit pas justifier l'arrêt des cours et des examens. Je suis de ceux qui combattent l'intégrisme sous toutes ses formes mais qui respectent le choix de chacun à la condition que sa liberté ne remette pas en question la liberté de l'autre.* »

²²⁷ Un communiqué en date du 11 mai 2012 a été publié par le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille. Il interdit le port du niqab et de tenues exubérantes au sein des établissements où la communication avec les enfants est fondamentale : « *Certaines tenues ne sont pas de mise au sein de ces établissements où la communication avec les enfants revêt une importance capitale. Tout doit être entrepris pour ménager les enfants. De même il est souhaité de ne pas voir des éducatrices voiler leurs visages parce que cela ne correspond pas aux traditions et se situe aux antipodes des exigences pédagogiques.* ». Notons cependant que si le *niqab* est concerné par la mesure, le *hijab* reste accepté au sein de ces établissements.

DEUXIEME PARTIE

LE REGARD DES FEMMES SUR LEUR CONDITION, QUELS ENGAGEMENTS POUR LEURS DROITS ?

À la souveraine impulsion étatique s'est très vite opposée l'action de la société civile, constituée en grande partie d'associations de défense des droits humains ou de plaidoyer, ces dernières étant « *porteuses d'une dimension éthique et transformatrices des sociétés qui s'inscrit en porte-à-faux par rapport aux discours et aux actions de l'État* »²²⁸.

Cette partie se base sur l'exploitation des entretiens réalisés, permettant donc de s'intéresser aux expériences concrètes de ces différentes formes d'engagements co-existant en Tunisie.

Nous privilégierons plus particulièrement l'étude des organismes qui promeuvent les droits des femmes ou qui s'inscrivent dans une dimension « citoyenne » (Chapitre I). Comment s'organisent ces mouvements qui se posent comme force de proposition face aux décisions gouvernementales ? Précisons toutefois au préalable que leurs différents modes d'actions ne leur sont pas spécifiques et se recoupent avec ceux portés par les autres structures militantes de la société civile.

Par la suite, nous laisserons place à la subjectivité de ces femmes qui forment l'épine dorsale de ces organismes, ces femmes engagées sans qui les associations ne seraient rien. Comment viennent-elles à l'engagement, comment vivent-elles leur(s) engagement(s) (Chapitre II) ?

²²⁸ T. Desrués et M. Hernando De Larramendi, *op. cit.*

Chapitre I : Les structures d'action privilégiées par les femmes

L'inscription des femmes dans la sphère publique a été facilitée par l'adoption du CSP et d'un ensemble de mesures promouvant la participation des femmes à la vie active, le droit de se déplacer librement, le droit de vote, etc.

Initialement, les femmes se sont plus tournées vers la société civile (section 1), un univers présentant l'avantage d'être moins « étouffé » par le pouvoir politique : la présence de groupes de réunion autour de la question féminine était relativement bien tolérée. En effet, dans cette société en mouvement qui se traduit par une opposition en dehors des partis, de nouvelles formes d'action collective de protestation apparaissent, ce qui contribue à « déplacer le centre de gravité de l'opposition de l'arène partisane vers la société civile »²²⁹ Progressivement, elles ont fini par investir le champ politique, même si cet engagement reste encore timide et récent (section 2).

Section 1 - La société civile largement investie par les femmes

Dans un premier temps, c'est vers les structures officielles, créées par l'État, que les femmes ont pu se tourner et bénéficier de toute l'attention qui leur était dévolue. Pourtant, certaines femmes, prenant conscience du verrouillage de leur condition opéré par l'État, décidèrent de manifester leur opposition à cette mainmise en se constituant en mouvements autonomes, au sein desquels une autre vision était développée, essayant de remettre en question la permanence du modèle patriarcal.

Les associations créées et les syndicats œuvrèrent pour améliorer la visibilité et la représentation des femmes en Tunisie (A). Ce faisant, ils développèrent des répertoires d'actions efficaces (B).

²²⁹ T. Desrues et M. Hernando De Larramendi, *op. cit.*

A. Le mode opératoire des associations et des syndicats

Structures dynamiques et complémentaires (1), associations et syndicats ont développé des modes d'action spécifiques pour porter leurs combats à la connaissance du plus grand nombre. Cependant, malgré leur volonté affichée de lutter contre l'inégalité, force est de constater que s'y reproduisent également des mécanismes discriminatoires (2).

1) Des structures dynamiques et complémentaires

La constitution de groupes étudiant la condition des femmes, qu'ils soient associatifs ou syndicalistes, s'est réalisée en relative symbiose : en effet, les femmes qui les constituaient avaient souvent un « double engagement », et ont cherché à créer une dynamique forte et complémentaire au sein de ces structures afin de prolonger et diffuser leurs actions à toutes les sphères de la société.

Les associations et groupements féministes apparurent progressivement en Tunisie, par « vagues ». Les premiers à exister : le Club d'Études de la Condition des Femmes (1978) et la Commission d'Étude de la Condition des Femmes au Travail au sein de l'UGTT (1982), dont nous avons parlé précédemment. Quelques années plus tard, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) et l'Association de la Femme Tunisienne pour la Recherche et le Développement (AFTURD) virent le jour. Ces deux associations, qualifiées « d'historiques » en termes d'engagement militant pour les droits des femmes, aujourd'hui encore sont une référence dans le tissu associatif tunisien en raison de leur mobilisation constante pendant les vingt-trois années du régime Ben Ali. Ce n'est que depuis le 14 janvier 2011 qu'apparaît une « troisième vague », qui s'inscrit dans le nouvel espace de liberté dont disposent désormais les Tunisiens et les Tunisiennes, après la disparition (du moins en apparence) de l'appareil sécuritaire du régime : les associations citoyennes (qu'elles portent ou non le combat pour les droits des femmes) se sont multipliées.

L'apparition impressionnante d'une multitude de nouvelles associations²³⁰ correspond à la fois à la volonté de rompre avec celles qui ont pu exister sous l'ancien régime (et qui peuvent toujours être suspectées de « compromission », en raison d'un important travail de sape réalisé par les autorités) et également au désir de développer des formes d'expression et

²³⁰ Raja Chenoufi, psychologue, utilise à cet effet une expression intéressante et très imagée : « *Après le 14 janvier, il y a eu une forme de « diarrhée » d'associations créées* »

d'affirmation qui soient nouvelles, plus « radicales » et donc plus efficaces. L'émiettement des forces associatives cache ce besoin essentiel de « *libérer l'expression* »²³¹ et la parole étouffée par la censure (et l'auto-censure) institutionnalisée. Désormais, « *la parole trouve par tous les moyens des possibilités et des canaux divers d'expression* »²³².

En ce qui concerne les associations s'intéressant spécifiquement aux droits des femmes, le champ associatif a réellement paru « éclater » au lendemain du 14 janvier : de deux associations officielles et historiques, plus d'une vingtaine ont vu le jour : Égalité et Parité, Forum des Femmes Tunisiennes, la Ligue des Électriciennes Tunisiennes, la Voix de la Femme, ... pour n'en citer que quelques unes. Toutes ces associations « *concernant la femme ont été créées sous l'emprise de l'angoisse et de la peur de perdre des droits* » [Raja Chenoufi], elles cherchent donc, chacune à leur manière, à lutter contre les problèmes subis par les femmes qui témoignent d'une « *situation économique, sociale et intellectuelle moyenne* » [Raja Chenoufi] : violences conjugales, discriminations professionnelles et/ou sociales, discrimination dans l'intégration à la vie politique et/ou culturelle, ou, tout simplement, l'accès au droit. Beaucoup mettent l'accent sur la grande oubliée des dispositions gouvernementales : la femme rurale. Cette prise de conscience manifeste se retrouve dans de nombreux témoignages, qui reviennent également sur la difficulté à réunir et à sensibiliser les femmes rurales sur les droits auxquelles elles doivent prétendre.

Pour aider leur pays, les Tunisiens de l'étranger ne sont pas restés inactifs : soit ils ont décidé de rentrer en Tunisie après le 14 janvier pour participer à l'effort de reconstruction nationale, soit ils ont créé des associations dans leur pays d'adoption, pour apporter un soutien international et logistique et des moyens dont les associations nationales ne bénéficient pas forcément. Nous disposons du témoignage de deux femmes, l'une désirant rester anonyme, habite à Marseille, et est la présidente de l'Association Pas de Nord Sans Sud, une association qui « *s'intéresse au développement solidaire et à la coopération équitable* » ; l'autre, Jihène Saadi, ingénieure aéronautique à Toulouse, est présidente de l'association Jasmin Tunisie Liberté et Démocratie. Ces engagements locaux permettent de créer un espace de citoyenneté, de réunion et d'engagement entre tunisiens expatriés.

²³¹ N. Aissaoui et Z. Majed, « Les acquis des révolutions arabes », *Médiapart*, 6 août 2012

²³² N. Aissaoui et Z. Majed, *op.cit*

Le mouvement syndicaliste, même s'il reste actif et constitue une référence dans le cœur des Tunisiennes et des Tunisiens, tend à être supplanté par l'associatif en matière de structure pour les revendications du maintien des acquis des femmes ou l'acquisition de nouveaux droits. Par exemple, sur les 50 femmes de notre enquête, 7 seulement sont syndiquées alors que 37 militent dans au moins une association.

Il semblerait que le tissu associatif soit perçu comme plus efficace dans ces domaines, où des associations sont identifiées selon certains critères semblant beaucoup plus explicitement dirigés vers ce genre de revendications (et donc vers l'efficacité des actions). Il ne faut pas non plus oublier que les organismes historiques se sont également attelés à développer une réelle expertise sur la situation des femmes, les dispositions institutionnelles et législatives discriminantes, etc. Cette réflexion a été à la base de la constitution de stratégies d'actions et de mobilisations qui continuent d'être exploitées aujourd'hui.

Cependant, ces lieux de rencontre entre citoyennes et citoyens soucieux d'agir pour leurs droits n'ont pas été exempts de mécanismes discriminatoires.

2) La reproduction de mécanismes discriminatoires

Les structures instituées dès la fin des années 1970 ont induit une mise à l'écart de certaines catégories de la population : les femmes rurales (a) et les jeunes (b), pour les associations historiques. Quant aux syndicats, ils ont reproduit l'éviction des femmes des postes à responsabilités (c). Néanmoins, ayant conscience de ces limites, les associations issues de la transition démocratique tentent, tant bien que mal, d'en corriger les effets négatifs.

a) Une discrimination à l'encontre des femmes rurales

Initialement, les mouvements militants s'adressaient exclusivement à un public de femmes qui avaient pu bénéficier de l'ensemble des mesures progressistes mises en œuvre par l'État bourguibien, dans le but de faire entrer la Tunisie au sein du giron des nations développées. Pour les femmes, l'accent avait été mis sur la scolarisation, l'alphabétisation et l'accessibilité aux moyens contraceptifs.

Cependant, l'onde de choc de ces dispositions s'était cantonnée aux régions urbaines, à commencer par la capitale, Tunis. Elle avait atteint de manière imparfaite l'intérieur du pays, « périphéries » délaissées par les gouvernements successifs. Il en avait résulté le maintien d'un important analphabétisme et d'un taux de fécondité plus élevé malgré quelques progrès. En se cantonnant à l'univers urbain « privilégié », la réalité tunisienne est trompeuse : aux marges du territoire, le poids des traditions ancestrales, sans parler de la porosité du corps social aux différentes revendications religieuses, tout comme la présence d'un taux de chômage dépassant la moyenne nationale, n'incitent pas les femmes à un sursaut citoyen pour faire l'expérience concrète des droits auxquelles elles peuvent prétendre.

Cette discrimination institutionnelle se retrouve également au sein des structures initiales de mobilisation des femmes. En dehors des syndicats dont l'objectif affiché reste la lutte contre la répression opérée par le capitalisme – lui-même profondément marqué par la doctrine patriarcale – les différentes associations qui se sont constituées se sont en effet focalisées et adressées aux femmes urbaines. Ainsi le Club Tahar Haddad, en se donnant une vocation culturelle afin d'apporter un « *éclairage nouveau à la lecture de la condition féminine* »²³³, a-t-il eu une audience très limitée auprès des femmes rurales ou faiblement éduquées.

Il en a été de même pour les structures qui vivent le jour par la suite comme l'AFTURD et l'ATFD. Cette dernière ne s'est d'ailleurs ouverte aux femmes issues de milieux beaucoup moins aisés et moins urbains que récemment, suite à la création d'un centre d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences (le premier en Tunisie). « *L'ATFD a toujours été une association élitiste, les femmes rurales ne pouvaient pas y venir : on s'exprime en français, en arabe littéraire et on n'a pas les mêmes préoccupations. Ce n'est qu'avec le centre d'écoute pour les femmes battues que l'on a une petite ouverture : on s'adresse à toutes les femmes* » [Leïla Ben Amor]. L'AFTURD, quant à elle, se veut un centre de recherche sur les femmes, moins dirigé vers l'action directe que sa comparse, et, de ce fait, assez fermée aux non-chercheuses.

La femme rurale a été pendant longtemps exclue du public visé par les actions entreprises par les associations féministes, une discrimination indirecte qui n'avait pas été envisagée par ces dernières. Cependant, depuis le 14 janvier et l'explosion du tissu associatif, certaines structures ont désiré mettre en avant leur souci de l'amélioration de la condition de

²³³ I. Marzouki, *Les mouvements des femmes en Tunisie*, op. cit.

la femme rurale, passant par la « capacitation » (*empowerment*) mise en avant par les structures onusiennes et l'adaptation du discours au public envisagé. Cette prise de conscience de l'urgence du problème est bien exprimée par une internautes qui veut rester anonyme : « *Dans les moyennes et petites villes, l'espace public est encore la propriété des hommes (places, cafés...). Or, c'est dans et par l'intermédiaire de l'espace public que se font le changement des mœurs, les débats politiques à petit échelle, l'exercice de la citoyenneté, bref, la chose publique. Tant que la femme ne sent pas l'intérêt de participer à cela et ne fait pas le lien entre la vie publique et la vie privée, elle n'y prêtera pas d'attention et désertera l'espace public en faveur de ce qui aura du sens à ses yeux : sa famille, des enfants, sa maison et parfois, son travail* ».

L'accès des femmes rurales à leurs droits constitue donc un véritable enjeu, étant donné la « *double discrimination* » [Neïla Brahim] dont elles font les frais. De ce fait, des projets voient le jour : l'association de Neïla Brahim, la Voix de la Femme, « *cherche des solutions pour aider la femme de l'intérieur* » et développe des projets autour de « *l'investissement axé sur les femmes rurales dans les zones défavorisées* » ; le Mouvement du 23 octobre d'Olfâ Lajili-Grossenbacher insiste sur « *les femmes, surtout les femmes rurales* » ; l'AFTURD a décidé d'ouvrir une antenne de recherche dans la ville du Kef, etc.

b) Une discrimination indirecte à l'encontre des jeunes

Les différentes associations féministes historiques présentent également la particularité d'être assez fermées à la jeunesse tunisienne, pourtant identifiée comme facteur d'avenir. En effet, le public militant et le public visé correspondent à ce que l'on pourrait considérer comme la classe moyenne supérieure voire aisée des femmes tunisoises puis tunisiennes, à partir de la tranche d'âge des 40-50 ans. Rares sont les jeunes femmes qui intègrent ces structures, se sentant peu concernées par la spécificité de la lutte que mènent ces associations, ou considérant que le combat tel qu'il est envisagé par ces structures n'est pas adéquat, n'identifie pas les bons objectifs.

Une impression confirmée par le témoignage de Leïla Ben Amor – appartenant au Club Tahar Haddad, puis à l'ATFD dès sa création, elle a pu observer sur le long terme et acquérir un regard critique sur le fonctionnement de cette association – : « *Il y avait peu de jeunes jusqu'à maintenant, une majorité de femmes de 35 ans* » [Leïla Ben Amor].

Assez instructif à ce sujet également, le témoignage de Aya Chebbi, jeune femme de 24 ans et profondément engagée dans la société civile et, lors de notre rencontre, sur le point de lancer une « *association des femmes car il existe des violences contre les femmes et ça reste un tabou dans la société* » : « *Généralement les associations comme l'ATFD ont toutes des militantes âgées, de plus de 40 ans. Et ces associations sont assez vieilles. Moi, je veux faire une association de jeunes, dirigée pour les jeunes, sur des thèmes comme les violences faites aux femmes, l'éducation (sensibilisation des parents), et la participation politique.* » [Aya Chebbi]. De même, son amie Emna Chihi, elle aussi profondément engagée dans la société civile et âgée de 23 ans, considère que : « *les femmes démocrates (ndla : ATFD) ne représentent pas la jeune femme tunisienne : on est plus ambitieuses que ça, et on a plus de valeurs. On veut se concentrer sur plusieurs domaines.* » [Emna Chihi].

Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces jeunes femmes, jusqu'à récemment, en raison de leur appartenance aux générations ayant fait l'expérience concrète des acquis du CSP, n'identifiaient pas le besoin de s'impliquer pour ces derniers. Pour beaucoup, les mesures adoptées en 1956 sont d'ailleurs clairement identifiées sous cette terminologie explicite : « acquis ». Des acquis qui ne peuvent pas être remis en cause, tant ils sont ancrés dans la pratique quotidienne de ces femmes, une « évidence » qui rendrait inutile tous les combats nécessaires à leur maintien.

Pourtant, cela cache une réalité déjà développée ici : seule une certaine catégorie de la population avait pu prendre conscience de la portée de ces mesures, prendre connaissance des textes de lois et vivre quotidiennement en bénéficiant de ces dispositions (participation à la vie publique, intégration au sein du tissu économique et productif du pays, etc.) alors que des comportements peu incitatifs constituent des résistances auxquelles les femmes doivent se confronter.

c) Une éviction des femmes des postes à responsabilité

La reproduction de mécanismes discriminatoires à l'encontre des femmes pour leur présence au sein de postes à responsabilité n'est pas le seul fait des partis politiques : cette situation se retrouve au sein de syndicats, quand ceux-ci devraient réussir à lutter efficacement contre les inégalités entre femmes et hommes entretenues par le modèle sociétal.

Malgré la création d'une structure spécifiquement affectée à l'étude de la Condition de la femme travailleuse, la faiblesse de l'engagement syndical féminin se traduit aussi bien à la base que dans les instances dirigeantes. Cette faiblesse s'explique en partie par l'émergence de mouvements, y compris au sein de la classe politique, hostiles à l'intégration des femmes au circuit économique et de production du pays, et par la « dévalorisation et l'inattention accordées aux problèmes spécifiques aux femmes au travail »²³⁴, à savoir le phénomène de la « double journée » de travail qui peut, très rapidement, éloigner les femmes d'un travail salarié pour les renvoyer à leur foyer.

Si les femmes sont largement présentes au sein de la « base » syndicaliste (environ 48% des adhérents à l'UGTT), dès que l'on monte dans la hiérarchie, leur absence est flagrante (y compris pour des secteurs que l'on considère féminisés à 95%, comme le textile). Au sein des bureaux exécutifs des syndicats de base, la présence des femmes dépasse 30%, mais elles ne représentent que 1,6% des femmes au sein des instances dirigeantes des structures intermédiaires (syndicats généraux, fédérations et unions régionales)²³⁵. En décembre 2011, alors qu'avait lieu le congrès national de l'UGTT (ce dernier se tient tous les cinq ans), quinze femmes syndicalistes avaient présenté leur candidature au Bureau exécutif, mais aucune n'a été élue pour intégrer la direction nationale.

En matière d'égalité femmes – hommes, une instance comme l'UGTT, un syndicat qui est d'ailleurs une référence dans le monde du travail tunisien, n'arrive pas à dépasser « l'hostilité »²³⁶ qu'oppose cet univers à la présence de femmes dans les instances dirigeantes. À la tête des syndicats, on assiste à un véritable phénomène de « reproduction masculine »²³⁷, que dénonce d'ailleurs la Commission femmes de cette même U.G.T.T...

²³⁴ I. Marzouki, *Les mouvements des femmes en Tunisie*, op. cit.

²³⁵ <http://www.letemps.com.tn/article-61612.html>

²³⁶ R. Bel Hadj Zekri, « Femmes et syndicats dans les pays du sud de la Méditerranée », rapport de synthèse (Forum Syndical Euromed)

²³⁷ Propos tenus par Najoua Mahhlouf, présidente de la Commission Femmes de l'UGTT, et recueillis par Blanche Manet, « Tunisie : il faut casser la « reproduction masculine » à la tête des syndicats », *Égalité infos*, 2 mars 2012

B. Des « répertoires d'actions » collectives efficaces

Les structures étudiées (associations et syndicats) qui permettent aux femmes d'asseoir leurs revendications, de se réunir, de développer compétences et connaissances en matière de mécanismes discriminatoires, s'avèrent, de ce fait, être des « répertoires d'actions collectives »²³⁸ efficaces. En matière d'action collective, si les revendications des acteurs tunisiens ont pu en grande partie aboutir, c'est par la réalisation d'un travail de mobilisation et de structuration des velléités contestataires (1) et par la constitution d'une « culture politique » nécessaire à l'inscription durable de ces acteurs et actrices dans un paysage en mutation (2).

1) La structuration des mouvements de contestation

Les associations et syndicats existants ont, au cours des années d'opposition aux régimes de Bourguiba puis de Ben Ali, acquis une compétence certaine en matière de contestation et de mobilisation de leurs militants et sympathisants. Cela correspond au développement d'une forme d'« *action politique non conventionnelle [qui] peut être collective (mouvements sociaux, insurrections,...) ou isolée [...], violente et/ou symbolique [...] mais aussi non violente (la désobéissance civile, les sit-in, les marches...), préméditée ou spontanée, légale ou illégale voire illégitime* »²³⁹.

En ce qui concerne les associations féministes, elles ont développé un « **féminisme de résistance** », opposant une pression permanente aux potentiels bouleversements que des régimes indécis étaient prêts à faire subir au Code du Statut Personnel. À chaque signe de « faiblesse » des gouvernements, à chaque annonce d'une mesure qui allait à l'encontre des droits acquis, ces associations étaient capables de mobiliser leur base militante ainsi que les autres sympathisants de leur combat, afin de manifester à ces gouvernements leur désaveu et leur capacité à réagir immédiatement. C'est cette capacité qui a permis au Code du Statut Personnel de rester inchangé, voire même d'évoluer favorablement, bien que les mesures évolutives ne soient jamais allées aussi loin que l'auraient souhaité les associations.

²³⁸ La définition du répertoire d'action nous provient de Charles Tilly : ce concept désigne « *un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limités plus pratique, plus attractif, et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts* ».

²³⁹ E. Darras, « Présentation : pour une lecture réaliste des formes non conventionnelle d'action politique », CURRAP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 1998

Les mouvements de foule organisés sous forme de « manifestations » et de « *sit-in* » pourraient correspondre à ce mode d'expression collective privilégié de ces structures associatives et syndicales au sein de leur répertoire d'action qu'elles ont décidé d'exploiter. Certes, ce mode d'expression n'a pas été uniquement l'apanage des groupes agissant en faveur des droits des femmes, mais il est intéressant de constater que c'est réellement le mode d'action qui a été identifié comme le plus efficace par l'ensemble des opposants. Manifester, c'est investir temporairement l'espace public, c'est laisser l'opportunité au « bruit et à la fureur » de la foule de s'exprimer au moyen de mots d'ordre ou de slogans, dont le plus célèbre reste le fameux « Dégage ! » ; faire des « *sit-in* » ou des « *stand-up* », c'est occuper durablement l'espace public, marquer au fer rouge les revendications claires et non équivoques d'un groupe organisé et structuré.

Dès le 17 décembre 2010, les places publiques – lieu de rassemblement et de passage par excellence, et par extension, d'expression de l'ensemble des libertés auxquelles tout citoyen peut prétendre – ont été investies par les Tunisiens et Tunisiennes. Si ces mouvements spontanés ont été initialement peu structurés par des groupes organisés spécifiques, et plutôt lancés impulsivement par le biais des réseaux sociaux permettant de toucher un maximum de personnes par ricochet, la structuration des revendications est venue progressivement, notamment lorsqu'il a été question de réagir à certaines provocations gouvernementales.

Les associations ont également bénéficié de leur inscription dans de multiples réseaux nationaux comme internationaux : ces derniers permirent à la fois d'élargir le public-cible et de constituer une force d'opposition conséquente, puisqu'elle bénéficiait d'actions concertées et efficaces. En matière de droits des femmes, ce sont les ramifications internationales qui ont été sollicitées, pour porter à la connaissance des nations qui, autrefois se réjouissaient des mesures adoptées par les différents régimes, la situation aggravée dans laquelle les Tunisiennes se trouvaient. C'est ainsi que se sont multipliés les pétitions et les appels pour protéger les droits de la femme tunisienne, ou les Manifestes²⁴⁰.

²⁴⁰ Par exemple, le 8 mars 2011 était diffusé le Manifeste des Femmes pour l'Égalité et la Dignité, rédigé et signé par l'ATFD, l'AFTURD, le Collectif 95 Maghreb Égalité et la Commission Femme de la LTDH.

Chronologie n°2 : Exemples de mouvements de protestation dans les premiers mois de la « révolution »

17 décembre 2010 : Début des manifestations et sit-in devant le gouvernorat de Sidi Bouzid

20 décembre 2010 : Les manifestations gagnent les principales villes de Tunisie

27 décembre 2010 : une manifestation d'un millier de jeunes diplômés au chômage est dispersée à coups de matraque à Tunis.

Entre le 3 et le 14 janvier 2011 : multiplications des manifestations et des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Le couvre-feu finit par être décrété **le 12 janvier 2011**.

17 au 26 janvier 2011 : reprise des manifestations contre la présence de ministres appartenant au RCD dans le nouveau gouvernement d'union nationale.

23 janvier 2011 : Début du mouvement « Kasbah 1 » : des caravanes de la liberté venues des régions convergent pour un *sit-in* place de la Kasbah, siège du premier ministre.

28 janvier 2011 : Manifestation de partis politiques (PDP et Ettajdid) et militants de la société civile pour protester contre l'intervention violente des forces de sécurité suite à des affrontements entre ces dernières et les manifestants à la Kasbah.

28 janvier 2011 : **Marche de soutien à la révolution tunisienne du 14 janvier organisée à l'initiative de l'ATFD, de l'AFTURD et de la Commission Femmes de l'UGTT.**

30 janvier 2011 : **sit-in des ouvrières du textile de la zone industrielle du Kef** pour protester contre leurs conditions de travail

21 février 2011 : début du mouvement « Kasbah 2 » réclamant le départ du Premier Ministre, Mohammed Ghannouchi.

25-26 mars 2011 : Manifestations au local de l'AFTURD

26 mars 2011 : Sit-in de protestations devant le siège de l'UNFT

10 avril 2011 : rassemblement, devant la coupole d'El Menzah, de groupes de citoyens indépendants revendiquant la protection des acquis de la femme et la préservation du Code du Statut Personnel, « contre les menaces extrémistes »

8 août 2011 : manifestations de femmes place de la Kasbah pour réclamer l'égalité totale et la levée de certaines discriminations, en particulier en matière d'héritage

2) Des lieux d'apprentissage du politique

Les associations, souvent qualifiées de citoyennes, qu'elles soient historiques ou nouvellement créées, ont également pris à bras le corps la question primordiale de la participation des femmes à la vie politique, dans l'optique des élections à l'Assemblée Nationale Constituante devant avoir lieu le 23 octobre 2011. En cela, le soulèvement populaire du 14 janvier représente une rupture puisqu'il a permis le développement de la « construction sociale du politique », passant par le phénomène de « politisation », conçu comme un « processus d'insertion de certains acteurs, comportements ou objets par rapport au champ de la politique institutionnelle »²⁴¹

Très tôt se sont multipliés **les ateliers de formation et de sensibilisation**, notamment à destination des femmes qui, jusque là, avaient été exclues des politiques mises en place : ouvrières, travailleuses, femmes rurales, analphabètes,... Ce travail a été effectué en complément et en parallèle de l'engagement fort du Ministère des Affaires de la Femme en ce sens, sous la direction de Madame Lilia Laâbidi (premier gouvernement de transition).

Ces ateliers visaient d'une part à encourager les potentielles électrices à se déplacer le jour des élections²⁴², d'autre part et surtout à « oser » se présenter aux élections, dans leur position de citoyennes éligibles. Cela a nécessité un profond travail pour réussir à briser les multiples réticences présentes dans la société autour de l'implication des femmes en politique, univers que l'on considère encore comme presque exclusivement masculin.

Ces structures ont également permis aux femmes d'acquérir la « culture politique » nécessaire pour développer leur « capacitation » (*empowerment*) et donc faire l'acquisition des compétences nécessaires pour intégrer ce champ particulier.

²⁴¹ L. Arnaud et C. Guionnet, « Introduction », *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, PUR, 2005

²⁴² On peut ainsi penser à ces groupes de femmes appartenant à l'association « Engagement citoyen » qui ont sillonné la Tunisie pour lutter contre l'abstention. Voir le reportage réalisé par France 5 à ce sujet : <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/Tunisie-Post-Ben-ali/p-18643-Elections-en-Tunisie-quatre-femmes-activistes-mobilisees-contre-l-abstention.htm>

Ces objectifs étaient ceux recherchés par le travail de fond mené par l'association « Égalité et parité », créée par Faïza Zaouaoui Skandrani, pour sensibiliser les femmes suite à l'adoption du décret-loi sur la parité (un décret qui, rappelons-le, avait fait l'objet d'une campagne de dénigrement).

Devant cette campagne, Faïza Zaouaoui Skandrani a pris l'initiative de créer une banque de données devant réunir 1000 profils de femmes pour la Constituante : elle a atteint le chiffre déjà important de 800 femmes.

Suite à ce succès, « tous les occidentaux ont été séduits par ce projet et, pour lui donner corps, j'ai organisé des séminaires de formation en communication politique. J'ai invité ces femmes qui s'étaient inscrites et qui, pour beaucoup, n'étaient pas du tout politisées. On a essayé de leur donner des outils de communication, notamment autour de la prise de parole. Entre le 28 et 29 mai 2011, ces séminaires ont réuni près de 100 personnes. Beaucoup de ces femmes se sont par la suite présentées aux élections ».

Le but ultime des événements menés par cette association, c'était de convaincre les femmes que « *l'important, c'est d'exister !* ».

Chronologie n°3 : *Exemples d'actions de sensibilisation menées par des associations féministes pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique*²⁴³

26 février 2011 : conférence-débat « Constitution et citoyenneté » au Club Tahar Haddad

5 mars 2011 : conférence-débat « Transition démocratique en Tunisie : Espoirs et défis » au Club Tahar Haddad

8 mars 2011 : début d'élaboration d'une **constitution égalitaire** par le Club Tahar Haddad, suite à l'instigation de plusieurs associations, dont l'ATFD

11 mars 2011 : rencontre sur le thème « Femmes et révolution » au Club Tahar Haddad

13 mars 2011 : proclamation de la « **Déclaration des Tunisiennes pour l'égalité et la citoyenneté** » par la Conférence nationale des femmes pour l'égalité et la citoyenneté (ATFD, AFTURD, Collectif Maghreb 95, Commission Femmes de la LTDH)

25 mars 2011 : table ronde sur « Égalité et code électoral » organisée par l'AFTURD

3 – 5 juin 2011 : IXème congrès de l'ATFD : « La marche des femmes continue pour l'égalité, la citoyenneté et la dignité »

17 – 19 juin 2011 : **Conférence internationale sur « Les femmes et la transition démocratique dans les pays arabes » organisée par l'ATFD en collaboration avec l'ONU Femmes**

19 juin 2011 : début du programme de formation « Jeunes femmes et leadership » organisé par l'Agence internationale de coopération suédoise

25 juin 2011 : Le Front des Femmes pour l'Égalité organise une caravane à caractère humanitaire et culturel pour le gouvernorat de Tataouine. Le but est de sensibiliser les habitants à l'élection de l'ANC

17 août 2011 : soirée ramadanesque organisée dans le quartier du Kram par le Front des Femmes pour l'Égalité afin de sensibiliser environ 300 femmes des quartiers défavorisés sur l'importance du vote ainsi que les défis des femmes sur les questions de l'égalité et de la dignité

22 septembre 2011 : séminaire sur le thème « Le rôle de la femme dans le processus de transition, entre la théorie et la réalité », organisé par la Ligue des Électrices tunisiennes

Cette mobilisation – nouvelle et ardente – des femmes pour leur participation à la vie politique semblait une fenêtre ouverte sur ce monde traditionnellement monopolisé par les hommes. Qu'allait-il en être réellement ?

²⁴³ Une chronologie plus complète, portant sur les différents événements relatifs aux femmes, se trouve en annexe n°7

Section 2 – Un monde politique encore peu attractif

L'accent mis sur la mobilisation des femmes pour les élections de l'ANC s'explique surtout par le fait que la politique reste identifiée comme l'expression et le lieu du pouvoir masculin par excellence (A). De ce fait, la présence féminine reste faible, malgré l'adoption de mesures qui pourtant auraient dû favoriser cette dernière (B).

A. La politique : un univers masculin

Pour prendre conscience de la prégnance masculine en politique, nous étudierons le panorama de l'engagement des femmes en politique (1) puis les difficultés qu'elles rencontrent pour s'imposer (2).

1) Une présence féminine qui s'impose difficilement en politique

L'espace politique reste relativement peu investi par les femmes, malgré une amélioration certaine de leur présence. Par exemple, il est désormais généralement admis que des femmes fassent partie des gouvernements, même si cela se limite à intégrer des Ministères dont les délégations correspondraient à des « attributs féminins » supposés. Les gouvernements de transition se sont tous attachés à respecter cette « règle » non écrite, mise en application par Ben Ali dès le début des années 1990.

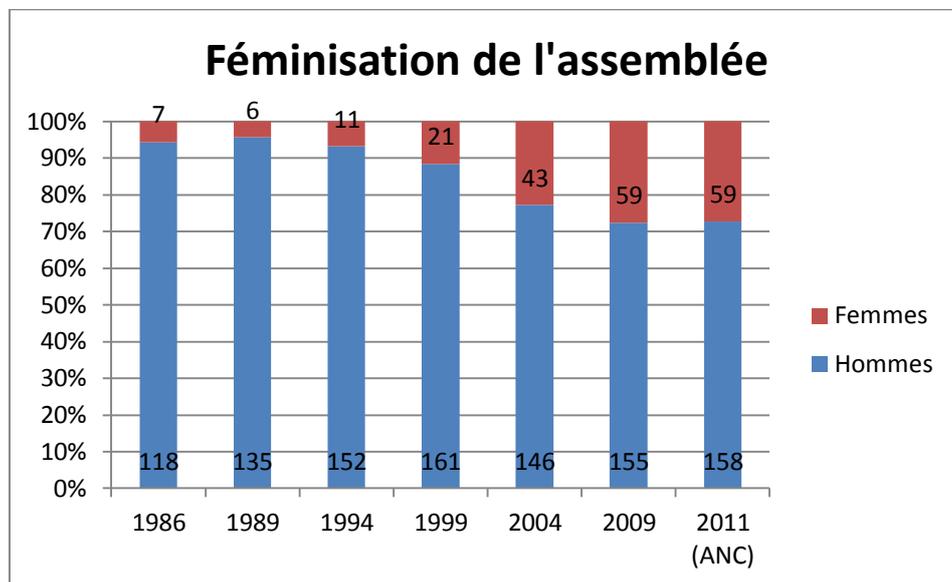
Bien que la proportion des femmes dans l'ensemble des instances de la vie publique (conseil municipal, conseil régional des gouvernorats, ...) ait augmenté, celle-ci ne dépasse jamais le tiers des effectifs²⁴⁴. Si tel était le cas en 2008, les choses n'ont pas profondément changé depuis le 14 janvier 2011. Par exemple, suite à la chute du régime de Ben Ali et pour faire table rase du passé, 24 nouveaux gouverneurs ont été nommés par le Président par intérim, Fouad Mebaazza : il est intéressant de constater qu'aucune femme n'a été désignée pour en assumer le rôle²⁴⁵. Une discrimination qui, selon certains, pourrait s'expliquer sur la base d'arguments religieux : « *Il y a des positions que la femme ne peut pas occuper. Par exemple, quand il y a des fêtes religieuses, le gouverneur doit présider la prière particulière*

²⁴⁴ Rapport réalisé par le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées, *Genre et participation des femmes à la vie publique en Tunisie*, 2008

²⁴⁵ Il en est de même pour les gouverneurs nommés par le gouvernement de cohésion nationale présidé par Hamadi Jebali après le 24 décembre 2011

pour l'occasion. Or, les femmes ne peuvent pas se mélanger aux hommes. Il y a des postes sur le plan pratique auxquels les femmes ne peuvent pas accéder car il existe un certain nombre de contraintes liées à la religion ou à l'habitude » [Sonia Gorgi].

Entre les années Ben Ali et les premiers pas des gouvernements de transition, la tendance est à la stagnation voire à la faible progression de la présence des femmes au sein des instances publiques (comme en témoigne le graphique ci-dessous). Il suffit de considérer le nombre de députées : 27,57% en 2009 (avec une sorte de système des quotas) contre 27,2% en 2011, malgré ce qu'aurait pu faire espérer l'adoption du décret-loi sur la parité obligatoire sur les listes électorales.



Graphique n°2 : Évolution de la féminisation de l'Assemblée depuis 1986.

Il est intéressant de constater également que la « participation des femmes à la vie de la cité est principalement un phénomène urbain »²⁴⁶, ce qui corrobore l'idée développée au long de ce mémoire : la profonde discrimination dont sont victimes les femmes rurales, qui ne peuvent réellement faire l'expérience concrète de leurs droits.

Un autre fait reste marquant : tout comme la parité qui avait été adoptée afin de parvenir à ce que les femmes soient présentes au Bardo, des tentatives avaient été développées pour appliquer un « système des quotas ». Ainsi, dès 1999, le Président de la République avait-il décidé que l'intégration des femmes au sein des instances régionales devait être obligatoire. La présence des femmes en politique n'est donc pas « spontanée » : elle nécessite

²⁴⁶ Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées, *op. cit.*

la prise de décisions qui visent à promouvoir leur intégration ; et pourtant, celle-ci reste limitée à certaines structures et à certains postes.

Peu de femmes ont un poste à responsabilité publique au sein des partis politiques existants : si beaucoup sont des militantes ou font partie des instances ou des commissions sur les femmes²⁴⁷, très peu rempliront un rôle de porte-parole, ou de secrétaire générale. Il y a certes des exceptions à cette « règle », comme Emna Mnif, membre fondatrice d'Afek Tounes, un parti à tendance sociale-libérale, dont elle a assuré le porte-parolat. Après en avoir démissionné aux lendemains des élections à l'ANC, elle crée en décembre 2011 le mouvement citoyen « Kolna Tounes », dont elle est également la porte-parole²⁴⁸. Une autre figure emblématique a été souvent citée en exemple par les personnes rencontrées en Tunisie : il s'agit de Maya Jribi.

Depuis 2006, le rôle de « Secrétaire Général » du Parti Démocrate Progressiste a été rempli par une femme, Maya Jribi²⁴⁹. En avril 2012 a eu lieu le « congrès unificateur » des partis démocrates centristes²⁵⁰, qui a donné naissance au « Parti Républicain », réunissant le PDP, Afek Tounes, le Parti Républicain, Al-Irada, Al-Karam, le mouvement Biledi et le Parti pour la Justice Social-Démocrate. Maya Jribi a été élue Secrétaire Générale de cette nouvelle formation, le 9 avril 2012, alors que son « compagnon de route », Ahmed Néjib Chebbi, Secrétaire Général du PDP entre 1983 et 2006, a été désigné Président de la haute instance politique. Jusqu'à aujourd'hui, Maya Jribi reste la seule femme politique réellement médiatisée, qui soit présente à un poste aussi élevé au sein d'un parti. Suite aux élections, elle s'est positionnée comme leader de l'opposition et a présenté sa candidature à la présidence de l'Assemblée Nationale Constituante où elle a obtenu 68 voix contre le favori, Mustapha Ben Jaâfar (145 voix).

²⁴⁷ Beaucoup de partis ont créé une Commission sur les femmes, souvent dirigée par une femme et à majorité féminine, pour intégrer la question de la participation féminine en politique. Hélas, le rôle de ces Commissions n'est, pour l'instant, pas très développé ou n'a pas de réelle incidence, car elles ne sont pas mises en avant dans les médias, etc.

²⁴⁸ « Emna Mnif lance le mouvement « Kolna Tounes » », *Business news*, 20 décembre 2011

²⁴⁹ Membre du Club Tahar Haddad et ayant participé à la création de l'AFTURD, elle participe à la création, en 1983, de l'ancêtre du PDP : le Rassemblement Socialiste Progressiste. Depuis 1986, elle faisait partie du bureau politique du parti.

²⁵⁰ Ce mouvement de réunification de différents partis avait été entamé dès janvier 2012, en réaction à l'éparpillement des voix qu'avait entraînée la présence d'une multitude de partis et formations lors des élections d'octobre 2011.

Son engagement, sa force de caractère et sa volonté inébranlable en ont fait un réel modèle pour beaucoup de femmes engagées ou sensibilisées à la politique : « *Maya Jribi est une force de conviction par sa douceur, sa tolérance, son ouverture. C'est un modèle* » [Soumaya Chaabane] ; « *Maya Jribi est extraordinaire : elle a de la poigne, elle est progressiste et charismatique* » [Soumaya Melki].

Le fait qu'une femme ait réussi à atteindre cette fonction, au terme d'un engagement ayant résisté aux nombreux obstacles s'étant mis sur son chemin, permet d'agir *a minima* sur les représentations que les femmes peuvent avoir de leurs compétences et leurs capacités à intégrer cet univers particulier. Cependant, si on perçoit en général de l'admiration pour son courage et sa détermination, il n'empêche que son impact sur la présence de femmes en politique reste limité : elle est perçue comme une femme hors du commun, et donc, bien éloignée de leur réalité.

D'autres lui reprochent, au contraire, son manque d'affirmation face à Ahmed Chebbi : « *Maya Jribi a beaucoup perdu à cause de Chebbi.* » [Soumaya Melki] ; « *Maya Jribi n'a pas été mise en avant dans son parti : c'est Chebbi qui a été nommé Président d'honneur du parti. Les hommes s'accrochent au pouvoir. Elle a toujours eu le second rôle face à lui, et ça a été un de ses torts* » [Leïla Ben Amor]. Un avis qui est également partagé par certains hommes politiques, à l'instar de Mustapha Saheb-Ettabaa, président du parti Al-wifak : « *Maya Jribi doit être efficace ! Elle doit prendre les rênes de son parti, au lieu de rester sous la tutelle de son parti et de Chebbi. Autrement, elle reste dans un rôle d'opposition stérile. C'est une femme extraordinaire, mais sur le plan politique, elle est comme les autres : elle doit s'imposer ! Chebbi cherche à fusionner le PDP avec d'autres partis pour la noyauter encore plus !* » [Mustapha Saheb Ettabaa].

2) Des difficultés à faire accepter leur rôle en politique

Bien que quelques femmes réussissent à percer en politique, leur présence reste marquée du fer de « l'obligation » contrainte et non de la réelle volonté des hommes à « laisser leur place »²⁵¹. Leur légitimité et leurs compétences politiques sont toujours en débat ; et elles continuent d'être vues comme des « alibis », des « emblèmes » permettant de signifier l'ouverture du mouvement qu'elles représentent mais sans réellement outrepasser les limites d'actions qui leur sont tolérées implicitement.

Le rapport entretenu par l'ensemble des femmes au monde politique n'est pas exempt d'ambiguïté : si beaucoup d'entre elles acceptent l'idée qu'elles peuvent être représentées par des personnes appartenant à leur sexe, celles-ci doivent être en mesure de correspondre aux attributs qui leurs sont conférés, et en cela, la situation actuelle peut sembler satisfaisante. Il suffit de repenser aux réponses qui nous ont été faites lorsque nous nous interrogeons sur la possibilité qu'une femme puisse être ministre de la Justice, de l'Intérieur ou encore Présidente de la République : « *cela ne fait pas partie de notre « programme » en tant que femme* » [Sonia Gorgi], « *Au ministère de la justice, c'est trop de responsabilités, si la femme se trompe* » [anonyme].

Bien entendu, cette conception de ce que doit être une femme en politique diffère selon la sensibilisation des personnes interrogées aux enjeux inhérents à la participation féminine à la vie publique. Une femme sympathisante des idées défendues par l'ATFD ne verra pas d'inconvénient à ce que le Ministère de l'Intérieur soit attribué à une femme, même si elle restera consciente qu'il est fort peu probable qu'une telle chose advienne en l'état actuel.

En raison de cette permanence de la division sexuelle des tâches et des mondes (sphère publique opposée à la sphère privée), la présence des femmes en politique reste l'objet d'un contrôle social masculin permanent, doublé d'un plafond de verre persistant. Ce dernier se manifeste de diverses manières : plus grande présence des femmes dans les instances locales et quasi-absence dans les instances représentatives au niveau national ; impossibilité de prétendre à des fonctions autres que celles attribuées ; compétences mises en doute, etc.

²⁵¹ Cette expression laisse à croire que la présence des femmes nécessite un « sacrifice » de la part des hommes ; leur présence dans ce domaine étant « naturelle » contrairement à celle des femmes. Comme le disait Soumaya Melki, rapporteure de la Commission Politique du parti Ettakatol : « *La compétition est déjà rude entre hommes, alors accorder de la place aux femmes, c'est une trop grande concession pour eux !* » [Tunis, 23 février 2012]

Quant au contrôle social masculin, celui-ci est diffus mais on ne peut y rester insensible : interventions d'hommes politiques pendant des interviews de femmes de leur parti, parole coupée ou prise de parole empêchée, contestations de leurs propos, ou minimisations de ces derniers, etc...

Lors des entretiens effectués en Tunisie, cette « *violence symbolique* »²⁵² a pu être constatée : deux des femmes politiques interrogées ont été interrompues par des hommes de leur parti. À titre d'exemple, alors que Samirai Maraï Friaa, tête de liste du parti Afek Tounes et élue sur la circonscription de Médenine, répondait à mes questions, un député, appartenant également à Afek Tounes, nous a interrompues pour faire la remarque suivante : « *Il faut que je surveille ce qu'elle dit pour qu'elle ne dise pas de bêtises* », intervention présentée sous couvert d'humour mais pourtant assez représentative d'une certaine conception de la femme en général, dont la parole reste sous tutelle, et qui a pour but de toujours rappeler la « *préséance universellement reconnue aux hommes* »²⁵³.

On peut faire également référence à l'entretien avec Mustapha Saheb-Ettaba, auquel Sonia Gorgi a assisté (nous étions nous-mêmes en plein milieu d'entretien lorsque le chef du parti a pu se libérer pour répondre à mes questions) : à chaque fois que cette dernière tentait d'intervenir, il ne la laissait jamais terminer sa phrase, lui coupant la parole après deux ou trois mots prononcés ; pourtant, il lui a fait, à plusieurs reprises, des compliments lorsqu'il abordait la question féminine, la prenant comme exemple de l'action féminine en politique : « *Vous avez de la chance d'être tombée sur Sonia, c'est une femme brillante* ». Véritable paradoxe de l'acceptation de la présence des femmes en politique²⁵⁴...

²⁵² Les violences symboliques exercées à l'encontre des femmes ont notamment été étudiées par P. Bourdieu dans *La domination masculine*. En ce qui concerne la parole allouée aux femmes, l'extrait suivant qui analyse une des violences symboliques dans ce domaine pourrait très bien s'appliquer à ce qui a été constaté en Tunisie : « *Lorsqu'elles participent à un débat public, elles doivent lutter, en permanence, pour accéder à la parole et pour retenir l'attention, et la minoration qu'elles subissent est d'autant plus implacable qu'elle ne s'inspire d'aucune malveillance explicite, et qu'elle s'exerce avec l'innocence parfaite de l'inconscience : on leur coupe la parole, on adresse, en toute bonne foi, à un homme la réponse à la question intelligente qu'elles viennent de poser (...) autant de « choix » infinitésimaux de l'inconscient qui, en s'additionnant, contribuent à **construire la situation diminuée des femmes** et dont les effets cumulés sont enregistrés dans les statistiques de la très faible représentation des femmes dans les positions de pouvoir, économique et politique notamment.* » (p.85-86)

²⁵³ P. Bourdieu, *op. cit.*

²⁵⁴ Cette « capacité » des hommes à s'approprier la parole ou à la reprendre aux femmes, a d'ailleurs été étudiée par de nombreux auteurs. Par exemple, Corinne Monnet, dans son article « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation » rapporte l'étude réalisée par West & Zimmerman qui a démontré ceci : « *La plupart des chevauchements et interruptions sont dus aux hommes. Dans 96% des cas, ce sont les hommes qui interrompent les femmes. Nous sommes bien loin d'une distribution aléatoire des interruptions et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a une forte dominance masculine quant aux interruptions dans les dialogues femme/homme.* »

Cette immixtion ne se limite d'ailleurs pas au monde politique et se retrouve également au sein des autres sphères de contestation où se mêlent femmes et hommes. Tout entretien réalisé en présence d'hommes a été l'occasion pour ces derniers d'intervenir dans la discussion : ainsi, Salem Ltaief, secrétaire général de la cellule syndicale de Téléperformance – Sousse, n'a-t-il pas hésité non seulement à monopoliser la parole lors de l'entretien, mais également à minimiser les craintes qu'exprimait son épouse (pourtant DRH d'une entreprise) vis-à-vis de la situation actuelle pour les droits des femmes. Un autre jour, alors qu'il avait servi d'intermédiaire pour faciliter la rencontre avec Amel Chelouf-Mlouka, syndicaliste engagée depuis les années 1970, coordinatrice du Bureau national de la femme travailleuse et véritable icône dans l'univers syndicaliste, il n'a pas non plus hésité à intervenir dans notre conversation, certes exprimant son point de vue mais toujours contredisant les opinions de sa « camarade », notamment autour du « risque » que pouvait représenter le parti Ennahdha.

Bien que ce type de comportement soit diffus, il n'en reste pas moins permanent et déstabilisant, les femmes politiques ne se sentant pas soutenues par leurs confrères, y compris chez les modernistes ! Leyla Zinelabidine, militante du Parti Républicain et membre du Pôle Femmes, et du Pôle Communication, a mis l'accent sur cet « *état d'esprit implicite* » que manifestent les hommes vis-à-vis des femmes politiques : « *J'ai commencé à côtoyer beaucoup d'hommes dans le parti. À leur contact, dans les réunions et les formations, j'ai réalisé que rien n'évoluait. Ils ont tendance à ne pas faire une confiance absolue en ce que fait la femme. Ils estiment devoir passer après la femme pour contrôler ce qu'elle a fait. Ce genre de comportement est vexant. On a eu des réactions agressives de la part d'hommes, notamment quand ils découvrent que l'on est mieux informée, ou que l'on détient une meilleure culture. (...) Les hommes ont envie de tout superviser. Même si on est un membre fondateur au même titre qu'eux, ils ne veulent rester qu'entre eux. Si on voit déjà cela au niveau du parti où il y a des intellectuels mais où, pourtant, il y a du machisme, cela donne une image de ce qu'est la société*²⁵⁵ ... » [Leyla Zinelabidine].

Cet état de fait peut expliquer la réticence réelle que certaines femmes manifestent à l'encontre de l'univers politique. Leur rôle y reste difficile à accepter dans une société à dominance patriarcale et, somme toute, plutôt misogyne. Cette situation est d'autant plus

²⁵⁵ Confirmation brutale par une internaute, Aïda Bergaoui : « *En politique, je peux vous assurer qu'il n'y a pas pire sexistes que les soi-disant progressistes* » (ingénieure de 49 ans, elle milite dans trois associations, a participé à la campagne électorale du PDM et est membre du bureau politique de Al Massar)

paradoxale que dans nombre de postes techniques à très haute responsabilité, les compétences des femmes sont reconnues sans ambiguïté²⁵⁶.

B. Les élections à l'Assemblée Nationale Constituante : un chemin semé d'embûches

Malgré l'adoption du décret-loi sur la parité au terme d'un long travail de mobilisation des associations (1), la présence des femmes au sein de la Constituante reste faible. La difficulté de la campagne électorale (2) est un exemple des freins qui continuent de limiter l'engagement des femmes en politique.

1) Quotas ou parité : une ardente bataille engagée

L'obtention de la parité sur les listes électorales a nécessité un travail de lobbying en profondeur mené par les associations citoyennes pour réussir à convaincre les partis politiques de son bien-fondé.

Initialement, le projet porté par les partis siégeant au sein de l'Instance de Réalisation des Objectifs de la Révolution voulait instaurer un système de quotas pour la représentation des femmes. La disposition originelle prévoyait ainsi une proportion minimale de 25% de femmes. La méthode des quotas était vue comme « *donnant plus de place à la femme que la parité, qui est juste inscrite sur le papier* » [Mustapha Saheb-Ettabaa].

Face à ce projet, et conscientes que les scrutins sont, en général, bien peu favorables aux femmes si rien n'est fait, les associations ont décidé de s'unir pour sensibiliser partis et société à la nécessité de préférer la parité au système de quotas.

La parité était rejetée en grande partie parce que beaucoup doutaient de la présence de femmes suffisamment compétentes pour assumer un rôle sur les listes électorales et, a

²⁵⁶ Quelques exemples : Mme Ouided Bouchamaoui préside l'UTICA (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat) ; Mme Raoudha Laabidi Zaafrane préside le Syndicat des Magistrats fondé aux lendemains du 14 janvier 2011 ; le 13 juin 2011, Mme Nejiba Hamrouni est élue présidente du SNJT (syndicat national des journalistes tunisiens) ; le 17 septembre 2011, Mme Raoudha Mechichi est nommée 1^{ère} présidente du Tribunal administratif ; le 10 mai 2012, Mme Sarra Rejeb (ex-directeur des transports terrestres) devient PDG de la Transtu (Société des transports de Tunis), ...

posteriori au sein de l'Assemblée. Certes, la société oppose toujours aux femmes un ensemble de freins rendant difficile leur implication en politique, et donc leur culture politique.

D'ailleurs, cet argument pourrait être également avancé au sujet des hommes tunisiens, les cinquante années de régime autoritaire ne leur ayant guère donné l'occasion d'un réel apprentissage de la pratique politique, puisque se trouvaient nommés à des postes à responsabilité les individus qui affichaient leur proximité (idéologique mais surtout personnelle) au pouvoir²⁵⁷.

Pour autant, l'argument de la compétence des femmes en politique demeure un poncif récurrent²⁵⁸ lorsqu'il est question de manifester son opposition à leur présence alors qu'il n'est jamais mobilisé pour remettre en doute la capacité des hommes à occuper telle ou telle fonction politique. Il suffit de penser à cette phrase de Françoise Giroud : « *La parfaite égalité homme – femme sera atteinte le jour où des femmes incapables occuperont des postes à responsabilité* ».

Le combat mené notamment par Faïza Skandrani (dont, rappelons-le, l'association s'appelle « Égalité et Parité », montrant ainsi l'accent qu'elle met sur cette question), en compagnie d'autres militantes féministes, pour imposer le principe de parité, dénote d'un profond engagement pour aboutir à ce que l'égalité des chances soit accordée aux femmes comme aux hommes, sans passer par la discrimination positive qu'implique un système de quotas.

Faïza Skandrani revient sur les différentes étapes qui ont permis l'adoption de la parité : « *Mon association a eu sa première action importante : elle a mené un lobbying intense pour la loi sur la parité dans le code électoral. Cela s'est passé en trois étapes : un texte, le Manifeste pour la parité, a été diffusé lors d'un stand-up, avant que l'on ne se penche sur cette question. Cette loi est passée grâce aux hommes (81 voix) le 29 mars 2011*²⁵⁹. *Le 11 avril 2011*²⁶⁰ *a eu lieu une deuxième manifestation, car il était question de revoir la loi pour*

²⁵⁷ Les méthodes de l'ancien régime Ben Ali ont été ainsi illustrées par le témoignage de Samira Maraï, députée pour Afek Tounes (recueilli le 21 février 2012) : « ***On ne favorise plus le compétent, on triche partout. Les médecins ne sont plus respectés, les intellectuels ne sont pas écoutés. Ce qui est grave, c'est que ce ne sont pas seulement les hommes engagés en politique qui ne sont pas compétents, cela concerne tout le monde. Tout est permis, notamment le système clanique : les relations entre les citoyens marchent avec les intérêts qu'ils ont dans les organisations, les associations...*** »

²⁵⁸ C'est ce que souligne Sonia Gorgi : « *Il y a le côté macho : la femme doit faire dix fois plus d'efforts pour convaincre les hommes de leurs compétences. Elles sont à chaque fois obligées de prouver quelque chose, avec les hommes comme juges...* » [Sonia Gorgi, Tunis, 24 février 2012].

²⁵⁹ Le 29 mars 2011 se réunissait la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution.

²⁶⁰ Le 11 avril 2011, la parité a été validée, obtenant le soutien des partis progressistes et d'Ennahdha

la remplacer par un système de quotas, ce à quoi je m'opposais absolument ! Le 13 avril se tenait une conférence sur la parité. Comme le Premier Ministre [Fouad Mebazza, ndla] s'opposait à la parité, et se prononçait pour les quotas, s'est créée la Coalition pour la parité et l'égalité. Il y a eu des manifestations devant la Kasbah et une pétition a circulé, réunissant plus de 1000 signatures au 22 avril 2011. » [Faïza Skandrani].

L'obtention de la parité, c'était une première bataille avant un long combat qui n'est pas prêt de s'achever. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, une de ses faiblesses reste la non-obligation de parité des têtes de liste, qui a permis de détourner les effets positifs qu'aurait pu avoir cette loi en termes de représentation des femmes. Les résultats que l'on connaît nous poussent légitimement à nous interroger sur les possibilités qu'auront les femmes, dans une assemblée à large majorité masculine, pour infléchir la rédaction de la nouvelle Constitution et prendre en compte les acquis du CSP et du principe d'égalité.

L'élaboration des listes, on le sait, n'a pas véritablement respecté le principe de parité pour les têtes de liste, préférant souvent à une femme un homme qui remplira des critères de visibilité, d'implantation régionale²⁶¹, etc. Critères que les militantes des partis n'ont pas hésité à remettre en cause, avant de se résigner à les accepter, faute de soutien. Leyla Zinelabidine revient sur l'application de la parité au sein de son parti, le Parti Républicain : *« Pendant les élections, on a souffert de l'absence de parité. J'étais très active, et pourtant c'est venu comme ça, tout seul, avec l'accord de tous les membres du bureau : la tête de liste était quelqu'un de connu, d'aimé... **Ce sont des critères électoraux qui ont primé : on cherchait quelqu'un qui pouvait ramener un maximum de voix.** Le critère régional a beaucoup joué. Je n'étais pas vraiment d'accord, mais on n'avait pas vraiment le choix »* [Leyla Zinelabidine]. Il faut savoir que le critère régional revêt une grande importance en Tunisie²⁶². *« Le régionalisme a beaucoup joué pour les élections, et parfois plus que l'enjeu politique lui-même. Par exemple, dans le Sahel, ce sont d'anciens du RCD qui sont passés »* [Soumaya Chaabane].

²⁶¹ Par exemple, Faouzia Chaouche (que nous avons interrogée), militante du PCOT depuis le début de l'existence du parti, aurait dû être tête de liste pour Ksar Hellal (circonscription : Monastir), mais son parti a préféré l'évincer au profit d'un homme.

²⁶² Par exemple, à côté des 110 partis, 32 listes « d'indépendants » présentaient des candidats. Il s'agissait généralement de personnalités bien connues localement, voire même tribalement, bénéficiant d'une aura – économique, sociale, morale – particulière (clientélisme parfois). Ces listes autonomes ont obtenu 34 sièges de députés. Parmi eux, il semblerait qu'il y ait quelques « panarabes » (ex : Monastir)

En dépit de l'adoption de la parité, les partis politiques ont réussi à en détourner le principe, « *la promesse d'une égale considération a[yant] laissé la place à la politique politicienne* »²⁶³. Une initiative qui n'augurait rien de bon, en prévision de la campagne électorale qui, elle aussi, allait s'avérer ardue pour les femmes.

2) *Une campagne électorale difficile*

Les résultats de la Constituante, peu satisfaisants pour les femmes, ne s'expliquent pas uniquement par le détournement de la parité en tête des listes, mais également par un ensemble de facteurs qui ont contribué à fragiliser la position de femmes bien décidées à remporter cette bataille. Comment expliquer autrement la défaite d'une personnalité comme Bochra Bel Hadj Hmida, avocate, grande figure du féminisme tunisien²⁶⁴ et de l'opposition à Ben Ali, et tête de liste²⁶⁵ pour Ettakatol à Zaghouan, sa ville natale ?

Une fois les listes constituées et validées, la campagne électorale a été lancée (du 1^{er} au 21 octobre minuit). Les femmes, qu'elles soient en position éligible ou non, ont donc entamé le démarchage politique, la sollicitation et la sensibilisation de leurs concitoyens, afin de les convaincre de l'importance de voter certes, mais surtout, de voter pour leur formation.

Il est intéressant, à ce sujet, de confronter le discours que certains partis peuvent avoir (se dire pro-femmes, encourager l'action militante féminine, etc.) mais également considérer que la trop grande présence de femmes peut « *poser problème pour le travail de terrain* ». Pour contrer cela, au lieu des habituels binômes (qui, dans certains quartiers, comme la banlieue Nord de Tunis, en raison de la plus grande mobilisation des femmes, étaient uniquement féminins) ce sont des « trinômes » (deux femmes et un homme) qui se sont déplacés pour faire du porte-à-porte pendant la campagne, cette décision étant présentée comme une « *mesure de sécurité générale, et qu'il est toujours plus rassurant pour les femmes d'être accompagnées par un homme dans le contexte actuel* » [Monia Ayari]. Cet exemple peut être anecdotique, mais révèle néanmoins le poids du paternalisme inconscient

²⁶³ Observatoire politique tunisien, « Où sont les femmes ? », 22 septembre 2011 ; <http://observatoirepolitiquetunisien.wordpress.com/2011/09/22/ou-sont-les-femmes/>

²⁶⁴ Ancienne présidente de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates

²⁶⁵ Il lui avait été proposé d'être en deuxième position sur la liste d'Ettakatol se présentant dans la circonscription Tunis 1, chose qu'elle avait refusée car « c'est une question de principe ! ».

(imposer une tutelle masculine) dans une société où, intégrer l'espace public en tant que femmes (peu importe le nombre), reste toujours perçu comme un potentiel danger pour elle.

Un autre exemple de cette difficulté pour les femmes à exister en soi : leur visibilité médiatique et politique pendant la campagne. Celle-ci n'a pas été importante, et le nombre impressionnant de listes n'a pas favorisé cette situation. « Où sont les femmes ? » s'est ainsi interrogé l'Observatoire politique tunisien : au-delà de leur quasi-absence en tête de liste (5%), où sont-elles visibles ? En tous cas, elles n'ont eu qu'une très faible audience dans les médias, qu'il s'agisse de la presse écrite, ou de la radio. Le travail de *monitoring* des médias opéré par l'ATFD est d'ailleurs assez éloquent à ce sujet : l'association a analysé dix-sept médias (sept titres de la presse quotidienne nationale²⁶⁶ ; quatre radios²⁶⁷ et quatre chaînes de télévision²⁶⁸) le taux de couverture dont bénéficiaient les femmes dans la période pré-électorale, puis lors de la campagne, et enfin suite aux élections. Leur travail a mis en évidence « *l'occultation [par les médias] du rôle des femmes dans la transition démocratique* »²⁶⁹.

En ce qui concerne la presse écrite, leur rapport met en évidence que « *lors de la période préélectorale, les femmes politiques ont eu un taux de couverture de 4,11%. On observe une légère hausse durant la campagne électorale (6,56%), puis de nouveau un tassement immédiatement après les élections* »²⁷⁰ : une situation laissant ainsi aux hommes une audience dépassant les 90%...

La radio ne fait guère mieux : « *avec un taux de couverture de 5,95% avant la campagne électorale, la présence des femmes politiques est légèrement meilleure pendant la campagne (8,01%) avant de faiblir à nouveau au mois de novembre, après les élections (7,11%)* »²⁷¹. Là encore, l'accaparement de l'espace médiatique laisse une place forte aux hommes (plus de 90% de l'audience).

²⁶⁶ On retrouve les titres suivants : *Echourouk* (arabe), *Essabah* (arabe), *Essarih* (arabe), *Essahafa* (arabe), *La Presse* (français), *Le temps* (français) et *Le Quotidien* (français)

²⁶⁷ Mosaïque (privée), Chems (privée), Radio jeunes (publique) et Radio Tunisienne Chaîne Nationale (publique)

²⁶⁸ Hannibal TV, Nessma, Wataniya 1, Wataniya 2

²⁶⁹ Rapport établi par l'ATFD, *Observation des médias dans la transition démocratique : monitoring de la deuxième période du 1^{er} au 25 septembre 2011*, 2011

²⁷⁰ ATFD, *Rapport final de l'observation des médias dans la transition démocratique*, 2012

²⁷¹ ATFD, *idem*

Enfin, la télévision a permis une « meilleure » visibilité des femmes en période électorale, avec un véritable « pic » dans le taux de couverture : « *entre une première période et une période postélectorale moroses (respectivement 5,19% et 5,40% de couverture), on constate une campagne électorale « faste » si l'on ose dire, avec 10,89% de taux de couverture médiatique de l'activité des femmes politiques, soit quasiment le double de portion congrue habituellement réservée aux femmes.* »²⁷².

Quasiment absentes dans les médias, les femmes n'ont disposé que de peu d'espaces où elles pouvaient partager et exprimer leurs opinions sur l'avenir de leur pays. Par exemple dans les meetings, à l'exception des grandes figures féminines, la prise de parole des femmes a été très limitée malgré leur présence à la tribune. Une telle situation ne peut inciter à un changement dans les représentations traditionnelles des femmes, ni à voter pour des femmes, ni même susciter des vocations autour de l'engagement politique.

²⁷² ATFD, *idem*

Chapitre II : L'expérience concrète des engagements féminins

Cet ultime chapitre s'intéressera à la façon dont les femmes engagées (que nous avons pu rencontrer) vivent leurs engagements. Il est donc ici question de laisser libre cours à leurs paroles, à leurs ressentis et à leurs analyses sur la société qui les entoure. Il semblait primordial de retranscrire et laisser place à la subjectivité des personnes interrogées, étant donné l'impact que leur engagement a, à la fois sur elles, mais également sur le corps social.

Les militantes de partis politiques, quelle que soit leur tendance, tout comme les membres des associations et les syndicalistes seront représentées. L'étude de leur propre perception de leurs engagements, la façon dont ils se sont structurés (section 1), tout comme leurs limites (section 2), sera aussi l'occasion de revenir sur certaines caractéristiques sociétales.

Section 1 - La structuration des engagements des femmes

Comment et pourquoi s'engagent les Tunisiennes ? Le fait de s'engager n'est pas un acte anodin, il se caractérise par sa multiplicité (A) et par la manifestation d'une certaine volonté qui pousse au déclic du passage à l'acte (B).

A. Une diversité d'engagements

Au regard des éléments empiriques obtenus en entretiens et par internet, il a pu être constaté que les engagements des femmes en Tunisie étaient multiples : une première distinction peut déjà s'établir en fonction des générations (1) ; enfin, il est rare de ne pas se trouver face à des personnes aux engagements simultanés (2).

1) Une affaire de générations

Un certain « profil » de femmes engagées peut rapidement apparaître, mettant en évidence un certain marqueur générationnel, ayant des incidences sur les formes de l'engagement et sur les conceptions de ce que doit être l'engagement.

La grande majorité de notre échantillon est composé de femmes ayant entre 30 et 50 ans²⁷³ (28 femmes sur 50), 10 femmes ont plus de 50 ans et 12 femmes ont moins de 30 ans²⁷⁴. Bien qu'une catégorie d'âge soit sur-représentée, la variété des profils et les témoignages obtenus ont permis d'identifier une certaine dynamique en matière d'engagements.

On peut déjà distinguer trois « étapes » chronologiques dans l'engagement des femmes. Il y a, tout d'abord, les femmes « historiquement » engagées, ayant participé aux premiers combats du mouvement (féministe ou non) d'opposition en syndicats ou en associations. Ensuite, on trouve des femmes qui sont passées à l'engagement physique en associations ou dans des partis à partir du 14 janvier 2011 : elles ont, pour une large majorité, plus de 30 ans. Cet engagement s'accompagne souvent d'une maturation préalable, passant par la réflexion et l'acquisition d'un certain nombre de connaissances sur la politique et leur pays²⁷⁵. Enfin, il y a les femmes qui voient le 14 janvier comme une étape charnière dans leur engagement, avec, souvent, une volonté d'aller « plus loin » dans le dépassement de leurs capacités (se présenter en politique, constituer une association devant intégrer des enjeux spécifiques non abordés dans le paysage civil actuel, ...).

À ces étapes correspondent souvent des catégories d'âges (historicité de l'engagement : femmes de plus de 50 ans ; dépasser ses engagements : femmes de moins de 30 ans, etc.), bien que la généralisation soit évidemment à proscrire, des exceptions se trouvant dans chaque catégorie.

Par exemple, Saïda Ayachi, médecin spécialisée dans la médecine du sport et responsable du bureau régional du Parti Libéral Maghrébin à Ariana appartient aux engagées historiques. Elle revient sur le facteur déclencheur d'un premier engagement qui ne s'est jamais terminé... : « *Je suis engagée depuis l'âge de 17 ans. Ça a commencé quand j'étais au lycée, dans les années 1981 – 1982. Il y a eu une décision pour autoriser la calculatrice aux épreuves scientifiques du baccalauréat, or, j'appartiens à Gafsa, une région marginalisée surtout depuis le régime d'Habib Bourguiba. Cette région est très révolutionnaire car elle a toujours été mise à l'écart. La pauvreté, le chômage y sont présents depuis très longtemps. Du*

²⁷³ La décision de réaliser un découpage entre 30 et 50 ans a été faite en se basant sur les éléments ressortis des entretiens avec Leïla Ben Amor et Aya Chebbi et Emna Chihi (voir premier chapitre de la deuxième partie sur la discrimination à l'encontre des jeunes).

²⁷⁴ Voir les tableaux en annexe n°3

²⁷⁵ Par exemple, Leyla Zinelabidine confie que « *avant la révolution, j'étais sensibilisée à la politique, mais seulement par des lectures. Je voyais l'expérience des autres, mais je n'avais pas d'activité politique sur le terrain* »

Nord au Sud à l'intérieur des terres, la marginalisation est importante. Cette décision a été ressentie comme discriminante pour les régions pauvres et marginalisées qui n'avaient pas les moyens de se procurer une calculatrice scientifique... C'est à ce moment là que j'ai commencé le militantisme politique. À la fac, j'ai continué à militer avec la Gauche, en m'opposant au régime de Bourguiba dont les dérives autoritaires étaient de plus en plus marquées. Pendant les premières années du régime de Ben Ali, on a cru que l'on avait obtenu l'ouverture demandée. Mais les différentes décisions prises dans les années 1990 m'ont amenée à continuer de militer contre Ben Ali. » [Saïda Ayachi]

Soumaya Chaabane correspond au profil « type » de ces femmes qui ne manifestèrent que peu d'intérêt pour la chose politique sous la dictature, se résignant à la situation sans se départir d'un certain esprit critique : *« Avant le 14 janvier, on ne parlait pas politique avec mes ami-e-s [...] c'est sur Facebook que l'on a commencé à partager des vidéos, des commentaires : on s'est mis à dire les choses clairement, crûment. J'ai été prise dans un raz-de-marée. J'ai assisté à beaucoup de meetings. Après l'éclosion des partis politiques, j'ai ressenti le besoin de m'y intéresser. Je ne m'y étais pas sensibilisée avant la révolution. Après la révolution, je me suis rendue compte que plein de personnes avaient des idées comparables aux miennes. ».*

Souvent, il est également intéressant de noter que l'engagement est une affaire de « famille », qu'il s'agit souvent d'une reprise de flambeau assumée par les nouvelles générations (qui ne sont pas forcément aussi jeunes que cela...).

La diversité de ces itinéraires et des « points de départ » de l'engagement a une incidence certaine à la fois sur la conception des combats à mener et sur la manière de les concrétiser. En effet, la jeunesse a tendance à être beaucoup plus exigeante dans ses attentes de la politique et de la société, une exigence manifeste dans les témoignages d'Emna Chihi et Aya Chebbi : elles semblent plus vindicatives, plus affirmatives dans leurs ambitions pour leur pays, comme si la résignation n'était pas encore de leur âge. *« On est plus ambitieuses que ça, et on a plus de valeurs » [Emna Chihi] ; « C'est toute une mentalité qui doit changer à l'égard de la femme dans le monde arabe. J'espère bien que ça va arriver, mais pour l'instant, je ne vois pas les leaders, qu'ils soient hommes ou femmes. » [Aya Chebbi].* Cette exigence de la jeunesse tunisienne, dont on a souvent dit qu'elle avait fait la révolution, peut s'expliquer par leur désir d'évoluer dans un monde neuf.

La diversité des profils illustre le caractère individuel de l'engagement, ce qui peut expliquer pourquoi il est difficile de coordonner les mouvements qui en émanent, étant impulsés par des considérations chacune différente sur ce que doit être la société égalitaire future.

Mais, malgré cette disparité dans les conceptions de ce que doit être l'engagement et des sujets sur lesquels il doit porter, la grande majorité des personnes interrogées ont un très haut niveau de formation, et exercent pour la plupart des professions qui les placent dans l'élite sociale et intellectuelle (voir le tableau sur la répartition des femmes selon le niveau socio-professionnel et le niveau d'instruction en annexe n°5)

2) *La pluralité des engagements individuels*

Au-delà de ces caractéristiques sociologiques et générationnelles, la plupart des femmes engagées que nous avons rencontrées présentent un autre intérêt : elles ont souvent un double engagement²⁷⁶.

Sur les 37 personnes engagées en association, 15 cumulent les engagements associatifs. Quant aux 31 femmes militantes de parti politique, 21 participent également à une association ou à un syndicat. Souvent ces engagements se complètent, permettant alors de participer pleinement au processus de transition démocratique, une double action étant vue comme un moyen de « transformer l'essai » et de s'adapter aux circonstances. Comme le dit Neïla Brahim, militante pour Ettakatol et Fondatrice de l'association « La voix de la femme », « *la politique, c'est un intérêt, la société civile, ce sont les intérêts extérieurs. Moi je vois que les actions de l'associatif doivent varier avec la conjoncture : quand la conjoncture nécessite une action politique (comme les élections), il faut agir.* » [Neïla Brahim].

Un exemple intéressant de triple engagement, bien que compartimenté dans le temps : Leïla Ben Amor. Cette professeure de français à la retraite appartient aux féministes historiques, car engagée depuis les années 1970, et a multiplié les trois types d'engagements possibles (associatif, politique et syndical) : « *Il y a quelques années, je me suis limitée aux partis politiques. J'appartiens également au syndicat de l'enseignement. Dans le temps, je m'occupais de la Commission Femmes d'Amnesty International. J'étais également présente dans l'ATFD dès son existence en 1989, et même avant : j'appartenais au club Tahar*

²⁷⁶ Un tableau récapitulatif se trouve en annexe n°5

Haddad, un lieu de réflexion sur la condition féminine. [...]. Après, il y a eu la mise en place du journal Nissam, qui abordait les questions de la femme : j'appartenais à la rédaction. ».

La combinaison de l'engagement politique et associatif illustre bien la volonté de relier ces deux mondes qui apparaissent complémentaires. Bien entendu, certaines femmes préfèrent éviter de les mélanger, pour éviter les décisions faussées par les positions partisans. C'est notamment le cas des fondatrices d'associations²⁷⁷, traduisant leur volonté de pouvoir ainsi toucher le maximum de partis politiques œuvrant pour les mêmes objectifs citoyens.

Cette multiplication d'engagements peut traduire un besoin existentiel de ces femmes qui, jusqu'à récemment, n'avaient pas l'opportunité ni l'envie de s'investir pour un pays dont l'orientation politique ne correspondait nullement à leurs aspirations.

Une interrogation demeure cependant : dans ces circonstances, quelle peut être la l'efficacité de ces engagements multiples ? Ne peut-on craindre l'éparpillement des forces de ces structures si plusieurs existent grâce aux mêmes personnes ? Cette fragmentation, cette fois-ci au niveau des partis politiques, avait été assez fatale lors des élections puisqu'elle avait nui aux partis progressistes, au final très peu représentés à l'Assemblée Nationale Constituante. Si cela donne l'impression d'une réelle effervescence du corps social, en accroissant le nombre de structures présentes, cela peut aussi « fausser » quelque peu les données. Ainsi, pour 50 personnes interrogées, nous arrivons au nombre impressionnant de 73 structures (partis, associations et syndicats confondus) au sein desquelles elles interviennent.

Une pensée résumée par Meriem Zeghidi, membre du Comité Directeur de l'ATFD, chargée de l'information et de la communication au sein de cette association, et s'étant engagée dans la campagne électorale « *comme tout le monde* » comme « *militante d'un réseau d'indépendants (doustourna)* » : « *On prend toujours le temps, on trouve toujours le temps de s'engager et d'avoir plusieurs casquettes. Ça a toujours été comme ça. Il y a 7 ou 8 associations autonomes, et toutes nos militantes font également partie d'autres associations, de comités, de partis politiques... Un engagement en entraîne un autre. Ce n'est peut-être pas*

²⁷⁷ Faïza Skandrani : « *Je travaille avec c'autres associations, avec toute la société civile. Je refuse d'avoir d'autres responsabilités. Je refuse d'être dans un parti politique pour pouvoir travailler avec tous les partis politiques qui partagent les valeurs de l'égalité et de la parité* »

Olfa Lajili-Grossenbacher, fondatrice et présidente du Mouvement du 24 octobre pour les libertés et la démocratie : « *Nous n'avons pas de casquette politique, et certaines personnes se sont retirées de leur parti.* » [Tunis, 24 février 2012]

une bonne chose, parce que l'on s'effrite un peu. Mais notre association a été de tous les combats, nos militantes également. » [Meriem Zeghidi].

Ces engagements demandent par ailleurs un certain nombre de sacrifices de la part de ces femmes (nous y reviendrons) mais restent forts en rétributions symboliques.

B. Les motivations et rétributions des engagements des femmes

Quels sont les facteurs qui vont jouer pour déclencher l'engagement et pour se maintenir dans le « circuit » ? Les éléments qui reviennent le plus souvent, c'est la volonté de participer à la transformation de la société (1), mais également, œuvrer pour préserver les acquis de la femme tunisienne (2).

1) Une participation à la transformation de la société

Transformer la société par l'engagement, c'est l'une des motivations premières et majoritaires chez ces femmes interrogées. Cela revient non seulement dans les témoignages, mais également dans le choix des structures : des associations qui sont, pour la plupart, citoyennes et qui œuvrent pour apporter un soutien soit aux pauvres, soit aux enfants, soit aux malades victimes d'exclusion.

Ainsi, Rim Khaled²⁷⁸, âgée de 21 ans et étudiante en master à l'ENS de Tunis, a été active pendant six mois au sein de l'association caritative à but non lucratif « *Lamet el Khir* » dont le travail consistait à « *aider les gens qui sont dans le besoin, notamment les enfants et les personnes âgées qui vivent dans des zones ou conditions défavorisées, notamment dans les zones rurales, aux revenus très faibles, etc.* ». Cette association regroupe explicitement les « *jeunes qui veulent aider, les femmes au foyer qui veulent investir leur temps au travail du bien de la société, des femmes qui travaillent, des hommes de toutes sortes, en bref, l'association est ouverte à tous ceux qui veulent aider.* »

Les associations qui mettent l'accent sur le développement des zones défavorisées fleurissent et rencontrent une assez bonne audience : un moyen, semble-t-il, de remédier aux immenses disparités socio-économiques, à la source des révoltes de 2008 (Gafsa) et de 2010-

²⁷⁸ Témoignage issu de l'enquête réalisée sur internet

2011 (les révoltes ayant commencé à Sidi Bouzid, puis dans les autres régions tunisiennes). Un moyen également de pallier le désengagement étatique ayant, depuis toujours, délaissé les régions intérieures au profit des villes côtières et touristiques. Les mobilisations ont, par exemple, été massives pour subvenir aux besoins de ces populations lors des intempéries de février 2012²⁷⁹. L'engagement de la société civile en la matière est également une réaction face à la mainmise opérée par Ennahdha²⁸⁰ et certains groupuscules salafistes²⁸¹ sur cette thématique de la solidarité.

Cependant, la motivation la plus profonde reste indiscutablement politique : elle est quasiment unanime (20 personnes sur 25 interrogées par internet évoquent ce motif politique). L'engagement est alors motivé par l'expression d'un « *grand élan patriotique* » [Linda Ben Osman, enseignante d'art, entretien par internet] qui vise à relever « *le pays qui était au bord de la dérive* » [Samira Ben Kaddour, directrice de banque, entretien par internet] et à « *aider notre société dans cette phase transitoire* ». Cet élan patriotique a porté de nombreuses militantes à continuer la révolution : « *Je me suis engagée pour mon pays, pour sauver la révolution et participer à l'instauration de la démocratie* » confie Aïda Bergaoui sur internet, quand Soumaya Melki considère que « *cet engagement me permet de participer à ce que la transition démocratique soit réussie* ».

S'engager pour son pays, c'est avoir ainsi la possibilité de « *croire en quelque chose, de contribuer à quelque chose et de défendre des principes et des valeurs* », comme le résume Monia Ayari.

L'engagement n'est que rarement présenté comme un choix, plutôt comme un devoir : devoir de citoyenne bien décidée à agir non seulement pour donner le meilleur à son pays mais également pour soi-même. D'ailleurs, dans bien des cas, la question de l'engagement ne se pose pas, elle semble évidente : pour Nadia Chaabane, son engagement « *est quelque chose de naturel et de normal* », quand pour Soumaya Chaabane, elle avoue qu'« *après l'éclosion des partis politiques, j'ai ressenti le besoin de m'y intéresser* ». Comme l'explique Meriem Chaftar, « *cela permet d'améliorer mes capacités, pour me développer sur plusieurs points, pour faire le plus pour la communauté et mon pays* ».

²⁷⁹ Le 23 février 2012, le Mouvement du 24 octobre pour les libertés et la démocratie a lancé un appel pour « *aider les gens sinistrés des inondations : c'est du caritatif, de l'assistanat* » [Olfa Lajili-Grossenbacher]

²⁸⁰ Dans le cadre des élections, les pratiques clientélistes n'auraient pas disparues et se seraient exprimées au sein du parti Ennahdha qui aurait fait le don de moutons en prévision de l'Aïd-el-Fitr en échange d'un vote pour leur candidat.

²⁸¹ A Sejnane, les groupuscules salafistes rempliraient l'office des institutions s'étant complètement désengagées : ils auraient notamment fourni les habitants en bouteilles de gaz en plein hiver.

La politique et la société civile sont vues comme de nouveaux lieux d'apprentissage et de savoir, qui enseignent des « *choses que l'on n'apprend pas à l'école* » [Meriem Chaftar]. Un devoir facilité par la disparition de la dictature : « *J'ai choisi de m'engager parce qu'il n'y a plus de craintes à faire de la politique* » [anonyme, internet], et renforcé par un sentiment de culpabilité d'avoir laissé son pays partir à la dérive : « *Parce que j'ai vécu le début de Ben Ali et qu'à l'époque, je me suis laissée berner comme beaucoup de mes concitoyens, et je me sens quelque peu coupable* » [Aïda Bergaoui, internet].

S'engager permet également de satisfaire un besoin existentiel, en plus de participer à la dynamique nationale : « *Je ne supporte pas de ne rien faire, j'ai besoin de bouger, de m'impliquer, surtout pendant cette période. Si je ne fais rien, je culpabilise : notre pays a besoin de ses hommes et de ses femmes. Surtout de ses femmes car elles sont menacées !* » [Saïda Ayachi].

Quoi qu'il en soit, au regard des différents témoignages, règne l'impression que la décision de s'engager constitue pour ces femmes un acte irrémédiable de passage d'un état à un autre, d'une « innocence » à une pleine conscientisation des enjeux et des combats à mener pour concrétiser les différents espoirs qu'elles portent. Exigeant des sacrifices certains (abandonner des loisirs, le sport, quitter un pays d'adoption, démissionner...), « *l'engagement a chamboulé [leur] vie* »²⁸² durablement.

L'engagement et le militantisme se doublent également de larges rétributions symboliques : le sentiment d'accomplissement de soi est revenu à plusieurs reprises dans la bouche des femmes interrogées. « *Cet engagement m'apporte l'espoir de pouvoir faire quelque chose pour sauver mon pays ; il m'apporte également de la satisfaction, celle de pouvoir me dire « au moins, j'ai fait quelque chose pour les générations futures ! »* » [Saïda Ayachi], « *Du point de vue positif, il m'apporte beaucoup, beaucoup de forces* » [Raja Chenoufi²⁸³]; « *Je contribue à la transition : je sens que quand je fais une action, cela change ma vie personnelle. Je me sens très satisfaite d'améliorer la situation d'une communauté. Je m'amuse à être ambassadrice de mon pays* » [Aya Chebbi]; « *Tous ces engagements me font sentir utile : j'ai le sentiment d'apporter quelque chose à mon pays* » [Leyla Zinelabidine].

²⁸² Nadia Chaabane, Tunis, 21 février 2012

²⁸³ Présidente et fondatrice de l'Association « Forum des Femmes Tunisiennes »

Un intérêt non négligeable, surtout pour celles qui fondent des associations, est d'obtenir « *la proximité et la confiance des gens. Il y a le fait que les gens te reconnaissent quand tu reviens dans un endroit où tu as agi...* » [Olfa Lajili-Grossenbacher]. Un moyen de sentir son implication valorisée, efficace et utile.

Cependant, la déception n'est jamais bien loin lorsque l'on réalise que les espoirs initiaux n'ont pu être atteints, déception surtout marquée après les résultats des élections à l'ANC : les semaines de la campagne électorale avaient, pour beaucoup, été les prémices du moment où aboutiraient enfin les combats menés depuis la fin de l'année 2010²⁸⁴. Si bien que cette déception a pu être suivie d'un relatif désengagement : « *depuis les élections du 23 octobre, un tarissement général de l'action est perceptible de ma part et de la part de mes camarades. L'engagement initial était très important* » [Aïda Bergaoui, internet]. Faïza Skandrani, bien que son engagement soit « *existentiel* », se dit déçue du combat qu'elle mène, ayant l'impression de devoir se battre contre les mêmes chimères d'années en années : « *Maintenant, on parle de la modernité et de la tradition, mais on en a parlé dans les années 1980 ! J'ai l'impression que tout a été oublié, c'est le véritable « degré zéro de la culture »* ».

Ainsi, conclut-elle, les personnes de la société civile sont de « *véritables Sisyphe, mais souvent, on ne choisit pas notre peine car les choses nous tombent dessus comme des tuiles* ».

2) Pour la défense et l'avancée des droits des femmes

Au-delà d'un engagement citoyen au sens large (pour l'avenir de leur pays, pour contribuer à la transition démocratique...), une large majorité de femmes déclare s'être engagée, en tant que femmes et pour les femmes, afin de défendre leurs droits en priorité. Certes, plus rares sont celles qui identifient leur appartenance à ce sexe comme déterminante dans leur engagement, considérant qu'il importe, avant tout, de combattre pour « *les droits de l'Homme en général* » et qu'il ne faut pas voir la femme comme « *un être à part* ». Curieusement, celles qui s'affirment au contraire réellement et profondément « *féministes* » sont également minoritaires : faut-il y voir un rejet – même inconscient – de la notion de « *féminisme* » trop longtemps confondue avec le « *féminisme d'État* » et la dictature. ? Cependant, si certaines n'avouent pas cette conviction – ou le fait d'être femme comme cause

²⁸⁴ Soumaya Chaabane explique l'état second dans lequel vivaient les Tunisiens pendant les élections et les jours qui suivirent l'annonce des résultats officiels : « *Les résultats des élections m'ont abasourdi, c'était une déception totale. Pendant les élections, il y avait eu une véritable euphorie, c'était un jour de fête, où chacun avait l'impression de voir enfin les fruits de la révolution.* »

déterminante de leur engagement – le choix des associations où elles militent et leurs discours sur les droits des femmes laissent néanmoins deviner en filigrane une sensibilité profonde à cette question.

S’engager sous la bannière des droits des femmes nécessite non seulement de ressentir une très grande sensibilité pour ces derniers, mais d’avoir conscience des discriminations et inégalités qui existent en Tunisie autour de la jouissance de ces droits. Si des femmes se disent alors « *sensibles et sensibilisées* »²⁸⁵ aux droits des femmes, c’est entre autres parce que « *beaucoup souffrent et ignorent leurs droits* » [anonyme, internet] ou « *sont doublement victimes* ». Bien entendu, l’approche n’est pas forcément la même pour toutes, tout dépend de la socialisation et de la construction sociale de chacune.

Mais si le rapport à la question des droits des femmes diffère selon chaque femme rencontrée, la « révolution » et la période qui s’ensuit, ont été souvent l’occasion de réaliser à quel point ce qu’elles considèrent comme « acquis », c’est-à-dire le CSP, n’était pas exempt d’attaques et d’atteintes multiples. Ce constat revient chez de nombreuses femmes, et c’est sans doute Raja Chenoufi, fondatrice et présidente du Forum des Femmes Tunisiennes, qui en parle le mieux : « *Il y a eu un sentiment brutal, soudain et irrépressible d’insécurité et d’angoisse concernant les acquis de la femme tunisienne. Jamais on n’aurait pensé que le CSP serait menacé : c’est un travail humain, mais c’est un travail sacré ! Il n’y a pas que le Coran qui soit sacré... [...] Toutes les associations concernant la femme qui ont été créées l’ont été sous l’emprise de l’angoisse et de la peur de perdre ces droits* ». La révolution a donc déclenché une prise de conscience terrible du caractère fragile et, somme toute, si peu ancré dans les mentalités, des droits concédés régulièrement par les régimes successifs. L’engagement de ces femmes peut être vu alors comme une course en avant effrénée et surhumaine pour réussir à s’intégrer durablement dans le paysage politique et social, et pour exprimer leur souci de ne pas voir leurs droits disparaître d’un revers de la main, tentant ainsi de toucher le maximum de personnes.

²⁸⁵ Faïza Skandrani n’identifie pas de moment fondateur pour sa découverte du féminisme et son implication pour les droits des femmes, considérant qu’elle est « *sensibilisée à la question des femmes depuis toujours. Déjà, en classe de philosophie en terminale, j’avais fait mon exposé sur Le Deuxième Sexe. J’ai beaucoup travaillé sur la question des femmes en littérature : je suis stendhaliennne. De l’Amour est un programme réformateur pour les femmes !* »

C'est donc brutalement qu'elles ont réalisé, comme Soumaya Chaabane, « *que les femmes étaient menacées par un potentiel retour en arrière, où elles seraient condamnées à effectuer les tâches ménagères, à voir leur statut rabaissé* ». C'est ce risque qui a, par exemple, motivé Leyla Zinelabidine, puisque, confie-t-elle : « *Mon combat, c'est la femme : c'est défendre ses acquis. Je me suis dit : « si je ne m'engage pas, peut-être que quelqu'un ne le fera pas* ». *Je me suis engagée quand j'ai senti qu'elle était menacée* », ou encore, Saïda Ayachi qui, plus radicale, pensait qu' « *avant la révolution, j'étais contre le fait d'appartenir à des associations féministes. Je pensais que nous étions déjà émancipées, et qu'il n'était pas besoin de défendre la cause féminine. Après la révolution, j'ai commencé à m'inquiéter pour l'avenir des femmes, surtout avec la montée de l'intégrisme et de l'extrémisme religieux* ».

À de nombreuses reprises, c'est ce sentiment de crainte que le combat à mener puisse ne pas être soutenu (en raison d'un manque de militant-e-s), qui a pu agir comme facteur déclencheur de l'engagement. La cause des femmes semble dès lors se présenter comme un combat fédérant des femmes de diverses conditions, de différents milieux sociaux et ayant chacune leur conception sur ce problème fondamental. Qu'elles soient féministes ou non, une majorité d'entre elles considère la question du CSP comme un enjeu d'avenir, sur lequel il faut rester intransigeantes et mobilisées, et motivant manifestations et formes d'actions variées pour entraîner l'engagement de la société civile.

Leyla Zinelabidine, a parfaitement mis en exergue le lien entre sa condition de femme mariée à un homme « macho » et son désir de s'engager pour améliorer la condition des femmes dans son ensemble : « *Mon mari n'apprécie pas du tout mon engagement.... Il avait des réactions assez « agressives »..... Cela a confirmé ma volonté de m'engager. Depuis des années, je me dis que je dois faire quelque chose pour les femmes. C'est une véritable lutte interne à mon couple que je mène, mon mari étant très macho. Mon mari a toujours été comme ça, dès le début de notre relation. Dès que l'occasion s'est présentée, je me suis engagée. Tant qu'il y a des hommes comme ça en Tunisie, l'avenir de la femme est menacé* ». Ce témoignage poignant, est révélateur de la permanence de freins internes contre lesquels doivent également s'insurger les femmes qui souhaitent s'engager lorsqu'elles se trouvent dans un cadre familial et personnel « défavorable ». « *Ma lutte pour mon indépendance personnelle s'est faite les dix premières années de mon mariage* » confie-t-elle plus loin, une lutte qui désormais s'étend plus largement à l'indépendance des femmes.

Souvent, l'engagement pour les droits des femmes est justifié et renforcé par l'impact que le combat aura sur les générations futures et en particulier sur leurs filles. On peut y voir l'influence de la construction sociale de l'Être « femme », soucieuse de l'avenir de ses enfants et sensible à la question sociétale : « *Être une femme a été déterminant pour mon engagement. C'est ma seule motivation, j'ai la chance d'avoir connu une certaine liberté. Je n'aimerais pas que ma fille de 6 ans, en grandissant, vive moins libre que moi. On veut que nos enfants connaissent la liberté. On veut qu'ils la vivent.* » [Sonia Gorgi]. Tout aussi déterminée, Saïda Ayachi considère qu'il « *est absolument inimaginable que mes filles et mes petites filles vivent avec moins de liberté que moi. Je rêve que mes filles vivent une vie dix fois plus émancipée et libre que la mienne ! Je me bats pour les générations futures, pour les femmes et les jeunes filles de mon pays.* ».

Pour la génération qui a amplement bénéficié d'un certain nombre de droits ou de possibilités dans un contexte jugé plus favorable qu'aujourd'hui, il paraît essentiel de ne pas laisser le pays faire marche arrière alors qu'il devrait, au contraire, s'engager dans un travail de rénovation des mentalités, et d'acceptation de nouveaux rôles pour la femme ... et pour l'homme. Très attachées à la quasi égalité dont elles bénéficient, ces femmes ne désirent légitimement pas que leurs enfants connaissent un statut diminué et moindre. Certaines vont plus loin dans leurs revendications, ne se satisfaisant pas de l'ersatz de liberté qu'on leur a octroyé : « *Si je lutte pour la liberté, elle est totale : ce n'est pas pour des miettes que je me bats !* », affirme ainsi Olfa Lajili-Grossenbacher.

Au final, que l'engagement soit simplement féministe ou totalement citoyen, peu importe : ce qui compte réellement, c'est le projet de société qui va découler de la transition démocratique en cours et pour cela, toutes les forces sont nécessaires au combat, pour ne pas perdre un seul droit et espérer en acquérir de nouveaux. Cette synthèse est réalisée par Mounira Jameleddine : « *C'est en tant que femme et en tant que citoyenne que je me suis engagée. Ces raisons tiennent encore plus aujourd'hui qu'avant : nous sommes face à un projet où, au nom de la démocratie, parviennent au pouvoir des gens anti-démocrates, comme pour le fascisme. Mais il y a une chose dont nous sommes sûres : quel que soit le régime, ni le peuple ni les femmes ne vont se taire. Nous n'avons plus peur, et nous gardons en tête les exemples des régimes passés (fascisme, Iran...). C'est pourquoi, dès le début, on a refusé de travailler avec les intégristes. Pour nous, femmes, c'était une question de principe.* ».

Section 2 – Les limites des engagements des femmes

Les femmes s'engagent pour l'avenir de leur pays et pour leurs droits. Cette action n'est pas exempte de sacrifices ou de difficultés : réussir à faire face au poids de l'entourage qui influe directement sur les libertés et les disponibilités de ces femmes, le plus souvent épouse et mère de famille (A) et devoir également composer avec un contexte sociopolitique contraignant, nécessitant une implication sans faille (B).

A. Le poids de l'entourage

L'entourage a une influence fondamentale dans l'engagement de ces femmes : la socialisation familiale, tout d'abord, concourt à créer un contexte plus ou moins favorable au sein duquel l'expérience d'un engagement initial peut être faite (1). Ensuite, l'univers plus restreint de la vie de famille peut présenter un certain nombre de contraintes constituant un frein concret à l'engagement (2).

1) Une socialisation déterminante

L'entourage premier, celui où se construisent l'identité et la personnalité de chacun-e, où s'hérite un bagage culturel, social, intellectuel, religieux a une influence déterminante sur la décision de s'engager activement dans la vie publique. Cet élément est fréquemment revenu dans les échanges réalisés. Ainsi, la socialisation au sein d'une famille opposante d'un régime pourra-t-elle créer des « dispositions permanentes »²⁸⁶, influençant le goût de l'opposition politique des enfants, ces derniers s'inscrivant par la suite dans différents combats menés pour manifester leur désapprobation des décisions politiques. Certes, il peut exister des réactions de rejet de l'engagement des parents, mais dans le panel de l'enquête, les femmes interrogées affirment s'être engagées dans la continuité des positions familiales.

S'intéresser au poids de la sphère familiale se justifie par le nombre de fois où la « famille » a été prise comme exemple de freins à l'engagement ou à la présence de femmes dans la vie publique. Dans une culture où le poids de la communauté – *a fortiori* familiale – reste fondamental et imprègne la vie sociale, rien d'étonnant : la famille dispose de l'influence nécessaire pour faire ou défaire un engagement à moins de rompre définitivement avec ce

²⁸⁶ P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, 1980

cadre. Ceci est rare en raison de la caractéristique humaine qui fait que « *l'on reste hypocrite en famille* » [Raja Chenoufi], les décisions familiales pèsent donc de tout leur poids sur les choix de vie personnels. Sonia Gorgi souligne que « *La femme a besoin du soutien de sa famille proche* » pour être en mesure de s'engager, sans quoi elle ne serait pas capable d'assumer les nouvelles responsabilités qui lui échoiraient. Une impression confirmée par Meriem Zeghidi, qui indique clairement que, si « *[s]on entourage ne [lui] a pas fait de reproches* », c'est que cette tolérance provenait d'un militantisme familial incitant à la compréhension du besoin existentiel que peut représenter un engagement.

Un des modèles familiaux mis en exergue par certaines femmes correspond à l'environnement où l'engagement s'hérite, où la reprise du flambeau continue d'être assurée par les générations suivantes²⁸⁷. C'est au sein de cet entourage que l'engagement des femmes serait le plus et le mieux accepté, et serait encouragé. Dans ce contexte, les femmes peuvent espérer bénéficier d'un soutien physique leur permettant de s'impliquer dans leur combat : le plus fréquent consiste à un rôle de garde pour le ou les enfants de leur fille. Toutefois si l'ensemble de la famille continue de s'impliquer dans l'activisme, cette garde ne pourra être assumée et un palliatif devra être trouvé. C'est la situation de Meriem Zeghidi, qui « *vient d'une famille de militants (mes grands-parents, mes parents, mon mari...)* », et qui ne peut, dès lors, compter sur ses proches pour garder son fils de trois ans, ceux-ci continuant de se mobiliser et de manifester leur opposition aux mesures adoptées par les différents gouvernements.

En outre, être issue d'un milieu s'affirmant « démocrate et émancipé » détermine les prises de position et les attitudes progressistes qui, légitimement, vont influencer le choix d'un camp politique et d'un combat. Leyla Zinelabidine considère qu'elle a « *eu la chance d'être élevée par des parents très modernistes, d'où des positions qui peuvent parfois heurter les traditions* » ; quant à Amel Chelouf-Mlouka, à la source de son engagement pour les droits des femmes, elle retrouve la figure de « *[s]on père [qui] était progressiste et croyait fermement à l'égalité des sexes* ».

²⁸⁷ Faten Gafsi [enquête sur internet] explique ainsi que « *mon père m'a fait aimer la politique et aime ça aussi, donc il m'encourage à fond, ma mère n'aime pas trop la politique mais ne me critique pas, chacun son truc. Pour ma petite sœur, je l'emmène avec moi dans les réunions politiques car je pense que la citoyenneté s'apprend dès le jeune âge* »

D'ailleurs c'est souvent la personnalité paternelle – du moins masculine – qui a une influence déterminante sur ces femmes : source d'encouragements, d'octroi de libertés personnelles et de permission d'adopter un comportement que d'autres n'hésiteraient pas à réprouber... Chez les militantes ayant dépassé la cinquantaine, est conservé le souvenir d'une enfance émancipée, dans un cadre familial propice à l'épanouissement personnel et parfois loin des considérations traditionalistes qui pouvaient primer dans la société de l'époque.

Deux témoignages se révèlent très intéressants : celui de Saïda Ayachi, dont le père est originaire de Sidi Bouzid, région défavorisée, et de Raja Chenoufi, dont le père était Zeitouni, c'est-à-dire imam à la Mosquée de la Zitouna. Un père originaire d'une région intérieure où les mentalités sont marquées par la force des coutumes patriarcales, un autre chef de prière à la mosquée la plus influente du pays dans le domaine de la pensée religieuse ! C'était un démarrage dans l'existence marqué du puissant sceau de la tradition et de la religion qui aurait dû contraindre des jeunes filles à rester immergées dans l'espace privé. Et pourtant, ces deux cas viennent contredire les idées reçues, pour la plus grande réussite des femmes qui nous en ont fait part avec beaucoup d'émotion.

Voici le regard que Saïda Ayachi, médecin spécialisée dans le sport de haut niveau, très grande sportive, membre du Comité national Olympique tunisien et de la Commission Femme et Sport, mais aussi directrice de la structure du PLM²⁸⁸ à Ariana, porte sur son père : *« Mon père est très libéral : c'est quelqu'un d'extraordinaire. C'est lui qui m'a encouragée à poursuivre mes études, à militer, à faire du sport, bien qu'il soit originaire de Sidi Bouzid. Tout ce que je voulais faire, je le faisais. On est très émancipé dans ma famille. J'ai été éduquée comme mes frères. J'ai étudié, j'ai fait de la politique : je n'avais aucun obstacle ».*

Raja Chenoufi, elle, a vécu dans une famille de militants du Parti Communiste Tunisien. Dans sa famille d'exception deux personnages masculins, son père et son grand-père, l'encouragèrent constamment dans la voie de « *la liberté personnelle* » et de « *l'ouverture aux autres* », selon ses mots : « *Ma mère est quelqu'un de très émancipé : elle était professeure de français à une époque où peu de femmes allaient à l'école. Mon grand-père était un militant pour Bourguiba. Mon père est Zeitouni : il nous a appris le vrai islam modéré, celui qui n'impose rien à la femme. Chez nous, on n'a jamais connu la pression de la religion comme ce qu'ils veulent nous imposer aujourd'hui. Mon père ... croyait beaucoup en*

²⁸⁸ Parti Libéral Maghrébin

la liberté personnelle. Mon grand-père, pourtant né en 1904, me disait : « Tu n'as pas le droit de faire le jeûne du ramadan tant que tu n'as pas eu ton bac ! ». Dans ma famille, ils accordaient beaucoup d'importance à la culture et à l'ouverture aux autres... ».

Chez les jeunes femmes, le poids de la structure familiale reste également fort : les députées d'Ennahdha mettent en avant leur inscription dans une famille Nahdhaouia, ayant souvent vécu la rupture et la douleur engendrée par l'emprisonnement de leur père et ayant donc décidé de continuer le « *juste combat* » mené par ce dernier. Assia Naffati, la « *fille d'un grand militant d'Ennahdha* », a puisé les forces de son engagement dans la souffrance de sa famille, et dans l'injustice dans laquelle elle a vécu toute son enfance : « *J'ai vécu et vu ce qu'a fait Ben Ali à ceux qui sont différents, et qui ont décidé d'être dans l'opposition. Mon père a été emprisonné pendant 10 ans, et j'ai dû me contenter de quelques visites... Tout ce que j'ai vécu a fait de moi une petite révolutionnaire* ». Imen Ben Mohammed a vécu en exil en Italie, son père étant « *réfugié politique* » ; membre du parti depuis cinq ans, elle a vécu son engagement sur place dans le plus grand secret : « *il ne fallait pas que l'Ambassade le découvre, sous peine d'avoir beaucoup d'ennuis* ».

Quant à Aya Chebbi et Emna Chihi, si la première est pleinement soutenue par sa famille (« *J'ai commencé avec les encouragements de mon père. Ma mère est très pacifique sur ce domaine. On est dans un cercle d'élites : nos amis sont très engagés. En général, c'est tout un réseau qui nous entoure* »), la deuxième doit faire face au scepticisme de sa mère, qui voit dans l'engagement une « *perte de temps au détriment de mes études, qui plus est non sécurisé* ».

Au final, il semblerait que la pression la plus forte vienne des voisins ou des amis : « *C'est en dehors de la famille que l'on doit subir parfois certaines remarques désobligeantes* » constate Meriem Zeghidi. Hormis la rupture de certaines amitiés déjà évoquées par Raja Chenoufi, l'engagement dans un parti d'opposition peut être mal perçu : « *Mes voisins ont voté Nahdha : ils ne me parlent plus comme avant* », confesse par internet Najet Zanzouri, syndicaliste, militante au sein de la LTDH (où elle a constitué un Club de femmes progressistes) et d'un parti politique d'opposition (le PDP). Le regard peut également changer si on appartient à un parti qui s'est « *allié* » avec Ennahdha, ainsi Samia Tnani [internet] doit faire face à « *beaucoup de pressions exprimées par certains de mes amis à cause de [s]on appartenance à Ettakatol depuis qu'il a accepté d'être dans la troïka* ».

2) Les contraintes de la vie de famille

L'entourage familial élargi n'est pas le plus contraignant en matière d'affirmation et d'expérience de l'engagement : c'est surtout la relation de couple et les charges de mère de famille qui peuvent constituer de nombreux freins pour la grande majorité de ces femmes, qualifiés par beaucoup d'« *obligations familiales* » [anonyme, internet], expression traduisant bien l'aspect contraint et auquel on ne peut échapper.

Dans cette optique, c'est la « réconciliation » de ces trois vies (vie professionnelle, vie familiale et vie de militante) qui constituent la plus grande contrainte²⁸⁹. À ces difficultés s'ajoute le manque de structures d'accueil ou de soutien pour la petite enfance, ce qui a pour conséquence de limiter la présence des femmes dans le tissu économique et de révéler la conception toujours affirmée qu'une mère doit être entièrement dévouée à son enfant²⁹⁰, sacrifiant sa vie professionnelle pour se consacrer totalement à son éducation et à ses besoins (sans lui octroyer pour autant un statut égal à celui de l'homme en matière de droit de tutelle et de garde de l'enfant)²⁹¹.

Les témoignages sur ce point revenant fréquemment, cela a fourni l'opportunité à certaines, comme Nadia Chaabane ou Amel Chelouf-Mlouka, de dénoncer la conception rétrograde d'une société qui « *dans son organisation, contraint les femmes à rester chez elles. Par exemple, lorsqu'il y a des réunions de nuit, ou que le partenaire n'est pas impliqué, on ne cherche pas à développer le partage des tâches. Tout reste dévolu à la femme* ». Une attitude qui incite au maintien des traditions : « *tant que la femme est responsable de la maison, et qu'elle a peur de ne pas être à la hauteur, les choses ne vont pas changer* ». Il est très intéressant d'observer que ce constat est partagé – certes, dans une moindre mesure – chez des

²⁸⁹ Les freins à l'implication des femmes dans la vie publique sont énormes comme en témoigne ce regard critique porté par cette internaute souhaitant rester anonyme : « *Trop de charges : avoir un emploi, femme d'intérieur impeccable, une bonne maman et une bonne éducatrice, doit s'occuper de ses parents, de leur santé, elle est partout à la fois, avec un partenaire homme très égoïste, gâté, indolent et pas du tout prêt à donner un coup de main, il se contente tout juste de participer aux dépenses de son foyer et encore !* »

²⁹⁰ Cette conception a également servi d'argument pour les partis s'opposant à ce que les femmes s'impliquent ou fassent partie du bureau politique : qu'il s'agisse d'Ettakatol (« *Le bureau politique ne comprenait pas de femmes au premier rang afin de leur épargner le harcèlement policier. Cela aurait été un souci pour la famille : elle peut supporter l'absence d'un père, mais pas l'absence d'une mère* » [Soumaya Melki]) ou d'Ennahdha (Abdellah Zouari, directeur de la communication du parti : « *Notre mouvement était interdit, opprimé. C'était une situation qui ne favorise pas l'émergence d'un grand nombre de femmes, nos réunions étant clandestines... Quand une famille est dans l'illégalité, il est plus supportable d'avoir un mari arrêté que la femme : il faut bien s'occuper des enfants* »)

²⁹¹ « *Dans notre culture, c'est toujours la mère qui s'occupe de l'enfant : on n'en est pas au stade du partage. À un certain moment de la vie, lorsqu'elle a des enfants en bas âge, la femme est tout le temps fatiguée. Elle ne peut pas s'engager, ni progresser.* » [Sonia Gorgi]

militantes d'Ennahdha, comme la députée Imen Ben Mohamed qui considère qu'il « *faut donner à la femme le temps entre le travail et le ménage. Ce n'est pas logique que la femme qui travaille toute la journée fasse tout le ménage quand elle rentre à la maison le soir* ». Elle voit d'ailleurs dans ce cumul des tâches un frein que s'imposent les femmes : « *Les femmes ne laissent pas la femme réussir* ».

Le conjoint peut avoir une influence déterminante sur l'engagement. Si Leyla Zinelabidine a décidé de s'engager pour les femmes en réaction au machisme de son époux, d'autres peuvent partager leur engagement avec leur mari, du moins bénéficier de son soutien et de sa compréhension : le militantisme provoquant un désengagement relatif de la sphère privée pour s'insérer dans la sphère publique. Toutefois, il est également fréquent que l'engagement ne soit accepté que si les obligations familiales sont remplies sans que puisse être constaté de manquement ou de changement.

Quelques exemples ont été rapportés par les femmes rencontrées et interrogées. Sonia Gorgi a ainsi fait référence à une militante, pourtant cadre dans une société, devant obligatoirement être chez elle à 13 heures afin de préparer le repas de son mari et contrainte, de ce fait, de délaissier les activités politiques ayant lieu loin de son domicile (déplacement dans les villes ou villages de l'intérieur du gouvernorat) ou se tenant le soir (porte-à-porte, distribution ou collage d'affiches).

En cas d'incompréhension du mari de « *l'importance de l'engagement de sa femme* » [Faten Gafsi, internet], il peut être amené à imposer un choix à son épouse, la contraignant dans sa liberté, comme en témoigne Amel Chelouf-Mlouka : « *J'ai l'exemple d'une camarade syndiquée, dont le mari, lui-même membre du bureau de base de la faculté, donc un homme éduqué, l'a mise devant un choix : « ou c'est moi et les enfants, ou c'est le syndicat ». Elle a choisi les enfants et son mari* ». Souvent pour réussir à cumuler ces tâches, certaines femmes renoncent à leurs propres lieux échappatoires ou à leurs loisirs²⁹² (« *j'ai dû laisser tomber tous mes loisirs pour la cause* », [Habiba Haddad, internet]). Cet acte est vu comme un sacrifice (« *j'ai décidé de m'engager aux dépens de ma vie personnelle : j'assume !* », [Soumaya Melki], justifié par la grandeur du combat mené.

²⁹² L'ampleur des contraintes à assumer lors d'un engagement en parallèle d'une vie familiale et personnelle peut en conduire à renoncer à ce dernier, comme Monia Ayari : « *La campagne s'est faite au détriment de ma vie familiale et de mes loisirs. J'ai dû arrêter le sport. Mais ma famille a été compréhensive face à mon engagement qui restera ponctuel car trop prenant et fatigant.* »

Il arrive aussi que l'acceptation par le conjoint de l'engagement de sa femme survienne s'il est lui-même engagé ou s'il l'a été²⁹³. Le regard qu'il porte alors sur sa compagne ne sera ni négatif ni réprobateur, mais plutôt admiratif et encourageant. *A contrario*, lorsque dans le couple, c'est la femme qui est engagée, celle-ci adopte une position critique vis-à-vis de l'attentisme de son mari, qui préfère vivre l'engagement par procuration, « *alors que c'est le moment de faire les choses !* » [Soumaya Melki]

Au final, ce qui reste le plus dur à vivre pour ces femmes, c'est le regard et les critiques que peuvent porter leurs enfants sur leur(s) engagement(s). Devant faire face à une mère moins présente, moins disponible, se sentant négligés, ces derniers peuvent manifester leur désapprobation qui sera douloureusement vécue par celles-là. Il faut souligner que ce sont surtout les garçons²⁹⁴ qui manifestent les réactions les plus « violentes », marquant profondément leur mère ; au contraire, les filles vont l'encourager et manifester de la fierté pour son combat.

La sélection de témoignages qui suivent - tous plus poignants les uns que les autres et explicites de la condition féminine en Tunisie - constitue un éventail des remarques supportées par les femmes interrogées. Amel Chelouf-Mlouka, alors que ses deux fils étaient encore enfants, aurait suscité ce questionnement de leur part : « *Mais maman, pourquoi n'es-tu pas comme les autres femmes ? Pourquoi ne restes-tu pas à la maison ?* ».

Plus violentes, sans doute, les réactions qui suivent : Monia Ayari s'est vue menacée par son fils de 15 ans, en raison d'une absence plus prononcée : « *il m'a un jour dit « Si j'avais eu 18 ans, j'aurais voté islamiste, comme ça tu serais restée à la maison !* ».

²⁹³ Amel Chelouf-Mlouka : « *Mon mari a toujours été militant : il n'y a donc pas de problème avec lui, ni de répercussion sur la vie familiale* »

Soumaya Melki : « *comme j'ai rencontré mon mari dans une ONG, il est très compréhensif face à mon engagement* »

²⁹⁴ Si Monia Ayari se réfère à une différenciation du caractère en fonction du sexe « *Les garçons sont plus possessifs de par leur caractère* », c'est auprès de Camille Lacoste-Dujardin (*op. cit.*) que l'on trouve une explication intéressante de la construction sociale et culturelle du rapport à l'enfant mâle : « *seul le fils autorise une femme à bénéficier sa vie durant de ce statut de mère, seul statut reconnu honorable par les hommes dominants [...] La naissance d'un garçon, pour une femme maghrébine, c'est la possibilité de se libérer des contraintes, de s'ouvrir à un épanouissement* ». L'attente qui pèse sur la naissance d'un fils amène la mère à adopter une « *étroite symbiose, une promiscuité corporelle très grande et quasi constante* » plus prononcée qu'en cas de naissance d'une fille. Cette « *proximité active* » a pour conséquence d'établir entre mère et enfant une « *relation très étroite, très riche, très complète* » qui n'est pas idoine pour l'enfant, le laissant face à une alternative en grandissant : « *persistance du lien à la mère et d'une certaine régression, ou rejet violent* ». Lorsqu'ils manifestent un comportement « *brutal, coléreux envers leur mère et leurs sœurs, [ce] comportement est admis comme normal puisque, pensent-elles, ils font ainsi preuve de virilité* ».

Olfa Lajili-Grossenbacher a dû faire face à la jalousie que vouait un de ses garçons de moins de dix ans à sa lutte pour son pays : « *Un de mes enfants m'a même dit un jour : « Tu veux que je me tue pour que tu m'aimes comme tu aimes la Tunisie ? ».* Cela fait un choc d'entendre cela. »

Alors, pour réussir à conserver une certaine présence et maintenir le lien avec ces enfants, les femmes s'adaptent, tentent de faire du mieux possible. Meriem Zeghidi, qui peut être l'exemple d'une femme à l'engagement maximal, plein et entier²⁹⁵ et dont le fils a 3 ans, essaye de se tenir aux plages horaires qu'elle a jugées devoir consacrer à son enfant, sans pour autant réussir à le satisfaire pleinement : « *Il est très difficile de se consacrer à son enfant, alors on essaye de faire au maximum de nos capacités. Une journée type est bien remplie : la matinée est très tôt consacrée à mon fils que j'emmène au jardin d'enfants* ». Après sa semaine écoulée, partagée entre son poste à l'Institut Français de Tunis, et l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (dont le siège est heureusement face à son lieu de travail, lui permettant d'utiliser la pause repas pour s'impliquer à l'ATFD), elle ne dispose d'aucun moment de repos possible²⁹⁶, les week-ends étant souvent l'occasion pour les militantes de se réunir en séminaires. Malgré tout, elle essaye de trouver des solutions : « *je consacre toujours mon samedi matin à mon fils. Mon enfant de trois ans en a ras-le-bol, il me dit souvent : « Je te vois pas ! ».* Mais j'ai par exemple fait le choix de ne pas avoir recours à une aide pour le garder et de le prendre avec moi à plusieurs rencontres, de l'amener à des manifestations... il a fait sa première manifestation à 46 jours ! Mais quand il a commencé à me demander : « *Quand est-ce qu'il y a une manifestation ?* », j'ai ressenti une certaine inquiétude... ». Un moyen également, d'assurer la relève de bonne heure !

Au regard de ces exemples, la situation que vit Raja Chenoufi semble exceptionnelle, comparée aux autres femmes rencontrées : chez elle, « *la politique se vit comme un problème de famille : on parle de ça tout le temps !* » au risque, parfois « *de s'oublier soi-même et d'oublier notre couple* ». Elle reçoit le soutien, non seulement psychologique, mais aussi humain, de sa famille : son mari juriste « *encadre des formations et des débats au sein de l'association* » ; ses sœurs, sa mère et sa fille de 18 ans en sont militantes ; quant à son fils de 22 ans, il « *réalise parfois des films pour l'association* ».

²⁹⁵ Elle souligne: « *Je suis loin d'être représentative des autres militantes : mon parcours est assez particulier. Le jour de mon mariage, mes amis ont organisé une manifestation. En même temps, j'avais fait fort : mon carton d'invitation était rédigé sous forme d'une pétition !* »

²⁹⁶ « *Il n'y a pas de repos, pas de vacances, pas de congés. Les congés que l'on prend sur notre vie professionnelle, c'est pour se consacrer au militantisme aux dépens de la famille.* »

La véritable rupture a eu lieu avec « *des amis très proches qui appartenait à des partis « ennemis » : cette révolution a fait éclater beaucoup de relations.* ». Psychologue, elle porte un regard neuf et critique sur les 14 derniers mois : « *On vit dans une vraie tension ce qui a amené des fractures au niveau des relations sociales. Les gens sont tout le temps agressifs. Nous étions très unis au moment de la révolution.* »

Malgré ce cas atypique, et pour conclure ce propos, l'ensemble des contraintes susceptibles de peser sur l'engagement des femmes peut expliquer que ce soit surtout à partir d'un certain âge, lorsque les enfants volent de leurs propres ailes ou sont en mesure de moins demander de présence maternelle, que l'on retrouve des femmes actives en politique ou en associatif. C'est le cas de Leyla Zinelabidine qui, ses enfants ayant 20 et 25 ans, a alors estimé qu'elle « *avait sans doute plus d'opportunités que les autres qui ont des enfants en bas âge. J'étais disponible de mon temps.* »

Au regard des exemples de ces femmes qui doivent accumuler tant d'obligations, on ne peut qu'acquiescer lorsqu'Amel Chelouf-Mlouka affirme que « *La triple journée empêche les femmes d'être présentes et de lutter pour leurs droits* ».

B. Un contexte socio-politique contraignant

Au-delà des différentes contraintes internes à la famille que l'on a pu identifier, les femmes engagées doivent également faire face à des contraintes externes, tenant à un ensemble de facteurs contribuant à rendre difficile leur combat. Le fait que, pendant cinquante ans, l'État dictatorial se soit chargé de promouvoir les droits des femmes, a contribué à créer après le 14 janvier un mouvement de rejet massif de cette politique par la société (1) ; de même, la multiplication d'effets d'annonces, plus ou moins sincères, contribue à brouiller la visibilité et la priorité des luttes à engager (2). Cependant, malgré cette situation, la mobilisation de la société civile n'est-elle pas une des raisons d'espérer (3) ?

1) *Le lourd passif du « féminisme d'État » : des femmes fragilisées ?*

Le féminisme d'État a lourdement marqué le visage de la Tunisie. Le fait d'avoir octroyé et imposé des droits élargis pour les femmes par décision politique, entraîne aujourd'hui, le développement d'un climat assez défavorable aux femmes et à l'action de l'État en ce domaine. La tendance est donc plutôt au reniement de cette orientation en réaction à la politique de promotion de la question féminine suivie par le régime de Ben Ali, et prise en main par son épouse.

Notre enquête le met en évidence : le rejet du « féminisme d'État » est quasiment unanime, à l'exception des nostalgiques de Bourguiba. L'État n'a plus la cote : à la question, « Pensez-vous que les droits des femmes continueront d'être impulsés par l'État ou par la société civile ? », beaucoup répondent avec véhémence : « *Surtout pas par l'État !* » [Anonyme, internet], « *L'État est incompétent dans tous les domaines !* » [Anonyme, internet].

En revanche, une très grosse majorité de nos interlocutrices font toute confiance à la société civile pour impulser les conquêtes à venir dans le domaine du droit des femmes. D'autres pensent qu'il est indispensable et inévitable de concilier les deux parties : à la société civile de proposer voire d'imposer des avancées, à l'État (mais lequel ? Là est l'inconnue) d'en tenir compte et de légiférer (« *À mon avis, cela doit être le fruit de la composition des deux, société civile et État. Parce que la société civile fait entendre son modèle, et l'État a le devoir d'écouter et de débattre, pour finalement sortir avec des consensus* », [Leïla El Phil, internet]).

Même chez certaines militantes féministes on retrouve ce rejet du féminisme d'État. C'est ainsi que Meriem Zeghidi « *espère que l'on ne parlera plus du féminisme d'État, car cela renvoie au régime autoritaire qui s'accapare tout* », et que Faïza Skandrani constate : « *le féminisme d'État ça fait tout de suite dictature* ».

Le « *paternalisme* » [Nadia Chaabane] de cette politique a contribué à « *une instrumentalisation des femmes* », aujourd'hui dénoncée. Le vote conservateur et en particulier le vote Ennahdha, a pu être expliqué par le fait que « *un grand pourcentage d'hommes trouvait que les femmes avaient beaucoup trop d'acquis* » [Soumaya Melki]. Une impression confirmée, par Soumaya Chaabane, « *certaines hommes en veulent presque aux femmes d'avoir lutté pour l'égalité. On ne donne plus la priorité aux femmes* », regrette-t-elle.

Tout cela ayant pour conséquence d'avoir fait entrer la Tunisie dans une période où « on vit une sorte de revanche des islamistes par rapport à l'État de Ben Ali. On fait marche arrière, ils ont des méthodes dangereuses, ils menacent des femmes » considère Faouzia Chaouche.

Depuis la fuite de Ben Ali, on assiste donc à un mouvement de rejet de la société face à un concept qui n'évoque qu'un passé à effacer, d'autant plus qu'il est incarné par une Première Dame considérée maintenant comme la source de tous les maux tunisiens : « *« Émancipation », « droits des femmes » : les hommes ne veulent pas se rattacher à cela, car on garde l'image qu'elle [Leïla Trabelsi] a donné d'une calculatrice, une manipulatrice, une matérialiste... »* [Monia Ayari]. Les avis se rejoignent sur cette question, comme l'illustre cette phrase de Soumaya Chaabane, qui laisse place à l'espoir d'une réaction féminine : « *il est vrai qu'on est tellement choqué par le système de Ben Ali que plus on s'y oppose, mieux ça passe. Le féminisme a été ébranlé, mais je compte sur l'implication de beaucoup de femmes pour le préserver* ».

Dans ce contexte, lutter pour les droits des femmes reste encore plus fondamental qu'autrefois, mais ne bénéficie pas suffisamment d'un relais positif au sein de la société ni même de la classe politique. Ce reniement se traduit déjà par des changements dans le rapport aux femmes, passant par « *un rejet des postures féministes sous prétexte que « ça rappelle Ben Ali »* », pointe Nadia Chaabane. En somme, par une assimilation simpliste on considère le féminisme comme le produit de la dictature.

Le rejet du féminisme d'État et les événements survenus depuis le 14 janvier 2011 impliquent-ils un changement dans les représentations des femmes ou pour leur place dans la société ? Une évidence saisit la visiteuse en séjour à Tunis : au nom de la liberté retrouvée, de nombreuses femmes et jeunes filles ont adopté une tenue vestimentaire « religieusement correcte » et notamment le voile – *hijab* –, interdit auparavant (« *Nous voyons de plus en plus de femmes voilées, de femmes en niqab et même de policières portant le voile, alors qu'un agent de l'État devrait rester neutre... et le pire, c'est de voir des petites filles en niqab ou de petites filles voilées, avant on ne voyait ce genre de dérives que chez les étrangers (libyens, algériens...)* » [Anonyme, internet]). Ce comportement est évidemment favorisé et encouragé par le retour en force des islamistes. Il n'y aurait en soi rien d'inquiétant, si, par un curieux retour de balancier, les autres femmes, désireuses de s'habiller à leur guise – pour la plupart à l'occidentale – ne se trouvaient à leur tour, prises à partie au risque d'amputer leur liberté.

De faits divers en faits divers, on peut dresser le portrait d'une rue confisquée, de moins en moins accueillante pour les femmes, où les hommes expriment plus facilement leur agressivité à l'encontre des passantes, désormais fugitives. Peut-on voir dans la recrudescence de remarques misogynes et sexistes le besoin de reprendre le contrôle sur un univers dont les hommes avaient l'impression d'avoir été spoliés ? Est-ce une manifestation de la volonté de réaffirmer leur virilité mise à mal par 23 années de résignation à la dictature et piquée au vif par l'implication de ces femmes qui se sont jetées à corps perdu dans les mouvements de contestation, haranguant la foule et stimulant les hommes ? Toujours est-il que le regard change sur l'acceptation de la présence des femmes dans la rue, ou à des postes à responsabilité²⁹⁷, et que ce changement de regard s'accompagne souvent de passages à l'acte.

En matière de violences physiques ou psychologiques, les exemples abondent : jeunes filles et même dames, agressées par des hommes en tenue salafiste (« barbus ») leur recommandant de s'habiller autrement sous peine d'être prises pour des prostituées²⁹⁸ ; pressions continues exercées sur les femmes actives considérées comme coupables du chômage des maris ; campagne électorale menée sur fond d'attaques personnelles (« *campagnes ciblées contre les femmes de notre formation politique [Al Massar], image véhiculée de femmes libres, donc de mœurs légères !* » explique une internautes souhaitant conserver son anonymat)... Un climat d'insécurité semble s'être instauré dans les rues tunisiennes, dans une atmosphère de « police du genre »²⁹⁹ destinée aux femmes, c'est-à-dire

²⁹⁷ On peut penser aux nombreuses résistances qui se sont manifestées suite à la nomination de Madame Iqbal Ghabi (Dr. en psychologie, professeur à l'université Zitouna de théologie islamique, directrice de la chaire d'anthropologie religieuse et chef du département « Civilisation islamique » à l'Institut supérieur de Théologie), à la tête de la Radio Zitouna du Saint Coran en qualité d'administrateur judiciaire : contestée par l'ancien directeur général qui refuse d'assurer sa passation de fonctions, elle a été empêchée de prendre ses fonctions, et a été chassée des locaux par des personnes inconnues qui n'ont pas hésité à la menacer de violences plus graves si elle revenait.

²⁹⁸ Il s'agit là de l'expression la plus typique de la « domination de genre », comme l'explique Elsa Dorlin dans son article « *Les putes sont des hommes comme les autres* » (Raisons politiques, 3/2003) : « **La domination de genre consiste à contraindre hommes et femmes à se comporter socialement comme leurs identités sexuées leur prescrivent de le faire, selon un principe coercitif d'adéquation entre le sexe et le genre, sous peine d'être stigmatisés ou bien comme « putes » ou bien comme « pédés ».** Par conséquent, quand une femme est traitée de « pute », cela signifie « ne te comporte pas comme un homme ». [...] **Il ne faut pas que les filles se comportent comme des garçons, autrement dit, témoignent d'une certaine liberté sexuelle, d'une autonomie économique ou d'une mobilité sociale et géographique... Les femmes sont définies comme des femmes, en référence à leur capacité reproductive... Elles ne peuvent donc pas jouir des mêmes libertés que les hommes, et surtout des mêmes libertés sexuelles.** »

²⁹⁹ La police du genre s'exprime en présence de femmes qui transgressent « *les codes discriminatoires en matière de genre* » (G. Pheterson, cité par E. Dorlin, *idem*), ici les traits réputés « féminins » : « *Dans ces conditions, toute femme est susceptible d'être stigmatisée comme « putain », si elle transgresse les qualités et les devoirs adéquats à son « sexe » [...]* Les critères culturels et politiques du convenable et du transgressif permettent d'analyser comment ce qui est digne de respect chez un homme [...] est, au contraire, source de déshonneur chez une femme [...] : l'autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l'initiative économique et la prise de risque physique. », E. Dorlin, *op.cit.*

« des instruments de contrôle sexiste exercés à l'encontre des femmes »³⁰⁰ : « j'ai remarqué que les rapports avec les hommes ont changé : on a plus peur d'être agressée dans la rue quand on ne porte pas le foulard et d'autant plus si on se permet des tenues plus modernes » constate Samira Ben Kaddour [internet]. En effet, certains policiers se permettent arbitrairement de contrôler les femmes dans la rue³⁰¹ au point que, récemment, on a pu s'inquiéter d'une « campagne de moralisation forcée » très vite démentie par le Ministère de l'Intérieur cependant.³⁰²

A la suite des derniers dépassements, M. Moktar Trifi, président d'honneur de la LTDH, estime que « ce qui est gravissime, c'est que chaque agent a le droit de juger ce qu'est « la tenue pudique » selon son propre jugement [...] ils veulent nous imposer de nouvelles règles de vie et une moralisation de la société... ». Il encourage les victimes à porter plainte.³⁰³

Ces différentes actions qui menacent les libertés individuelles, par leur médiatisation et par la crainte qu'elles suscitent chez les femmes, atteignent leur objectif : ces dernières finissent par « s'auto-censurer » dans leur comportement, et par se conforter à la vision qui leur est imposée d'une tenue « moralement et pudiquement correcte ».

2) Des engagements brouillés par une actualité chargée

Dans de telles circonstances, il devient difficile de revendiquer la défense des droits des femmes alors que cela semble plus que jamais essentiel et nécessaire. Ne pas laisser cette question sombrer dans l'oubli, ni être dévalorisée et critiquée, car pour de nombreux progressistes elle est indispensable pour garantir la réussite de la transition démocratique.

³⁰⁰ E. Dorlin, *op.cit*

³⁰¹ Parmi elles citons l'actrice Rym El Banna (1^{er} juillet 2011) la blogueuse Lina Ben Mhenni (5Août 2012)

³⁰² La Presse de Tunisie dans son numéro du 9 juillet 2012 relate que de « récentes campagnes de contrôle d'identité » par la police « ont soulevé une forte émotion »....des arrestations, insultes, humiliations, voire agressions physiques auraient marqué ces « vérifications musclées ». Les femmes étaient particulièrement visées : « prouver le lien de sang ou familial avec les personnes les accompagnant, pourquoi étaient-elles habillées ainsi ? Pourquoi se trouvaient-elles dehors si tard.... ».

³⁰³ <http://www.lapresse.tn/09072012/52380/la-police-entre-la-loi-et-larbitraire.html>

Pourtant elle n'est pas prioritaire en tant que telle, dans les préoccupations du pouvoir. En effet, le masque dont Ben Ali avait revêtu la Tunisie n'a que récemment volé en éclats³⁰⁴, laissant enfin jaillir la vérité sur le retard économique, social³⁰⁵ et démocratique du pays. La Tunisie se reconstruit lentement et découvre chaque jour profondément ancrés les stigmates de plus de cinquante ans de régime autoritaire. Beaucoup de mesures restent en suspens : la rédaction de la Constitution a pris du retard obligeant à envisager le report des élections générales ; les mesures sociales et économiques, vitales pour la masse des sans emplois sont encore incomplètes et tardent à porter leur fruits mais n'oublions pas que Carthage ne s'est pas faite en un jour.

C'est donc dans ce contexte de crise économique et sociale que s'inscrivent les actions de la société civile depuis les élections du 23 octobre 2011. Pour les mouvements qui s'identifient à gauche de l'échiquier politique, prônant des valeurs modernistes et progressistes, la déception ne pouvait qu'être au rendez-vous face à une assemblée composée à 41% de membres d'Ennahdha, laquelle a donné son investiture à un gouvernement dont 16 ministres sur 30 (hors secrétaires d'État) appartiennent à ce parti. Celui-ci idéologiquement conservateur, se proclame islamiste, c'est-à-dire se réclamant unanimement de l'Islam politique.

Ces représentant-e-s semblent privilégier « *la question arabo-musulmane et le projet de refondation de la société* » [Nadia Chaabane], affichant un intérêt peu marqué pour la question du droit des femmes en tant que telle, préférant y substituer celle la Famille, cellule de base de la société musulmane³⁰⁶. Il en a résulté une multiplication de gestes et de phrases provocantes et contradictoires brouillant l'orientation souhaitée par le gouvernement, et ne pouvant que susciter méfiance et vigilance constantes de la part des mouvements associatifs non islamistes.

³⁰⁴ Depuis l'indépendance, les régimes de Bourguiba comme de Ben Ali se sont revendiqués « démocrates » ; or, l'opposition était muselée, les élections truquées, les visas aux associations monnayés contre la perte de leur indépendance, etc. Une attitude qui a engendré la méfiance des Tunisiens et Tunisiennes face à l'expérience « démocratique », le seul modèle dont ils ont bénéficié n'en étant pas un.

³⁰⁵ Les inégalités dans les revenus et les modes de vie, les injustices de toutes sortes...

³⁰⁶ « *En tant qu'islamiste, je défends les droits de la famille. Le tissu de la société, c'est la famille, et non pas l'homme et la femme. Même pendant la construction du gouvernement, je me suis interrogée sur la pertinence et la présence d'un ministère de la femme. Je me demandais « quel intérêt ? ». C'est la famille qui nous intéresse, comme ça on cible les vrais problèmes : l'arrachement familial qui se développe dans la société.* » [Assia Naffati – Députée Ennahdha de Bizerte 27 février 2012]

Dès lors, chaque discours et chaque décision des hommes et des rares femmes politiques du gouvernement et de l'ANC, ont été analysés avec une grande attention par les Tunisiens et Tunisiennes en plein apprentissage du jeu démocratique. Profitant des libertés acquises récemment, ils ont exprimé leur désaccord ou leur refus quant aux orientations prises ou suggérées. La vie publique n'a jamais été aussi mouvementée que ces derniers mois en Tunisie, démontrant ainsi la vivacité d'une société civile toujours réactive depuis le 14 janvier. On ne peut oublier néanmoins que les manifestations de la société civile progressiste ont souvent donné lieu à des contre-manifestations de tendance opposée notamment salafiste.

Cependant, de nombreux enjeux se sont fait jour en ce qui concerne les droits des femmes en raison d'une pression constante et plutôt négative exercée par des membres du gouvernement. La volonté de renforcer l'identité arabo-musulmane pousse à grignoter peu à peu les acquis, par des comportements implicites et des remarques explicites, par le rejet de l'occidentalisation et même pour certains de la francophonie. De ce fait, la méfiance est partagée par les femmes engagées sous la bannière des partis, syndicats ou associations sensibilisés à ces questions : aucun mot, aucun acte n'est perçu comme anodin et suscite leur réaction immédiate.

Quelques exemples suivent pour illustrer ces propos.

La controverse la plus marquante a porté sur l'article 1 de la future Constitution à propos de l'inscription et la référence explicite à la *Charia*. Certains membres de la Commission chargée du Préambule et des principes fondamentaux réclamaient l'insertion de la *Charia* comme source du droit et inspiratrice unique de la loi. Les débats à l'ANC sont devenus houleux³⁰⁷. Pendant un mois (février – mars 2012) des discussions enflammées ont divisé le pays. Par une mobilisation massive, les associations de défense des droits des femmes, les partis progressistes et les associations citoyennes ont exprimé leur refus de cette proposition dont l'inscription dans la loi fondamentale aurait rendu caduc le CSP³⁰⁸.

³⁰⁷ Lors de la séance plénière du 28 Février 2012, se sont opposés pro-charia et partisans d'un État civil. Du côté des pro-charia se placent les 89 élus d'Ennahdha parmi lesquels Sadok Chourou : « *Le Préambule doit mentionner la charia comme la principale source de droit* » ; 12 députés du groupe Liberté et Dignité et 11 députés de la Pétition Populaire ; de l'autre citons la position des deux alliés d'Ennahdha dans la troïka : Le député d'Ettakatol Mouldi Riahi, affirme « *Nous avons peur que définir la charia comme la principale source de la législation ne puisse conduire à des errements et à des conflits... Le contenu de la loi islamique varie d'un parti à l'autre* ».

³⁰⁸ Le 20 mars 2012, plus de 14.000 personnes manifestent avenue Bourguiba à l'appel de l'association « Femme et dignité » et de nombreuses autres associations avec les slogans « *La Tunisie est libre, non au califat et aux esprits rétrogrades* », « *le peuple veut un État démocratique* », « *Pas de tutelle qatarie sur le territoire tunisien* », « *Le peuple veut un État civil* »

En retour, des manifestations déterminées de salafistes et du Front Tunisien des Associations islamiques ont appuyé cette proposition³⁰⁹. Le 28 mars, en conférence de presse Rached Ghannouchi, annonçait habilement qu'Ennahdha abandonnait l'inscription de la *Charia* « pour rétablir le consensus ».

Au final, ce projet n'a pas été adopté grâce à la mobilisation acharnée de la société civile et des élites, y voyant un danger et un retour en arrière par rapport à la Constitution de 1959. Certes, celle-ci n'était pas non plus idéale, d'autant que l'article premier – désormais adopté sans être changé – « *La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, sa religion est l'islam, sa langue l'arabe, et son régime la République* », laisse planer un doute et entretient la confusion quant à son interprétation mais, comme en 1959, cet article fait consensus entre les différentes tendances, consensus nécessaire pour aller de l'avant dans la construction d'une nouvelle Tunisie.

L'actualité a également été empoisonnée par la venue répétée, à partir de février 2012, de prédicateurs radicaux égyptiens, saoudiens et mauritaniens, dont les discours ont été largement relayés et ont – là encore – suscité de nombreux débats. En effet, ils ont pu prêcher au sein de plusieurs mosquées, activité pour laquelle l'autorisation du Ministère des Affaires religieuses est obligatoire sous peine d'être passible de six mois d'emprisonnement. Ces prédicateurs ont prêché l'application de la *Charia* ainsi que le retour à une conception de l'islam ne correspondant pas à celle historiquement inscrite dans la culture tunisienne (à savoir le rite sunnite malékite, plus tolérant et ouvert que les autres « écoles » d'interprétation de la loi religieuse).

Bénéficiant d'une audience importante due à « *l'instrumentalisation des mosquées* » (Emma Mnif - mouvement citoyen Kolna Tounes), des thèmes nouveaux et inattendus ont vu le jour en Tunisie, prônant des violences typiquement genrées (comme l'excision qualifiée « d'opération esthétique » par le prédicateur Wajdi Ghoneim connu pour en être l'apôtre). Les associations féministes et progressistes ont été d'autant plus outrées que ce prédicateur réactionnaire a été reçu par Madame Sihem Badi, ministre de la Femme et de la Famille.

³⁰⁹ Deux rassemblements : le 16 mars avenue Bourguiba avec les slogans « *pour la charia* », « *pour le califat* », « *contre la laïcité* » ; et le 22 mars, place du 14 janvier (place de l'horloge) organisée par le mouvement de Seïfallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh avec des slogans anti-juifs et au cours de laquelle un drapeau salafiste est hissé en haut de l'horloge.

Des plaintes ont été déposées pour « incitation à la haine et à la violence » contre Wajdi Ghoneim et les associations islamistes qui l'ont invité, par certaines grandes représentantes de la société civile : Bochra Bel Haj Hmida, Faïza Skandrani, tandis qu'Ahmed Brahim du parti Ettajdid, dénonçait, quant à lui, « *une vague réactionnaire et moyenâgeuse étrangère aux traditions tunisiennes* ».

La dernière grande mobilisation a eu lieu récemment, suite à l'adoption à 12 voix contre 8, le 1^{er} août 2012, de l'article 28 par la Commission Droits et Libertés de l'ANC. Cet article considère que « *L'État garantit la protection des droits de la femme, consolide ses acquis, en la considérant le véritable partenaire de l'homme dans la construction de la patrie avec qui il y a complémentarité des rôles au sein de la famille. L'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme dans la prise en charge des diverses responsabilités. L'État garantit l'éradication de toutes sortes de violences contre la femme* » (traduction de l'arabe).

Ce texte est contesté pour plusieurs raisons : son ambiguïté quant au rôle de la femme, la grande marge d'interprétation sur la notion de « complémentarité » qui fait peser de tout son poids la crainte de discriminations ultérieures³¹⁰... Surtout, c'est l'inscription au niveau juridique le plus haut, la Constitution, de l'inégalité entre hommes et femmes qui suscite la colère des Tunisiennes : le rapport entre eux ne serait alors entendu que sur la base de la « complémentarité », niant à la femme son identité de citoyenne à part entière. De même, la femme ne serait protégée que dans une conception familiale traditionnelle, en accord parfait avec le « *corpus idéologique islamiste sur les rôles différents de l'homme et de la femme dans la famille et la société du fait de leur nature biologique* »³¹¹.

Le 13 août 2012, à l'occasion de la célébration de la « Fête de la Femme » et de la commémoration de l'adoption du CSP, dix mille personnes mobilisées par les mouvements de la société civile se sont retrouvées dans les rues de Tunis, et plusieurs milliers dans les autres grandes villes du pays, pour protester contre cet article et demander la démission du gouvernement. Des manifestations de soutien ont eu lieu le même jour ailleurs en Europe, notamment à Paris. L'ampleur du phénomène a amené le Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique à intervenir,

³¹⁰ Au-delà de la notion d'égalité qui est ici mise à mal, comment seront protégées les jeunes femmes ou les mères célibataires qui n'entrent pas dans le cadre familial tel que défini par ce texte ?

³¹¹ Melissa Rahmouni, cofondatrice de www.arabsthink.com, un site d'analyse politique sur le monde arabe

pour enjoindre au gouvernement de respecter les acquis du pays en matière de non-discrimination entre hommes et femmes.

La majorité au pouvoir se divise : le Président provisoire de la République (C.P.R.) « exige l'inscription de l'égalité totale entre hommes et femmes dans la Constitution », soutenu immédiatement par le parti Ettakatol. Les islamistes s'étonnent et s'indignent même : dans un communiqué, Ennahdha parle de « confusion, voire de provocation et d'exagération », et rappelle qu'il soutient le C.S.P. car « ce code s'inscrit généralement dans le cadre des interprétations islamiques ». M. Jebali, chef du gouvernement a déclaré aux médias que la question de l'égalité entre l'homme et la femme est une « affaire tranchée » et qu'il « n'est pas convenable d'en faire un enjeu politique » ; il affirme « son soutien aux acquis de la femme et particulièrement le C.S.P. ».

Mais pour l'instant, la situation politique est dans une impasse, l'article 28 incriminé ne semblant pas devoir être retiré : la contestation et le mécontentement grondent de plus en plus fort au sein de la composante « moderniste » de la société tunisienne.

3) Des raisons d'espérer ?

L'apparition constante de nouveaux sujets aux enjeux variés, de nouveaux foulards rouges à agiter devant démocrates et modernistes, contribue à épuiser psychologiquement une société civile qui reste, malgré tout, disposée à réagir depuis le début de la transition démocratique. Les mouvements et les militant-e-s sont constamment sur le pied de guerre, situation éreintante d'autant qu'elle ne fait pas avancer le débat : il s'agit, en grande majorité, de réactions à des thèmes n'ayant jamais eu lieu d'être évoqués en Tunisie, et paraissant donc totalement incongrus à la plupart des Tunisiennes et des Tunisiens, effarés qu'il puisse en être question aujourd'hui alors qu'une grande majorité d'entre eux considéraient que leur pays était définitivement débarrassé de ces thèmes rétrogrades. Dans cette conjoncture, alors qu'il serait essentiel de se concentrer sur l'avenir, il est difficile d'obtenir des avancées en matière de droits des femmes, puisque toute l'énergie est engagée à préserver les acquis face au projet de société qui semble se profiler.

Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette situation tend également à imprimer un sentiment de confiance en faveur de la société civile³¹², où les femmes ont toute leur place, disposent de tribunes et de moyens de trouver des alliés et témoignent de leurs présence et vigilance constantes. Elles reçoivent d'ailleurs le soutien d'un certain nombre d'hommes qui, sans se déclarer véritablement « féministes » pour la plupart – tel que cela apparaît dans notre enquête – s'affirment « sensibilisés » au problème de l'amélioration de la condition féminine, par conviction (« *je prône l'égalité* ») ou par respect humaniste (« *je me sens coupable de ségrégation à l'égard des femmes* »).

Pour eux, les mois ayant suivi l'insurrection ont eu une influence plutôt négative : même s'ils saluent la « percée des femmes » à l'ANC et dans la multiplication des associations, ils regrettent que le « *regard des hommes [soit] encore plus animalier* », que « *la pensée machiste et anti-féministe se [soit] libérée* » à travers tous les médias et même à l'ANC, sans compter la recrudescence des « agressions » verbales et même physiques à propos de la tenue vestimentaire... Ils confirment le poids de la famille « *les maris, les belles-mères, les enfants* », la conviction répandue que les femmes ne sont « *bonnes qu'à faire le ménage et la cuisine* ». Ils regrettent que la plupart des femmes manquent de confiance en elles pour s'exprimer et revendiquer des responsabilités hors de la sphère privée.

Ce soutien qui s'exprime et l'acceptation de la présence des femmes dans la vie associative, est loin d'être le cas dans le monde politique, où la présence féminine est étouffée par un machisme flagrant. En outre, la société civile témoigne d'un activisme important et efficace, au contraire d'un monde politique sclérosé ayant perdu son capital-confiance aux yeux de l'électorat et n'ayant pas su mobiliser les masses lors du précédent scrutin. Pour autant, ce champ qui semblait affaibli par l'émiettement des partis, bloqué par les divisions³¹³ et le manque d'expérience démocratique est aujourd'hui animé par des tentatives de regroupement en prévision des prochaines élections.

³¹² « *La seule voix qui porte l'optimisme, c'est la société civile et la vie associative* », confie un internaute

³¹³ Les partis sécularistes divisés, n'ont pas atteint la masse critique nécessaire pour obtenir des sièges dans les petites et moyennes circonscriptions

Certes, le problème peut être posé d'une autre manière : la quasi-absence de femmes en politique permettra-t-elle malgré tout que soient abordées et défendues efficacement les questions relatives à leurs droits, dans une optique progressiste car il est difficile de compter sur les députées du parti Ennahdha ? La foi en la société civile n'est-elle pas démesurée, au regard des moyens dont dispose le politique pour orienter le destin du pays, notamment en matière de Constitution et donc de détermination des normes fixant l'organisation et le fonctionnement de l'État ?

Plus d'un an et demi après la révolte populaire, les mouvements associatifs ne sont pas prêts d'abandonner le combat face à un gouvernement conservateur qui laisse s'exprimer les tendances les plus extrémistes de la société, essaïmant sur les consciences, lentement mais sûrement, le « religieusement correct ». Il est certain que l'opposition société civile / État durera autant que possible. Cela s'inscrit dans la continuité logique de l'après 14 janvier 2011, car « ce qui nous tranquillise, c'est la véritable mobilisation de la société civile. C'est un des acquis de la Révolution : la liberté d'expression » [Leïla Ben Amor].

Espérons toutefois que cette conquête ne sera pas remise en cause.

CONCLUSION

Avant de mettre en évidence les enseignements que nous pouvons tirer de ce travail, ses faiblesses méritent d'être soulignées. Suite à une réorientation en cours d'études, la réflexion sur ce sujet – vaste et complexe – n'aura été menée que sur une année, au lieu des deux normalement dévolues à cet effet, ce qui peut expliquer la difficulté à l'envisager de manière plus précise et concise.

Ensuite, bien que de nombreux entretiens aient été réalisés, ils ne restent représentatifs que d'une élite urbaine éclairée et engagée, minoritaire dans le pays. Les considérations développées se cantonnent à une certaine réalité, et ne sauraient valoir de vérité générale pour toutes les femmes, ni pour tous les engagements. À cela s'ajoute la difficulté d'analyser, avec le recul nécessaire, les résultats d'une enquête sociologique riche et d'en tirer des conclusions sur des tendances comportementales et sociétales quand, simultanément, le paysage politique et associatif étudié est en pleine recomposition.

Si l'intérêt de ce travail réside dans l'actualisation des données sur la situation des droits des femmes en Tunisie, c'est là aussi une de ses limites, le sujet étudié étant en constante évolution.

L'engagement étatique garant des droits des femmes ?

La modernisation du statut des Tunisiennes a été le résultat d'une forte impulsion étatique, symptomatique du dirigisme politique auquel le pays a été confronté depuis son indépendance. Cependant, le refus de l'État lui-même de transgresser certaines exigences traditionnelles sociales, religieuses et culturelles qui constituent autant de limites au plein exercice de ces droits, aura empêché le développement d'une « culture de l'égalité ».

Malgré ses défauts et ses limites, ce « féminisme d'État » a été nécessaire : bien que les droits octroyés n'aient pas empêché les femmes d'être toujours considérées comme des citoyennes de seconde zone, ceux-ci sont désormais pleinement revendiqués par elles, qui affirment haut et fort leur intangibilité.

Le verrouillage de la question féminine par l'État, s'il a permis la constitution de mouvements féministes vindicatifs d'opposition développant une pensée critique sur le carcan patriarcal délimitant leurs droits, participe également à susciter la crainte et l'angoisse de ces mêmes mouvements lorsqu'arrive au pouvoir un gouvernement se revendiquant de l'islam politique. Dès lors, l'État n'apparaît plus comme le garde-fou de ces droits, sur lequel, au final, les associations se reposaient pour en exiger de nouveaux.

L'engagement des femmes pour leurs droits : quelle relève ?

Les femmes rencontrées ont une pleine conscience de la fragilité de leurs « acquis » – qui n'en sont donc pas –, et expriment, pour la plupart, un désir d'obtenir plus de garanties et de droits pour atteindre une réelle égalité de statut avec les hommes, ce qui paraît paradoxal alors que ces droits sont constamment attaqués.

Pour les défendre, nombreuses sont celles qui décident de s'engager – de préférence dans la société civile – : elles doivent alors faire face à un certain nombre de contraintes qui pourtant, ne font pas le poids face à l'ensemble des rétributions symboliques qu'elles en retirent. Cette activité devient rapidement « existentielle » mais trouve ses limites dans la difficulté à transformer ces mobilisations en « exercice du pouvoir » durable.

Dans leurs luttes à venir, les femmes pourront également compter sur le soutien d'un certain nombre d'hommes sensibilisés à cette question. Si ce travail n'a pas suffisamment mis l'accent sur ce dernier point, privilégiant la perception des femmes, il reste néanmoins indéniable que l'inscription nécessaire de l'égalité entre hommes et femmes est une conviction partagée du corps social « moderniste ».

C'est par le travail inlassable de lobbying et de conscientisation des populations opéré par la société civile, semble-t-il, que les choses peuvent espérer changer mais sur le long terme. La tâche à venir est donc double : d'une part, agir en profondeur dès maintenant sur les mentalités des hommes comme des femmes ; d'autre part, affermir la démocratie républicaine afin de conserver les acquis du CSP à travers la Constitution puis parvenir à l'égalité des droits en intervenant sur les principaux obstacles restants (l'héritage, la dot, l'adoption, etc.).

Le combat pour l'inscription des droits des femmes dans une société égalitaire ne fait que commencer.

POSTAMBULE

« Il n'y a de révolution sociale véritable que lorsque la femme est libérée. Que jamais mes yeux ne voient une société où la moitié du peuple est maintenue dans le silence. J'entends le vacarme de ce silence des femmes, je pressens le grondement de leur bourrasque, je sens la furie de leur révolte. J'attends et espère l'irruption féconde de la révolution dont elles traduiront la force et la rigoureuse justesse sorties de leurs entrailles d'opprimées. »

~ Thomas Sankara, 8 mars 1987 ~

ANNEXES

Annexe n°1 – Grille d’entretien destinée aux députées	p.139
Annexe n°2 – Grille d’entretien destinée aux représentantes d’association	p.140
Annexe n°3 – Grille d’entretien destinée aux militantes « de base » (syndicat, association, parti politique)	p.141
Annexe n°4 – Enquête par internet	p.142
Annexe n°5 – Tableaux d’analyse	p.144
Annexe n°6 – Sélection d’entretiens	p.149
Annexe n°7 – Chronologie sur les événements relatifs aux femmes depuis les élections	p.180
Annexe n°8 – Reportage-photographique réalisé lors d’une manifestation le 25 février 2012	p.186

Annexe n°1

Grille d'entretien pour les députées

1. Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter aux élections de la Constituante ? En quelle position étiez-vous ?
2. Quelle est la représentation des femmes dans votre parti ?
3. Étiez-vous sensibilisée à la politique avant le 14 janvier 2011 ? Depuis combien de temps êtes-vous engagée dans ce parti ?
4. Est-ce que le fait d'être une femme a été déterminant dans votre volonté de vous engager en politique ?
5. Que vous apporte cet engagement ?
6. Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes ?
7. Avez-vous constaté des changements dans la représentation des femmes ou dans les rapports qu'entretiennent les hommes avec elles ?
8. Quelle est la visibilité des femmes actuellement ?
9. Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?
10. Quels sont, selon vous, les freins à une plus grande implication des femmes dans la vie publique ?
11. Quel est l'enjeu fondamental que vous identifiez en matière de droits des femmes ?
12. Niveau de diplôme et profession ?

Annexe n°2

Grille d'entretien pour les représentantes des structures associatives

1. Carte d'identité de l'association :
 - a. Date de création
 - b. Sources de financement
 - c. Nombre de personnes engagées
 - d. Audience (environ)
2. Êtes-vous également engagée dans un parti politique ou dans un syndicat ? Si oui, lequel et depuis combien de temps ?
3. Est-ce que le fait d'être une femme a été déterminant dans votre volonté de vous engager ?
4. Que vous apporte cet engagement ?
5. Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes ?
6. Avez-vous constaté des changements dans la représentation des femmes ou dans les rapports qu'entretiennent les hommes avec elles ?
7. Quelle est la visibilité des femmes actuellement ?
8. Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?
9. Quels sont, selon vous, les freins à une plus grande implication des femmes dans la vie publique ?
10. Quel est l'enjeu fondamental que vous identifiez en matière de droits des femmes ?
11. Niveau de diplôme et profession ?

Annexe n°3

Grille d'entretien pour les militantes « de base » (associations, partis et syndicats confondus)

1. Êtes-vous engagée au sein d'un parti politique, d'une association, d'un syndicat ? Si oui, le ou lesquels ? Depuis combien de temps ?
2. Est-ce que le fait d'être une femme a été déterminant dans votre désir de vous engager ?
3. Que vous apporte cet engagement ?
4. Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes ?
5. Avez-vous constaté des changements dans la représentation des femmes ou dans les rapports qu'entretiennent les hommes avec elles ?
6. Quelle est la visibilité des femmes actuellement ?
7. Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?
8. Quels sont, selon vous, les freins à une plus grande implication des femmes dans la vie publique ?
9. Quel est l'enjeu fondamental que vous identifiez en matière de droits des femmes ?
10. Niveau de diplôme et profession ?

Grille d'entretien par internet

1. Fiche de présentation :
 - a. Nom et prénom
 - b. Je souhaite que mon anonymat soit respecté dans l'enquête : Oui / Non
 - c. Sexe
 - d. Âge
 - e. Diplôme
 - f. Profession
2. Êtes-vous engagé-e dans la vie politique / associative / syndicale / culturelle tunisienne ?
3. Si oui, dans quelle(s) structure(s) êtes vous engagé-e ? Quel est votre statut ? À quelles actions avez-vous participé ?
4. Depuis combien de temps êtes-vous engagé-e ? Depuis combien de temps êtes-vous membre de cette structure ?
5. Quelle est la représentation dans cette / ces structure(s) ?
6. Pourquoi avez-vous choisi de vous engager ? Pourquoi avez-vous choisi cette / ces structure(s) en particulier ?
7. Quel est le mode d'action de votre structure ? Quelle est son audience ? A-t-elle évolué depuis la révolution ?
8. Est-ce que le fait d'être une femme / un homme a été déterminant dans votre volonté de vous engager ?
9. Vous qualifieriez-vous de féministe ? Pourquoi ?
10. Que vous apporte cet engagement dans la vie publique tunisienne ?
11. Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes à cause de votre engagement ? Lesquelles ?
12. Comment est perçu votre engagement par votre entourage (famille, amis, voisins) ?
13. Avez-vous constaté des changements dans les représentations des femmes ou dans les rapports que les hommes entretiennent avec elles ? Dans quel sens ? Donner des exemples.

14. Est-ce que vous êtes sensible / sensibilisé-e aux droits des femmes ?
15. Pensez-vous que les droits des femmes continueront à être impulsés par l'État ou que ce sont les actions de la société civile qui vont faire évoluer les choses ? Pourquoi ?
16. Comment qualifieriez-vous l'action des associations féministes ? Et l'action des organismes officiels ?
17. Si vous vous êtes présenté-e aux élections à l'ANC, sur quelle liste et en quelle position étiez-vous ? Avez-vous été élu-e ?
18. Quels sont les freins que vous identifiez à l'implication des femmes dans la vie publique ?
19. Quel est, d'après vous, l'enjeu fondamental à l'heure actuelle en matière de droits des femmes ?

Annexe n°5

Analyse des données recueillies en entretien

Tableau n°1 : Nombre de personnes interrogées pour les besoins de l'enquête

	Sur place	Par internet	Total
<i>Femmes</i>	25	25	50
<i>Hommes</i>	3	7	10

Tableau n°2 : Répartition des femmes de l'échantillon selon les partis politiques

	PARTIS	ENTRETIENS	INTERNAUTES	TOTAL
<i>Troïka</i>	Ennahdha	2	1	3
	Ettakatol	2	2	4
	Congrès pour la République (CPR)	0	1	1
<i>Opposition parlementaire</i>	Parti Libéral Maghrébin (PLM)	2	0	2
	Al Wifak	1	0	1
	Parti Républicain	1	0	1
	Afek Tounes	1	0	1
	Doustourna	1	0	1
	Pôle Démocrate Moderniste (PDM)	2	0	2
	Parti Démocrate Progressiste (PDP)	0	4	4
	Ettajdid	2	0	2
	El Massar	0	4	4
	Parti Communiste Ouvrier Tunisien (PCOT)	2	0	2
	Front Populaire Unioniste (FPU)	0	1	1
	Non précisé	1	1	2
Total		17	14	31

Tableau n°3 : *Les multiples engagements des femmes*

Nombre de femmes ayant participé	En entretien (25)	Par internet (25)	Total (50)
Membre d'une association au moins	18	19	37
...dont membre de 2 (voire plus) associations	8	7	15
Membre d'un syndicat	3	4	7
Membre d'un parti politique	17	14	31
...dont également en association ou syndicat	11	10	21

Tableau n°4 : *Types d'associations où militent les femmes de l'enquête*

Prioritairement politiques	Défense des droits des femmes	Caritatives et aide au développement	Autres	Total
11	13	18	9	51

NB :

1) Une association n'a pas été définie par une internaute

2) La priorité politique de certaines associations (lutte pour la liberté, la démocratie, etc.) n'exclut pas leur intervention dans le caritatif ou la défense des droits des femmes. C'est le cas du Mouvement du 24 octobre pour les libertés et la démocratie, qui a une action transversale, politique, caritative et féministe

3) Dans la catégorie « Autres », on retrouve une grande variété d'associations. Nous a été donné l'exemple d'une association professionnelle pour aider les jeunes femmes cadres ou encore, l'Association du Centre d'Études de Carthage qui met une bibliothèque spécialisée à la disposition des chercheuses et des chercheurs

Tableau n°5 : Rôle des femmes du double échantillon dans les différentes structures où elles interviennent : syndicats (5), partis politiques (17), associations (51)

Nombre de structures où elles interviennent	73
Occupent un poste de responsabilité	30
...dont Présidente, Secrétaire Générale, SG adjointe	13
...dont cadre, bureau politique ou exécutif	17
Ont été candidates à l'ANC	13
...ont été élues	4

Tableau n°6 : Répartition des femmes du double échantillon par catégorie d'âge

Catégorie d'âge	Entretiens	Internet	Total
< 30 ans	4	8	12
30 à 50 ans	15	13	28
> 50 ans	6	4	10
Total	25	25	50

Tableau n°7 : Répartition des femmes du double échantillon selon les catégories socio-professionnelles

Catégorie	Entretiens	Internautes	Total
Députée	4	0	4
Gérante, directrice de société ou d'association	1	6	7
Cadre, ingénieure	2	5	7
Professeurs, enseignante	6	6	11
Professeurs retraitée	3	0	3
Professions libérales, médecins et assimilés	2	3	5
Fonctionnaire (cadre)	1	0	1
Employée	1	0	1
Ouvrière	1	0	1
Étudiante	2	2	4
Sans travail	1	4	5
Inconnue	1	0	1
Total	25	25	50

Tableau n°8 : Répartition des femmes internautes selon le niveau d'instruction

Niveau d'études	Nombre de femmes
Doctorat	3
Master et autres Bac+5	7 (dont 1 MBA)
Diplôme d'ingénieur	3
Maîtrise	6
Licence et autres diplômes universitaires	3
Études supérieures en cours	2
Baccalauréat	1
Total	25

Les femmes bénéficient d'un haut, voire très haut niveau d'instruction. Une seule d'entre elles n'a « que » le bac, ce qui ne l'empêche pas d'être une dirigeante d'entreprise.

NB :

Il n'a pas été tenu compte des femmes rencontrées lors des entretiens car une certaine proportion d'entre elles (8) n'a pas jugé bon de nous indiquer leur niveau d'études. Cependant, en couplant avec les catégories socio-professionnelles, on peut estimer que 14 – y compris les étudiantes –, ont le niveau master ou équivalent ; 2 ont déclaré une maîtrise ; 1 a un diplôme d'expert-comptable, ce qui confirme le haut niveau de qualification de ces femmes engagées.

Annexe n°6

Entretiens avec des femmes

Les entretiens qui suivent ont été jugés les plus « représentatifs » des femmes interrogées. Il s'agit également de femmes connues pour leurs engagements sur la scène tunisienne, qui ne craignent donc pas la diffusion de leurs paroles.

1. Une représentante d'une association féministe historique, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates : Meriem Zeghidi

Meriem Zeghidi, membre du Comité Directeur, chargée de l'information et de la communication à l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Diplôme : maîtrise des Beaux-Arts. L'entretien a eu lieu en deux fois, en raison des contraintes professionnelles de Meriem : nous ne disposons que de son heure de pause à midi.

Q : Quelle est la carte d'identité de votre association ?

Les sources de financement proviennent des cotisations des adhérentes, des dons ainsi que des financements des ONG internationales.

Il y a une dizaine de personnes « permanentes ». Il y a environ 350 adhérentes, c'est une association non-mixte.

Q : Est-ce que le mode d'action de votre association a évolué ?

Oui, car tout le contexte a changé. Avant, on n'avait aucune possibilité d'ouverture sur la population cible. Le champ public était hermétique : on n'avait pas le droit d'accès à des salles publiques et privées.

Nous étions confinées dans nos locaux qui, parfois, étaient inaccessibles, bloqués par la police. Nos locaux ont été encerclés à l'université Ilhem Marzouki : aucune visite, aucune activité n'était possible. Nous étions interdites de vie publique. La rue était également interdite : on ne pouvait pas organiser de manifestation, qu'elles soient culturelles, des animations de rue, des rassemblements, des stands...

Il n'y avait pas de visibilité de l'association. On menait un travail de lobbying auprès des partis politiques de l'opposition et des associations des droits de l'homme. On se limitait à quelques partis d'opposition : le PDP, Ettajdid, Ettakatol...

On travaille avec quelques associations indépendantes. En Tunisie, il existe près de 8000 associations, toutes étant des appendices du parti au pouvoir. Seules 7 ou 8 étaient autonomes et indépendantes dont les libertés étaient entravées.

Actuellement, nous subissons une campagne de dénigrement autour de l'ATFD. Quand on utilise des outils comme Facebook, tout un travail de manipulation et de dénigrement est possible. Il y a une facilité de propagation de l'information, sans que ne soit faite aucune vérification. Ils nous appellent les « orphelines de Ben Ali » et on a beau faire des rappels sur l'historique de l'ATFD, cela ne marche

pas... Leur objectif (des courants islamistes) est malsain, c'est de dénigrer l'association. C'est un type de campagne dont on a l'habitude, on en était déjà victime sous Ben Ali, dans les journaux... Nous étions également attaquées sur notre vie privée...

On vivait sous une dictature, où on n'accepte pas un autre son de cloche que celui qui est officiel. Aujourd'hui, c'est la même chose, les choses n'ont pas changé. Il y a une volonté et des courants qui ont du mal à accepter autre chose que la pensée unique. Une association comme la nôtre dérange.

Sous Ben Ali, le débat n'était pas accepté avec l'ATFD. Aujourd'hui, c'est la même chose. C'est une répression qui est faite également sur la vie privée, autour de la réputation des militantes. Depuis le 14 janvier, ça n'arrête pas. Lorsque l'on intervient dans des meetings, il y a des « milices » pour casser les meetings (par exemple, Kairouan en février). Ça se fait avec notre association, mais ça se fait également avec les partis politiques.

Pendant la campagne électorale, nous avons eu des militantes qui ont été agressées par des barbouzes.

Q : Quel est votre engagement personnel, en dehors de l'ATFD ?

Je me suis engagée dans la campagne électorale comme tout le monde. Je suis militante d'un réseau d'indépendants (*Doustourna*).

L'ATFD n'a pas de penchant politique partisan. Nous sommes une association plurielle, avec des militantes de tout bord politique.

On prend toujours le temps, on trouve toujours le temps de s'engager et d'avoir plusieurs casquettes. Ça a toujours été comme ça. Il y a 7 ou 8 associations autonomes et toutes nos militantes font également partie d'autres associations, de comités, de partis politiques...

Un engagement en entraîne un autre. Ce n'est peut-être pas une bonne chose, parce que l'on s'effrite un peu.

Notre association a été de tous les combats, nos militantes également.

Q : Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes en raison de vos engagements ?

J'ai des contraintes de temps, des contraintes professionnelles et des contraintes familiales. Je peux parler de moi, comme pour les autres militantes. On a une triple vie en tant que femme. C'est très difficile à mener cela de front tous les jours.

C'est un véritable engagement quand on prend des responsabilités : il faut les mener à bout, mener un travail quotidien et suivre les activités de l'association. Il n'y a pas repos, pas de vacances, pas de congés. Les congés que l'on prend sur notre vie professionnelle, c'est pour se consacrer au militantisme aux dépens de la famille.

C'est très difficile de le concilier avec la vie familiale. J'identifie 4 volets : le travail, les enfants (le rôle de maman), la vie publique (la vie de militante) et la vie de couple.

C'est personnellement très difficile et mon mari est lui aussi très engagé. Cela laisse peu de temps pour la vie culturelle, artistique... Il est très difficile de se consacrer à son enfant, alors on essaye de faire au maximum de nos capacités.

Une journée type :

- la matinée est très tôt consacrée à mon fils que j'emmène au jardin d'enfants
- je travaille ensuite à l'institut français de Tunis, qui est juste en face de l'association
- à midi, j'ai une heure de pause que je passe tous les jours à l'ATFD. Cela me permet de prendre des RDV, de signer des papiers, d'échanger avec les autres militantes pendant que l'on mange.
- L'après-midi, je retourne au travail
- Après le travail, s'il y a quelque chose de très important à l'association, je m'organise avec mon mari ou quelqu'un d'autre pour s'occuper de mon enfant.

Le week-end, c'est pareil, il y a souvent des séminaires sur deux jours. Il n'y a aucun repos possible. Mais j'essaie de m'arranger, je consacre toujours mon samedi matin à mon fils.

Par rapport à mon entourage, c'est très particulier. On ne m'a pas fait de reproches : je viens d'une famille de militants (mes grands-parents, mes parents, mon mari...). C'est en dehors de la famille que l'on doit subir parfois certaines remarques désobligeantes.

Mon enfant de 3 ans en a ras-le-bol, il me dit souvent « Je te vois pas ! ». C'est très perturbant pour lui. C'est très perturbant pour les enfants dont les parents sont engagés.

J'ai, par exemple, fait le choix de ne pas avoir recours à une aide pour le garder. Je ne peux pas compter sur ma famille, car elle est engagée. J'ai donc fait le choix de le prendre avec moi à plusieurs rencontres, de l'amener à des manifestations... il a fait sa première manifestation à 46 jours ! Mais quand il a commencé à me demander « Quand est-ce qu'il y a une manifestation ? », j'ai ressenti une certaine inquiétude !

Mais je suis loin d'être représentative des autres militantes, mon parcours est assez particulier. Le jour de mon mariage, mes amis ont organisé une manifestation (sourires). En même temps, j'avais fait fort, mon carton d'invitation était rédigé sous la forme d'une pétition !

Q : Avez-vous constaté des changements dans la représentation des femmes ?

Oui, il y a des changements avec la montée des islamistes au pouvoir. Beaucoup de choses sont banalisées. Il y a beaucoup de propos sexistes qui sont tolérés.

Pour certains hommes, le statut de la femme a été de tout temps instrumentalisé, à la fois par Ben Ali et par les islamistes.

Cela se ressent chez les gens : « Les femmes ont pris beaucoup plus que leurs droits », « Les femmes ont pris la place des hommes »... Ce genre de discours devient courant depuis le 14 janvier : « La débauche présente dans la société provient des femmes », « Il faut les remettre dans le droit chemin »...

Par moment s'exprime une haine primaire de la part des hommes vis-à-vis des femmes. Mais quand on discute avec eux, ça s'apaise : les véritables raisons de ce malaise social ne sont pas là. S'il y a un problème de et dans la société, ce n'est pas la faute des femmes.

Beaucoup d'hommes se sont prononcés pour la polygamie. Ils ont l'impression qu'on leur a retiré ce droit qu'ils avaient avant l'indépendance et qu'ils ont perdu avec le CSP.

Quand on a commencé à voir qu'il y avait de réelles menaces, on a eu une agréable « surprise » : beaucoup d'hommes (des pères, des frères.. des personnes qui savent quelle est la réalité en Tunisie) ont exprimé leur solidarité avec les femmes, en refusant cette volonté politique de tirer en arrière la société. Ces hommes dont je parle, c'est le commun des mortels.

Il y a une chose qui a beaucoup changé : le discours politique. On a parlé de polygamie, d'excision, du niqab, des mères célibataires, du mariage *orf* : tout cela touche au CSP.

Évidemment qu'il y a des menaces et un changement de discours du fait qu'Ennahdha soit au pouvoir.

La situation est très inquiétante, mais les partis politiques, les associations continuent à se battre. Nous sommes les « 0, » (zéro virgule, en référence aux pourcentages des élections). Ils nous appellent les « perdants des élections ». Ben Ali était élu à 99 et quelques pour cent des voix : il y avait déjà des zéro virgule... Ce sont toujours les mêmes qui se battent.

Ceux qui se sont battus sous et contre Ben Ali se battent aujourd'hui pour les libertés et pour une transition démocratique réussie. Cela fait mal de constater que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont mobilisées : on retrouve toujours les mêmes aux manifestations, quelles qu'elles soient. Qu'a-t-on gagné de cette Révolution si ce sont toujours les mêmes qui se battent ? On a et j'ai envie que d'autres personnes se joignent à nous pour les libertés et la démocratie !

Q : Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?

Ca dépend du gouvernement. Le féminisme d'État s'est exprimé sous Habib Bourguiba : la femme était entièrement appropriée par l'État. Là, aujourd'hui, ce n'est plus du féminisme, c'est fini, à moins d'avoir un autre despote éclairé.

J'espère que l'on ne parlera plus de féminisme d'État, car cela renvoie au régime autoritaire qui s'accapare tout.

J'espère que la société civile saura se battre. On continue d'agir comme groupe de pression avec des associations féministes et féminines pour les droits humains.

La société civile doit continuer à faire son travail. Ce n'est pas normal qu'on l'empêche de faire son travail et qu'on l'insulte. Elle doit agir en toute liberté pour faire son travail comme il se doit : organiser des tables rondes, inciter à la réflexion et être avant-gardiste. C'est son rôle.

2. Une représentante de la Commission de la Femme Travailleuse à l'UGTT : Amel Chelouf-Mlouka

Amel Chelouf-Mlouka, professeure des études et femme engagée depuis les années 1970. Notre entrevue s'est faite dans un bureau où trois hommes étaient présents et intervenaient de temps en temps dans notre conversation.

Q : Pouvez-vous présenter la structure syndicale dont vous êtes membre ?

Je suis coordinatrice du Bureau national de la femme travailleuse. Nous sommes toutes cadres syndicales appartenant aux bureaux régionaux sectoriels. Ce bureau de la femme travailleuse est une structure parallèle qui a pour tâche de mobiliser les femmes travailleuses dans différents secteurs.

Q : Quelle est la présence des femmes à l'UGTT ?

Au sein de l'UGTT, près de la moitié des affiliés sont des femmes. Le problème, c'est que la présence des femmes dans les instances décisionnelles est minime. Le nombre des femmes qui ont participé au dernier congrès est minime (13 sur 500).

Les quotas semblent être la seule issue parce qu'il y a des positions rétrogrades dans les centres de décisions.

Dans le secteur du primaire, pour le syndicat de base, il y a 4 femmes sur 7. Au niveau des syndicats de base, la présence des femmes n'est pas du tout représentative : le primaire est un secteur entièrement féminisé. Il y a 16 syndicats de base à Sousse pour l'enseignement primaire. Un syndicat peut couvrir entre 10 et 15 écoles.

Au sein du bureau régional, depuis 2 congrès, il n'y a qu'une femme sur 7 (il y a un congrès tous les 4 ans).

Le bureau national pour la femme travailleuse (créée à la fin des années 1990) est une structure de compensation qui ne résout pas le problème de la présence légitime des femmes au niveau des instances de décision. Au dernier congrès de l'UGTT, ce sont les enjeux électoraux qui ont prédominé, malgré les dispositions en faveur des femmes.

Q : A votre avis, quels sont les freins à la plus grande présence des femmes dans la vie publique ?

La triple journée empêche les femmes d'être présentes et de lutter pour leurs droits.

Intervention d'un homme : Pour la femme qui assume ses responsabilités, il y a une petite révolution chez elle !

Il y a un problème avec les enfants qui se sentent négligés.

Au sein du bureau national des femmes travailleuses, les camarades font du bon travail de conscientisation, mais ce n'est pas toujours le cas dans les bureaux régionaux.

Le but de cette structure, c'est d'aider les femmes à prendre conscience de leurs droits à être représentées au sein des structures régionales. Même dans les syndicats de base, les femmes ne sont disposées à être présentes : il y a les contraintes de la famille, surtout quand le mari n'est pas compréhensif ou syndicaliste.

C'est la société qui en est responsable : tant que la femme est responsable de la maison et qu'elle a peur de ne pas être à la hauteur, les choses ne vont pas changer. Il n'y a pas non plus beaucoup d'encouragement de la part des maris.

J'ai l'exemple d'une camarade syndiquée dont le mari, lui-même membre du bureau de base de la faculté (donc un homme éduqué) l'a mise devant un choix : « ou c'est moi et les enfants, ou c'est le syndicat ». Elle a choisi le mari et les enfants.

Le bureau national organise des conférences sur le rôle de la femme au sein de l'UGTT, son droit à accéder aux centres de décision... En collaboration avec le syndicat des médecins, il y a eu des conférences sur les problèmes de santé relatifs aux femmes. Il y a également eu des conférences sur le rôle de la femme dans les élections de l'ANC...

Les résultats de l'ANC ont provoqué une déception totale. Pour un peuple qui a vécu pendant des décennies dans l'ignorance, peut-être qu'on n'a pas su bien lire les signes.

Réaction d'un homme : ce sont des faux débats, tous ces rapports entre progressistes et islamistes.

Il y a des prédispositions au sein des masses les plus pauvres : les gens qui ne peuvent pas changer leurs conditions de vie se réfugient dans la religion. Il y a également l'argent d'Ennahdha qui a fait beaucoup pour les pauvres.

Q : Depuis combien de temps êtes-vous engagée ?

Je suis engagée depuis mes 17 ans, j'en ai aujourd'hui 56. J'ai même été arrêtée en décembre 1973, j'ai été en prison alors que j'étais enceinte.

Q : Pourquoi cet engagement ?

J'appartenais à un groupe de gauche qui luttait contre la dictature, contre le culte de la personnalité, pour l'égalité sociale. Il y avait beaucoup de procès dans les années 1970, une répression terrible à l'encontre des paysans pauvres... Mon mari a toujours été militant : il n'y a donc pas de problème avec lui, ni de répercussion sur la vie familiale.

Actuellement, le parti au pouvoir a la même mentalité que le RCD. S'est diffusé le slogan « Félicitations pour ta barbe », démontrant la connivence et l'opportunisme de certains anciens RDCiste qui sont désormais acceptés au sein du parti Ennahdha.

Rien n'a changé, à part peut-être le fait que la Tunisie soit plus impliquée par les forces impérialistes pour la liquidation de l'identité arabe.

On est en train de retourner vers un héritage culturel qui stipule que la femme n'est pas capable de diriger, d'accepter à la responsabilité.

Il y a quelques jours, des militants de la CFDT qui étaient déjà venus il y a trois-quatre ans ont fait cette remarque : « maintenant, la plupart des femmes porte le voile ».

On constate un retour en force du voile. Quant au voile intégral, il est apparu après le 14 janvier : les salafistes n'étaient pas visibles auparavant. Leur présence est la conséquence de la liberté que les militants leur ont offerte sur un plateau d'argent.

Cela ne nous tranquillise pas sur l'avenir du pays : il y a un grand pessimisme.

Les forces progressistes n'arrivent pas à trouver la voie / la voix qui les aideraient à se réunir pour contrebalancer Ennahdha et pour que les gens s'acceptent et se respectent.

Homme : le gouvernement a fait en sorte de laisser apparaître les salafistes pour que les gens se concentrent sur autre chose que l'économie. C'est un faux débat, il faut se concentrer sur le social et l'économie plutôt que sur les salafistes.

Ce qui est visible, c'est que ce sont les intégristes qui créent des foyers de lutte et que les forces progressistes sont obligées de riposter.

Il y a les problèmes économiques et sociaux, mais il faudrait trouver une occasion pour que le débat soit mené. Ce sont toujours des actions qui se succèdent à vitesse grand V : ce sont eux qui créent les événements.

On espère que l'UGTT avec sa nouvelle direction, puisse remettre les pendules à l'heure et arrêter toute lutte. Attention, on n'est pas des fauteurs de grèves, mais les demandes sont légitimes, face à un gouvernement qui bloque les négociations.

Il y a un groupe de femmes qui a commencé depuis le 14 janvier à s'intéresser à l'UNFT (organisation qui était sous la coupe du RCD avec près de 180.000 adhérents). Cette association était boycottée car inféodée. Il y a une action depuis février 2011 pour se réapproprier l'organisation. C'est un travail intéressant avec beaucoup de militantes investies. Un congrès extraordinaire a été organisé pour épurer cette organisation pour qu'elle devienne un lieu de rencontre des femmes tunisiennes de toutes obédiences. C'est un engagement avec les femmes progressistes du pays.

Un collectif s'est créé en mars dernier : le collectif pour une union des femmes démocrates et progressistes.

Q : Est-ce que le fait d'être une femme a été déterminant dans votre volonté de vous engager ?

Oui ! Il y a eu des réactions de mes deux fils : « Mais maman, pourquoi n'es-tu pas comme les autres femmes ? Pourquoi ne restes-tu pas à la maison ? ». J'ai une volonté à défendre les droits.

Dans ma famille, mon père était progressiste et croyait fermement à l'égalité des sexes.

3. Une représentante d'une association féministe récente, Égalité et Parité : Faïza Zaouaoui Skandrani

Faïza Zaouaoui Skandrani, professeure de français à la retraite et présidente de l'association Égalité et Parité.

Q : Pouvez-vous rappeler les actions menées par votre association pour les droits des femmes depuis janvier 2011 ?

Jamais je n'aurai pensé qu'une assemblée constituante post-révolution serait dominée par Ennahdha ! Mon association est née dans un contexte où les sirènes commençaient déjà à aboyer contre les femmes. Nous avons reçu le récépissé officiel le 12 avril 2011 mais nous étions actives dès le 21 février 2011.

J'étais déjà dans le militantisme féministe. J'étais responsable de communication au sein de l'AFTURD et j'ai veillé à la publication d'un livre pour l'égalité dans l'héritage.

L'ATFD et l'AFTURD étaient les deux seules associations indépendantes. Je m'en suis éloignée pour des raisons médicales entre juin 2009 et la révolution. Je n'ai donc pas participé au dernier congrès de l'AFTURD.

Quand a eu lieu la révolution, j'ai été de plus en plus effarée par la misogynie, le machisme et ce vent d'antiféminisme qui allait se transformer en bourrasque.

Même les syndicalistes ont joué le jeu d'Ennahdha.

L'affaire de la policière est un mythe qui a été construit.

On a gardé l'image de trois femmes symboles :

- Leïla Trabelsi-Ben Ali, qui a fait tout le tort qu'on connaît : c'est la corrompue
- Mme Zghal, une professeure d'économie qui, au Sénat, avait demandé que l'on baisse les décibels des mosquées : c'est l'athée
- La policière, qui a tout déclenché : c'est la violente.

Entre 1987 et 1992, il y a eu une véritable ouverture du pays, avec la libération de la presse, la création d'Amnesty International Tunisie... Mais à partir du mariage entre Ben Ali et Trabelsi, sa femme a pris peu à peu du pouvoir. Les histoires de famille ont commencé. De 1992 à 1997, rien ne s'est passé. À partir de 1998, la situation était de plus en plus catastrophique : népotisme, abus de pouvoir... Cette femme est un peu la Catherine de Médicis, c'est une femme qui voulait le pouvoir. Les intellectuels n'avaient plus le droit de Cité.

Dans les médias, on retrouvait l'influence de ces trois femmes symboles, qui se résumait à « Les femmes ne sont pas faites pour le pouvoir, vous avez vu à quoi ça mène ? ».

C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé de créer un premier groupe facebook qui s'est appelé « Parité et égalité des chances en Tunisie ». Il comptait 800 membres au 30 juin 2011. Il a connu de multiples piratages.

Entretemps, mon association a eu sa première action importante : elle a mené un lobbying intense pour la loi sur la parité dans le code électoral. Cela s'est passé en trois étapes : un texte, le *Manifeste pour la parité* a été diffusé lors d'un stand-up, avant que l'on ne se penche sur cette question. Cette loi est passée grâce aux hommes (81 voix) le 29 mars 2011.

Le 11 avril 2011, a eu lieu une deuxième manifestation car il était question de revoir la loi pour la remplacer par un système de quota, ce à quoi je m'opposais absolument ! Le 13 avril se tenait une conférence sur la parité. Comme le Premier Ministre s'opposait à la parité et se prononçait pour les quotas, s'est créée la Coalition pour la parité et l'égalité. Il y a eu des manifestations devant la Kasbah et une pétition a circulé, réunissant plus de 1000 signatures au 22 avril 2011.

Dès que la loi est passée, il y a eu une véritable campagne orchestrée contre cette loi, y compris de la part du *Monde*, qui a plus mis en exergue les gens qui s'opposaient à cette loi que ceux qui la soutenaient. Je ne comprends pas pourquoi les médias français ont fait le jeu d'Ennahdha. Même dans des émissions de débats (comme sur la *burqa*), ils n'ont jamais fait appel aux militantes de gauche pour s'exprimer sur la question. Ils ont encouragé le phénomène.

La campagne contre la parité a été également orchestrée par la gauche. Devant cette campagne, j'ai eu l'idée de créer une banque de données réunissant 1000 profils de femmes pour la Constituante. J'ai réussi à en réunir 800. J'ai été piratée car ils sont « devenus fous » et j'ai perdu beaucoup de ces données.

Tous les occidentaux ont été séduits par mon projet et pour lui donner corps, j'ai organisé des séminaires de formation en communication politique. J'ai invité ces femmes qui s'étaient inscrites et qui, pour beaucoup, n'était pas du tout politisées. On a essayé de leur donner des outils de communication, notamment autour de la prise de parole. Entre le 28 et 29 mai 2011, ces séminaires ont réuni près de 100 personnes. Beaucoup de ces femmes se sont par la suite présentées aux élections.

Ensuite, j'ai joué au chat et à la souris avec les islamistes. Entre les mois de juin et août, j'ai réalisé beaucoup de déplacements avec des associations partenaires dans des séminaires qui étaient des relais de mes idées et de mon combat. J'ai été au contact de la population, pour inciter les femmes à voter et à se porter candidates. Dans les milieux ruraux, c'était très difficile car beaucoup de ces femmes n'étaient pas politisées, n'étaient pas recensées...

Jusqu'au 7 août, les médias étaient de plus en plus embrigadés par Ennahdha. Ils parlaient de choses rétrogrades et impensables en Tunisie. On encourageait tout ce qui était discriminatoire à l'encontre des femmes.

Le 13 août, il y a eu une coalition de 17 associations pour la commémoration du CSP.

J'ai été invitée au Canada par Alternatives Canada, un programme en réseau avec 8 pays arabes. J'ai sonné l'alerte sur les dangers de l'intégrisme.

Depuis février 2011, je cherche à mettre en garde les gens contre le double discours des islamistes.

Le 28 et 29 septembre a eu lieu un séminaire sur les droits de l'homme, mais entre temps, les listes devaient être déposées entre le 1^{er} et le 7 septembre.

Au 31 août, personne n'avait manifesté l'intérêt pour ma banque de données. Tout cela était très mal organisé. Suite à un coup de fil de Sana ben Achour, je me suis postée en médiatrice vis-à-vis des partis politiques qui devaient manifester leur intérêt pour ces femmes.

Au 31 août, a donc eu lieu une réunion avec Souhayr Belhassen, Sana Ben Achour, Sophie Bessis... et on s'est entendues pour aller voir les présidents des partis politiques pour les sensibiliser à la nécessaire présence des femmes en politique. On a organisé des événements pour sensibiliser les femmes à participer en leur disant : « *C'est une expérience : l'important, c'est d'exister !* ».

Du 1^{er} au 7 septembre, c'était la course folle.

Début octobre a démarré la campagne électorale. Parallèlement apparaissaient les premiers phénomènes de violences salafistes à l'université... bizarrement entre le 1^{er} et le 22 octobre. On oublie souvent que les agressions des salafistes ont commencé en octobre.

Il suffisait de parler d'égalité pour qu'on ne passe pas aux médias.

Pour les élections, on espérait l'alternance démocratique. On s'est dit qu'il fallait les laisser faire leurs preuves. Mais depuis lors, ils ont fait bêtises sur bêtises. Tous les jours on a droit à une nouvelle tuile.

Le 22 novembre, il y a eu une grande mobilisation populaire pour l'ouverture de l'ANC, où étaient revendiqués la séparation et l'équilibre des pouvoirs. Parallèlement à l'ouverture de la Constituante, il y a eu les agressions de la Manouba, qui continuent jusqu'à maintenant, avec un ministre qui ne veut pas prendre position.

On ne comprend plus rien : les gens qui gouvernent ne font pas respecter la loi et laissent libre cours à l'impunité. C'est très grave.

Les occidentaux ont soutenu Ennahdha, qui n'est pas du tout un parti modéré.

Au niveau de l'association Égalité et Parité, à côté des manifestations et du lobbying, on mène également un grand travail de formation, notamment en commission politique.

Depuis le mois de novembre, en décembre a eu lieu un forum pour l'égalité et la parité pour penser la Constitution afin qu'elle tienne compte des droits de la femme et des droits humains. On commence par attaquer les femmes, pour réduire par la suite les droits des Hommes. Un réseau de petites associations (une dizaine) a été créé pour l'égalité et la parité.

En janvier, on est toujours dans la réaction, l'observation, la vigilance de tout ce qui peut attaquer les droits des femmes et des hommes.

On mène des actions sur internet et les médias sociaux.

J'ai également porté plainte contre le prédicateur parce qu'il tient un discours qui incite à la haine.

Nous préparons un rassemblement pour le 8 mars devant la chambre des députés ainsi qu'un colloque autour des droits des femmes, la *Charia* et la Constitution.

Q : Carte d'identité de la structure : sources de financement, nombre de membres et de personnes composant le bureau ?

Les sources de financement sont diverses : les cotisations des adhérents (20 DT/pers), les dons. On reçoit l'appui de l'ONU Femmes et de partenaires comme Alternatives Canada

Il y a 3310 membres sur internet, mais 52 membres effectifs. 11 personnes dans le bureau.

Q : Avez-vous d'autres engagements ?

Je travaille avec d'autres associations, avec toute la société civile. Je refuse d'avoir d'autres responsabilités. Je refuse d'être dans un parti politique pour pouvoir travailler avec tous les partis politiques qui partagent les valeurs de l'égalité et de la parité.

Je suis sensibilisée à la question des femmes depuis toujours. Déjà, en classe de philosophie en terminale j'avais fait mon exposé sur *Le deuxième sexe*. J'ai beaucoup travaillé sur la question des femmes en littérature : je suis stendhalienne. *De l'Amour* est un programme réformateur pour les femmes.

Q : Que vous apporte cet engagement ?

C'est un engagement existentiel. Il me fatigue, mais il fait partie de ma vie. Je veux simplement participer à une société plus juste et égalitaire.

Je me suis engagée dans ce combat, mais je suis déçue. Maintenant, on parle de la modernité et de la tradition, mais on en a parlé dans les années 1980 ! J'ai l'impression que tout a été oublié, c'est le véritable « *degré zéro de la culture* ».

Q : Devez-vous faire face à des contraintes en raison de cet engagement ?

Oui, il y a des contraintes : la notion de devoir, de responsabilité, de réalisation, d'urgence.

Nous, personnes de la société civile, sommes de véritables Sisyphe : mais souvent on ne choisit pas notre peine car les choses nous tombent dessus comme des tuiles. Il faut avoir de l'énergie, une santé de fer, une équipe soudée.

Les gens doivent apprendre à travailler ensemble pour pouvoir réagir en un clin d'œil en cas de catastrophe.

Q : Quelle est la visibilité des femmes à l'heure actuelle ?

Elle n'est pas extraordinaire. On voit toujours les mêmes femmes, alors qu'il y a des centaines de femmes qui sont compétentes. J'ai créé mon association pour améliorer leur visibilité.

Les femmes en politique sont des bleues. Ils auraient eu intérêt à rendre visible les intellectuel-le-s. Les hommes et les femmes de culture cherchent à élever le niveau global de la population, sans obéir à des intérêts politiques « étroits ». Les gens de culture travaillent dans l'intérêt général.

Les politiciens ne doivent pas étouffer les autres, sinon on reste toujours dans la dictature politique.

Q : Quelle est la portée des actions menées par les associations féministes ?

Les ONG féministes s'impliquent beaucoup, mais on ne parle pas de toutes leurs actions. On ne communique pas sur elles, c'est encore un plafond de verre de la parole féminine et féministe. Cela participe à leur non visibilité. Elles travaillent beaucoup pour récolter très peu. C'est ce qui fait l'échec de la démocratie.

Q : Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?

Le terme « féminisme d'État » fait tout de suite très dictature. Est-ce un féminisme instrumentalisé ou est-ce un féminisme auquel adhèrent tous les chefs d'État ?

J'étais contre l'instrumentalisation du féminisme, mais il faut bien admettre qu'il nous a apporté quelques droits. Je revendique tous ces droits.

Les ONG féministes ont participé à l'élaboration de ces lois : on se bat, et ce sont les hommes politiques qui récupèrent nos combats.

La situation des femmes va devenir plus difficile si on ne fait pas dégager Ennahdha. Tous les jours il y a une douche froide pour les femmes et la démocratie.

Q : Quels sont les freins que vous identifiez à la présence de femmes dans la vie publique ?

Ils sont surtout au niveau des femmes : elles manquent de confiance en elles-mêmes, elles manquent d'assurance et elles ont peur des problèmes familiaux. Il y a tout un travail à faire avec les femmes pour les impliquer.

Il y a ensuite l'antiféminisme méditerranéen, la misogynie et le machisme.

Il y a l'esprit de rivalité des hommes contre les femmes.

La mauvaise utilisation des coutumes au nom de la religion

Les médias : il n'y a pas d'implication des journalistes, qu'ils soient hommes ou femmes et il n'y a pas de parité dans les médias.

Q : Quel est l'enjeu fondamental que vous identifiez en ce qui concerne les droits des femmes ?

Il faut défendre les libertés fondamentales et l'égalité totale.

En ce qui concerne l'héritage, le Coran est clair, cela concerne les femmes qui sont complètement entretenues. Or, aujourd'hui, ce n'est plus le cas, elles participent entièrement à la fortune du ménage.

Les gens les plus démunis sont les plus défavorisés pour l'héritage. Le problème de l'héritage, c'est une question plus matérialiste et égoïste qu'autre chose.

L'inégalité dans l'héritage est injuste aujourd'hui vu l'implication des femmes. Beaucoup assurent tout, le loyer, la nourriture, les études des enfants... Certains hommes refusent cette inégalité, tout dépend de la classe sociale. Dans le Coran, il est bien spécifié que c'est à cause de la femme entretenue qu'il y a cette inégalité de traitement.

Il est également écrit que la femme qui allaite doit être monnayée, or, c'est quelque chose dont on ne parle pas. On ne retient que ce qui est violence à l'encontre des femmes dans les textes.

C'est pour cela que l'on a intérêt à avoir des doctresses en théologie.

Remarques diverses ayant eu lieu à la « fin » de l'entretien

Nos moyens d'action sont variés : sur le terrain, sur les marchés...

Les femmes sont instrumentalisées. Ils ont parlé de la *Charia* juste avant l'arrivée du prédicateur. Tout le monde était effaré, aussi bien les intellectuels que les travailleurs. Tout ce qui s'est passé dans les facultés, c'est une instrumentalisation pour attirer l'attention.

Les USA ont reconnu avoir financé Ennahdha. On est en train de vouloir semer la zizanie dans les pays du Maghreb. Ils veulent refaire la carte du Moyen Orient.

L'histoire de Mohammed Bouazizi est une manipulation. Toute l'histoire de la policière est fausse, ce sont les médias qui ont monté en épingle cette affaire.

Si ça avait été une véritable révolution, on aurait eu une véritable démocratie, alors que l'on s'apprête à vivre dans une nouvelle dictature. On aurait eu une véritable révolution culturelle. Le problème, c'est que toute la société civile était désorganisée. Il y avait un travail à faire pour inciter les jeunes à voter. Le fait que les choses aient été très floues plus l'appui financier extérieur a contribué à déstabiliser la société civile.

Il y a deux jeunesses en Tunisie. C'est le résultat des politiques de Ben Ali avec son système élitiste de l'éducation.

Ennahdha est un éventail de positions du plus modéré au plus extrémiste. On ne peut pas avoir une politique modérée avec un parti comme ça.

4. Une représentante d'une association féministe récente, Forum des Femmes Tunisienne : Raja Chenoufi

Présidente de l'Association Forum des Femmes Tunisiennes. Psychologue.

Il y a une schizophrénie en Tunisie : un clivage culturel, social, économique... Derrière ce côté discriminatoire, de ségrégation, il y a la femme rurale qui est très forte. C'est la balise d'orientation de toute la famille. C'est un outil social : elle donne aux autres l'impression que l'homme est le chef de famille. L'homme n'est qu'une image très fautive et très gonflée de la réalité. La vraie position de l'homme se vit, mais ne se voit pas.

Q : Pourquoi avez-vous décidé de créer une association ? Quel est son objet social ?

Après le 14 janvier, il y a eu une forme de « diarrhée » d'associations créées. Il y a eu un sentiment brutal, soudain et irrépressible d'insécurité et d'angoisse concernant les acquis de la femme tunisienne. Jamais on n'aurait pensé que le CSP serait menacé : c'est un travail humain, mais c'est un travail sacré ! Il n'y a pas que le Coran qui soit sacré. Personne n'a pensé qu'on pourrait évoquer ce sujet concernant la liberté personnelle de la femme.

Toutes les associations concernant la femme qui ont été créées l'ont été sous l'emprise de l'angoisse et de la peur de perdre des droits. Elles cherchent à protéger et encadrer la femme d'une situation économique, sociale et intellectuelle moyenne et faible. La femme s'est sentie menacée dans ses acquis.

Mon association a été créée juste après le 14 janvier : on a fait la demande au début du mois de mars et on a reçu le visa deux mois après, en avril-mai. Elle va aider à protéger le CSP et la femme, en luttant contre les violences conjugales, les discriminations professionnelles, une meilleure intégration dans la vie politique et culturelle... Notre but, c'est de parler à ces femmes du CSP : les femmes vivent cette liberté au quotidien, mais elles n'ont pas de distance vis-à-vis des textes. Certaines en ignoraient l'existence ! Nous cherchons également à les aider juridiquement (pour le divorce...).

Nous sommes une association pluridimensionnelle, où on retrouve plusieurs spécialités professionnelles (enseignant-e-s, femmes au foyer, femmes voilées...).

Nous avons entamé notre travail juste après la révolution. On a eu beaucoup de difficulté à se réunir avec les femmes rurales.

Q : Combien de personnes sont membres du bureau ?

Le bureau exécutif est composé de 7 femmes.

Q : Cette non-mixité est-elle volontaire ?

Il n'y a pas de mixité car tout s'est décidé très rapidement. Mais dans les adhérents, il y a des hommes, pour la majorité démocrates et progressistes, qui croient réellement à l'émancipation des femmes et ne conçoivent pas la démocratie sans l'égalité hommes-femmes.

Q : Avez-vous d'autres engagements ?

Depuis toujours, ma famille (moi, mon mari, frères...) est engagée au P.C.T., un parti qui a les valeurs du PC, qui est à l'antithèse de ce qui se passe actuellement. C'est sur la base de ce parti que s'est fait *Ettajdid* (= « le renouveau »), en moins communiste et plus démocrate.

Je n'ai pas vraiment d'autres engagements associatifs. Pendant un certain temps, j'étais avec les Femmes Démocrates. Quand j'ai créé mon association, j'ai consacré tout mon temps à celle-ci et au parti politique.

La casquette que porte notre association, c'est le projet démocrate et moderniste d'*Ettajdid*. Malgré cela, l'association n'est pas politisée.

Les Tunisiens n'ont pas la culture des partis, n'ont pas la culture d'appartenance à un parti. Ils n'avaient pas une connaissance des partis d'opposition ; il y a une désinformation totale.

Après le 14 janvier, ils ont compris qu'existaient des partis d'opposition, comme dans toute dictature. Ils ne connaissent qu'Ennahdha, alors que les partis de gauche ont aussi connu une grande répression.

Dans l'association, beaucoup appartiennent à des partis politiques mais tout de même, la majorité ne les connaissent pas ou ne leur font pas confiance. J'explique cela par le manque d'habitude, et l'absence d'informations ainsi que l'ignorance politique et l'ignorance tout court. D'où mon idée de créer une association pour intégrer le maximum de personnes qui n'appartiennent pas à un parti politique. C'était ça le drame du 14 janvier, le manque d'expérience.

On commence à attendre un 14 janvier plus dur, presque une guerre civile.

Q : Pourquoi cet engagement ? Êtes-vous particulièrement sensibilisée vis-à-vis du droit des femmes ?

Bien sûr, de tout les temps, malgré l'existence du CSP.

Le problème, c'est qu'il faut séparer la femme tunisienne de la femme arabe : la femme tunisienne est particulière, elle n'a rien en commun avec la femme arabe. C'est une nuance très importante : la femme arabe a les problèmes de la femme tunisienne au 19^{ème} siècle !

Mon souci, c'est de faire améliorer ses droits et sa condition. C'est plus m'occuper socialement et économiquement de la femme tunisienne, qui vit spécialement une situation précaire, qui a vraiment besoin de l'aide d'une association féminine. Par exemple, la violence conjugale : elle a lieu dans des milieux au dessus de tout soupçon.

Q : Est-ce que le fait d'être une femme a été décisif dans votre engagement ?

Pour mon engagement au sein du PCT : non. Ou alors, indirectement car ce parti parle beaucoup de la justice sociale, ce qui implique la justice homme / femme. J'ai grandi dans cette ambiance. Mais j'adhère aux idées universelles que le communisme a.

Ma mère est quelqu'un de très émancipé : elle était professeure de français au début de l'indépendance, une époque où peu de femmes allaient à l'école.

Mon grand père était très émancipé, c'était un militant pour Habib Bourguiba.

Mon père est *Zeitouni*: il nous a appris le vrai islam modéré, celui qui n'impose rien à la femme. Chez nous, on n'a jamais connu la pression de la religion comme ce qu'ils veulent nous imposer. Mon père ne nous a jamais rien imposé, il croyait beaucoup en la liberté personnelle.

Je me souviens de mon grand-père, pourtant né en 1904, qui me disait : « Tu n'as pas le droit de faire le jeûne du ramadan tant que tu n'as pas eu ton bac ! ». Dans ma famille, ils accordaient beaucoup d'importance à la culture et à l'ouverture aux autres.

Maintenant, je constate que les mentalités ont clairement régressé...

Q : Que vous apporte cet engagement ?

Du point de vue positif, il m'apporte beaucoup, beaucoup de forces. Mais il y a plus d'émotions négatives en réalité : on vit une forte pression et dans une forte angoisse, avec, de temps en temps, un profond sentiment d'impuissance.

Cet engagement me permet également de réaliser l'absurdité des choses : rien n'est acquis, on doit toujours combattre et ne jamais dévier de ses objectifs. On essaye d'être optimiste...

Le peuple tunisien est un peuple qui n'est pas habitué à la démocratie. Il faut essayer de trouver quelques justificatifs pour ne pas sombrer.

Je pense que c'est une crise mondiale. Il y a une régression universelle. Il y a une peur, une angoisse autour de l'identité nationale comme moyen de faire de la ségrégation entre différentes catégories de personnes...

Q : Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes ?

Il y a des contraintes de tout genre !

Il n'y a pas beaucoup de contraintes personnelles : on vit la politique comme un problème de famille : on parle de ça tout le temps. Mon mari est juriste, ça lui arrive d'encadrer des formations et des débats au sein de l'association. Mes sœurs, ma mère, ma fille sont dans l'association. Mon fils me soutient et réalise parfois des films pour l'association. Par contre, il nous arrive de parler de ça jusqu'à s'oublier soi-même et d'oublier notre couple. Alors, ces derniers mois, nous avons essayé de mettre l'accent sur nous et nous évitons de trop parler politique.

Il y a aussi eu des contraintes amicales : quelques ruptures avec des amis très proches qui appartenaient à des partis « ennemis ». Cette révolution a fait éclater beaucoup de relations, entre amis ou entre membres d'une famille. On vit dans une vraie tension, ce qui a amené à des fractures au niveau des relations sociales. Les gens sont tout le temps agressifs. Nous étions tous très unis pendant toute la période de la révolution et le 14 janvier, mais après, ça a changé totalement. C'est quelque chose dont on ne parle pas. C'était mon choix, j'ai décidé de rompre avec ces amis. Ce n'était pas facile à faire. Il y a beaucoup de clivages, de cassures entre les gens, même au niveau du milieu professionnel. C'est peut-être là où cela se remarque le plus, car dans la famille, les relations restent hypocrites.

Mon fils est militant à *Ettajdid*. Il a 22 ans et il est dans la réalisation cinématographique et dans le théâtre. Ce sont des disciplines jugées *hram* par les salafistes.

Ma fille a 18 ans, elle est lycéenne. Elle a été exclue du lycée suite à un coup d'éclat dans son cours d'arabe : le professeur avait proposé un sujet sur l'égalité homme – femme en arguant que l'homme était supérieur à la femme car Dieu l'avait voulu ainsi. Elle a contesté ses propos et elle a été exclue sous prétexte que son discours était « toxique ». Elle a été exclue car elle a refusé de présenter ses excuses au professeur. Je l'ai soutenu dans cette période.

Le salafisme, c'est la culture de la mort. Ils vouent un culte à tout ce qui est noir, à tout ce qui tue la joie de vivre.

Ma fille rejette en bloc cette culture. Elle est un très grand soutien.

Mes enfants ont été très présents pendant la campagne électorale, ils ne sont pas allés à l'école et ont tenté de mobiliser les gens avec notre association. Mais la déception après coup était très / trop forte.

Q : Quelle est la représentation des femmes dans le parti ?

Le parti *Ettajdid* est le parti où la femme est la plus représentée. La plupart des têtes de liste étaient des femmes, au sein du Pôle ou d'*Ettajdid*. C'était une gifle pour les autres : la parité ce n'était pas seulement des paroles, c'était aussi des faits.

La plupart des femmes étaient des universitaires (médecins, journalistes, juristes...).

Q : Avez-vous constaté des changements dans la représentation des femmes ou dans les rapports que les hommes entretiennent avec elles ?

Les femmes, par leur sentiment d'insécurité et menacées dans leur intégrité physique, morale et sociale sont devenues plus présentes et plus agressives.

Dans les manifestations, parfois on se demande où sont les hommes. Il y a parfois plus de femmes que d'hommes !

Les hommes se cachent derrière nous maintenant. Ils nous disent « Vous êtes les seules à sauver le pays ». C'est le problème du salafisme et d'Ennahdha : les hommes pensent que la femme est plus menacée qu'eux, alors que ce n'est pas vrai. Si la femme est menacée, l'homme l'est aussi.

Les femmes manifestent plus. Elles n'ont plus peur. Il y a plus d'associations de femmes, elles sont plus présentes dans les partis politiques et dans des milieux autrement exclusifs à l'homme (les manifestations notamment). Il y a aussi beaucoup de femmes syndicalistes.

Q : Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?

Je crois plus en la société civile qu'au gouvernement ou à l'ANC. J'y crois pour son militantisme, son refus de laisser passer les choses. Elle aura réussi, malgré eux, à avoir une influence sur les choses.

J'espère aussi que l'opposition saura s'organiser mieux et se réunir pour gagner.

Pour ce qui est de l'égalité dans l'héritage, c'était une erreur fondamentale de l'ATFD d'en avoir parlé. On a toujours refusé qu'elles touchent à des sujets aussi critiques dans des moments critiques.

La Tunisie est un enfant qui grandit. On ne peut pas demander à un enfant qui ne sait pas marcher de sauter !

Pour parler d'une société, il faut en savoir les modes de fonctionnement sociologique. Il y a des choses qu'on fait mais dont on ne parle pas.

Pour l'héritage, la distribution égalitaire (50/50) se fait de plus en plus. Mais le fait de l'aborder comme ça, ce n'est pas intelligent. Et ce n'était pas un problème urgent, c'était à côté de la plaque.

En 1956, la Tunisie était à l'état primitif. Habib Bourguiba, progressiste, nous parlait du CSP, un défi hyper ambitieux. En 1956, le droit à l'enseignement des filles est devenu une obligation. Les parents étaient punis si elles n'allaient pas à l'école. Vous imaginez ? À l'intérieur du pays, les filles étaient cachées sous les lits pour qu'on ne les trouve pas et qu'elles n'aillent pas à l'école.

En 1956, il était déjà question de l'avortement. On en parlait déjà. Ces problèmes étaient urgents et fondamentaux pour le pays.

Q : Quels sont les freins que vous identifiez à l'implication des femmes dans la vie publique ?

La femme en elle-même est un frein : elle n'est jamais impliquée dans la vie politique et sociale. Pour l'impliquer, il faut beaucoup de travail. Elle vit un rythme quotidien très banal, et elle n'était pas consciente que toute cette liberté était là grâce au CSP. Elle est très fermée sur elle-même et son mode de fonctionnement quotidien. Son implication était difficile à avoir.

Il y a aussi la famille, habituée à toujours avoir la femme pour tout faire. Cela nécessite des changements d'habitude, des concessions.

Au départ, la présence des femmes aux réunions était très médiocre. Après, beaucoup de femmes ont décidé d'elles-mêmes de s'engager.

Au départ, elles pensaient que les femmes militantes étaient dans l'exagération : elles n'avaient pas conscience de la menace.

« Ces gens » sont inscrits dans la violence et la non-acceptation de la vie de l'autre.

Il y a une implication graduelle, qui prouve que les femmes commencent à comprendre. C'est normal, elles sont passées de la désinformation totale à la saturation d'informations en tout genre. Il y avait un manque de distinction entre les associations et les partis politiques.

Q : Quels sont les enjeux que vous identifiez en matière de droits des femmes ?

Que le CSP ne soit pas touché, ou alors, seulement pour qu'il soit amélioré. Il n'a jamais été révisé auparavant, sauf en 1993 pour des petits changements. Il doit être considéré comme sacré et doit être amélioré pour une plus grande égalité et pour plus de libertés personnelles pour les femmes. Il faut une vraie émancipation des femmes, qui soit en accord avec notre époque.

Il faut que la femme ait plus de droits.

Ce Code est fait pour la femme, mais il inclut des textes qui concernent la famille. Qui dit femme, dit homme, dit enfant... C'est-à-dire, la société en son ensemble. C'est pour ça que ce texte est fondamentalement important.

Dans sa globalité, je n'imagine pas la Tunisie sans le CSP.

Maintenant, on parle de la suppression du mariage civil. C'est plus que dramatique !

Je pense qu'ils savent qu'ils auront beaucoup de difficultés à avancer avec les femmes tunisiennes. Ils essaient alors de faire peur aux autres et de canaliser cette peur. Quand tu as peur, tu es paralysé, tu ne peux plus bouger... Mais à chaque fois, c'est raté, on continue à se mobiliser.

5. Une représentante d'un mouvement citoyen, le Mouvement du 24 Octobre pour les libertés et la démocratie : Olfa Lajili-Grossenbacher

Olfa Lajili-Grossenbacher, fondatrice et présidente du Mouvement du 24 octobre pour les libertés et la Démocratie. Femme dynamique et jeune (35 ans), diplômée d'un Bachelor en Administration d'Affaire et d'un master en marketing politique. Elle a beaucoup voyagé et vécu de nombreuses années à l'étranger, notamment deux ans en Arabie Saoudite où travaille son mari, qui est le 2^{ème} consultant mondial en énergie.

Q : Présentation de la structure : source de financement, nombre d'adhérents et de personnes au Bureau ?

Le Mouvement rassemble un ensemble d'activistes pour les libertés, la démocratie et la justice sociale. Au départ, nous nous étions tous retrouvés devant l'ISIE pour contester des résultats présentés comme transparents alors qu'un certain nombre d'infractions avaient été commises. On a donc décidé de créer ce mouvement.

Au début, le Mouvement était financé par les apports personnels de chacun. Mais on devrait avoir des financements d'organisations suisses.

Le Bureau est constitué de 17 personnes. De nombreux bureaux régionaux se sont créés en entendant parler de notre action, surtout après le *sit-in* du Bardo.

À Tunis, il y a environ 1000 personnes qui y adhèrent ou qui sont sensibles à notre action. Dans les autres régions, environ 4000 (à Gafsa, Sidi Bouzid, Cap Bon).

On essaye de se positionner plutôt sur les régions intérieures. On est pour la décentralisation. On défend la démocratie participative.

Nous n'avons pas de casquette politique et certaines personnes se sont retirées de leur parti. Il y en a qui n'ont jamais appartenu à un parti politique : on retrouve plus de prolétaires que de bourgeois (étudiants, chômeurs, petits métiers, révolutionnaires, avocats...).

On a vu les partis politiques travailler en Tunisie. On a vu une division entre les progressistes démocrates et la droite extrémiste religieuse. Ils ne font pas un bon travail de terrain ni de proximité avec le citoyen lambda qui souffre, qui se lève dans le cauchemar de la journée à venir. Il faut faire du travail de terrain.

On n'est pas arrivé à un niveau d'instruction et de maturité suffisants. Cela a beaucoup de conséquences négatives.

Nous défendons une ligne de sensibilisation. Nous insistons sur les femmes, notamment les femmes rurales.

Le gouvernement n'est pas adapté à la société après des années de prison, mais ils auraient dû se soucier des problèmes économiques. Il y a 25% de personnes qui vivent dans la pauvreté (1\$/jour), il y a 18% de chômage. Nous essayons de faire de l'éducation civique simplifiée : on a créé l'Association de Développement Solidaire pour sensibiliser les gens. C'est du travail sur le long terme, très fatigant.

Il y a beaucoup de jeunes dans notre association.

Q : Avez-vous d'autres engagements ?

Je vais représenter la Tunisie dans le *Women International Forum* fin mai-début juin. Je suis féministe.

On travaille en réseautage avec 12 associations sur Tunis et une vingtaine sur les régions.

Hier, le 23 février, nous avons lancé un appel pour aider les gens sinistrés des inondations. C'est du caritatif, de l'assistanat.

Une personne à sauver par jour, ça me suffit. Lorsque l'on est dans le chaos total, il y a beaucoup de choses à faire. Les gens ont besoin qu'on parle avec eux, qu'on les écoute, qu'on les comprenne.

Le citoyen tunisien est cosmopolite. Chaque région a ses aspects et ses traditions.

Je suis tunisienne : africaine avant d'être arabe. Nous sommes berbères. Les arabes sont venus par 7 fois nous envahir. Notre islam est *malékite*, il est *Zeitouni*.

« Notre religion est pleine de massacres et de sang contre les femmes ».

Politiser l'islam, c'est le trahir. La religion, c'est pour un Dieu. La patrie est pour tous.

Q : Que vous apporte cet engagement ?

Cela me vaut beaucoup de problèmes avec mon mari et mes enfants (deux garçons de moins de 10 ans). Un de mes enfants m'a même dit un jour : « Tu veux que je me tue pour que tu m'aimes comme tu aimes la Tunisie ? » Cela fait un choc d'entendre cela. Je n'ai pas autant de temps qu'avant à consacrer à mes enfants.

Je tiens à préciser une chose : je n'ai pas d'aspiration politique, je n'ai pas un but lucratif. Je veux que mon peuple atteigne un stade de maturité pour la liberté. C'est peut-être un rêve, mais j'y crois et c'est un premier pas. Je suis prête à faire une révolution des mentalités.

J'y crois ! Mon pays est sacré, et mon drapeau aussi. Je ne veux pas de leur esprit, je ne veux pas de leur wahhabisme. Cet esprit n'est pas adapté à ce siècle. Il est où l'islam de l'amour ? Ils prônent les châtements corporels, mais je ne crois pas qu'il y ait un Dieu qui autorise cela ! Ils ont une haine véritable pour la femme, surtout la femme Tunisienne parce que le CSP dont nous jouissons est progressiste et ouvert d'esprit. Ils nous considèrent comme le bordel des pays arabes parce que nos femmes sont libres.

En positif, mon engagement m'apporte beaucoup de choses : la proximité et la confiance des gens. Il y a le fait que les gens te reconnaissent quand tu reviens dans un endroit où tu as agi...

On essaye de dispenser des explications aux personnes, mais elles restent surtout chez les femmes. Les hommes, on n'arrive pas à les cerner. Dans le Nord-Ouest, on a fait une action sur 800 femmes rurales, pour arriver à ce qu'elles ne portent plus le voile.

Les gens comprennent qu'il y a des problèmes en Tunisie.

Sur Tunis, on était initiateur de plusieurs manifestations et du *sit-in* du Bardo. On a obtenu la mesure pour que ce soit les 2/3 qui adopte la loi dans l'ANC. C'est quand même un travail de tous les jours.

Q : Devez-vous faire face à un certain nombre de contraintes ?

L'État n'est pas d'accord pour plusieurs de nos actions alors qu'elles sont légales. Au niveau *underground*, il a recours à des milices. Il y a un véritable recours parce qu'on n'arrive pas à communiquer de manière non violente avec les milices islamistes.

Notre mouvement est un contre-pouvoir, pour que les gens connaissent leurs droits et leurs devoirs. Je critique, avec une alternative basée sur des études et des analyses. Création d'un Conseil Économique et Social.

Dans toute démocratie, il faut un contre-pouvoir et c'est ce qu'est la société civile. Eux, ils créent des associations pour qu'elles disent oui à leurs propositions.

Ce n'est pas encore la révolution car ses objectifs n'ont pas été atteints.

Je suis beaucoup sur le terrain, ainsi que sur *Facebook* et internet. Je ne travaille plus depuis janvier (démission).

Au début, j'avais beaucoup de problèmes avec mon mari (qui travaille et vit en Arabie Saoudite). Il trouvait que c'était dangereux car je dormais dans la rue pour certaines de mes actions. Un jour, je l'ai amené dans une manifestation de 15.000 personnes : quand il a vu que je pouvais gérer tout ce monde, il a décidé de m'aider, y compris au niveau international. Il y a aussi eu beaucoup d'articles sur le Mouvement. Maintenant, il comprend, il essaye d'aider à sa façon à « mon plan de démocratisation », comme il l'appelle.

Moi, je ne vois pas de démocratisation actuellement, je dirai plus que c'est un plan d'islamisation !

J'ai la garde de mes deux fils, toute seule. Je suis fière de mes propres enfants qui comprennent que c'est important. Je suis en train de sacrifier du temps avec eux pour la bonne cause.

Q : La représentation des femmes a-t-elle changé depuis le 14 janvier ?

Un premier constat : notre Assemblée Constituante a beaucoup de femmes. Mais notre gouvernement est composé de 43 ministres, parmi lesquels il y a uniquement deux femmes : c'est choquant ! La seule raison qu'ils avancent, c'est que les femmes ne sont pas expérimentées pour être à des postes de décision.

Je ne veux pas la parité, mais l'équité. Si tu as une compétence, pour un même poste tu dois obtenir le même salaire, que tu sois homme ou femme. Il ne faut pas de ségrégation positive qui soit donnée pour les hommes. Ce n'est pas un avantage, mais un dû.

Actuellement, il y a des visas qui sont donnés à des associations qui veulent décider de ta façon de t'habiller, de la façon dont tu dois manger (*hallal*)... C'est un véritable harcèlement par la parole.

Il y a beaucoup de problèmes de filles battues par leur père à cause de la religion. On n'a pas de solutions pour l'instant...

Q : Quelle est la visibilité des femmes ? a-t-elle évolué ?

Il y a une visibilité des femmes d'une certaine catégorie. Par exemple, il n'y a pas de totale représentation de la femme rurale dans les médias. Il y a aussi d'autres femmes qui ont une visibilité, mais elles sont en train de lutter pour la soumission.

Les progressistes sont actives, mais pas nombreuses...

Il y a une certaine passivité chez les femmes : elles pourront être actives sur *facebook*, mais peu ou pas présentes dans la rue à cause de la peur.

Il y a beaucoup de travail pour la femme en général. On ne peut pas être un exemple type ou un modèle : nous sommes plusieurs, même si on restera tunisiens.

Je suis née Tunisienne, de parents Tunisiens, de grands parents tuniso-libyens. Il ne faut pas ramener un seul modèle sur la femme tunisienne ! Je suis peut-être occidentalisée parce que j'ai vécu à l'étranger, mais mes racines et mes traditions sont tunisiennes.

Q : Quelle est la portée des actions menées par les associations pour les droits des femmes ?

On est divisé en deux. Il y a des hommes qui ont créé des associations pour que les femmes portent le *niqab*. Nous disons « *Il défend ton port du niqab, demain il sera le premier à applaudir ta lapidation* ».

Il y a des associations de femmes qui luttent pour les libertés et conserver les acquis. En deuxième lieu, il faudra lutter pour développer les acquis de la femme tunisienne.

Les femmes démocrates ont toujours poussé pour la liberté de la femme, pour l'égalité...

La femme tunisienne est en train de perdre beaucoup de terrain au nom de la religion, à cause de « leurs » projets et leurs propositions. Ils ont fait une proposition pour enlever le mariage civil. Ils prennent la femme pour un objet. Ils dénigrent la femme de toute âme, comme si c'était un corps que l'on pouvait abandonner... Si on arrive à faire des concessions sur ce terrain-là, alors c'est foutu pour la femme. Quand ça touche à l'intégrité physique ou morale, c'est une ligne rouge à ne pas dépasser. Comme le châtiment corporel.

Ça commence par la femme, mais ça continuera contre les hommes. Tant que l'on rabaisse le statut de la femme en Tunisie, on va vers une société machiste au nom de Dieu. Pour eux, la femme n'existe pas. Ils ont un objectif qu'ils vont atteindre.

Même les femmes se mettent à avoir des regards menaçants sur les autres femmes. Elles s'y mettent par faiblesse ou parce qu'elles sont manipulées.

Si je lutte pour la liberté, elle est totale ! Ce ne sont pas pour des miettes que je me bats.

On parle même d'esclavage de la femme en Tunisie. Ces gens-là ont une haine des femmes, il faut les aider !

Pour une liberté, une démocratie, on doit communiquer pour accepter les différences.

Q : Pensez-vous que le « féminisme d'État » ait encore de l'avenir en Tunisie ? Est-ce que, au contraire, la société civile va réussir à s'approprier cet enjeu et être celle qui dicte l'agenda politique ?

Ben Ali n'a rien fait pour la femme sauf deux ou trois choses. Habib Bourguiba a imposé le CSP : on l'a eu sur un plateau en argent, personne n'a lutté pour.

Là, c'est un homme qui te donne un avantage, mais ce n'est pas inscrit dans les mentalités. C'est vu comme un accessoire.

Maintenant, le travail des associations, c'est pour que ce soit pris en compte dans les mentalités. Il faut être convaincu de l'importance de ces droits !

La société civile va faire beaucoup de pression sur les défaillances de l'État dans le secteur des femmes. Ils vont faire des tentatives de retour en arrière, et nous, nous sommes la réaction, nous réagissons à leurs propositions. Nous, on doit avoir une bonne alternative, une bonne pression.

Les droits de l'homme et des femmes sont en ballotage, c'est une ligne rouge à ne pas franchir.

Q : Quels sont les freins que vous identifiez à une plus grande implication des femmes dans la vie publique ?

L'instruction, l'éducation et le modèle d'État que l'on va avoir (le régime).

Q : Quels sont les enjeux déterminants que vous identifiez en matière de droits des femmes ?

Ce serait la catastrophe que l'on nous enlève notre CSP pour le remplacer par un Code régi par la *Charia* ; ou encore de le garder mais de laisser des vides juridiques (comme la polygamie non punie par la loi) pour légaliser un certain nombre de pratiques rétrogrades.

Q : Quel est votre sentiment général sur la situation des femmes ?

Je suis tiraillée entre l'optimisme et le pessimisme. Tant que la femme lutte, il y a de l'espoir. Mais mon pessimisme vient du fait que notre voix est muselée et par la crainte que l'on perde le courage de dire non et de lutter.

Les femmes tunisiennes sont courageuses et libres (et non libertines comme ils veulent le présenter).

La bataille est longue, mais on va gagner une guerre pour l'avenir de nos enfants, même si on doit perdre un round ou deux.

6. Une élue du parti Ennahdha pour la circonscription de Bizerte : Assia Naffati

Assia Naffati, députée élue pour la liste Ennahdha Bizerte en 4^{ème} position. Députée de 27 ans, diplômée en licence des sciences informatiques. Elle siège à la Commission des Instances constitutionnelles.

Q : Pourquoi vous êtes-vous engagée ?

Ma présence sur les listes ne résulte pas d'un choix, au début. Mais pourquoi avoir fait le choix d'être politicienne ? Je suis la fille d'un grand militant d'Ennahdha. Notre famille a beaucoup souffert, j'ai vécu et vu ce qu'a fait Ben Ali à ceux qui sont différents et qui ont décidé d'être dans l'opposition. Mon père a été emprisonné pendant 10 ans et, pendant toutes ces années, j'ai dû me contenter de quelques visites...

Tout ce que j'ai vécu a créé en moi une petite révolutionnaire. Dès que la révolution a commencé, j'ai participé à des manifestations, des *sit-in* à Bizerte et Tunis. Je me suis engagée à participer dans la révolution.

Pourquoi un parti islamique ? Je pense qu'il ne faut pas prendre la solution standard des autres pays. Notre parti croit à la démocratie adaptée aux croyances de la Tunisie, des croyances auxquelles ils s'accrochent. C'est une démocratie qui protège le droit de penser.

Pour les listes, notre parti a fait le choix de mettre des jeunes. J'étais parmi les deux jeunes proposés. J'ai été choisie pour avoir participé à la révolution, à des actions contre Ben Ali. Mon activisme a plu.

Q : Quelle est la représentation des femmes dans votre parti ?

Ce que je vois dans mon parti, c'est que les femmes sont plus présentes qu'ailleurs. Il y en a plus de 80%. Cette présence des femmes dénote d'une vision contradictoire avec le discours que l'on porte sur Ennahdha.

Personnellement, la question de la femme : je ne crois pas qu'il y a une censure contre la femme. C'est un faux problème. C'est un fonds de commerce pour certains politiciens. Même Ben Ali a utilisé le sujet de la femme pour ses campagnes. C'est un faux problème, je suis une femme, je suis députée à l'Assemblée Nationale Constituante, je travaillais avant d'être députée comme infographiste dans une agence (et je faisais également du développement de sites web suivant les besoins de l'agence). Je n'ai pas besoin que l'on me vienne en aide pour arriver à tout ça.

Q : Est-ce que le fait d'être une femme a été déterminant dans votre volonté de vous engager ?

Le fait d'être une femme n'a pas été déterminant dans l'engagement.

Q : Quelles sont les contraintes de cet engagement ? Que vous apporte-t-il ?

Les points positifs de l'engagement : en tant que jeune, on acquiert de l'expérience, on est en apprentissage au contact de grands noms. Je me construis une nouvelle vision qui sera plus riche après cette expérience. Mais tout ceci s'est passé très vite, je n'ai pas eu le temps de penser à tout cela.

Les difficultés, c'est surtout qu'en tant que jeune, les gens n'arrivent pas à faire confiance. Ils se sentent plus en sûreté avec les « vieux ». Il est aussi difficile pour un homme de 50 ans de réaliser qu'une femme très jeune peut résoudre un problème. Il y a des préjugés.

Appartenir à Ennahdha, qui fait partie du gouvernement, amène à se sentir responsable de tout ce qui se passe dans le pays. Par exemple, je pense qu'il serait vraiment important qu'une instance constitutionnelle s'occupe du réchauffement de la planète. Je suis sensible à ce thème et je suis SG d'une association environnementale.

Ma famille m'a beaucoup encouragée. Si je n'avais pas été encouragée, je n'aurais pas réussi.

Q : Est-ce que la représentation des femmes a évolué ?

C'est un faux problème, la femme en Tunisie. Je ne vois pas la différence entre avant et après Ben Ali. Elles sont plus visibles si elles veulent l'être. Tout dépend des choix de chacun. La présence des femmes est bien vécue à l'ANC.

Q : Est-ce que vous vous qualifieriez de féministe parce que vous êtes une femme députée ?

En tant qu'islamiste, je défends les droits de la famille. Le tissu de la société, c'est la famille, et non pas l'homme et la femme. Même pendant la construction du gouvernement, je me suis interrogée sur la pertinence et la présence d'un ministère de l'intérieur. Je me demandais « quel intérêt ? ». C'est la famille qui nous intéresse, comme ça on cible les vrais problèmes : l'arrachement familial qui se développe dans la société.

Ben Ali, pendant des années, a parlé des droits des femmes : il n'a rien à donner. La femme a tout. Qu'est ce que la femme attend du gouvernement ? Sa liberté, elle l'a.

Je préfère « familialiser » l'État.

Q : Quels sont les freins que vous identifiez à l'implication des femmes dans la vie publique ?

Peut-être que les femmes trouveront des freins dans leur famille. Il y a plusieurs partis qui manquent de femmes.

À Ennahdha, on a plusieurs femmes militantes, combattantes. On a des femmes qui ont été en exil, emprisonnées. Nous, c'est 40 ans de combat qui sont avec nous.

Q : Quel est l'enjeu fondamental en matière de droits des femmes ?

La femme tunisienne est une femme musulmane. C'est l'islam qui lui a tout donné. La femme a participé aux guerres il y a 14 siècles, alors, pourquoi, au XXIème siècle, lui interdire de participer en politique ?

La femme peut souffrir de l'utilisation de son corps dans la publicité. C'est un vrai problème.

L'homme et la femme sont complémentaires : ils sont « 1 ».

Sur la question de la *burqa* : c'est leur liberté aux femmes, si elles veulent la porter. À Ennahdha, on défend une vision modérée de l'islam. En islam, on s'accorde à dire que ce qui ne doit pas être couvert, c'est le visage et les mains. Pour certains, on peut rajouter les chevilles. Mais il y a toujours des extrémismes.

Remarque : alors qu'une députée nahdaouia plus âgée et à nos côtés me faisait remarquer que j'étais « belle », Assia Naffati a enchiérisse en disant « Vous êtes timide aussi. Ce n'est pas l'image que l'on a des françaises. C'est bien, parce que la timidité fait partie de la féminité. Je ne suis pas pour les femmes qui oublient qu'elles sont femmes, les femmes qui se comportent presque comme les hommes ».

7. Une élue du parti Ennahdha pour la circonscription de l'Italie : Imen Ben Mohamed

Imen Ben Mohamed, députée Ennahdha à l'ANC. 27 ans, diplômée d'économie en coopération internationale. 24/02. Ayant vécu en Italie plus de 10 ans, elle ne parlait pas très bien français. C'est par l'intermédiaire de Neïla Brahim que nous avons pu communiquer : Imen comprenait mes questions en français, répondait en arabe à Neïla et Neïla me traduisait ses réponses. Imen était voilée mais habillée de manière très élégante et raffinée.

Q : Depuis combien de temps êtes-vous engagée ?

Je suis venue en Tunisie après la révolution. Je suis membre du parti Ennahdha depuis 5 ans, mais de façon secrète : il ne fallait pas que l'Ambassade le découvre sous peine d'avoir beaucoup d'ennuis. Je ne suis pas un membre exécutif, mais je suis dans le Conseil élargi d'Ennahdha. J'ai été éduquée dans une famille nahdhaoui. Mon père est réfugié politique : il a été le premier ex-responsable d'Ennahdha-Italie. Les jeunes ont été choisis par les élections internes. J'étais en deuxième position sur la liste. C'est le choix qu'a fait Ennahdha : avoir des jeunes pour le représenter.

Trois sièges étaient disputés en Italie : deux ont été remportés par Ennahdha et un par une liste indépendante.

Q : Quelle est la représentation des femmes dans votre parti ?

Dans le Nord de l'Italie, les participants actifs sont plus des hommes que des femmes. En ce qui concerne les villes, les femmes sont plus actives que les hommes. Au niveau national, c'est l'inverse. Le Conseil élargi est actif depuis avant la Révolution, depuis les années 1970.

Dans le parti, il y a le Siège Femme et Famille : cette fonction n'existe pas dans les autres partis. Responsable : Mounia Brahim.

Il y a trois sièges : Bureau Central, Bureau Femme et Famille, Bureau Jeunesse.

Dans l'instance supérieure d'Ennahdha, il y a une majorité d'hommes, mais des femmes sont actives. Dans le Bureau exécutif, il y a un pourcentage d'hommes plus élevé que celui des femmes. Les femmes d'Ennahdha protestent contre cela, pour que ça change.

Moi, je ne suis pas trop féministe.

Les députées tunisiennes sont fières du principe de parité dans les listes électorales. Même la femme européenne participe à la vie politique moins que l'homme : le pourcentage de femmes élues est inférieur à celui des hommes.

Puisqu'on n'a pas d'expérience politique, la parité est un droit pour les hommes et les femmes. Mais dans le futur, j'espère que ça ne va pas continuer. De mon point de vue, ni femmes ni hommes n'ont d'expérience, c'est donc normal qu'on leur donne une chance à chacun. Mais, après cette expérience, il faut que la compétence soit exigeante. On pourra alors trouver un pourcentage de femmes plus élevé que les hommes.

Malgré l'expérience de la femme européenne dans la vie politique, le quota de 30% fait mal au cœur.

Je n'ai pas l'impression d'être encore vraiment compétente, mais c'est une première expérience. La compétence n'est pas valorisée de façon individuelle, mais de façon collective.

Je suis une femme qui représente l'Italie, je veux donner toutes mes capacités. Cette année est comme un examen pour moi. Ce n'est qu'à la fin qu'on pourra dire si je suis compétente.

Je représente les immigrés en Italie et je cherche à résoudre les problèmes qu'ils connaissent. Mais est-ce que je suis capable de transférer les demandes des immigrés ici ?

En ce qui concerne mon travail à l'ANC, je peux mesurer ma capacité selon ma participation au travail pour la Constitution. Je fais partie de la Commission Lois et libertés. Lors des plénières, je ne parle pas beaucoup, je laisse les gens politiques d'expérience s'exprimer. Mais dans la Commission, je pense et j'espère que je participe bien.

Je veux bénéficier des autres Constitutions dans le monde pour améliorer la nouvelle Constitution, pour que ce soit une Constitution ouverte aux autres cultures.

C'est une responsabilité qui me plaît. Je suis rémunérée 2200 DT. Le mardi, c'est la plénière. 3 jours par semaine se réunissent les commissions constitutionnelles. Le samedi, ce sont les commissions *ad hoc*.

Ma mère était plus militante que mon père. Elle a vécu dans une situation de très grande pauvreté quand mon père était recherché par le régime. Toutes les femmes d'Ennahdha ont lutté pour la liberté. Ma mère a fait le choix de vivre avec les parents de mon père qui sont moins aisés qu'elle.

Les femmes d'Ennahdha sont vraiment militantes. Elles militent pour leur famille quand leur mari est en prison. Elles sont obligées d'éduquer, de nourrir leurs enfants quand elles vivent dans la crainte du terrorisme de la police qui peut, à tout moment, débarquer chez elles. Pour les femmes dont le mari est en prison, au départ, elles ne savent même pas s'il est en vie ou s'il est mort. Elles vivent dans l'angoisse. Malgré cela, elles restent fidèles à leur mari, elles éduquent les enfants, elles prennent soin des parents de leur mari en faisant face à la pression insupportable de la police.

Il y a des exemples de femmes qui restent toujours fidèles à leur mari, alors que celui-ci est en exil ou en prison et dont la famille demande qu'elle divorce. Elles restent mariées.

Q : Que vous apporte cet engagement ?

Ce que je vis, c'est une grande expérience, c'est magnifique mais la responsabilité est trop grande. Nous avons une responsabilité très importante pour mettre les bases pour le second gouvernement et le second Parlement qui viendra après. C'est une grande responsabilité parce que si on ne fait les bases solides, notre pays sera construit de façon fautive. C'est aussi important pour les générations futures : si on n'écrit pas une Constitution qui ne représente pas tout le peuple tunisien, c'est le futur qui est en jeu.

J'ai personnellement beaucoup d'expérience à en retirer. Je suis contente, car je représente à la fois tous les immigrés en Italie et j'écris la Constitution : je remplis deux rôles importants pendant un an ! Il y a beaucoup de demandes d'immigrés. L'Italie est un cas exceptionnel : il y a les demandes spécifiques des immigrés en situation régulière, il y a les demandes des clandestins et il y a celles des

familles dont des personnes ont disparu alors qu'elles migraient de façon clandestine. Ce sont, à chaque fois, des problèmes différents et des problèmes énormes !

Q : Est-ce que vous vous qualifieriez de féministe parce que vous êtes une femme élue du peuple ?

Je veux bien être appelée féministe, mais dans le sens de la Justice. Si la femme est compétente, elle a toute sa place.

Je suis contre le fait que l'homme soit agressif envers la femme, que ce soit dans le monde politique ou dans la famille. Cette mentalité de discrimination masculiniste envers la femme me déplaît.

Je suis féministe dans le sens où il y a des femmes qui sont discriminées dans l'agriculture ou chez les ouvriers. Je suis pour les droits des femmes qui militent chaque jour et qui sont discriminées.

Il faut donner à la femme le temps entre le travail et le ménage. Ce n'est pas logique que la femme qui travaille toute la journée fasse tout le ménage quand elle rentre à la maison le soir.

Les congés maternité doivent être prolongés. C'est dans le programme d'Ennahdha.

Par rapport au CSP, Ennahdha a pris une condition morale, d'éthique : ne rien changer, sauf en ce qui concerne l'adoption présente dans un article. C'est interdit dans la religion. Le CSP ne doit pas changer. Les acquis de la Femme, Ennahdha a promis que rien ne changera. Pour l'instant, on n'a pas encore discuté le point de vue de l'adoption.

Il y a eu un décret pris par le forum d'Ennahdha qui a pris le CSP comme une loi essentielle, une base dans le règlement.

Pour l'héritage, le divorce est une condition où la femme peut prendre la moitié.

Le CSP est bien, sauf quelques points comme l'adoption.

Q : Quelle est la présence de la femme dans la vie politique ?

La femme est compétente, oui. Même dans l'Assemblée Constituante, la femme est plus sérieuse et plus correcte que les hommes. Dans l'ANC, femmes et hommes manquent d'expérience politique et c'est logique, parce que l'ancien régime discriminait la participation politique. Mais je n'ai pas constaté que la femme serait moins avancée que l'homme. C'est même le contraire, elle est plus correcte et plus avancée que l'homme.

Les caractéristiques de la femme : elle prend les choses plus au sérieux que l'homme. Quand elle prend un engagement, elle cherche à le faire parfaitement, en politique comme au travail.

Q : Quels sont les freins que vous identifiez à la présence de femmes dans la vie publique ?

Comme obstacle, il y a une mentalité encore masculine dans la société, mais, concernant le travail, la mentalité a changé : on compte plus le travail de la femme que sur celui de l'homme.

Concernant l'aide de l'homme dans le ménage, je veux que ça change et j'espère que ça changera. La femme considère souvent que c'est secondaire et que c'est de sa responsabilité.

Les obstacles de la réussite au travail : la femme est responsable de l'éducation des enfants, elle travaille, elle fait le ménage. Les femmes ne laissent pas la femme réussir. C'est une grosse fatigue.

En politique, on retrouve tous les problèmes de la vie professionnelle, avec la mentalité de la société. La femme, pour arracher son droit de présence dans la politique, elle doit travailler doublement. Mais quand la femme réussit, on sent que la société la respecte plus. On sent que c'est une victoire. Pour les hommes, on considère que c'est normal mais pour les femmes, on voit ça comme une victoire.

Q : Quelle est la visibilité des femmes actuellement ?

La femme n'est pas trop visible dans le monde de la politique. Elle est visible dans les médias et dans le travail.

La femme tunisienne exerce ses activités dans tous les secteurs sauf dans le domaine politique. Elle n'a pas encore participé d'une manière claire et visible. Cela a entraîné un manque d'expérience dans la gestion des affaires de la Tunisie.

Annexe n°7

Chronologie des événements autour des droits des femmes après les élections à l'Assemblée Nationale Constituante

Octobre 2011

23 ELECTIONS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

25 Tunis – déclaration sur les mères célibataires de Souad Abderrahim député Ennahdha

27 ISIE - Résultats partiels des élections

28 Tunis – Université Tunis El Manar - Des étudiants agressent verbalement une enseignante sous prétexte de tenue vestimentaire incorrecte

29 Déclaration de Rached Ghannouchi : « *les droits de la femme, qu'elle soit voilée ou non seront protégés par la Constitution à venir* ».

Novembre 2011

1 La juge **Kalthoum Kannou** élue présidente de l'Association des magistrats tunisiens CAWTAR (1^{er} au 4) - Session régionale de formation de formateurs sur le « *Genre social et traitement des causes de la femme dans les médias* » dans le cadre du programme régional sur le genre social et information arabe, avec le soutien du programme du Golfe arabe pour le développement « AGFUND ».

2 Conférence de presse de **Mme Sana Ben Achour** sur le 3^{ème} rapport sur la couverture des médias publics et privés : 0,23% de l'espace rédactionnel a été consacré au thème parité hommes femmes en octobre

3 Tunis – Bardo - Manifestation de plusieurs centaines de femmes de différentes catégories d'âges pour « *la préservation des acquis de la femme tunisienne* » dans la nouvelle constitution CAWTAR - **Itidel Mejbri**, chef du département communication et information présente les résultats d'études réalisées par le centre sur les droits de la femme qui démontrent que les droits de la femme sont peu respectés dans le vécu quotidien.

4 Tunis - Mouvement de protestation pour revendiquer le respect des libertés individuelles y compris la liberté vestimentaire et l'acceptation de l'autre

12 Sfax – Table ronde sur « *les acquis de la femme en cette étape* » Les participantes de la section de l'ATFD expriment leurs craintes de la non préservation des acquis de la femme contenus dans le CSP et dans les lois qui l'ont suivies.

14 Tunis - Kamel Jendoubi, président de l'ISIE, proclame les résultats définitifs des élections tunisiennes.

Débat sur « *Le genre en Tunisie depuis le 14 janvier 2011* » organisée par la GTZ

Tunis - Convention de coopération entre le ministère des Affaires de la femme et celui de la Justice dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration de la femme détenue

15 Iliana - Convention de partenariat et de coopération portant sur la promotion de la femme en milieu rural signée entre le ministère des Affaires de la femme et l'association de développement « *Dar Zama Hannibal* »

17 Gammarth – Premier forum de l'association tunisienne des femmes juristes sur le thème « *Femmes et Bonne gouvernance* »

18 Tunis – Conférence organisée par l'ATFD sur « *la participation de la femme tunisienne à la vie politique* »

22 ANC - Première séance de l'Assemblée Nationale Constituante élue

Tunis –Bardo – Manifestation d'une coalition de 17 associations. Appel pour l'inscription « *irrévocable* » dans la constitution des principes de non discrimination sur la base du sexe ou de la religion, et d'égalité entre les hommes et les femmes remis aux députes

23 Tunis - Session de formation régionale organisée par le CAWTAR en partenariat avec l'organisation "Oxfam-Québec" sur « *l'information et l'habilitation économique de la femme* », avec la participation de journalistes issus de plusieurs pays arabes.

24 Déclaration de la cinéaste **Selma Baccar** (élue PDM): « *Je refuse catégoriquement les prises de position de Souad Abderrahim quant au fait de considérer les mères célibataires comme étant une infamie pour les femmes tunisiennes* ».

- 25 Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**
Tunis - Conférence nationale organisée par l'association Femmes et leadership sur « *la violence à l'égard de la femme et la transition démocratique* » souligne la nécessité d'inscrire, dans la constitution, les lois protégeant la femme de toutes formes de violence et de discrimination et ce, en reconnaissance de sa contribution agissante à la révolution tunisienne
CARMMA : adoption de la **Déclaration de Tunis**
« *La femme est l'avenir de l'homme* » titre du dernier livre illustré de **Lotfi Ben Sassi** caricaturiste tunisien
Polémique entre Mme Abderrahim et l'ATFD - Suite à l'accusation d'agression de Souad Abderrahim par une militante de l'ATFD. Ahlem Belhaj présidente de l'ATFD : « *Nous porterons plainte pour diffamation* ». Mme Abderrahim affirme avoir retiré sa plainte contre la femme qui l'a agressée et rend hommage aux femmes démocrates et aux femmes en général
- 26 Mme Radhia Nasraoui** avocate et militante des droits de l'Homme a reçu le prix "Roland Berger" pour la dignité humaine au titre de l'année 2011
- 28** Début des incidents à la Manouba
- 29** Tunis - Conférence nationale organisée par le ministère des Affaires de la femme « *La violence à l'encontre des femmes, des enfants et des personnes âgées* » à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
La Manouba - Le doyen de la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités Habib Kazdaghli réaffirme le refus du port du niqab à la faculté
- 30** Tunis - Conférence de presse de l'ATFD sur « *La violence à l'égard des femmes dans le champ public et politique* »
- Décembre 2011**
- 1 Sit-in au Bardo**
- 2** Tunis – Une vingtaine de femmes portant le niqab manifestent à la sortie de la mosquée El Fath pour le port du niqab (suite à l'abrogation du décret-loi 108)
- 4** 4^{ème} jour du sit-in du Bardo
- 5** La Manouba – Des examens de civilisation annulés à la Faculté des Lettres suite à l'interdiction faite à une étudiante portant le niqab d'entrer en classe
- 6** Le porte-parole d'Ennahdha Noureddine Bhiri annonce que le CSP doit être inscrit comme loi fondamentale dans la future constitution.
- 11** Conférence de presse organisée par la section tunisienne d'Amnesty International sur « *les droits de la femme dans la prochaine Constituante* »
- 13** Tunis - Moncef Marzouki prête serment devant l'ANC ; au cours du discours officiel, il précise : « *nous protégerons les femmes qui portent le niqab, celles qui portent le hijab et les safirat* »
- 14** Réactions de **Mme Saïda Garache (avocate et militante des droits de l'Homme)** à l'allocution du président de la République provisoire : « **J'aurais souhaité que le président s'adresse aux femmes en tant que citoyennes** »
- 16** UGTT - Point de presse - La coordinatrice de la commission nationale de la femme ouvrière de l'Uggt (47% de femmes), **Mme Najoua Makhoulouf** indique que 20 femmes syndicalistes sont candidates à l'élection du bureau exécutif lors du congrès national les 26 et 27 décembre
- 20** CAWTAR - Forum interrégional sur la transition démocratique et la réalisation d'une citoyenneté à part entière pour les femmes et les jeunes
CAWTAR - 20 au 24 décembre - Deux sessions de formation destinées aux prestataires des services de santé aux femmes victimes de violence seront organisées en collaboration avec le comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
- 21** 20- 21 décembre - Le CAWTAR organise des ateliers sur « *la lutte contre la pauvreté parmi les femmes, l'archivage des nouvelles approches dans le domaine des droits de l'Homme et genre social et transition démocratique* »
- 22** ANC - **Mme Mehrezia Laâbidi**, désignée première vice-présidente de l'ANC **Lina Ben Mhenni** reçoit le « Prix Rome pour la Paix et l'Action Humaine » pour *Tunisian girl*.

- 23 **Le prix Simone de Beauvoir** pour la liberté des femmes 2012 décerné à l'ATFD
- 24 **Le Gouvernement Hamadi Jebali** compte trois femmes sur 42 membres :
Mme Mémia El Benna (scientifique universitaire) – Indépendante ministre de l'Environnement
Mme Sihem Badi ministre de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées
Mme Chahida Ben Frej Bouraoui, secrétaire d'État à l'Habitat
Mme **Iqbal Gharbi** empêchée de regagner son bureau à la Radio Zitouna par des personnes étrangères à l'institution et appartenant au comité «*d'incitation à la vertu et de dissuasion du répréhensible*» présidé par Adel Almi
- 26 Mustapha Ben Jaafar, président de l'ANC reçoit **Mmes Souhayr Belhassen** et **Khadija Cherif** respectivement présidente et secrétaire générale de la FIDH

Janvier 2012

- 3 La Manouba – Conditions normales pour le premier jour d'examens du premier trimestre. Trois étudiantes ont enlevé leur niqab pour composer.
- 4 Tunis – **Mme Sana Farhat**, journaliste au quotidien *Le Temps* agressée par la police lors des incidents devant le Ministère de l'enseignement supérieur
- 5 La Manouba - Sit-in levé après négociations
- 9 La Manouba - **Mme Amel Jîdi**, professeur chef du département anglais et membre du conseil scientifique agressée par une étudiante portant le voile intégral
- 18 Déclaration de **Mme Sihem Badi** sur l'usage du niqab
- 19 La Manouba - Cinq étudiantes débutent une grève ouverte de la faim pour obtenir de garder le niqab en classe et aux examens
- 22 Le prédicateur Amr Khaled connu par ses prêches sur la chaîne islamiste satellitaire «*Iqra'*» en Tunisie pour deux jours a rencontré la ministre des affaires féminines et familiales **Mme Sihem Badi**
- 27 Carthage - Rencontre débat sur «*le choix des femmes : vers un nouveau féminisme*» de **Fatma Bouvet de la Maisonneuve** chez Odile Jacob

Février 2012

- 1 **Mme Sihem Badi** interviewée par téléphone par une journaliste d'Echourouk sur la pratique du mariage *orfi* (*Zaouaj Orfi*) affirme son attachement aux libertés personnelles
- 2 Dans un communiqué les doyens des facultés des Lettres et des Sciences humaines de Sousse, de Manouba, de Sfax, de Kairouan et du 9-Avril à Tunis réaffirment leur refus catégorique du port du niqab dans l'enceinte universitaire
- 4 ATFD - 4 et 5 février - **Séminaire international «Pour la constitutionnalisation des droits des femmes»** : «*Ensemble nous sommes révoltées, à égalité nous devons continuer* »
- 7 **Mariage Orfi** - **Mme Sihem Badi** déclare qu'elle regrette le fait que ses propos aient été mal interprétés par la journaliste, signalant qu'elle est contre ce mariage
- 12 Doha – 12 -14 février - **3e réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés (MNA) - Mme Sihem Badi réitère l'attachement à garantir, dans la nouvelle Constitution, les droits de la femme et de l'enfant, et à réviser et promouvoir certaines lois afin de consacrer les droits de la femme dans la réalité**
Tunis – Invité par des associations islamistes, cheikh Wajdi Ghanim, prédicateur égyptien et partisan de l'excision prêche à la Coupole d'El Menzah et a salué les femmes en niqab et appelé les hommes à se faire pousser la barbe.
- 15 Tunis - Deux plaintes déposées contre le prédicateur radical égyptien, Wajdi Ghonim
- 16 Le directeur du quotidien "Attounissia" Nasreddine Ben Saida fait l'objet d'un mandat de dépôt après la publication à la Une du journal d'une photo de femme nue jugée "*immorale*"
- 17 **Mme Iqbal Gharbi** remplacée par un directeur à la tête de «*Radio-Zitouna pour le Saint Coran*»
Marche protestataire contre le silence de la Constituante et du Gouvernement face aux appels à la haine du prédicateur égyptien et pour les libertés organisée par le mouvement citoyen «*Kolna Tounes*» en collaboration avec «*Réseau Doustourna*», l'association «*Initiative citoyenne*», des syndicats etc.

- 19 Le directeur du journal Ettounissia, arrêté mercredi après la publication à la une d'une photo d'un mannequin nu entame une grève de la faim,
- 20 L'avocate **Bohra Belhaj H'mida** mandatée par plusieurs associations et citoyens ayant porté plainte contre l'exploitation des mosquées et des lieux saints à des fins politiques est auditionnée par le procureur général adjoint au Tribunal de première instance
- 21 **CREDIF - Evaluation de la participation de la femme à la révolution**

Mars 2012

- 1 Tunis – Présentation des résultats de l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie lors d'un séminaire organisé par l'ONFP en collaboration avec l'AECID, le ministère des Affaires de la Femme, le CAWTAR.
- 4 ATFD – 4 - 5 mars - Assemblée constituante fictive organisée par l'ATFD avec des militantes de la société civile de toutes les régions du pays, des députées de l'ANC ainsi que des militantes venues du Maroc, de Palestine
- 8 **Journée internationale de la Femme : Le combat continue**
Appel pour la dignité et l'égalité lancé par huit femmes arabes : les Tunisiennes **Souhayr Belhassen**, présidente de la FIDH et **Bohra Belhadj Hmida**, avocate et ex-présidente de l'ATFD, les Egyptiennes **Shahinaz Abdel Salam**, bloggeuse et activiste, **Nawal El Saadawi**, écrivain et médecin psychiatre, **Tahani Rached**, réalisatrice, égyptienne, la romancière syrienne **Samar Yazbek**, l'avocate libyenne **Azza Kamel Maghur** et l'essayiste algérienne **Wassyla Tamzali**.
 Paris - Colloque de l'IMA "*Les femmes dans les révoltes arabes*"
 Bruxelles - Lancement du projet *Nissa TV*, avec l'objectif de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et renforcer le rôle des femmes dans les pays du pourtour méditerranéen.
 Rapport FIDH « *Quel printemps pour les femmes ?* »
 Appel de la FIDH « *20 mesures pour l'égalité* »
- 10 Rades - Conférence-débat autour de la femme tunisienne et ses défis face à la situation politique actuelle avec Mmes **Souad Abderrahim**, **Emna Mnif**, et **Noura Borsali**

- 18 Le Prix Kamal Joumlatt pour les droits de l'Homme dans le monde arabe **décerné à Mme Radhia Nasraoui**, avocate et présidente de l'Association Tunisienne de Lutte contre la Torture
- 28 ANC – Il n'y aura pas de référence à la Charia dans la constitution

Avril 2012

- 9 L'ANC rappelle « *le rôle historique* » de la femme tunisienne qui « *est descendue, le 9 avril 1938, pour la première fois dans la rue pour combattre le colonisateur* ».

Mai 2012

- 3 Tunis – Verdict du Tribunal de première instance sur l'affaire Nessma : condamnation pour « *troubles à l'ordre public et atteintes aux bonnes mœurs* » de **Nabil Karoui** (2100 dinars), du responsable du visionnage **Hédi Boughenim** et de la présidente de la « Voix de l'enfant » **Nadia Jamel** (1200 dinars)
- 9 Nomination de 3 femmes à la tête de radio tunisiennes suite à la démission collective présentée par plusieurs directeurs:
Mme Donia Chaouch à RTCI,
Mme Faïza Lamloum à radio Culturelle
Mme Rafika Annabi à radio Jeunes
- 10 Béja – L'AFTURD organise une conférence sur l'égalité et la citoyenneté dans la nouvelle Constitution
 Mme **Meriem Mizouni**, présidente de la Commission de la Femme et Sport au sein du CNOT annonce la mise en place d'un Plan d'action en 14 points pour développer le sport féminin
- 11 Ministère des Affaires de la Femme - Communiqué précisant que certaines tenues ne sont pas de mise au sein des établissements où la communication avec les enfants revêt une importance capitale. Le port du niqab comme les tenues exubérantes (piercings, coiffures...) sont interdits

Juin 2012

- 2 Tunis – La manifestation de « Femmes et dignité » est stoppée par les forces de l'ordre
 Création du « **Mouvement du 2 juin** », coalition associative, rassemblant plusieurs associations de la société civile (**Kolna Tounes**, réseau **Doustourna**....)

- 9 ATFD – Table ronde sur : « *Les engagements de l'Etat tunisien aux conventions internationales en matière de droits des femmes* » dans le cadre du projet “*Equality First*” initié par l’UE
- 12 CREDIF- Dossier spécial réalisé sur les acquis de la femme et la place qui doit leur être consacrée dans la prochaine Constitution
- 18 Naassen (gouvernorat de Ben Arous) - Le journal Al Jarida rapporte qu’une jeune fille a été agressée et brutalisée par salafistes jihadistes car elle était non voilée
- 19 ANC - La devise de la Tunisie sera désormais «**Liberté, Dignité, Justice, Ordre**».
- 26 L’A.F.F.J organise à la Maison du barreau de Paris, un colloque "Tunis Paris Tunis : la femme est-elle l'avenir du droit ?"
- 27 Monastir- 27-29 juin – CREDIF - Session de formation sur " *La violence basée sur le genre dans l'espace public*"

Juillet 2012

- 1 L’actrice Rym El Banna agressée verbalement par des policiers au sujet de sa tenue vestimentaire lors d’un contrôle de police avenue Bourguiba
- 5 34^e Moussem culturel international d’Assilah (Maroc) - Colloque sur « *Femme et démocratie dans le monde arabe* ». Des militantes pour les droits des femmes ont exprimé leurs inquiétudes face à la situation de leurs droits.
- 6 ANC – Commission du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et des relations entre les deux pouvoirs adopte le projet d’article : « *La femme tunisienne pourra postuler à la magistrature suprême : la présidence du pays* »
- 18 ANC – Incidents entre députés d’Ennahdha et représentantes de l’ATFD à la Commission des droits et des libertés à propos de l’inscription des droits de la femme dans la constitution

Août 2012

- 2 ANC - Commission Droits et libertés - Les députés d’Ennahdha ont fait voter un projet d’article de la nouvelle constitution qui contredit le principe d’égalité des sexes avant son adoption en séance plénière et proclame la complémentarité

- 5 Tunis- rassemblement anti gouvernemental avenue Bourguiba : agression de **Leena Ben Menni**.
- 6 **Mme Habiba Ghribi** remporte la médaille d’argent dans l’épreuve du 3.000 m steeple aux Jeux olympiques de Londres 2012. "**Je dédie cette médaille à toutes les femmes tunisiennes**".
- 8 Tunis-Bardo – Sit-in de représentants de la société civile l’ANC, pour exprimer leur refus à la constitutionnalisation de la complémentarité entre l’homme et la femme.
Mme Maya Jeribi, députée et secrétaire générale du Parti républicain : « *les acquis de la femme tunisienne sont menacés à l’intérieur comme à l’extérieur de l’hémicycle de l’Assemblée constituante* ».
M. Issam Chebbi lance un appel à la femme tunisienne à investir les espaces publics «*pour défendre ses droits face à l’émergence d’un discours qui prône la régression des acquis de la femme*».
Bizerte - débat organisée par l’ATFD sur « le Code du statut personnel : réalités et perspectives »

- 9 Ali Lârayedh, ministre de l’Intérieur annonce l’interdiction de manifester le soir du 13 Août avenue Bourguiba mais autorise la manifestation avenue Mohamed V.
Le ministère autorise les associations qui décident d’organiser le 13 août, des marches pacifiques à le faire pendant la journée sur l’avenue Habib-Bourguiba, et ce, après accomplissement des procédures prescrites par la loi.
Tunis –Bardo - Marche protestataire organisée par de nombreux partis politiques et membres de la société civile pour « *défendre les libertés individuelles et collectives aujourd’hui menacées* », et « *dénoncer les projets d’article proposés par le mouvement Ennahdha à ce sujet* ».
- 10 ATFD – **Mme Ahlem Belhadj**, présidente, affirme l’attachement des composantes de la société civile à manifester à l’avenue Bourguiba à l’occasion de la célébration du 56e anniversaire de la promulgation du CSP, rejetant catégoriquement le projet de l’article 28 de la première ébauche de la nouvelle Constitution.
CREDIF – Débat sur « Le Code du Statut Personnel et les questions actuelles »
UGTT – Communiqué réaffirmant son attachement à tous les acquis sociaux dont en premier lieu le CSP et l’inscription des droits de la femme dans la nouvelle Constitution.

- 11 **M. Beji Caïd Essebsi** président du parti Nidaa Tounes sur la dernière politique sur l'égalité homme-femme dans la Constitution affirme que "*la question ne se pose pas, la femme est l'égale de l'homme*".
- 12 La Manouba – Moncef Marzouki, Président provisoire de la République « *exige l'inscription de l'égalité totale entre hommes et femmes dans la constitution* ». « *Aujourd'hui, personne ne peut menacer les acquis de la femme qui sont devenus, grâce à l'action militante de plusieurs générations, une réalité sociale irréversible qui ne peut faire l'objet de contestation ou de surenchère par quiconque* »
- 13 **Fête de la femme - Anniversaire de la promulgation du CSP**
Manifestation à Tunis : dix mille personnes
 Tunis- Meeting pour la Fête de la Femme - interventions de plusieurs personnalités (Maya Jeribi, Slaheddine Jouchi, Sana Ben Achour, et autres avocats des familles des martyrs et blessés de la révolution), Mohamed Bennour porte-parole du parti "Ettakatol" déclare qu'il faut que les tunisiens préservent leurs acquis du CSP et son parti espère que le projet de l'article 28 de la nouvelle constitution ne sera pas adopté
- 17 Mme Imen Bahroun Ben Mrad, directrice d'"El Watania 2" depuis le 7 janvier nommée PDG de la télévision tunisienne
- 21 Tunis - Table ronde de professeurs de droit et représentants de la société civile pour une première lecture de l'avant-projet de constitution»
- 24 Ouverture du congrès du CPR – Moncef Marzouki compare les pratiques d'Ennahdha à celles du régime déchu. Mme Sihem Badi élue présidente du congrès du CPR

Mustapha Ben Jaâfar. : « La nouvelle constitution tunisienne sera moderne, progressiste, ouverte sur les valeurs universelles de la liberté et de la démocratie et consacrera parfaitement l'égalité entre l'homme et la femme »

Annexe n°8

Reportage photographique réalisé lors de la manifestation du 25 février 2012 organisée par l'U.G.T.T.

Explication du contexte : cette manifestation, à l'appel de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (la principale centrale syndicale tunisienne), a rassemblé plus de 3.000 personnes dans les rues de Tunis (avenue Bourguiba) qui ont réclamé la démission du gouvernement et ont dénoncé la multiplication des attaques à l'encontre des locaux du syndicat. Suivent une sélection de photographies prises par l'auteure de ce mémoire, présente sur les lieux ce jour, mettant en évidence la mixité au sein du mouvement protestataire.



Une représentation typique du « révolté »



Les manifestants scandent le slogan « dégage » à l'encontre du gouvernement



Prises à parti par des contre-manifestants, ces femmes scandent des slogans contestataires



Une « Marianne » républicaine



*Une mobilisation
transgénérationnelle*



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sur la Tunisie

- N. Beau et C. Graciet, *La régente de Carthage, main basse sur la Tunisie*, Paris, Les cahiers libres, 2009, 225 pages
- F. Beaugé, *La Tunisie de Ben Ali : miracle ou mirage ?*, Éditions du cygne, 2010
- F. Bécet, *Ben Ali et ses faux démocrates*, Publisud, 2010, 150 pages
- F. Bécet, *Tunisie, porte ouverte sur la modernité*, Tours, Le cherche midi, 2009, 139 pages
- S. Bessis et S. Belhassen, *Bourguiba*, Tunisie, Elyzad, 2012, 568 pages
- M. Camau et V. Geisser, *Le syndrome autoritaire, Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, France, Presses de Sciences Po, 2003, 372 pages
- M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba, La trace et l'héritage*, Centre de Science Politique, IEP d'Aix en Provence, Karthala, 2004, 664 pages.
- M. Marzouki, *Le mal arabe, entre dictatures et intégrismes, la démocratie interdite*, L'Harmattan, 2004, 191 pages
- Reporters Sans Frontières, *Tunisie, le livre noir / documents réunis par Reporters Sans Frontières*, pref. Gilles Perrault, Paris, La Découverte, 2002
- F. Sandron, B. Gastineau, *La transition de la fécondité en Tunisie*, L'Harmattan, 2002, 251 pages

Ouvrages sur les mouvements de révolte

- T. Ben Jelloun, *L'étincelle : révoltes dans les pays arabes*, Gallimard, 2011, 122 pages
- L. Ben Mhenni, *Tunisian Girl, blogueuse pour un printemps arabe*, Montpellier, Indigènes, 2011, 32 pages
- M. Gozlan, *Tunisie-Algérie-Maroc, La colère des peuples*, La Flèche, Éditions de l'Archipel, 2011, 188 pages
- A. Meddeb, *Printemps de Tunis: la métamorphose de l'Histoire*, Cérès Éditions, 2011, 100 pages
- P. Puchot, *Tunisie, une révolution arabe*, Galaade Éditions, 2011, 229 pages
- P. Vermeren, *Maghreb, les origines de la révolution démocratique*, Pluriel, Hachette, 2011, 420 pages

Ouvrages généraux sur les femmes

- P. Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2002 [1^{ère} édition : 1998], 176 pages
- E. Gubin, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud et M. Zancari-Fournel (dir.), *Le siècle des féminismes*, Éditions de l'Atelier, 2004, 448 pages
- I. Krier et J. Eddine El Hani, *Le féminin en miroir entre Orient et Occident*, Campagne Première, 2005, 305 pages

Ouvrages sur les femmes dans le monde arabe

- S. Bessis et S. Belhassen, *Femmes du Maghreb : l'enjeu*, France, JC Lattès, 1992, 278 pages
- H. Boujmil, *LEÏLA. Revue illustrée de la femme (1936-1941)*, Tunis, Éditions Nirvana, 2007, 210 pages
- F. Brion, *Féminité, minorité, islamité: questions à propos du hijâb*, Éditions Bruylant-Academia, 2004, 173 pages
- Commission Islam et Laïcité, *Existe-t-il un féminisme musulman ?*, L'Harmattan, 2007, 128 pages
- Z. Daoud, *Féminisme et politique au Maghreb : 60 ans de lutte*, Casablanca, Collection Eddif, 1994, 315 pages
- N. Göle, *Musulmanes et modernes : voile et civilisation en Turquie*, La Découverte, 2003, 190 pages
- C. Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les femmes : maternité et patriarcat au Maghreb*, Tunis, Cérès Editions, 1995, 356 pages
- I. Marzouki, *Le mouvement des femmes en Tunisie au XX^{ème} siècle*, Tunis, Cérès Productions, 1993, 310 pages

Articles de revues

- V. Beaumont, C. Cauvin Verner, F. Pouillon, « Introduction », dossier : Sexualités au Maghreb, in *L'Année du Maghreb*, VI | 2010
- S. Ben Achour, « Féminisme d'État : figure ou défiguration du féminisme ? », in *Mélanges Mohammed Charfi*, Tunis, Centre de Publication Universitaire, 2001, p.413
- S. Ben Achour, « Droits fondamentaux de la personne : jeu du droit et permanence d'un débat », *Regards croisés sur les constitutions tunisienne et française*, 2003
- S. Ben Achour, « La construction d'un pôle de constitutionnalité autour du statut », Colloque international de Kairouan, 2005
- S. Ben Achour, « Figures de l'altérité à propos de l'héritage du conjoint « non-musulman » », in *Mouvement du droit contemporain*, Mélanges Sassi Ben Halima, 2005

- S. Ben Achour, « Le Code tunisien du statut personnel : 50 ans après, les dimensions de l'ambivalence », dossier : Femmes, famille et droit, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp. 55-70
- S. Ben Achour, « La féminisation de la magistrature en Tunisie, entre émancipation féminine et autoritarisme politique », dossier : Justice, politique et société, in *L'Année du Maghreb*, III | 2007, pp. 55-74
- S. Ben Achour, « Le mariage mixte « franco-musulman », entre mémoire et histoire », in *Les cahiers de Droit et interculturelité dans l'Europe des migrants*, 2008
- Y. Ben Achour, « Introduction », dossier : Justice, politique et société, in *L'Année du Maghreb*, III | 2007, pp. 5-13
- I. Ben Dridi, « Est-ce que ça marche ? A propos du *tasfihi*, rituel protecteur de la vertu des jeunes filles tunisiennes », dossier : Sexualités au Maghreb, in *L'Année du Maghreb*, VI | 2010
- A. Benzakour-Chami, « Femmes et institutions », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, 1998, pp. 169-179
- S. Bessis, « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés.*, Presses Universitaires du Mirail, 9/1999, pp. 93-105
- H. Chekir, « La justice politique en Tunisie », dossier : Justice, politique et société, in *L'Année du Maghreb*, III | 2007, pp. 141-162
- M. Cherif Ferjani, « Islamisme et droits de la femme », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp. 75-88
- T. Desrues et M. Hernando De Larramendi, « Introduction », dossier : S'opposer au Maghreb, in *L'Année du Maghreb*, V | 2009, pp.7-36
- K. Direche-Slimani, « Introduction », dossier : Femmes, famille et droit, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp.5-9
- E. Dorlin, « Les putes sont des hommes comme les autres », *Raisons politiques* n°11, 2003, pp. 117-132
- B. Gastineau, « Transition de la fécondité, développement et droits des femmes en Tunisie », Série « Population – Santé ». Document de recherche n° 21. Laboratoire Population-Environnement-Développement, Marseille, 2011, 19 pages.
- V. Geisser et E. Gobe, « Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après », in *L'Année du Maghreb*, IV | 2008, pp.347-381
- E. Gobe et L. Chouikha, « Les organisations de défense des droits de l'homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », dossier : S'opposer au Maghreb, in *L'Année du Maghreb*, V | 2009, pp.163-182
- A. Krefa, « Modes et limites des résistances à la domination de genre dans les écrits des romancières tunisiennes », in *L'Année du Maghreb*, IV | 2008, pp. 383-397

- L. Labidi, « Discours féministe et fait islamiste en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp. 133-145
- A. Lamchichi, « Condition féminine », *Confluences Méditerranée*, n°41, 2002, pp. 89-106
- A. Lamchichi, « Le statut de la femme dans les sociétés musulmanes : une bataille ardente et obstinée », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp. 11-21
- O. Lamloum, « Les femmes dans le discours islamiste », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp. 89-96
- D. Largueche, « En Tunisie : actualité de la recherche », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés.*, Presses Universitaires du Mirail, 9/1999, pp. 208-216
- C. Leduc et A. Fine, « Femmes du Maghreb », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés.*, Presses Universitaires du Mirail, 9/1999, pp. 7-15
- G. Martin Muñoz, « Islamistes et pourtant modernes », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp. 97-108
- I. Marzouki, « La conquête de la banalisation par le code tunisien du statut personnel », dossier : Femmes, famille et droit, in *L'Année du Maghreb*, II | 2005-2006, pp. 71-95
- C. Monnet, « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation », in *Nouvelles Questions Féministes*, n°19, 1998
- N. Omrane, « Héritage inachevé de Bourguiba : Femmes tunisiennes et partage successoral », *Confluences Méditerranée*, n°38, 2001, pp. 87-93
- G. Sgrena, « L'islamisme, un projet contre les femmes », *Confluences Méditerranée*, n°59, 2006/4, pp.109-113
- N. Sraieb, « Islam, réformisme et condition féminine en Tunisie : Tahar Haddad (1898 – 1935) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés.*, Presses Universitaires du Mirail, 9/1999, pp. 75-92

Rapports institutionnels

- Association Tunisienne des Femmes Démocrates, *Observation des médias dans la transition démocratique : monitoring de la deuxième période du 1^{er} au 25 septembre 2011*, 2011
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates, *Rapport final de l'observation des médias dans la transition démocratique*, 2012
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates, *Les droits des femmes en Tunisie, Rapport Alternatif soumis au Comité des Nations-Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, 47^{ème} session, octobre 2010
- R. Bel Hadj Zekri, *Femmes et syndicats dans les pays du sud de la Méditerranée*, rapport de synthèse – Forum Syndical Euromed, 2006
- Fédération Internationale des Droits de l'Homme, *Monde arabe : quel printemps pour les femmes ?*, mars 2012

F. Frégosi et M. Zeghal, *Religion et politique au Maghreb : les exemples tunisien et marocain*, note de l'IFRI, mars 2005

International Crisis Group, *Tunisie : lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité*, Rapport Moyen-Orient / Afrique du Nord n°123, 2012

International Crisis Group, *Tunisie : relever les défis économiques et sociaux*, Rapport Moyen-Orient / Afrique du Nord n°124, 2012

A. Lambaret, « Les femmes 'alibis' des discours arabes officiels », Institut Tunisien des Relations Internationales, 2009

Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées, *Genre et participation des femmes à la vie publique en Tunisie*, 2008

K. Mohsen-Finan, *L'évolution du statut de la femme dans les pays du Maghreb*, note de l'IFRI, juin 2008

Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne, *Rapport final : Elections de l'Assemblée Nationale Constituante – 23 octobre 2011*, 2011

Programme Euromed Egalité Hommes – Femmes, *Rapport National d'Analyse de la Situation : droits humains des femmes et égalité entre les sexes, Tunisie (2008-2011)*, 2011

R. Stavenhagen, « La femme invisible : une conspiration du silence étouffé l'importance du rôle économique des femmes dans la société », *Le courrier de l'UNESCO*, juillet 1980

Mémoires et thèses

M.-P. Fournier, « Le statut de la Tunisienne de 1956 à nos jours d'après *Le Monde* et *Le Monde Diplomatique* », Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 2001

R. Hadrich, « Homme et femme dans le Code du Statut Personnel tunisien : égalité ou inégalité ? », Mémoire pour l'obtention d'un DEA, Université de Perpignan, 1999

M. Zrelli, « Le droit du travail de la femme en Tunisie : l'évolution de son statut et les conséquences dans la société », Thèse pour le doctorat en droit, Université de Perpignan, 2003

Principaux sites webs visités

Observatoire Politique Tunisien

<http://observatoirepolitiquetunisien.wordpress.com/>

Instance Supérieure Indépendante pour les Élections

http://www.isie.tn/Fr/accueil_46_3

Code du Statut Personnel

<http://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/csp/Menu.html>

Documents audio et vidéos

Documentaires

« Tunisie : sur le chemin de la démocratie », De Thomas Dandois, Candice Baudin et Alexandra Kogan – ARTE GEIE / Camicas Productions – France 2011

« I love democracy : la Tunisie », De Fabrice Gardel et Franck Guérin - ARTE France / Doc en Stock, 2012

« Plus jamais peur ! », Mourad Ben Cheikh, 2011

Différents reportages réalisés par TV5.org

Émissions audio

Les femmes, toute une histoire, émission du 4 septembre 2011, « L’histoire des femmes en Tunisie »

Les femmes, toute une histoire, émission du 18 septembre 2011, « Femmes et Révolution »

Les femmes, toute une histoire, émission du 13 novembre 2011, « Jeanne d’Arc au cinéma et avec Sophie Bessis, l’état des lieux de la situation des femmes en Tunisie et en Lybie »

France Inter : « Révolutions arabes, révolutions des femmes ? 8 mars, 8 femmes », journée spéciale à l’occasion de l’appel de 8 femmes arabes, le 8 mars 2012

Veille documentaire

Réalisée pour les principaux journaux ou publications numériques : *La Presse (tn)*, *Le Temps (tn)*, *Business News (tn)*, *Leaders (tn)*, *Le courrier de l’Atlas*, *Le Monde*, *Libération*, *Courrier International*, *Le Nouvel Observateur*, *Rue89*, *Médiapart*, *Slate Afrique*, *Égalité infos*, *AWID*

Consultation de blogs : *Un œil sur la planète* ; *A Tunisian Girl* ; *Tunisie libre (Rue89)* ; *Ma Tunisie sans Ben Ali (Libération)* ; *Tawa fi Tunis (Slate Afrique)*

Abonnements aux mises à jour sur Facebook de partis politiques, associations et autres « groupes » tunisiens :

Association des Tunisiens de France ;

Manifeste des Libertés ;

Association Tunisienne des Femmes Démocrates ;

AFTURD ;

Le Manifeste – 20 mars ;

KARAMA ;

Le Front des Femmes pour l’Égalité ;

Association Jasmin, Tunisie : Liberté et Démocratie ;

Revendication de Femmes Tunisiennes Musulmanes ;
Sit-in pour les droits de la femme tunisienne ;
Observatoire des Libertés et des Politiques Culturelles ;
La Voie du Centre ;
Pôle Démocrate Moderniste ;
Mouvement Ettajdid ;
Instance Supérieure Indépendante pour les Élections ;
Bus Citoyen ;
Association Femme et Progrès ;
Engagement Citoyen ;
Association pour l'Égalité et la Non-exploitation de la Femme ;
Parti Démocrate Progressiste ;
Kolna Tounes ;
OUI à la protection des droits de la femme tunisienne ;
Wake-up call Tunisia ;
Ettakatol ;
Afek Tounes ;
Amnesty International Tunisie ;
Association Voix de Femmes ;
Revendications de femmes tunisiennes ;
Forum des femmes tunisiennes ;
CAWTAR ;
Ligue des Électrices Tunisiennes ;
Égalité et Parité en Tunisie...

Entretiens

Entretiens informels, non retranscrits :

Sana Ben Achour (juriste et ancienne présidente de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates), septembre 2011

Hela Abdeljaoued (médecin et ancienne présidente de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates), septembre 2011

Khaled Abdeljaoued, septembre 2011

Fathia Zghal (Professeure Honoraire, candidate en 2^{ème} position du CPR à Tunis 2), septembre 2011

Sonia Achour, septembre 2011

Deux femmes à l'Office du tourisme, février 2012

Secrétaire à l'Inspection Académique, février 2012

Secrétaire du Pôle Démocrate Progressiste, février 2012

Entretiens retranscrits

Salem Ltaief (responsable syndical) et son épouse (Directrice des Ressources Humaines), Monastir, 17 février 2012

Mounira Zayati (ouvrière du textile), Faouzia Chaouche (professeure d'arabe et militante du Parti Communiste Ouvrier Tunisien) et Chédia Chaouche (propriétaire d'une boutique), Ksar Hellal, 18 février 2012

Mounira Jameledine (professeure d'histoire à la retraite, militante historique syndicaliste, actuellement coordinatrice du groupe d'Amnesty International – Sousse et engagée au sein de l'Association KARAMA pour la femme), Akouda, 18 février 2012

Amel Chelouf-Mlouka (professeure des études et femme syndicaliste historique, coordinatrice du Bureau national de la femme travailleuse), Sousse, 18 février 2012

Saida Chaabane (restauratrice), Monastir, 19 février 2012

Soumaya Chaabane (responsable de cours à l'Institut Français de Sousse), Monastir, 19 février 2012

Abdellah Zouari (responsable de la communication à Ennahdha), Tunis, 20 février 2012

Monia Ayari (enseignante de gestion et de droit du travail public, militante dans la section Ettajdid de la banlieue Nord de Tunis), Tunis, 21 février 2012

Samira Maraï (professeure en médecine et députée d'Afek Tounes), Tunis, 21 février 2012

Nadia Chaabane (enseignante et députée du Pôle Démocratique Moderniste pour les Tunisiens de France), Tunis, 21 février 2012

Meriem Chaftar (Assistante de direction générale du Parti Libéral Maghrébin), Tunis, 21 février 2012

Assia Naffati (infographiste, députée d'Ennahdha pour la circonscription de Bizerte), Tunis, 22 février 2012

Leïla Ben Amor (Professeure de français à la retraite, militante du PDM et militante historique des mouvements féministes depuis les années 1970), Tunis, 23 février 2012

Soumaya Melki (membre du Conseil National, rapporteure de la Commission politique et coordinatrice de la structure féminine du parti Ettakatol), Tunis, 23 février 2012

Faïza Zaouaoui Skandrani (professeure de français à la retraite, présidente et fondatrice de l'association Égalité et Parité), La Marsa, 23 février 2012

Neïla Brahim (Présidente et fondatrice de l'Association « La voix de la femme » et militante de Ettakatol), Tunis, 23 et 24 février 2012

Meriem Zeghidi (enseignante à l'Institut Français de Tunis, membre du Comité Directeur, chargée de l'information et de la communication à l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates), Tunis, 23 et 24 février 2012

Sonia Gorgi (chargée de communication au sein du parti Al-wifak), Tunis, 24 février 2012

Mustapha Saheb-Ettaba (Président du parti Al-wifak, officier de formation), Tunis, 24 février 2012

Olfaj Lajili-Grossenbacher (Fondatrice et présidente du Mouvement du 24 octobre pour les libertés et la Démocratie), Tunis, 24 février 2012

Imen ben Mohammed (Députée Ennahdha pour l'Italie), Tunis, 24 février 2012

Leyla Zinelabidine (professeure de français et militante du Parti Républicain), Sousse, 25 février 2012

Saïda Ayachi (Médecin, spécialisée dans la médecine du sport et la nutrition du sport, responsable du Bureau Régional Ariana du Parti Libéral Maghrébin), Tunis, 27 février 2012

Houda Dridi (chef du service du département de la formation au CREDIF), Tunis, 27 février 2012

Raja Chenoufi (psychologue, Présidente de l'Association « Forum des Femmes Tunisiennes »), Tunis, 27 février 2012

Emna Chihi (étudiante et coordinatrice pour la Tunisie de *Wake up call Tunisia*) et Aya Chebbi (étudiante, secrétaire générale du bureau exécutif de l'Organisation Nationale de l'Enfance Tunisienne), Tunis, 27 février 2012

Enquête par internet

Habiba Haddad, Samira Ben Kaddour, Aïda Bergaoui, Jihène Saadi, Mathieu Bize, Amir Rekik, Faten Gafsi, Linda Ben Osman, Najet Zammouri, Mehdi Abbas, Myriam Ben Ammar Tria, Leïla El Phil, Raoudha Houidi, Rim Khaled, Anouar Trabelsi

15 autres personnes, qui ont décliné leur identité, ont souhaité garder l'anonymat.

Colloques et conférences

Intervention de Mme Soukeina Bouraoui, *Executive director of the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR)* « Le rôle du CAWTAR pour la promotion des droits des femmes » au Colloque organisé le 8 mars 2011 par l'Institut d'Études Politiques de Toulouse et l'Université Toulouse Capitole : « Égalité et Parité : une nouvelle approche de la démocratie ? »

Intervention de Radhia Nasraoui dans le cadre de la conférence « *L'action des défenseurs des droits de l'homme au service des plus faibles : réalités d'ici et d'ailleurs* » organisée par le réseau Avocats Sans Frontières, le 30 mai 2012

« Révolutions de femmes, femmes en révolution », lecture organisée le 30 juin 2012 dans le cadre de la huitième édition du Marathon des Mots à Toulouse

Bibliothèques consultées

Médiathèque de Toulouse

Bibliothèques universitaires de Perpignan, Toulouse Le Mirail, L'Arsenal et l'Institut d'Études Politiques de Toulouse

Fonds documentaire du Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	4
ABRÉVIATIONS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.....	6
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION.....	1
1) Une révolte aux airs de révolution.....	1
2) De l'actualisation de la question des droits des femmes en Tunisie.....	3
3) Le Code du Statut Personnel : un outil de changement inachevé.....	4
4) Un travail centré sur l'analyse des discours de femmes engagées.....	9
5) Problématique et plan retenus.....	12
6) Présentation des principaux résultats de ce travail.....	14
PREMIÈRE PARTIE : L'APPROPRIATION DE LA QUESTION FÉMININE PAR LES ACTEURS POLITIQUES	15
CHAPITRE I : « LA TRACE ET L'HÉRITAGE » DE HABIB BOURGUIBA.....	15
SECTION 1 – UN HOMME POLITIQUE QUI SE TOURNE PROGRESSIVEMENT VERS LE « FÉMINISME » (1929 – 1956)	16
A. Les premiers débats sur le voile et l'identité arabo-musulmane.....	16
1) Une revendication de femmes qui devient l'affaire d'hommes	16
2) L'amélioration du statut des femmes : une épineuse question dans un contexte de résistance à la puissance colonisatrice.....	18
B. Une relative indifférence face à la constitution d'organisations féminines.....	20
1) Des organisations de femmes, musulmanes avant tout	20
2) Des organisations permettant les premières prises de positions publiques des femmes.....	21
SECTION 2 – « BOURGUIBA FÉMINISTE » ? L'AMBIVALENCE DU FÉMINISME D'ÉTAT AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE (1956 – 1987)	22
A. Le Code du Statut Personnel : le projet d'un réformateur ?.....	23
1) Genèse d'un projet « révolutionnaire » pour l'époque	23
2) Le « libérateur de la femme » prisonnier de ses ambivalences	25
B. L'institutionnalisation du mouvement féminin et sa contestation.....	26
1) La création de l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, organe de propagande du pouvoir	27
2) La constitution d'un mouvement féministe d'opposition.....	28

CHAPITRE II : ZINE EL-ABIDINE BEN ALI, À LA POURSUITE DE L'ŒUVRE ENTREPRISE PAR HABIB BOURGUIBA ?..... 32

SECTION 1 – LES ERREMENTS DE L'HOMME QUANT À LA CONDITION DES FEMMES (1987 – 1989).....	32
A. La recherche d'un compromis entre islam et modernité.....	33
1) Une rupture initiale avec les orientations « occidentalistes » de Bourguiba	33
2) Une rupture qui disparaît brutalement pour laisser place au « féminisme d'État ».....	34
B. Un engagement renouvelé en « faveur » des droits des femmes.....	36
1) La consolidation des garanties juridiques dont disposent les femmes	36
2) Un changement de pratiques renforçant la visibilité des femmes dans les instances dirigeantes	38
SECTION 2 – UNE DÉGRADATION CONTINUE DE LA CONDITION DES FEMMES EN DÉPIT D'AVANCÉES JURIDIQUES (1989 – 2011). 39	
A. Les « femmes-alibis » du régime de Ben Ali.....	40
1) Un étendard destiné aux Occidentaux devant masquer les réalités de la dictature	40
2) La multiplication de campagnes de diffamation à l'encontre des opposantes du régime	42
B. Un climat peu propice à l'amélioration de la condition féminine.....	43
1) L'absence de diffusion de la culture des droits des femmes.....	44
2) Une représentation ambiguë des femmes de pouvoir dans l'imaginaire tunisien	46

CHAPITRE III : LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LES DROITS DES FEMMES 49

SECTION 1 – LA PRISE EN COMPTE TIMIDE DE LA PLACE DES FEMMES SUR LA SCÈNE PUBLIQUE PAR LES GOUVERNEMENTS TRANSITOIRES (JANVIER À DÉCEMBRE 2011).....	49
A. Une visibilité mitigée des femmes dans l'espace public.....	50
1) Une révolte populaire soutenue par une mobilisation féminine	50
2) Une place limitée et menacée pour les femmes dans la vie publique.....	52
B. S'assurer l'appropriation du processus démocratique par les femmes.....	56
1) La préparation des femmes au vote.....	56
2) Essayer de renforcer la présence des femmes en politique : l'adoption d'un décret-loi sur la parité hommes – femmes sur les listes électorales.....	58
SECTION 2 – L'IMPACT DE L'ISLAM POLITIQUE SUR LES DROITS DES FEMMES.....	61
A. L'islam en politique : quelle place pour les femmes ?.....	62
1) Historique du discours d'Ennahdha sur les femmes.....	62
2) Les femmes engagées sous la bannière de l'islam	65
B. Une actualité politique et sociale inquiétante, malgré des discours qui se veulent rassurants.....	68
1) L'apparition de groupuscules extrémistes salafistes et leur relation ambiguë à Ennahdha.....	68
2) La multiplication d'affaires mettant en cause certains droits des femmes.....	70
a) L'affaire de la Manouba.....	70
b) Les scandales provoqués par des représentant-e-s de la nation	72

DEUXIEME PARTIE : LE REGARD DES FEMMES SUR LEUR CONDITION, QUELS ENGAGEMENTS POUR LEURS DROITS ?	75
CHAPITRE I : LES STRUCTURES D’ACTION PRIVILÉGIÉES PAR LES FEMMES	76
SECTION 1 – LA SOCIÉTÉ CIVILE LARGEMENT INVESTIE PAR LES FEMMES.....	76
A. Le mode opératoire des associations et des syndicats.....	77
1) Des structures dynamiques et complémentaires.....	77
2) La reproduction de mécanismes discriminatoires.....	79
a) Une discrimination à l’encontre des femmes rurales	79
b) Une discrimination indirecte à l’encontre des jeunes.....	81
c) Une éviction des femmes des postes à responsabilité	82
B. Des « répertoires d’actions » collectives efficaces.....	84
1) La structuration des mouvements de contestation.....	84
2) Des lieux d’apprentissage du politique.....	87
SECTION 2 – UN MONDE POLITIQUE ENCORE PEU ATTRACTIF.....	90
A. La politique : un univers masculin.....	90
1) Une présence féminine qui s’impose difficilement en politique	90
2) Des difficultés à faire accepter leur rôle en politique.....	94
B. Les élections à l’Assemblée Nationale Constituante : un chemin semé d’embûches.....	97
1) Quotas ou parité : une ardente bataille engagée.....	97
2) Une campagne électorale difficile.....	100
CHAPITRE II : L’EXPÉRIENCE CONCRÈTE DES ENGAGEMENTS FÉMININS	103
SECTION 1 – LA STRUCTURATION DES ENGAGEMENTS DES FEMMES.....	103
A. Une diversité d’engagements.....	103
1) Une affaire de générations	103
2) La pluralité des engagements individuels.....	106
B. Les motivations et rétributions des engagements des femmes.....	108
1) Une participation à la transformation de la société	108
2) Pour la défense et l’avancée des droits des femmes.....	111
SECTION 2 – LES LIMITES DES ENGAGEMENTS DES FEMMES.....	115
A. Le poids de l’entourage.....	115
1) Une socialisation déterminante	115
2) Les contraintes de la vie de famille	119
B. Un contexte socio-politique contraignant.....	123
1) Le lourd passif du « féminisme d’État » : des femmes fragilisées ?.....	124
2) Des engagements brouillés par une actualité chargée	127
3) Des raisons d’espérer ?	132
CONCLUSION.....	135

POSTAMBULE.....	137
ANNEXES.....	138
ANNEXE N°1.....	139
ANNEXE N°2.....	140
ANNEXE N°3.....	141
ANNEXE N°4.....	142
ANNEXE N°5.....	144
ANNEXE N°6.....	149
ANNEXE N°7.....	180
ANNEXE N°8.....	186
BIBLIOGRAPHIE	188
TABLE DES MATIERES	198
RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS.....	202

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS

Le « féminisme d'État » en Tunisie a prévalu pendant les cinquante dernières années : l'impulsion étatique a contribué à moderniser le statut des femmes. Cette modernisation ne s'est cependant faite que dans le respect de certaines limites, sociales et religieuses notamment. Au final, ce n'est pas l'égalité entre les femmes et les hommes qui a été instituée, mais un statut plus favorable à la femme que par le passé.

Le poids de l'État dans ces décisions a également brimé les velléités populaires : ce n'est donc que par l'inscription dans la société civile d'opposition que celles-ci ont pu s'exprimer. Cette dernière est assez grandement investie par des femmes, bien décidées à faire valoir leurs droits, une volonté réaffirmée depuis le début de la transition démocratique (14 janvier 2011) et l'arrivée au pouvoir d'islamistes (23 octobre 2011).

C'est le discours que portent ces femmes sur leurs engagements qui est ici étudié : comment y arrivent-elles, à quelles contraintes doivent-elles faire face ? Comment réussir à s'inscrire durablement sur la scène publique ? Quels sont les modes d'action développés par les structures qu'elles investissent pour participer à la politisation de la population ? Au regard des témoignages de 50 femmes, on peut affirmer que la lutte pour la diffusion des droits des femmes à l'ensemble de la société ne fait que commencer.

Mots clés : Féminisme d'État ; Code du Statut Personnel ; droits des femmes ; engagement ; islam politique ; Tunisie